L'Economie : Alsthom, la grève du dépit

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIEME ANNEE – N° 15498 – 7 F

MARDI 22 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le franc dans l'expectative

LES milieux financiers apprécient assez peu les joutes électorales. En France, dans ces occasions, la Bourse reste sur le qui-vive et le marché des changes fait preuve de nervosité. Ce fut le cas lors des élections présidentielles de 1974 et de 1981 qui virent les dépôts dans les banques suisses brusquement enfler. En revanche, lors de la campagne présidentielle de 1988, la monnaie française resta d'un calme imperturbable. Il est vrai que, à droite comme à gauche, chacun avait réaffirmé son attachement à la politique du « franc fort ». Les places financières en avaient pris bonne note.

Sommes-nous revenus à 1981 ? Les déclarations récentes de Jacques Chirac, candidat déclaré à l'Elysée, en faveur d'une véritable « politique du changement », privilégiant la lutte contre le chômage au détriment de la stabilité monétaire, pouvaient le laisser penser. Dans un monde où les marchés financiers sont devenus les juges de paix tout-puissants, la petite phrase du maire de Paris, aussitôt connue, a entraîné un accès de faiblesse du franc. Son auteur a été rapidement contraint de faire machine arrière, en rappelant son attachement à l'orthodoxie monétaire.

IL ne s'agit sans doute là que d'une péripétie. Si le franc reste sous la menace de dérapages au gré des déclarations électorales et des « affaires », sur le fond, c'est une monnaie solide. Elle s'est d'ailleurs rapidement reprise la semaine dernière face à la devise allemande. Aux yeux des experts, les équilibres fondamentaux de l'économie finissent toujours par primer. En termes stricts de pouvoir d'achat, le franc devrait plutôt valoir 3,20 F pour un mark que 3,43 F comme actuellement. Il s'agit d'une monnaie sous-évaluée.

PARADOXALEMENT, les investisseurs étrangers ne sont pas mécontents d'un prochain changement à la tête de l'Etat. L'actuelle cohabitation, selon eux, a retardé la mise en œuvre de réformes indispensables, qu'il s'agisse du financement de la protection sociale ou de la politique fiscale. Sur ces questions capitales, la France a pris du retard par rapport à l'Allemagne. Outre-Rhin, une politique économique claire est affichée. En France, ce n'est pas le cas. La différence croissante entre les taux des obligations françaises et allemandes – qui pénalise les investissements dans l'Hexagone – se justifie par cet attentisme. Une défiance accrue à l'égard de la France affecterait d'ailleurs davantage les taux d'intérêt à long terme que le franc.

L'arrivée d'un nouvel élu à l'Elysée ne fera pas disparaître du jour au lendemain la suspicion des marchés. Entre Jacques Delors et le Parti socialiste d'un côté, les partisans d'Edouard Balladur et ceux de Jacques Chirac de l'autre, les priorités économiques sont parfois floues au sein de chacun des deux camps. A l'inverse de l'Allemagne, la France donne le sentiment d'hésiter sur la conduite à tenir.

M 0147 - 1122 - 7,00 F

En relançant l'idée de « primaires » présidentielles

La majorité tente de s'organiser face à l'« effet Delors »

Le congrès socialiste de Liévin s'est achevé, dimanche 20 novembre, sur un appel à M. Delors. M. Mitterrand a apporté son soutien implicite à la candidature du président de la Commission européenne, en invitant les socialistes à considérer que leur candidat doit, à la fois, les représenter et savoir « assimiler une partie » du « langage des autres ». L'« effet Delors » contraint la majorité à s'organiser. M. Pasqua a relancé le système des « primaires » pour la désignation d'un candidat unique de la droite, en invitant les élus locaux à former des « comités » chargés de les organiser. En accord avec François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, le président par intérim du RPR, Alain Juppé, a décidé, lundi, « de réunir, à brefs délais, le comité national » pour les primaires.

Cinq mois de succession c'est beaucoup. C'est, pourtant, ce que promet le président de la République, parlant lui-même, de plus en plus souvent, de ce qui arrivera après lui, tout en assurant, par exemple, à l'un des ministres avec lesquels il lui incombe de s'entretenir régulièrement qu'il est toujours aussi décidé à aller au terme de son mandat.

M. Mitterrand est entré en campagne, insensiblement. Le 17 novembre, devant les maires de France, il reprenait au bond la balle lancée par Edouard Balladur la veille, dans *le Monde*, avec ses propositions de réforme des institutions.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 10
et nos informations pages 8 à 12



Après l'autorisation donnée par l'ONU

L'aviation de l'OTAN bombarde une base serbe

L'aviation de l'OTAN a attaqué, lundi 21 novembre, l'aéroport d'Ubdina, en République serbe autoproclamée de Croatie. Un communiqué de l'Alliance à Bruxelles a précisé que « cette frappe aérienne a été effectuée à la demande de la Force de protection des Nations unies ». C'est de l'aéroport d'Ubdina qu'étaient partis les récents raids aériens serbes contre la poche de Bihac, en Bosnie occidentale. Les forces serbes ont continué leurs bombardements sur Sarajevo.

Le différend euro-américain

La guerre s'étend dans l'ex-Yougoslavie, aux portes de l'Union européenne. Et jamais l'OTAN, seule alliance militaire sortie intacte de la guerre froide, n'aura paru aussi peu apte à assurer le maintien de la sécurité sur le Vieux Continent. Jamais les événements de ces derniers jours en Bosnie ne l'auront montré sous un jour aussi peu favorable, sa crédibilité mise à mal par un mandat qui ne lui permet pas d'intervenir efficacement.

Il a fallu quarante-huit heures pour que le Conseil de sécurité de l'ONU vote une nouvelle résolution – la 958 – autorisant l'OTAN à frapper sur le territoire de la Croatie voisine, d'où sont parties les dernières offensives serbes contre Bihac, dans le nord-ouest de la Bosnie. En attendant, les Serbes ont impunément franchi un pas de plus dans l'escalade, utilisant l'aviation, le napalm, et même une bombe à fragmentation contre les populations musulmanes assiégées à Bihac.

Alain Juppé convenait volontiers, dimanche 20 novembre, sur France 2, de cette inadéquation de plus en plus flagrante de l'OTAN aux tâches de sécurité de l'après-guerre froide.

ALAIN FRACHON

Lire la suite
et nos informations page 3

Trêve à Gaza entre M. Arafat et les islamistes

L'Autorité palestinienne et les islamistes se sont entendus, lundi 21 novembre, pour mener conjointement des enquêtes sur les circonstances des affrontements qui ont fait quinze morts vendredi à Gaza. Mais le Hamas insiste toujours pour que l'Autorité présidée par Yasser Arafat en assume la responsabilité avant le résultat des investigations. Lundi matin, une trêve fragile prévalait sur l'ensemble du territoire.

page 7

Le prix Médicis à Yves Berger

Le prix Médicis a été attribué, lundi 21 novembre, à Yves Berger pour *Immobile dans le courant du fleuve* (Grasset), au premier tour de scrutin, par sept voix contre deux à Christian Oster pour *le Pont d'Arcueil* (Minuit), une à Isabelle Jarry pour *l'Archange perdu* (Mercure de France) et une à Christophe Bourdin pour *le Fil* (Editions de la Différence). Le Médicis étranger est revenu à *Frère Sommeil*, de l'Allemand Robert Schneider (Calmann-Lévy) et le Médicis essai à *Pour Jean Prévost*, de Jérôme Garcin (Gallimard).

Les victimes de l'inceste face à la justice

Comme les y autorise une loi votée en 1989, les victimes d'inceste sont de plus en plus nombreuses à porter plainte dans les dix années qui suivent leur majorité. Cependant, une récente décision de la Cour de cassation prive concrètement celles dont l'enfance a été souillée avant 1979 de l'espoir de pouvoir un jour demander justice.

page 13

Trente chirurgiens poursuivis pour escroquerie

La première affaire importante d'escroquerie à la Sécurité sociale, à partir de la surfacturation de prothèses de hanche, devrait bientôt être jugée. Une trentaine de chirurgiens orthopédistes libéraux exerçant dans différents départements de l'ouest et du centre de la France ont été mis en examen dans cette affaire dénoncée par la Caisse d'assurance-maladie de la Sarthe.

page 14

La colère des acteurs de doublage

Les acteurs de doublage poursuivent leur mouvement de grève engagé le 18 octobre. Ils réclament la reconnaissance de leur droit à la propriété intellectuelle et une rémunération pour chaque diffusion de film dont ils ont assuré la post-synchronisation. Une centaine de comédiens, parmi lesquels Pierre Arditi, Michel Piccoli, Francis Huster, leur ont apporté leur soutien. Si le mouvement devait se poursuivre, les sociétés de doublage pourraient connaître d'importantes difficultés.

page 20

Accord précaire en Angola

Le traité de paix signé dimanche risque de rester lettre morte

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

La dernière guerre africaine née des convulsions de la décolonisation et de l'affrontement Est-Ouest est théoriquement finie, depuis la signature, dimanche 20 novembre, de l'accord de paix entre le gouvernement de Luanda et les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Cet accord très difficile couronne un processus amorcé en 1990, avec l'accession de la Namibie à l'indépendance, et poursuivi avec les premières élections libres en Zambie, au Malawi, en Afrique du Sud et au Mozambique.

En moins de cinq ans, le paysage politique de l'Afrique australe s'est profondément modifié. Nul doute que ces changements affecteront durablement l'avenir du continent. Les potentialités économiques que recèle le nouvel ensemble, alliées au dynamisme, aux moyens financiers et au savoir-faire du grand voisin sud-africain, sont susceptibles, non seulement de servir de moteur à l'émergence d'un bloc régional économiquement dynamique, mais aussi de créer une région qui saura se donner les moyens politiques de ses possibilités économiques. Les pays impliqués en Afrique – et plus particulièrement la France – ne pourront pas ignorer cette nouvelle réalité, ce que redoutent d'ores et déjà les pays francophones traditionnellement liés à Paris.

Il ne dépend que de l'Angola, richement doté en pétrole, en diamant, en potentialités agricoles et halieutiques de toutes sortes, de s'inscrire durablement dans cette tendance. Encore faut-il que la paix qui vient d'être signée ne débouche pas, une fois de plus, sur un échec sanglant. Or l'histoire de ces trois dernières années, comme les soubresauts de ces dernières semaines, incitent, c'est le moins qu'on puisse dire, à la prudence.

En mai 1991 déjà, le gouvernement du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), au pouvoir à Luanda, avait signé un premier accord de paix avec l'UNITA. Seize mois plus tard, les accords de Bicesse (du nom de la localité portugaise où avait été signé le traité) volaient en éclats, après que le chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, eut refusé de reconnaître sa défaite à l'issue des premières élections libres. La guerre reprit aussitôt. En deux ans, elle a probablement fait plus de victimes que les seize années de la période précédente, lorsque, tout de suite après l'indépendance, l'UNITA s'était opposée à un MPLA installé et maintenu au pouvoir par l'intervention cubaine.

GEORGES MARION

Lire la suite
et nos informations page 5

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $)

Un entretien avec François Rachline

« Aujourd'hui, l'économie est une science qui ne pense pas »

« Au-delà de l'approfondissement d'un savoir de plus en plus technique, on se demande souvent si l'économie est une discipline majeure. Qu'en pensez-vous ?

– Il est vrai qu'elle retient majoritairement l'attention, parce *qu'elle est omniprésente*, et chacun sent bien qu'il est devenu impossible d'appréhender notre existence, même la plus quotidienne, sans renvoyer aux réalités de la production, de l'emploi, des échanges et de la finance internationale, *mais c'est une science* doublement mineure.

» Mineure, parce qu'elle est encore jeune, et sa marche vers la *maturité est lente. Elle assimile* avec peine les avancées importantes d'autres disciplines, comme la psychologie, la sociologie ou les mathématiques, et quand elle les intègre, c'est souvent avec un grand retard. *Mais c'est là un péché de jeunesse :* l'économie veut grandir par elle-même, et elle se corrigera certainement de ce défaut.

» Mineure aussi parce qu'elle ne propose aucune vision structurante du monde. Quels paradigmes a-t-elle offerts à notre pensée depuis deux siècles ? Aucun ! L'équilibre est issu de la physique ; la croissance et le développement sont d'origine biologique ; l'inflation vient de la médecine (*inflationem* signifie « renflement de la peau »). Les économistes travaillent beaucoup, publient abondamment, mais ils pensent peu. Ce n'est pas ici une attaque contre les personnes, *mais un jugement sur* l'évolution de la recherche. L'économie s'interroge très peu sur son propre statut, sur son *autonomie en tant que discipline*, sur ses critères de scientificité ou sur les conditions de son émergence en tant que science. Or une science qui ne se pense pas *ne* pense plus. Aujourd'hui, l'économie est une science qui ne pense pas. *Plus elle avance, plus elle se* rétrécit.

– N'est-ce pas le propre de toute connaissance qui se veut scientifique de délimiter son domaine de recherche, et donc de restreindre son champ d'investigation ?

– Vous avez raison, à condition de préciser qu'il faut d'abord élargir le champ de vision pour mieux établir ensuite la validité des divers domaines d'investigation. Les deux doivent aller de pair. Certains s'efforcent de rappeler que l'économie ne doit pas être un marteau sans maître, qu'elle est au service de l'homme, que son aspect instru*mental ne doit pas l'emporter sur* sa réflexion de fond, mais ils restent encore très minoritaires. Or plus l'économie s'enferme dans sa technique, moins elle devient capable de comprendre ce qui se passe autour d'elle, à *commencer par le sort des* hommes, tout simplement. A mes yeux, cette particularité tient en grande partie à son histoire. Non *seulement elle s'est construite en* opposition aux sciences morales du XVIIIe siècle – il lui fallait alors se démarquer, s'imposer comme science et non comme subdivision de la philosophie –, mais elle s'est organisée suivant *les exigences des sciences clas*siques, physique et cosmogonie en premier lieu. La science avait alors pour idéal d'objectivité l'élimination de l'observateur. L'économie suivit la même démarche : pour devenir une *science, elle crut qu'il lui fallait* écarter l'homme des mécanismes qu'elle étudiait. Elle a ainsi édifié une vaste mécanique dont *l'homme est absent, elle qui* devait être avant tout une science humaine. Il est vrai qu'elle est aussi une science sociale, et qu'en ce sens, elle doit appréhender les relations entre les hommes.

> « La monnaie n'a pas de tout temps régné sur les relations humaines »

» A force d'ébarber tout ce qui ne relevait pas *a priori* de mécanismes « centraux », elle en est arrivé à ce qu'elle croyait le plus explicatif : des modèles mathématiques, de l'économétrie pure et dure. Sans doute y a-t-il encore bon nombre d'experts pour croire que de tels modèles constituent *l'apport décisif de l'économie. Je* suis pourtant convaincu que s'ouvre à présent un deuxième temps de l'histoire de l'économie *moderne, où il s'agira de reconsi*dérer la démarche globalement, et de renoncer à la prétention d'une science « dure » d'où l'humain aurait disparu.

» En deux siècles de développement, l'économie a « oublié » *trois grands domaines*, ou *les a* marginalisés : l'homme, les institutions, l'argent ! Elle se rend compte aujourd'hui qu'il lui faut *les réintégrer*, et elle s'y *emploie*. Son approche de l'humain s'appuie désormais sur la psychologie du comportement, principa*lement les anticipations et les* conventions. Les institutions, elle les redécouvre quand elle s'aper*çoit que son système était fondé* sur un individu abstrait, l'*Homo economicus rationalis*, et qu'une somme de relations interindivi*duelles ne constitue en rien une* société. Quant à l'argent, c'est peut-être son oubli le plus étonnant.

– N'y a-t-il pas chez certains économistes, que ce soit Marx ou Keynes, une théorie de l'argent ?

– Prenons Marx. Il explique très bien ce qu'est la marchandise équivalent général, celle en laquelle toutes les autres marchandises expriment leur propre valeur. Certains objets sont ainsi devenus, historiquement, des instruments monétaires et ont rempli cette fonction d'équivalence générale. Mais, d'une part, la monnaie n'est plus une marchandise, si elle l'a jamais été, et, d'*autre part, on peut très bien lire le Capital* de Marx – comme d'ailleurs les œuvres d'Adam Smith ou de Ricardo – sans vraie *référence à la monnaie*. Tout l'édifice est bâti essentiellement sur la production et sa distribution. La monnaie ne tient qu'un *rôle secondaire. Le manque* d'argent ou son excès peuvent perturber la circulation des marchandises, *mais le système est* déchiffrable sans le secours de l'argent. L'économie est restée marquée par une telle absence, *malgré ses tentatives pathétiques* pour réintroduire cette dimension fondamentale.

– Cette négligence prévaut-elle chez tous les économistes ?

– Bien qu'il y ait des préoccupations monétaires chez Marx, comme d'ailleurs chez Keynes, il n'existe pas de véritable théorie économique centrée sur l'essence de la monnaie. Au cœur du savoir économique siège une formidable *ignorance. Depuis fort long*temps, les économistes ont analysé les fonctions remplies par la monnaie, et ils persistent à croire qu'il y aurait une sorte de continuité historique faisant passer de l'antiquité à nos jours. La seule chose importante serait la dématérialisation d'une monnaie qui *aurait toujours existé*. Cette vision me paraît rater l'essentiel de la modernité.

– Pourquoi l'idée de dématérialisation nous entraîne-t-elle sur une fausse piste ?

– D'abord, parce que les ethnologues et les historiens ont *montré que la monnaie n'a pas de* tout temps régné sur les relations humaines, loin de là. Nombreuses sont les sociétés dans lesquelles aucune circulation monétaire n'est possible hors des réseaux établis par le souverain, c'est-à-*dire ses propres besoins, les célé*brations religieuses, éventuellement les rapports avec l'extérieur. Ensuite, parce qu'il existe une *différence de nature entre les* espèces, forme archaïque de la monnaie, et l'argent moderne, qui est entièrement immatériel. Les *espèces sont d'origine naturelle*, puisque c'est toujours du métal qui est frappé au sceau du pouvoir qui en dispose ; le crédit est d'origine institutionnelle, puisqu'il est engendré par les banques. Enfin, parce qu'il est créé par écritures *bancaires et qu'il n'a plus rien à* voir avec les espèces, l'argent moderne n'est pas une marchandise.

» La question monétaire est en fait liée à la pratique du crédit, mais elle ne s'y réduit pas. Le *crédit est contemporain des* grandes civilisations humaines : les Sumériens le connaissaient *déjà, et les sociétés de l'Antiquité* en ont l'habitude. Mais ce crédit est un crédit à l'ancienne : l'existence préalable d'une autre monnaie est toujours requise. *Le crédit est pour ainsi dire l'extension* de la monnaie disponible, sa démultiplication par la dilatation du temps. C'est en fonction d'*un* stock d'or que l'on peut faire circuler des titres représentatifs d'un prêt. Les économistes qui évacuent l'Histoire *ignorent* que des systèmes de compensations existaient à Florence ou à Venise, entre le XIIIe et le XIVe siècle. *Cependant, la possibilité* d'exiger le paiement cash de tout crédit maintenait l'obligation d'un rattachement au métal _ or ou argent. Le papier-monnaie n'était qu'une promesse de métal, et cette promesse devait être tenue, si le créancier le demandait. Il arriva que, pour vérifier la validité du *système, on le fit exploser*. L'histoire monétaire est jalonnée de désastres provoqués par cette peur autoréalisatrice. C'est le cas *en 1720 lorsque le prince de Conti* se présente rue Quincampoix avec un carrosse rempli de billets pour récupérer de l'or : il met en faillite le système de John Law.

» Derrière cette *subordination* du crédit au métal se profile une autre histoire. *Du XIIIe au* XIXe siècle, la société occidentale a multiplié les tentatives infructueuses pour s'affranchir du *métal et mettre au point des* moyens de paiement plus abondants et surtout plus fluides. Au XIXe et plus encore au XXe siècle, elle a cessé d'être rivée à l'or et à tout métal. Après bien des tâtonnements, le capita*lisme a rompu cette amarre : il lui* est désormais possible de créer de l'argent sans disposer d'argent au préalable.

– De quelle manière ?

– Avec l'invention des banques puis des banques centrales, la Banque de Stockholm en 1668 mais surtout la Banque d'Angleterre en 1694. A mes yeux, il y a là un changement radical de système. *La mutation ne s'est pas* réalisée du jour au lendemain : entre la logique et l'accoutumance sociale, le délai peut être *parfois très long. Il reste qu'on est* passé d'une structure verticale, établie suivant une chaîne qui relie nature, métal, souverain et société, à une *organisation* horizontale, articulée sur la communauté des intérêts entre prince et collectivité. Dans ce dernier cas, c'est une institution humaine, la banque centrale, qui se substitue à la nature pour garantir en dernier ressort la bonne fin du paiement. Du point de vue monétaire, la société passe alors d'un ordre naturel à un ordre historique.

» C'est là *une véritable mutation*. La monnaie reste une dette de la banque (les billets sont inscrits au passif du bilan des *banques centrales) comme elle* l'a toujours été depuis l'apparition des banques, mais parce que c'est une dette bancaire, il est devenu *possible, socialement, de ne plus* l'honorer en nature. Inextinguible, elle est à elle-même sa propre caution. Par ce système, la société s'offre à elle-même la garantie de son fonctionnement, au lieu de la recevoir d'un élé*ment naturel* extérieur.

– Cela ne dit pas encore comment de l'argent peut être créé, indépendamment de l'existence d'un stock monétaire préalable.

– En stricte logique, il suffit d'inscrire au passif du bilan de la banque une somme au crédit du compte d'un client. Simultanément, la banque enregistre à son *actif une créance du même mon*tant sur ce client. La monnaie est née : elle est utilisable, même si elle n'est pas automatiquement utilisée. Il est donc possible de soutenir que, dans ce cas, la monnaie précède l'activité. C'est pour cela que la mise en place d'une banque centrale européenne est une question décisive. Non seulement cette institution pourra développer une *stratégie* de change unique à l'échelle européenne, mais elle aura aussi la faculté de créer des écus pour stimuler la croissance. En somme, créé *ex nihilo*, l'argent engendre la réalité. Le mouvement lancé, il *faut pour l'entretenir toujours* renouveler la dette.

> « La guerre n'est plus une exigence économique »

– Renouveler sans jamais rembourser ?

– On imagine mal un banquier acceptant de suivre un client qui lui dirait : « Je voudrais contracter une dette que j'envisage de reconduire éternellement. » En fait, il faut toujours solder les dettes individuelles, mais la somme de ces dettes n'est pas soldable. C'est dans cet écart, dans cette apparente contradiction que réside le génie du capitalisme. L'ensemble de l'activité est ainsi suspendu au renouvellement indéfini de la dette. *Si tel n'était pas le cas, ce serait l'effondre*ment de la totalité de l'économie. Il est vrai que ce constat peut heurter nos habitudes de pensée, *collées aux pratiques indivi*duelles et peu rompues aux réalités collectives. Il n'en est pas moins indispensable pour comprendre le monde où nous sommes entrés, qui n'a *plus* grand-chose à voir avec celui dans lequel vivaient nos aïeux.

– Croyez-vous qu'on puisse penser aujourd'hui l'économie indépendamment des différentes formes de société qui ont prévalu dans notre histoire ?

– Selon moi, il n'est possible de *constituer de nouvelles formes* d'intelligibilité de notre présent qu'à la condition de comprendre l'histoire intellectuelle et l'his*toire socio-politique* dont nous avons héritées à notre insu. Comment en sommes-nous venus à poser les problèmes *dans* les termes qui sont aujourd'hui les nôtres ? D'où proviennent nos catégories, nos questions priori*taires ? Sommes-nous en mesure* d'avoir un regard suffisamment large pour embrasser de vastes pans de l'évolution humaine et *sociale*, au lieu de quelques décennies de société industrielle ? Voilà des interrogations fortes. *J'ai commencé*, depuis un certain nombre d'années, à les prendre en compte, et à proposer des éléments de réponse.

» On ne s'est pas assez demandé pour quelle raison l'économie s'est polarisée sur la production, alors que pendant des *millénaires*, l'acte *fondamental* des sociétés humaines fut de prendre, non de produire ou de vendre. Ce n'est qu'au cours du *dernier millénaire que s'est* imposé, petit à petit, cette activité jusqu'alors marginale qui consiste à vendre plutôt qu'à *prendre. L'économie politique* a ainsi régulièrement ignoré le butin, cette catégorie pourtant décisive, qui témoigne du prendre.

» Cet extraordinaire glissement du prendre au vendre, fondateur de la modernité, l'économie est *restée incapable de le mettre en* lumière, encore moins de l'expliquer. Adam Smith admet qu'il faut *« un certain temps »* pour *que le marché se développe*. Marx évoque une *« accumulation primitive »* du capital. Ce sont les travaux des historiens – en particulier ceux de l'école française des *Annales*, Marc Bloch, Fernand Braudel et leurs successeurs, Georges *Duby* ou Jacques Le Goff – qui permettent de se faire une idée de l'ampleur et de la complexité de cette transfor*mation qui s'inscrit dans* la longue durée.

» Si l'on porte sur l'Histoire ce regard global, deux grandes *pesanteurs contraignent* les société humaines : la soumission à la nature, et la dépendance envers autrui. Pour s'approprier *les richesses* et les *signes* de richesse, on prend à la nature, on prend à l'autre, on prend l'autre. La capture *définit* ce type de relation. Le capitalisme arrivant à maturité, lui, s'affranchit de cette obligation belliqueuse. Malgré le *nombre et l'ampleur* des conflits qui ont marqué le XXe siècle, je pense que la guerre n'est plus aujourd'hui une exigence économique.

– C'est pour le moins un paradoxe. Nietzsche considérait déjà que le XXe siècle allait être le siècle de la guerre. On ne peut pas dire que l'Histoire lui ait donné tort.

– Nous *ne sommes déjà plus* au XXe siècle... L'incompréhension de l'interdépendance croissante entre les peuples explique en grande partie les conflits épouvantables qui ont scandé ce siècle. Aujourd'hui, nous comprenons beaucoup mieux nos dépendances mutuelles, et si nous savons les accepter, nous pouvons jouer des jeux à sommes positives. Il *me semble* qu'une conscience véritablement globale de cette interdépendance (entre *nations*, entre entreprises, entre personnes) est en voie d'apparition. La conquête du butin, l'appropriation des richesses d'*autrui par la force*, qui furent l'une des causes majeures des guerres, n'ont plus les mêmes raisons d'être. Nos sociétés, capables de créer de l'argent pour se projeter dans un avenir décidé, ont enfin les moyens de croire en l'homme. C'est nouveau. La guerre perpétuelle a cessé d'être notre horizon indépassable.

– Iriez-vous jusqu'à dire que la paix est devenue l'exigence économique prioritaire ?

– *Absolument*. Si l'on n'aperçoit pas la montée de la paix dans le monde présent, c'est faute d'avoir pensé la guerre. Si la guerre n'est pas analysée, c'est faute d'avoir pensé le butin. Si le butin n'est pas conçu, c'est en raison de la primauté accordée à la production. Le primat de la production occulte *le rôle central de* l'argent. Il serait temps que l'économie regarde ces phénomènes autrement que du coin de l'œil. »

Propos recueillis par
ROGER-POL DROIT



Né en 1948, François Rachline n'est pas un économiste comme les autres. Enseignant l'économie à l'université Paris-X, à Sciences-Po et dans divers instituts européens, il s'intéresse également au mouvement des idées scientifiques, à la longue durée historique et aux mutations culturelles de l'actualité. Bien qu'il soit président de l'Association des professeurs et des maîtres de conférences de Sciences-Po, ses propos n'ont rien d'académique. Ils provoquent au contraire une sorte de choc qui incite à la réflexion et au débat. Après avoir publié en collaboration Une économie mondiale *(Hachette-Pluriel, 1985), il s'est notamment fait connaître par des essais qui ouvrent la démarche des économistes à des horizons inhabituels :* De zéro à epsilon, l'économie de la capture *(First, 1991 ; la réédition de ce livre chez Hachette-Pluriel vient de paraître)* et Que l'argent soit ! Capitalisme et alchimie de l'avenir *(Calmann-Lévy, 1993).*
Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il formule un diagnostic des insuffisances de la discipline économique et insiste sur la nécessité d'intégrer à la réflexion d'autres domaines que ceux qui prévalent à présent. Il esquisse également une analyse inattendue du recul de la guerre à l'époque contemporaine.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

L'OTAN est autorisée par l'ONU à bombarder les positions serbes en Croatie

Après les condamnations de pure forme de la violente contre-offensive serbe sur Bihac, une « zone de sécurité» de l'ONU en Bosnie occidentale, le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé des mesures de rétorsion. A l'initiative de la Grande-Bretagne, le Conseil de sécurité, souvent divisé jusqu'à présent sur ce sujet, a voté, samedi 19 novembre à New-York, à l'unanimité de ses quinze membres, une résolution qui autorise les avions de l'OTAN à lancer des frappes sur le territoire de la Croatie, en fait contre les forces des sécessionnistes serbes de la République de Krajina (RSK) autoproclamée. Ces forces serbes attaquent par l'ouest, notamment par des bombardements aériens, l'enclave musulmane voisine de Bihac, qui doit, en même temps, faire face, à l'est, à une violente offensive des Serbes de Bosnie.

Le président croate, Franjo Tudjman, avait autorisé, vendredi, l'OTAN à intervenir au-dessus de son pays, sachant que d'éventuelles frappes seraient dirigées contre les Serbes de Krajina, mais il a tout de même limité cette autorisation à une période d'une semaine.

Les seize ambassadeurs de l'OTAN se sont aussitôt réunis d'urgence, samedi à Bruxelles – à la demande de la France –, pour *« tirer les conséquences opérationnelles »* de la résolution de l'ONU. A l'issue de cette réunion, le Conseil de l'OTAN *« a donné*, selon un porte-parole de l'Alliance, *les instructions appropriées aux autorités militaires »* pour mener ces raids aériens. Ceux-ci, selon un diplomate, *« dépendent désormais d'une décision de la Force de protection des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie »* (FORPRONU).

Le commandant militaire de cette force, le général français Bertrand de Lapresle, s'était vu refuser, vendredi, une demande de riposte aérienne contre les Serbes, officiellement en raison de problèmes juridiques, mais aussi techniques.

L'unanimité des grandes puissances pour autoriser ces frappes s'explique notamment par l'inquiétude de voir la Croatie intervenir, alors que les relations entre Zagreb et les Serbes séparatistes de Croatie sont au plus bas. Mais elle cache des divergences persistantes entre Européens et Russes d'un côté, Etats-Unis et pays musulmans de l'autre. Ainsi ce sont les pays les plus réticents à une solution militaire en Bosnie – la Grande-Bretagne, la France, soutenus par la Russie –, qui sont les initiateurs de cette résolution, évidemment approuvée par Washington, partisan d'une ligne plus dure.

Dénonçant, à Moscou, *« un grand danger de glissement vers une solution militaire »* en Bosnie, le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, a estimé que la prochaine réunion du groupe de contact (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Russie), prévue pour début décembre, doit permettre de *« démontrer son engagement en faveur d'un règlement politique et non militaire du problème bosniaque ». – (AFP, Reuter, AP.)*

Différend

Suite de la première page

Le ministre des affaires étrangères s'est interrogé sur *« le problème de l'évolution de l'Alliance atlantique »*. Mais comment l'Organisation pourrait-elle bien fonctionner en Bosnie quand ses membres, Européens d'un côté, Américains de l'autre, paraissent poursuivre des objectifs différents ? Les premiers veulent à tout prix ramener les protagonistes à la table des négociations. Washington *« a des doutes »*, comme dit M. Juppé, sur la pertinence morale d'une stratégie consistant à entériner les conquêtes serbes.

M. Juppé voit dans ce différend une raison de plus pour développer le « pilier européen » de l'OTAN, autrement dit un début d'Europe militaire sans laquelle, dit-il, *« l'Europe restera un nain politique »*. Ici et là, les Européens font des efforts. Aux prises avec une puissante vague isolationniste, les Etats-Unis ne s'opposent plus à la construction de ce « pilier européen » de l'OTAN dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Mais les Européens ne doivent pas se payer d'illusions : dans l'état actuel des choses, l'Europe militaire est, précisément, un « nain », l'Eurocorps franco-allemand une machine encore symbolique, et la coopération franco-britannique est balbutiante. Bref, les Européens sont dans l'incapacité d'entreprendre une action d'envergure sans la logistique américaine.

Au moment où l'OTAN paraît de moins en moins pertinente et n'en a pas moins l'ambition d'étendre sa couverture à l'Est, tous les budgets militaires au sein de l'Union européenne sont à la baisse – à la notable exception de celui de la France. Les responsables européens ne devraient pas avoir peur d'adresser à leurs opinions respectives un message impopulaire, et pour l'instant soigneusement tenu sous silence : l'Europe militaire, celle qui s'affranchira un peu de l'allié américain, cela coûte cher.

ALAIN FRACHON

Les « casques bleus » en état d'alerte

Les 18 000 « casques bleus » déployés en Bosnie et les 13 000 basés en Croatie ont été placés en état d'alerte maximum, dimanche 20 novembre. Ces mesures font suite au feu vert du Conseil de sécurité de l'ONU *(lire ci-dessus)* pour une intervention aérienne de l'OTAN contre les sécessionnistes serbes de Croatie, dont les avions ont bombardé, vendredi et samedi, deux villes de la poche musulmane de Bihac, à l'extrême nord-ouest de la Bosnie, à la frontière de la Croatie. La Force de protection de l'ONU (FORPRONU) craint, en effet, des représailles en cas de frappes aériennes contre l'aéroport d'Udbina, une base militaire d'appoint de l'ancienne armée yougoslave, transformée par les rebelles serbes de Croatie en aérodrome servant à des opérations militaires. Selon le plan de paix international pour la Croatie, signé en janvier 1992, tous les territoires de Croatie sous contrôle serbe, placés sous protection des « casques bleus », devaient être démilitarisés.

Pour éviter tout dérapage, alors que les Serbes de Croatie ont averti qu'une attaque de l'OTAN équivaudrait à *« un acte d'agression »* et entraînerait une risposte de leur part, le personnel féminin de l'ONU et des organisations humanitaires, opérant dans ces zones serbes, a été évacué, dimanche, par hélicoptère vers Zagreb tandis que les « casques bleus » sont consignés à leurs bases.

Le représentant de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, et le patron des « casques bleus », le général français Bertrand de Lapresle, ont qualifié les dernières attaques serbes de *« violations flagrantes et inacceptables des résolutions de l'ONU et plus particulièrement de la résolution 957 sur le respect de la frontière internationale entre la Croatie et la Bosnie »*. La France a fait de même. A « L'Heure de vérité », dimanche, sur France 2, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a ouvertement encouragé *« l'utilisation de la force aérienne contre les agressions serbes »*. *Selon lui, le chef des « casques bleus » dans l'ex-Yougoslavie, le général de Lapresle, a demandé en vain, dès vendredi, une riposte de l'OTAN. Samedi, un nouveau bombardement a visé la ville de Cazin, à 25 kilomètres au nord de Bihac. Ce raid aérien serbe, qui a fait au moins neuf morts, visait, selon l'ONU, une usine de munitions. Suite à une faute de pilotage ou à des tirs de l'armée gouvernementale bosniaque, un des trois avions s'est écrasé sur un immeuble de la ville.*

Certains officiers de la FORPRONU ont expliqué l'absence, samedi, de réaction de l'OTAN par des carences techniques : les « casques bleus » bangladais, déployés dans la poche de Bihac, ne sont pas assistés d'officiers spécialisés dans le guidage des raids aériens de l'OTAN. D'autres officiers ont, au contraire, fait valoir que le bombardement sur Cazin avait précédé la décision du Conseil de sécurité, prise samedi soir. Celle-ci n'étant pas rétroactive, l'OTAN devra attendre une nouvelle attaque aérienne serbe contre la poche de Bihac pour intervenir.

Pendant ce temps, les combats se poursuivaient, dimanche, autour de la ville de Bihac ainsi que dans les faubourgs de Velika Kladusa, au nord de l'enclave. _ (AFP, Reuter.)

CROATIE
Velika-Kladusa
Cazin
Bihac
BOSNIE-HERZÉGOVINE
Udbina
Krajina
zones contrôlées par :
les Serbes
les Musulmans
les Croates
offensives serbes
CROATIE
Bihac
BOSNIE-HERZÉGOVINE
SERBIE
Sarajevo
MONTÉNÉGRO
50 km

BIBLIOGRAPHIE

Une armée à la dérive



L'ARMÉE RUSSE, LA PUISSANCE EN HAILLONS
de Laure Mandeville.
Edition nº 1, 300 pages, 130 F.

LE CHAOS ET LA RAISON
du maréchal Evgueni Chapochnikov
Traduit du russe par Luba Jurgensen.
Edition nº 1, 250 pages, 120 F.

A la fin des années 60, des sociologues distinguaient deux économies en URSS. La première, qui travaillait pour la défense, était superbement équipée, elle avait le quasi-monopole des cadres et de la main-d'œuvre très qualifiés. La seconde, consacrée à la « production civile », atteignait, à peine, le niveau des pays sous-développés. Ce tableau reflétait en bonne partie la vérité : la priorité était donnée au complexe militaro-industriel, qui consommait environ la moitié du budget de l'Etat (1).

On avait cependant peine à croire que la différence de qualité des deux structures était aussi grande que l'affirmaient les analystes. Il n'empêche que, même – et surtout – pendant la stagnation brejnévienne, l'armée rouge faisait peur. Les révélations de la *glasnost* et les échecs remarqués des combattants qui utilisaient le matériel soviétique ont montré que la première puissance militaire du monde n'était pas tout à fait ce que l'on craignait. De ce mastodonte il reste ce que Laure Mandeville, journaliste au *Figaro*, appelle *« la puissance en haillons »*. Ce titre est amplement justifié par le livre.

Avant le flux de désertions, qui précéda l'effondrement de l'URSS, les effectifs s'élevaient à 3,6 millions d'hommes, avec 400 000 officiers dont 5 000 généraux (il n'y avait alors que 1 000 généraux en activité aux Etats-Unis). Les officiers comptaient parmi les privilégiés mais leur salaire n'atteignait pas le tiers de celui de leurs prédécesseurs des armées du tsar. La moitié du budget de la défense était absorbée par l'équipement, et un tiers seulement servait à l'entretien des hommes. Cette troupe était dotée d'un matériel très sophistiqué, avec une infrastructure vétuste, voire misérable. Bref, sous Brejnev, c'était *« un mélange étonnamment stable de médiocrité et de puissance»*.

Avec la chute de l'URSS et la pauvreté d'un État incapable de payer régulièrement les traitements, nombreux furent les cadres, à la tête de ces soldats sans solde, qui eurent l'impression d'arriver au seuil de la misère. Cette dépêche AFP du 22 septembre 1994 vaut tous les commentaires : *« La Russie a bien failli cesser d'être une superpuissance parce que le commandement central des forces des missiles stratégiques n'avait pas payé ses factures d'électricité. La compagnie Mossenergo n'a en effet pas hésité, à 14 h 30, à couper le courant dans les locaux du centre, situés à Odintsovo, dans la banlieue de Moscou. »*

Cette situation est malsaine, voire explosive. Laure Mandeville classe les officiers en quatre catégories, des démocrates eltsiniens aux ultra-nationalistes. Elle privilégie la thèse de ceux pour qui l'armée russe veut intervenir le moins possible dans la politique. Elle recommande tout de même d'utiliser avec précaution les étiquettes qu'elle propose. Un conseil appuyé par les retournements spectaculaire de tel ou tel acteur. Elle estime, en tous cas, qu'actuellement l'armée est d'abord préoccupée par ses problèmes de survie.

Les souvenirs du maréchal Chapochnikov

Le livre de Laure Mandeville peut être complété par le récit de celui qui fut, lors de son enquête, un de ses interlocuteurs : le maréchal Chapochnikov. Celui-ci raconte ce qu'il fit et ce qu'il aurait voulu faire entre le putsch d'août 1991 et octobre 1994. Devenu ministre de la défense d'URSS puis éphémère commandant en chef des forces unies d'une nébuleuse appelée CEI, le maréchal essuya maintes déconvenues. A peine nommé à la défense, le voilà en conflit avec son chef d'état-major, le général Lobov. Celui-ci voulait réduire la compétence du ministre. Lobov y perdit son poste, mais, peu après, le ministre disparut avec l'Union soviétique. Le maréchal prit alors le commandement des forces de la CEI. Mais quelles forces ? Les Républiques rechignaient à mettre en œuvre une coordination qui, selon elles, menaçait leur fraîche indépendance.

C'est en vain que le maréchal Chapochnikov avança des arguments techniques : avec la destruction du système soviétique, des régions du Caucase ou de l'Asie centrale ne sont plus qu'à moitié protégées. Ou encore : près de 200 usines disséminées dans l'ex-URSS participaient à la fabrication des bombardiers stratégiques TU-160. Comment maintenir cette production sans entente multilatérale ? De plus, l'intégration est, selon le maréchal, *« une tâche noble »*. Elle empêche que la génération actuelle ne soit contaminée par le nationalisme. On pourrait croire que de ces malheureuses expériences naquit une grande amertume. Pas du tout. Ou pas encore. De Boris Eltsine, l'ancien ministre brosse un portrait plutôt flatteur. Et de la période écoulée, il tire cette conclusion consolante, proche d'ailleurs de celle de Laure Mandeville : malgré une situation dramatique, les forces armées n'ont pas été entraînées dans les batailles politiques, ce qui a permis d'éviter un drame à la yougoslave.

BERNARD FÉRON

(1) Le maréchal Chapochnikov écrit qu'avant 1990, les dirigeants les plus haut placés ne connaissaient pas le chiffre exact du budget de la défense.

SLOVAQUIE

Vladimir Meciar sanctionné lors des élections municipales

PRAGUE
de notre correspondant

Conviés à élire, vendredi 18 et samedi 19 novembre, leurs maires et conseillers municipaux, les électeurs slovaques ont sanctionné le parti de Vladimir Meciar (HZDS) qui avait remporté, début octobre, les législatives. Selon les premières estimations, les Slovaques ont largement boudé les urnes (54 % de participation), et le HZDS obtiendrait moins que les 35 % de suffrages recueillis en octobre. Beaucoup de grandes villes, dont la capitale Bratislava, où l'on a voté massivement contre M. Meciar, seront dirigées par des maires de l'opposition chrétienne-démocrate (KDH) ou de la Gauche démocratique (SDL, ex-communistes).

Les tensions politiques des dernières semaines, entretenues par M. Meciar, qui n'a toujours pas formé de nouveau gouvernement, ont incité de nombreux Slovaques à ne pas aller voter ou à préférer les candidats de l'opposition. Après l'échec essuyé lors du scrutin législatif, les dirigeants du KDH et de la SDL étaient, dimanche soir, satisfaits des résultats qui, selon le leader chrétien-démocrate Jan Carnogursky, *« montrent que les partis du gouvernement sortant jouissent encore d'une large audience dans le pays »*.

En République tchèque, où des élections municipales se déroulaient au même moment, les résultats provisoires montrent, au contraire, une grande stabilité de l'électorat par rapport aux communales de 1990 et aux législatives de 1992. Le Parti démocratique civique (ODS) du premier ministre Vaclav Klaus arrive en tête avec 25,4 % des voix, devant les « indépendants » (17 %), les communistes (16,6 %), les chrétiens-démocrates (10,6 %) et les sociaux-démocrates (8,1 %). Ce scrutin a, par ailleurs, montré la baisse d'intérêt des Tchèques pour la politique : ils n'ont été que 60 % à voter contre 80 % à 90 % lors des élections qui avaient suivi la chute du communisme.

MARTIN PLICHTA

EUROPE

ITALIE

Silvio Berlusconi serait le grand perdant des élections municipales partielles

ROME

correspondance

Un seul perdant : Silvio Berlusconi. Deux *gagnants* : à droite, les néo-fascistes de l'Alliance nationale et, à gauche, les ex-communistes du PDS. Telles étaient, lundi 21 novembre dans la matinée, les premières conclusions à tirer des élections locales partielles de dimanche, *au cours desquelles* 2 600 000 Italiens devaient élire leurs maires et leurs conseillers municipaux dans 238 communes.

Certes, ces élections, dont le deuxième tour aura lieu le 4 décembre, ne concernaient qu'un peu plus de 5 % de l'électorat *mais leurs résultats étaient* attendus comme un test important pour la majorité, après six mois de gouvernement et, surtout, dans la phase actuelle d'âpre conflit social que connaît le pays.

Gianfranco Fini étoile montante

Après la manifestation du 12 novembre dernier, ce sont les étudiants qui ont pris la relève en déclenchant un vaste mouvement de protestation. Ils étaient des dizaines de milliers dans les rues, samedi 19 novembre, alors que le ministre de l'intérieur, Roberto Maroni, de la Ligue du Nord, dénonçait une tentative de la part des « durs » de la majorité de chercher l'affrontement social, afin de ressouder l'électorat de droite.

Le dépouillement ne devait commencer que lundi matin mais, dès la fermeture des bureaux de vote, dimanche soir, les instituts spécialisés donnaient les résultats de sondages effectués, à la sortie des urnes, dans les grandes villes. Ceux-ci font surtout apparaître le tassement des suffrages de Forza Italia, le mouvement de Silvio Berlusconi, qui essuie ainsi sa première défaite. Dans les sept plus grandes villes concernées par le scrutin, le parti du président du Conseil ne recueillerait que 10 à *15 %* des voix, contre *30 %* lors des élections européennes. Cette baisse a profité à l'Alliance nationale, le parti néo-fasciste, membre de la coalition au pouvoir, qui progresse un peu partout, même dans le nord du pays, jusqu'ici fief de la *Ligue. Celle-ci*, qui a, de nouveau, refusé tout accord avec l'Alliance nationale, semble, dans l'ensemble, avoir maintenu ses positions.

L'opposition obtient, aussi, de très bons résultats. C'est, plus particulièrement, le cas des ex-communistes du PDS, *qui devient* le premier parti dans beaucoup de communes.

Autre indication à retenir de ces élections : la bonne performance de l'alliance, inédite jusque là, entre le Parti populaire (ex-démocratie chrétienne) avec des formations de gauche.

Les dirigeants de Forza *Italia* ont, bien entendu, tenté de minimiser l'impact de ces élections partielles, « *dépourvues*, selon le coordonnateur du mouvement, Cesare Previti, *de toute signification politique* ». L'opposition voit, en revanche, dans ces résultats un signal important de son renouveau et une sonnette d'alarme pour le gouvernement. Tous les commentateurs s'accordent, enfin, pour estimer que ce scrutin semble éloigner le risque d'élections anticipées que Silvio Berlusconi aurait pu vouloir provoquer pour se débarrasser de son allié encombrant, la Ligue du Nord d'Umberto Bossi.

Une chose est certaine : alors que l'image du *Cavaliere* ne cesse de se détériorer, la popularité du président de l'Alliance nationale, Gianfranco Fini, continue de s'affirmer.

SALVATORE ALOÏSE

AFRIQUE

ALGÉRIE

Le gouvernement dénonce la réunion de Rome entre partis d'opposition et islamistes

Le gouvernement a dénoncé, samedi 19 novembre, « *l'inopportunité et les ambiguïtés* » de la réunion sur la crise algérienne, organisée, lundi et mardi, à Rome, sous l'égide de la commmunauté catholique Sant'Egidio, en présence de représentants de l'ex-Front islamique du salut (FIS). A son avis, « *les problèmes internes de l'Algérie ne peuvent trouver de solution qu'en Algérie et entre Algériens* ».

Dimanche, le quotidien gouvernemental *El Moudjahid* a fustigé les « *charognards* » de Rome et dénoncé la « *diplomatie parallèle* » de la communauté Sant'Egidio dont « *le seul but avéré est de convier à un séminaire les tenants de la subversion et du terrorisme* ».

Ce « *colloque* » auquel ont aussi refusé de participer les formations hostiles au dialogue avec les islamistes – le parti Ettahaddi (ex-parti communiste) et le Rassemblement pour la culture et la *démocratie* (RCD) à dominante kabyle – offre, selon ses promoteurs, une première prise de contact entre responsables de l'opposition et de l'ex-FIS depuis l'interruption du processus électoral, en janvier 1992.

Cette rencontre qui n'engage pas les autorités de l'Eglise comme ont tenu à le préciser les évêques d'Algérie, a été précédée par l'annonce, samedi, de l'attaque du village de Sidi Abdellah, à vingt kilomètres à *l'ouest* d'Alger, au cours de laquelle vingt-quatre personnes – huit civils, deux membres des forces de l'ordre et quatorze islamistes – ont été trouvé la mort. Un groupe armé s'est heurté, pendant plusieurs heures, à la résistance de policiers et d'habitants munis d'armes blanches. – *(AFP.)*

OCÉANIE

NOUVELLE-ZÉLANDE

Jim Anderton, le principal acteur politique du pays quitte la scène

SIDNEY

de notre correspondante

Jim Anderton, le leader politique le plus populaire de Nouvelle-Zélande, vient de laisser son parti, l'Alliance, et bon nombre de ses électeurs potentiels en plein désarroi en *annonçant qu'il quittait la* scène politique. Selon de récents sondages, M. Anderton était le « *premier ministre* [potentiel] *préféré* » de ses compatriotes, avec 23 % d'opinions favorables, contre 17 % *au premier ministre conserva*teur Jim Bolger et 4 % au numéro un du Labour, Helen Clark.

Jim Anderton a, le 10 novembre, invoqué le suicide de sa fille, fin 1993, comme *un facteur essentiel de sa déci*sion. Avant de fonder et de diriger son propre parti, l'Alliance, né en 1991 de la réunion de cinq petites formations de gauche et de centre gauche, M. Anderton fut une importante figure travailliste. C'est en protestation contre les réformes entreprises par l'aile droite du Labour que, en 1989, il saisit l'occasion de la privatisation de la banque nationale pour démissionner du parti, tout en demeurant député.

Dans un pays dont l'économie s'est libéralisée à l'extrême, l'Alliance prône un retour à davantage de régulation – sur les marchés financiers, dans les échanges exté*rieurs et sur le marché* du travail. M. Anderton s'est aussi fait l'apôtre d'un retour à plus de solidarité vis-à-vis des classes auxquelles dix années *de réformes intensives n'ont* pas profité.

Grâce au nouveau système de scrutin (proportionnel mixte), l'Alliance, actuellemnt sous-représentée, avec 2 députés, aurait sans doute eu *30 sièges (sur 120) aux pro*chaines élections, qui devraient avoir lieu dans la seconde moitié de 1995. Après trente et un ans de carrière, Jim Anderton *donne le sentiment de quit*ter la scène juste avant le dénouement de l'action. Le premier discours du nouveau chef du parti, Sandra Lee, a confirmé, voire accentué, l'engagement à gauche de l'Alliance.

FLORENCE DE CHANGY

REPERES

INDE

Des violences tribales font 25 morts dans le Nord-Est

Des séparatistes maoïstes originaires des tribus nagas ont, le samedi 19 novembre, tué au *moins* 25 membres des tribus rivales kukis, favorables à New-Delhi, et ont incendié une vingtaine de maisons dans l'Etat de Manipur, au nord-est de l'Inde, à la frontière de la Birmanie. Selon les forces de sécurité, qui ont renforcé leurs patrouilles dans la *région*, Nagas et Kukis se disputent le contrôle d'un lucratif trafic d'héroïne. Le 14 novembre, les Nagas avaient tué 9 Kukis, apparemment pour venger la mort de 30 des leurs, survenue dans « l'accident » d'un autobus poussé dans un ravin par des Kukis. – *(AFP.)*

MEXIQUE

Affrontements entre Indiens et policiers au Chiapas

Au moins vingt et une personnes ont été blessées, dimanche 20 novembre, à l'issue d'affrontements entre la police et des Indiens de l'Etat mexicain du Chiapas, foyer de la guérilla zapatiste, ont indiqué des membres du Parti de *la révolution démo*cratique (PRD, opposition de centre-gauche). A Comitan et San Cristobal de Las Casas, la police est intervenue en lançant des gaz lacrymogènes pour tenter de disperser des manifestations qui marquaient le 84[e] anniversaire du début de *la révolution mexicaine* de 1910. La situation reste tendue dans cet Etat frontalier avec le Guatemala, théâtre en janvier dernier d'un soulèvement armé *organisé* par l'Armée zapatiste de libération nationale, aujourd'hui retranchée dans le maquis. Un cessez-le-feu est en vigueur mais le dialogue est rompu entre les rebelles et le gouvernement. Ernesto Zedillo, président élu qui prendra ses fonctions le 10 décembre, a estimé que « *seule la négociation* » permettrait de résoudre les problèmes du Chiapas. – *(AFP.)*

NIGÉRIA

L'écrivain Wole Soyinka gagne clandestinement Paris

L'écrivain nigérian Wole Soyinka, qui était empêché de quitter son pays, est arrivé *samedi 19 novembre* à Paris, après être passé clandestinement au Bénin. Le prix Nobel de littérature (1986) a rencontré, dimanche, Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO, *qui* l'avait nommé le 21 octobre ambassadeur de bonne volonté, fonction qui permet de jouir d'un laissez-passer des Nations unies.

Ferme détracteur du régime militaire dirigé par le général Sani Abacha, Wole Soyinka avait été placé sous étroite surveillance en septembre. Son passeport *lui avait été retiré le 22 sep*tembre, puis le laissez-passer des Nations unies le 3 novembre. Il n'avait pu se rendre à la réunion du Parlement international des *écrivains*, qui a eu lieu du 4 au 6 novembre à Strasbourg, et dont il devait présider une des séances.

Par ailleurs, le général Sani Abacha a refusé une demande présentée par une délégation du Congrès américain, en visite au *Nigéria, pour obtenir la libération* de Moshood Abiola, principal figure de l'opposition, a annoncé samedi 19 novembre le chef de la délégation, Harry Johnston. M. Abiola est détenu à Abuja depuis le 23 juin pour s'être proclamé président de la République *sur la base des résultats de l'élec*tion présidentielle du 12 juin 1993 annulée par les militaires. – *(AFP.)*

VIETNAM

Le président chinois en « visite d'amitié » à Hanoï

Le président chinois Jiang Zemin a commencé dimanche 20 novembre une « *visite d'amitié* » au Vietnam, axée sur la coopération économique. Pékin et Hanoï ont « *laissé de côté leurs différends pour trouver un terrain d'entente* », a déclaré un porte-*parole* chinois, Cheiu Jiaiu, à l'issue des premiers entretiens. Les chefs des deux pays ont, en particulier, évité de discuter de leurs litiges territoriaux dans le *golfe* du Tonkin et en mer de Chine du Sud, qui empoisonnent depuis longtemps leurs relations, a ajouté M. Cheiu. M. Jiang est le premier chef du PCC, et le *deuxième* chef d'Etat chinois après Liu Shiaoqi en 1963, à visiter son voisin communiste.

Les deux pays ont normalisé leurs relations en 1991, douze ans *après* un affrontement *militaire* majeur. Leur commerce frontalier a atteint officiellement 500 millions de dollars pour les huit premiers mois de l'année, contre 300 millions pour 1993. Le trafic clandestin double sans doute ces chiffres, ce qui place Pékin parmi les principaux partenaires du Vietnam. A Ho-Chi-Minh-Ville (ex-Saïgon), où il avait fait escale samedi, rentrant d'Indonésie et d'Asie du Sud-Est, M. Jiang a notamment rencontré des représentants de la communauté *chinoise* de Cholon, forte d'un million de membres. – *(AFP.)*

ASIE

NÉPAL

Impasse après la victoire des communistes

Le Népal se trouve dans une « *impasse politique* », a déclaré dimanche 20 novembre Man Mohan Adhikary, chef de file des *communistes*, au vu des résultats désormais à peu près complets des législatives du 15 novembre, d'où ne se dégage aucune majorité claire. Le Parti unifié marxiste-*léniniste* (CPN-UML) emporte 86 des 205 sièges, contre 75 au Congrès.

Le Congrès – au pouvoir depuis 1991, avec le premier ministre *G.P. Koirala, après avoir emporté* les premières législatives organisées depuis la fin de la monarchie absolue – a reconnu sa défaite. Mais nul n'obtiendra les *103 sièges nécessaires* à la majorité absolue. Tout en accusant le Congrès de fraude et en annonçant qu'il saisirait la justice, M. Adhikari a rencontré le roi Birendra et l'a assuré qu'il se comporterait « *en ferme soutien de la monarchie constitutionnelle* » s'il était appelé à former le gouvernement. Les communistes ont dit qu'ils ne remettraient pas non plus en cause l'économie de marché.

L'UML a entamé des discussions avec l'ex-chef du Congrès, l'octogénaire Ganesh *Man Singh, aujourd'hui* à la *tête* d'un groupe de dissidents qui a une vingtaine de sièges. Cependant les sympathisants de M. Singh seraient réticents à *s'allier* aux *communistes*. Les royalistes du Parti national démocratique (RPP) sont eux aussi, avec leurs 20 sièges, en position de négocier avec l'UML. Le Congrès, *quant* à lui, est peu disposé à former une coalition : « *Les gens ont voulu que nous soyons la minorité*, a dit un porte-parole, *c'est ce que nous ferons.* » – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

AFGHANISTAN : 12 tués lors d'un *tir de roquettes sur Kaboul*. – Douze personnes ont été tuées et onze autres blessées dimanche 20 novembre lorsque les forces de l'ancien premier ministre Hekmatyar ont tiré des roquettes sur la capitale afghane, a annoncé Radio-Kaboul, tenue par l'ex-chef de l'Etat, M. Rabbani. Cette attaque est survenue après que le camp présidentiel eut ordonné un cessez-le-feu d'une semaine en vue de permettre, dans la ville et ses environs, une campagne de vaccinations, organisée en collaboration avec les Nations unies. – *(AFP.)*

ESPACE SCHENGEN : vers un nouveau report. – La présidence allemande de la convention de Schengen *devait tenir une réunion ministé*rielle des pays signataires (les Douze moins le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Irlande), lundi 21 novembre, à Heidelberg pour arrêter la date d'*entrée en application* de cet accord sur la libre circulation des personnes. Bien que le fichier informatique central soit désormais au point, la France devrait demander un nouveau report d'*application ainsi qu'une période* probatoire de trois à six mois pour tester le fonctionnement de l'ordinateur. – *(AFP.)*

NORVÈGE : défilé pour le « non » à l'Union européenne. – Des milliers de personnes, – 17 000 à 20 000, selon la police, 25 000 selon les organisateurs –, ont manifesté samedi 19 novembre, dans les rues d'Oslo, pour que le « non » à l'Union européenne l'emporte lors du référendum du 28 novembre. Bien qu'ils aient *cédé un peu de terrain ces derniers* jours aux partisans du « oui », les adversaires de l'adhésion sont toujours nettement en tête des sondages (46 % contre 38 %). – *(Reuter, AFP.)*

***Les habitants des îles Aaland* disent « oui » à l'Union européenne.** – Les habitants des îles Aaland, zone franche sous souveraineté finlandaise, se sont prononcés par référendum dimanche 20 novembre, sur l'adhésion à l'Union européenne (UE). Le « oui » l'a emporté largement avec 73,7 % des suffrages exprimés. Le Parlement local (Lagting) devra désormais ratifier l'adhésion de cet archipel autonome peuplé de 25 000 habitants. – *(AFP.)*

PAKISTAN : sept morts lors de violences à Karachi. – Des francs-tireurs ont tué sept personnes, dont un garçon de douze ans, et en ont blessé huit autres samedi 19 *novembre* à Karachi, la capitale économique du Pakistan, a annoncé la police. De jeunes militants appartenant à des factions rivales du MQM (Mouvement Mohajir, qui rassemble des *musul*mans émigrés de l'Inde lors de la partition de 1947) ont ouvert le feu depuis des toits d'immeubles. – *(Reuter.)*

PORTUGAL : fin du 9[e] sommet ibérique. – Le 9[e] sommet ibérique, qui a pris fin, samedi 19 novembre à Porto, *après deux jours de travaux*, a permis d'écarter les risques d'une « bataille de l'eau » entre l'Espagne et le Portugal. Le chef du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, a donné des garanties sur un projet hydrologique *qui risquait, selon les experts* de Lisbonne, de provoquer au Portugal une réduction d'au moins 30 % du débit des trois grands fleuves ayant leurs sources en Espagne (Douro, Tage et Guadiana) ainsi que de graves problèmes de pollution pendant les périodes de sécheresse. – *(AFP.)*

RUSSIE : Alexeï Bolchakov élu président du comité économique *de la CEI*. – *Alexeï* Bolchakov, récemment nommé vice-premier ministre russe chargé des affaires de la Communauté des États indépendants (CEI), a été élu, samedi 19 novembre, *président du comité* économique interétatique (MEK) de la CEI. Le président Eltsine a exprimé l'espoir que le MEK « *mettra en marche le mécanisme de l'union économique* », soulignant que ses tâches seraient de créer une union douanière et de jeter les bases d'un marché commun. Seul, le Turkménistan avait refusé de rejoindre ce comité, lors de sa *création* le 21 octobre. – *(AFP.)*

TCHAD : les premières élections pluralistes en avril. – Le président Idriss Deby a annoncé, dans un entretien diffusé samedi 19 novembre par la radio nationale tchadienne, que les *premières* élections présidentielle et législatives pluralistes auraient lieu le 9 avril. Prolongée d'un an, la période de transition, instaurée à l'issue de la conférence nationale de 1993, devait *prendre fin en avril 1995*. – *(Reuter.)*

TCHÉTCHÉNIE : L'opposition prend le contrôle d'un village. – L'*opposition, armée et soutenue par* Moscou, au régime indépendantiste tchétchène, a pris, dimanche 20 novembre, le village de Bratskoïe, au nord-ouest de cette République autonome de la Fédération de Russie. Selon le gouvernement, cette offensive a été appuyée par une trentaine de chars, *récemment donnés par Mos*cou à l'opposition, et par des hélicoptères de combat aux couleurs russes. Elle aurait fait «*de nombreuses victimes parmi les civils*» et près de 350 réfugiés. – *(AFP.)*

TIMOR-ORIENTAL : le territoire interdit aux journalistes. – *Le gou*vernement indonésien a annoncé samedi 19 novembre qu'il ne délivrerait plus, jusqu'à nouvel ordre, de permission aux journalistes étrangers pour se rendre au Timor-Oriental, territoire annexé par Djakarta, contre l'opinion de l'ONU, en 1976. Cette décision a alarmé les organisations humanitaires, notamment Amnesty international, d'autant que, trois *fois* depuis le 13 novembre, des troubles – nés en concomitance avec la réunion de l'APEC (« forum du pacifique »), le 15 *novembre* près de Djakarta – ont éclaté à Dili, la capitale de Timor-Est. – *(AP.)*

RECTIFICATIF : Contrairement à ce que nous avons écrit (*le Monde* du 18 novembre), le dissident et écrivain russe Alexandre Soljenitsyne n'est pas prix Nobel de la paix mais de littérature (1970). C'est Andreï Sakharov qui est prix Nobel de la paix (1975).

AFRIQUE

L'armée gouvernementale a repris Cuito-Canavale

Les forces armées gouvernementales ont repris, samedi 19 novembre, le contrôle de Cuito-Canavale dans la province de Cuando-Cubango (sud-est), a annoncé dimanche *Radio-Vorgan*, la station de l'UNITA, captée à Luanda. Les forces gouvernementales ont confirmé la prise de la ville.

Cuito-Canavale, l'une des principales bases militaires du pays, constituait une base de défense importante pour le mouvement de Jonas Savimbi. Elle pourrait servir à l'armée régulière comme point de départ pour une offensive sur la ville de Jamba, base « historique » des rebelles, située dans le sud de la province.

Vorgan signale d'autres affrontements dans la province de Bie (centre) dont la capitale Kuito est tenue par les troupes gouvernementales. De source militaire gouvernementale, on indique que des affrontements ont lieu dans plusieurs localités des provinces de Huambo (centre), de Bie et de Uije (Nord).

Une force multinationale dirigée par l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe pourrait être envoyée en Angola pour contribuer à l'application de l'accord de paix, a indiqué à Pretoria le vice-président sud-africain, Thabo Mbeki. Les ministres des affaires étrangères des pays d'Afrique australe doivent se réunir cette semaine pour étudier, en collaboration avec les Nations unies, le rôle qu'ils pourront jouer.

S'exprimant à son retour de la cérémonie de signature de l'accord à Lusaka, M. Mbeki a souligné que les dirigeants de la région étaient *« conscients de l'urgence »* de l'application de cet accord. L'idée d'une force multinationale de maintien de la paix comprenant des pays africains a de grandes chances d'être adoptée, a-t-il dit en précisant qu'il restait à décider du niveau d'une implication extérieure en Angola.

M. Mbeki a minimisé l'absence de Jonas Savimbi et le fait que l'accord n'ait pas été signé non plus par le président Jose Eduardo Dos Santos. Selon lui, il était prévu que le texte puisse être signé par des représentants autorisés. – *(AFP.)*

ANGOLA

Le cessez-le-feu ne devrait intervenir que dans quarante-huit heures

Après plusieurs jours de tergiversations et de coups de théâtre, le gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont signé, dimanche 20 novembre, à Lusaka (Zambie), un accord de paix destiné à mettre fin à dix-neuf ans de guerre civile. D'après le texte, un cessez-le-feu doit intervenir sous les quarante-huit heures.

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

Cet accord, qui avait été paraphé le 31 octobre, aurait dû être solennellement confirmé le 15 novembre. Mais, dès le 2 novembre, les troupes de Luanda lançaient une offensive sur la ville de Huambo, le fief de Jonas Savimbi. Une semaine plus tard, la ville tombait, incitant l'UNITA à refuser la signature de la paix. Les négociations avaient cependant repris, et la signature avait été reportée au 20 novembre. Mais, trois jours plus tôt, l'UNITA rompait une nouvelle fois les négociations pour protester contre l'entrée des troupes gouvernementales à Uige, au mépris, assurait-elle, de la trêve conclue quelques heures plus tôt (*le Monde* du 19 novembre).

Deux jours d'intenses pressions internationales ont eu finalement raison des réticences du chef de l'UNITA, Jonas Savimbi, qui, craignant pour sa vie, a cependant refusé de se déplacer à Lusaka pour signer l'accord. Celui-ci a été ratifié par son représentant, Eugenio Ngolo Manuvakola, secrétaire général de l'UNITA, et par le ministre des affaires étrangères angolais, Venancio de Moura. Le président angolais, José-Eduardo Dos Santos, assistait à la cérémonie, entouré de plusieurs chefs d'Etat de la région.

Pour de nombreux observateurs, les conditions de cette signature à l'arraché, comme l'absence de Jonas Savimbi, font douter de la viabilité de l'accord, négocié durant plus d'un an sous l'égide d'Alioune Blondin Beye, représentant spécial des Nations unies en Angola. Après la cérémonie, ce dernier a d'ailleurs reconnu que l'accord n'était pas la garantie de la paix, soulignant que celle-ci ne survivrait que si les Angolais manifestaient clairement leur intention de la respecter.

Outre la formation d'un gouvernement d'union nationale, l'accord de Lusaka prévoit que les troupes belligérantes seront encasernées puis désarmées sous le contrôle des Nations unies. Du côté de l'ONU, on assure que plusieurs centaines d'observateurs seront rapidement à pied d'œuvre en Angola. Mais il semble douteux que les 6 000 à 8 000 « casques bleus » prévus pour favoriser la mise en œuvre du traité puissent être mobilisés rapidement, ce qui accroît d'autant les risques d'un échec.

G. M.

CHRONOLOGIE/*Dix-neuf ans de guerre civile*

■ 1974
Au Portugal, la Révolution des œillets met fin à l'empire africain de Lisbonne.

■ 1975
15 janvier : les trois principaux groupes de la guérilla angolaise – l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola de Jonas Savimbi (UNITA), le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) participent à égalité à un gouvernement de transition qui chutera en août. 11 novembre : proclamation de l'indépendance, les dernières forces armées portugaises se retirent et laissent le contrôle de Luanda aux mains du MPLA, soutenu par des militaires cubains et l'armement soviétique. L'Afrique du sud appuient l'UNITA.

■ 1979
Le chef du MPLA, Agostinho Neto, meurt. Il est remplacé par Jose Eduardo dos Santos.

■ 1987
Les forces sud-africaines pénètrent dans le sud-est de l'Angola pour repousser une offensive du MPLA et des Cubains contre l'UNITA.

■ 1988
8 août : après une médiation des Etats-Unis, les troupes sud-africaines se retirent d'Angola. 22 décembre : l'Angola, l'Afrique du Sud et Cuba signent un accord liant l'indépendance de la Namibie au retrait des 50 000 soldats cubains d'Angola avant la mi-1991.

■ 1990
28 avril : le Portugal annonce les premiers *« contacts exploratoires »* directs entre l'UNITA et le MPLA. 26 octobre : après 15 ans de parti unique, le comité central du MPLA approuve le principe de la démocratie pluraliste.

■ 1991
1er mai : le MPLA et l'UNITA paraphent un pacte au Portugal qui prévoit l'organisation d'élections entre septembre et novembre 1992. 31 mai : Jose Eduardo dos Santos et Jonas Savimbi signent un accord de paix à Lisbonne.

■ 1992
29-30 septembre : premières élections pluralistes sous la surveillance de l'ONU. 6 octobre : l'UNITA accuse le gouvernement de fraude électorale. 17 octobre : le MPLA remporte 53,7 % des suffrages et l'UNITA 34,1 % aux élections législatives. A l'élection présidentielle, Jose Eduardo dos Santos obtient 49,57 % des voix et Jonas Savimbi 40,07 %. L'ONU certifie que les élections ont été libres et justes. Octobre-novembre : reprise des combats, plusieurs centaines de personnes sont tuées à Luanda. L'UNITA refuse d'accepter le résultat des élections.

■ 1993
27 octobre : ouverture à Lusaka (Zambie) de pourparlers de paix sous l'égide de l'ONU entre le gouvernement de Luanda et l'UNITA.

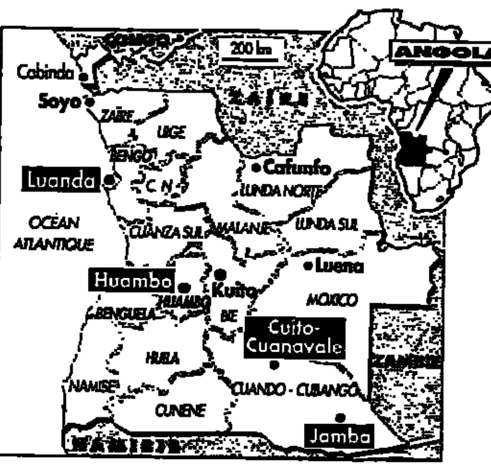
■ 1994
7 juillet : Nelson Mandela, Jose Eduardo dos Santos, le président zaïrois Mobutu Sese Seko et son homologue mozambicain Joaquim Chissano se rencontrent à Pretoria pour discuter de l'arrêt des combats. 31 octobre : les médiateurs du gouvernement et de l'UNITA paraphent un accord de paix à Lusaka. 9 novembre : les forces armées angolaises s'emparent de Huambo, le fief de l'UNITA. 14 novembre : report au 20 novembre de la signature de l'accord de paix. 20 novembre : alors que les combats se poursuivent sur le terrain, le gouvernement angolais et l'UNITA signent l'accord de paix en l'absence de Jonas Savimbi.

Un accord précaire

Suite de la première page

Lusaka sera-t-il la répétition de Bicesse ? Profondément démoralisés par une guerre à laquelle, depuis longtemps déjà, ils ne voient plus aucune justification, les jeunes Angolais, et sans doute avec eux leurs pères, ont naturellement tendance à le penser. Les héritiers de la nomenklatura comme les chômeurs, les fonctionnaires prolétarisés comme les réfugiés, les mendiants comme les vendeurs à la sauvette, les estropiés comme les enfants abandonnés qui, par milliers, survivent dans les rues de Luanda, ont en commun de ne croire ni à la paix, ni même à l'avenir. Malgré la propagande gouvernementale, les épisodes politiques de ces derniers jours les ont laissés de glace. Aucun vivat n'a salué, dimanche, à Luanda, une signature qui n'est vécue que comme une péripétie supplémentaire. Pour la majorité des Angolais, la pièce a déjà été jouée. Ce désinvestissement civique ne sera pas un mince obstacle pour le futur gouvernement d'unité nationale prévu par l'accord de paix. La guerre, outre qu'elle a mis l'économie sur le flanc, a réfracté toute forme d'activité politique vivante. Pendant près de vingt ans, l'histoire angolaise s'est écrite comme une caricature, chaque partie sommant la société de s'aligner sur des schémas simples qui se résumaient tous à la lutte des bons contre les méchants. Guerre oblige, aucun discours alternatif n'était toléré. A un tel régime, le paysage politique s'est rapidement desséché. Aujourd'hui, le désert règne, et ce ne sont pas les quelques petits partis qui tentent de subsister hors de la mouvance des deux grands qui tempèrent ce triste constat.

Il faut donc prévoir que, pendant longtemps encore, la scène politique angolaise sera dominée par l'affrontement au sommet du MPLA et de l'UNITA, avec tous les risques de dérapages que cela comporte dans une société où la démocratie n'est encore qu'un mot vide et où les échanges se sont toujours faits les armes à la main. Même si, en principe, ils doivent bientôt partager le pouvoir, la méfiance réciproque est la trame la plus solide des relations qu'entretiennent ces deux partis qui, contrairement à ceux d'Afrique du Sud, n'ont jamais pu combler le fossé qui les séparait.



L'affaire est ancienne. Elle remonte aux conditions mouvementées de l'indépendance, en 1975. Mais, depuis 1992, le fossé est devenu un gouffre. Jonas Savimbi y a mis sa pierre en prenant la lourde responsabilité de repartir en guerre après sa défaite électorale de septembre 1992. Un mois plus tard, à Luanda, à Lobito et à Benguela, le MPLA massacrait par milliers les partisans de l'UNITA. Au gré des villes prises et reconquises, le « nettoyage » a continué, dans les deux camps, renforçant la méfiance et rendant chaque fois la négociation un peu plus difficile, comme en témoignent les échecs successifs des rencontres d'Addis-Abeba et d'Abidjan, en 1993, puis, en 1994, les laborieuses négociations de Lusaka. En témoigne enfin le refus d'un Jonas Savimbi, réellement anxieux pour sa vie, de venir en personne à Lusaka pour apposer son paraphe sur le traité de paix.

Aujourd'hui, le MPLA et l'UNITA ne se serrent la main que le dos au mur : le premier, bien qu'au seuil d'une victoire militaire totale, n'a plus un sou – sa production pétrolière est hypothéquée pour plusieurs années – et il lui faut tenir compte des pressions qui conditionnent l'aide internationale ; l'UNITA, elle, est militairement exsangue et, conformément aux enseignements de Mao – auprès de qui Jonas Savimbi a fait ses classes – elle peut espérer se refaire à l'abri d'un pacte de circonstance. Mais si les deux partenaires n'acceptent pas, une bonne fois pour toutes, volontairement, et non plus seulement contraints et forcés, de s'engager dans une réelle politique de réconciliation nationale, l'Angola n'est pas près de connaître la paix.

GEORGES MARION

AFRIQUE

MOZAMBIQUE

Le chef de l'Etat sortant, Joaquim Chissano, remporte l'élection présidentielle

Le chef de l'Etat sortant, Joaquim Chissano, a remporté l'élection présidentielle des 27, 28 et 29 octobre, avec 53,3 % des voix, contre 33,7 % à Afonso Dhlakama, le chef de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), selon les résultats officiels rendus publics samedi 19 novembre. Son parti, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), au pouvoir depuis près de vingt ans, n'a pas connu le même succès aux élections législatives : il n'a obtenu que 44,3 % des suffrages, contre 37,7 % à la RENAMO.

Afonso Dhlakama, qui avait menacé plusieurs fois de boycotter ce premier scrutin depuis les accords de paix, a accepté ces résultats en se présentant comme premier chef de l'opposition dans l'histoire du Mozambique. Les élections n'ont pas été régulières mais « elles étaient les seules élections possibles et nous devons les accepter », a-t-il affirmé, sans avoir félicité le président Chissano pour sa victoire. Le responsable de la mission de paix des Nations unies au Mozambique, Aldo Ajello, a qualifié le scrutin de « libre et régulier ». – (AFP, Reuter.)

Un homme aux multiples visages

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

Quel est le vrai visage de Joaquim Chissano ? N'est-il que cet homme courtois, élégant et polyglotte, qui, ministre des affaires étrangères des premières années de l'indépendance, tranchait déjà par un pragmatisme peu courant chez ses camarades de parti coulés dans l'orthodoxie post-stalinienne des années 60 ? Est-il cet homme de parti unique, gravissant consciencieusement les échelons du pouvoir, tour à tour secrétaire chargé de la sécurité, officier général, ministre puis président ?

Les deux sans doute. Homme d'appareil certainement, qui, sans jamais être réellement inquiete, sut accompagner tous les tournants que l'histoire tourmentée des vingt dernières années imposa à son parti et à son pays. Mais également homme de compromis, qui sut imposer aux siens, d'abord réticents, la perspective d'un accord de paix avec la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO). Cette intuition, qui permit l'organisation des premières élections pluralistes, lui donne aujourd'hui une légitimité toute neuve. Lui qui n'avait jamais été que l'élu d'un comité central ou d'un bureau politique, peut aujourd'hui se prévaloir du suffrage populaire. Un tel parcours révèle une certaine habileté. Assurément, le nouveau president du Mozambique n'en manque guère.

Joaquim Alberto Chissano, fils d'un pasteur méthodiste, est né le 22 octobre 1939 dans la province de Gaza. Le jeune Joaquim rejoint le lycée de Lourenço Marques que le système colonial réserve alors quasi exclusivement aux jeunes Blancs. C'est là qu'il fera ses premières armes dans le mouvement nationaliste, en adhèrant au Noyau des élèves africains du secondaire (NESAM), organisation fondée par Eduardo Mondlane, bientôt premier président du futur Front de libération du Mozambique (FRELIMO). Président du NESAM de 1959 à 1960, Joaquim Chissano sera l'un des rares boursiers noirs que le Portugal autorisera à faire des études dans la métropole. En 1960, il est inscrit à la faculté de médecine de Lisbonne.

L'Afrique est alors secouée par la grande vague des décolonisations. La France, puis la Belgique et la Grande-Bretagne, concèdent l'indépendance à leurs colonies d'Afrique noire. Seul le Portugal de Salazar resiste, obligeant les étudiants de ses colonies à quitter Lisbonne s'ils veulent éviter l'arrestation. En 1961, Joaquim Chissano est en France, à la faculté de médecine de Poitiers. Quelques mois plus tard, il est à Dar-es-Salaam, pour fonder l'Union nationale des étudiants mozambicains, dont il devient le premier président. Une responsabilité qui lui vaudra ticket d'entrée au comité central et au comité exécutif du FRELIMO, lors du congrès fondateur du mouvement nationaliste, en septembre 1962. Presque aussitôt, il devient secrétaire du président du FRELIMO, Eduardo Mondlane.

Formé en pays communistes

Il a alors vingt-trois ans et pas d'autre perspective que celles du militant professionnel. C'est le temps des réunions interminables, des polémiques sans fin avec les petits groupes nationalistes, à travers l'Afrique et l'Europe. C'est aussi le temps de la formation. Joaquim Chissano fera plusieurs voyages en URSS et dans les pays de l'Est. Lorsqu'il deviendra secrétaire à la sécurité du FRELIMO, les services de renseignements occidentaux ne douteront plus que son séjour en URSS a été l'occasion d'un détour par les officines du KGB.

En 1969, Eduardo Mondlane meurt et Samora Machel lui succède à la tête du parti. Il garde à ses côtés Joaquim Chissano, qui devient membre du comité politico-militaire, membre du bureau politique et représentant du FRELIMO en Tanzanie. C'est là que le surprend la « révolution des ceillets », le 25 avril 1974. A Lisbonne, un groupe de jeunes capitaines s'empare du pouvoir, alors qu'outre-mer le Portugal patauge dans une coûteuse guerre coloniale. La négociation s'engage aussitôt avec le FRELIMO. Elle aboutira, en septembre 1974, aux accords de Lusaka, qui accouchent d'un gouvernement de transition dont Joaquim Chissano devient le premier ministre.

Le 25 juin 1975, le Mozambique accède formellement à l'indépendance, portant à la tête de l'Etat Samora Machel. Joaquim Chissano collectionne les responsabilités. Il est ministre des affaires étrangères, membre du comité central, du bureau politique et du secrétariat du FRELIMO, député et membre de la commission permanente de l'Assemblée, major-général des forces armées. Lorsque, le 10 octobre 1986, Samora Machel meurt, dans un accident d'avion douteux, la direction du parti le porte à la tête de l'Etat.

Le nouveau président accède à ses fonctions dans des conditions délicates. Dès le lendemain de l'indépendance, la Rhodésie et l'Afrique du Sud, inquiètes du voisinage d'un Etat socialiste soutenant sans réserve la lutte contre l'apartheid, avaient armé et entraîné la dissidence anticommuniste de la Résistance nationale du Mozambique. La guerre connut des hauts et des bas. Mais, dès 1986, il était patent que la RENAMO n'était plus faite des « bandits armés » sans soutien intérieur que dénonçait la propagande de Maputo. Profitant des difficultés économiques et du mécontentement suscité dans les campagnes par la politique de collectivisation forcée, elle avait réussi à contrôler de vastes territoires.

A la fin des années 80, il devient clair que la négociation est inévitable. Le chaos économique, comme les rapides changements politiques et militaires intervenus dans la région, y poussent. Joaquim Chissano sait prendre le tournant en souplesse, réussissant à imposer ses vues à une armée réticente et à un parti truffé de nostalgiques. Le 4 octobre 1992, à Rome, l'accord de paix avec la RENAMO est signé. C'est sans doute à ce parcours sans faute que le président Chissano doit sa réélection. Les vingt années passées à la tête du parti et de l'Etat l'ont imposé comme le seul homme politique doté à la fois d'une expérience, d'une connaissance du monde extérieur et d'une réputation justifiée de pragmatisme – il n'a eu aucun scrupule à jeter aux orties les vieux dogmes qui lui avaient donné son pouvoir.

L'homme est pourtant loin d'être un vrai libéral. Jaloux de ses prérogatives, il a su jusqu'ici résister aux insistantes pressions de ses voisins, y compris celles de Nelson Mandela, qui lui conseillait de former un gouvernement d'union nationale au lendemain des élections.



La tâche du nouveau président sera rude : la guerre et les potions du socialisme à la mode soviétique, suivies des remèdes de cheval du Fonds monétaire international, ont mis le Mozambique sur les genoux. La corruption a fait des ravages dans les plus hautes couches de l'ancien parti unique, n'épargnant pas les proches d'un président soudainement entiché de méditation transcendentale (*le Monde* du 25 octobre). Même le monolithisme du FRELIMO paraît atteint. Ses multiples tendances n'attendent qu'une occasion pour s'exprimer publiquement, voire provoquer un éclatement en partis distincts.

GEORGES MARION

PROCHE-ORIENT

ISRAËL

Yasser Arafat et les islamistes s'entendent pour former une commission d'enquête commune après les affrontements de Gaza

Le chef de l'Autorité palestinienne et les mouvements islamistes sont parvenus, lundi 21 novembre, à un accord pour réduire la tension consécutive aux affrontements qui avaient fait 15 morts vendredi (le Monde daté 20-21 novembre). L'accord, selon l'un des ses principaux artisans, Mohamad Baraké, député communiste arabe israélien, prévoit la mise en place « de commissions d'enquête, judiciaire et publique pour recueillir les informations et établir la vérité » sur les responsabilités des affrontements de vendredi.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La trêve fragile agréée samedi par Yasser Arafat et les organisations islamistes de Gaza, semblait encore tenir lundi, dans les premières heures de la matinée. Particulièrement préoccupé par la sécurité des cinq mille colons juifs qui vivent encore à l'intérieur de l'enclave autonome, Israël a dépêché pendant le week-end de nouveaux renforts de troupes pour prêter main forte, le cas échéant, aux 1 500 soldats stationnés sur place. La sécurité des 140 colonies (pour 130 000 habitants) implantées en Cisjordanie, a également été renforcée.

Confronté à la plus grave crise de sa brève carrière en tant que « chef de l'Autorité palestinienne », pour éviter la guerre civile et pour rétablir une légitimité sérieusement ébranlée, Yasser Arafat finira-t-il par tomber *« dans la surenchère nationaliste anti-israélienne »* ? Exprimée dimanche dans un éditorial du premier quotidien d'Israël, le *Yedioth Aharonot*, c'est la crainte que partagent aujourd'hui un certain nombre de responsables travaillistes.

Pour l'heure infondée puisque l'intéressé s'est contenté d'appeler *« à l'unité du peuple »* pour poursuivre, dans le cadre des accords signés, *« la libération de la patrie »*, cette crainte ne pouvait être que renforcée par les évènements du week-end. Tournant leur colère contre Israël qui occupe encore un cinquième de la bande de Gaza et 95 % de la Cisjordanie, de nombreux Palestiniens sont en effet descendus dans les rues samedi, et un peu moins le lendemain pour conspuer MM. Arafat et Rabin, désormais associés dans les slogans et les insultes.

Le démantèlement d'une colonie

A Ramallah, Hébron, Bethléem, Qalqilya et Jérusalem-est, plusieurs manifestants ont été blessés et trois tués par des balles israéliennes – dont deux à Tulkarem, dans le nord de la Cisjordanie, où se sont produits les heurts les plus violents. Une vingtaine de personnes y ont été blessées et la ville entière (35 000 habitants) a été placée samedi sous couvre-feu. Elle l'était encore lundi matin.

Répondant à l'appel du Mouvement de la résistance islamique, Hamas, dont les dirigeants n'ont cessé, depuis vendredi soir, d'appeler *« à tout faire pour éviter la guerre civile »* et ont invité leurs militants à plutôt s'en prendre *« aux colons et à l'armée d'occupation sionistes »*, le troisième mort palestinien du week-end a été tué samedi devant le fameux poste militaire qui protège la colonie juive de Netzarim.

C'est là, à dix kilomètres au sud de Gaza-ville, que trois soldats avaient été tués le 11 novembre dans un attentat-suicide du Djihad islamique. Là également qu'un quatrième soldat israélien a été tué dimanche matin par des militants du Hamas.

Plusieurs ministres, parmi lesquels Ora Namir (affaires sociales) ont réitéré un peu plus tard, lors de la réunion dominicale du gouvernement, leurs appels au démantèlement *« immédiat »* de cette colonie de 28 familles d'irréductibles. Mais en l'absence d'Itzhak Rabin, lequel y est de toute façon opposé, aucune décision n'a été prise.

Des Etats Unis, où il fait la tournée des communautés juives et où il devait rencontrer le président Clinton mardi, le premier ministre a déclaré que la tragédie de Gaza était *« une affaire intérieure palestinienne »* et il a invité la classe politique israélienne à *« ne pas s'en mêler »*. Avertissement sans frais, qui n'a été que partiellement entendu puisque l'un de ses proches, l'ancien général Benyamin Ben Eliezer, ministre du logement, a prévenu que *« si Yasser Arafat ne démontre pas une fois pour toutes qui commande à Gaza, il me semble que nous devrons oublier Gaza et le reste du processus* (de redéploiement militaire dans les territoires occupés) *pour une très longue période »*.

Israéliens et Palestiniens doivent en principe se retrouver dans une semaine au Caire pour négocier précisément l'extension de l'autonomie en Cisjordanie. Ironie de l'histoire, Itzhak Rabin et Yasser Arafat devraient se rencontrer dès jeudi à Madrid, pour recevoir un nouveau prix pour leur œuvre commune en faveur de la paix...

Appels à l'aide économique internationale

Pour sa part, partisan, *« dans l'intérêt d'Israël »*, d'une aide accrue au chef historique de l'OLP, Shimon Pérès, qui assure l'intérim du premier ministre à Jérusalem, a réitéré dimanche ses appels à la communauté internationale pour qu'elle verse les fonds promis à l'Autorité palestinienne et proposé – en attendant la décision de M. Rabin – le versement d'une somme de 12 millions de dollars à valoir sur les transferts de taxes et droits de douanes prélevés auprès des Palestiniens, que l'Etat juif s'est engagé à verser chaque mois en faveur de l'Autorité.

Selon Samir Houleilé, directeur du département du commerce palestinien, depuis la mise en place de l'autonomie en mai, Israël n'aurait transféré qu'une somme de 15 millions de dollars sur les 90 millions prévus *« si le calendrier des accords avait été respecté »*. Pour ce qui la concerne, la communauté internationale n'aurait versé, selon M. Arafat, que 100 millions de dollars – 140 selon d'autres sources – sur les 700 millions promis pour la première année d'autonomie.

Cependant, même s'il est vrai, comme le soulignait quelques heures avant les émeutes, Terje Larsen, coordinateur des activités de l'ONU à Gaza, que *« l'état alarmant »* de la situation économique du territoire, *« aggravé par les bouclages répétés »* opérés par Israël, fait le jeu des opposants aux accords d'Oslo, on peut penser qu'il est désormais trop tard pour régler avec des dollars, le conflit, aujourd'hui sanglant, entre Yasser Arafat et les islamistes.

Dimanche soir, tandis que ses représentants politiques négociaient encore avec les médiateurs les conditions d'un retour au *modus vivendi* qui prévalait avant l'explosion de vendredi, la branche militaire du Hamas maculait les murs de Gaza de slogans vengeurs et promettait, dans des tracts diffusés dans les mosquées, de *« régler leur compte à tous les collaborateurs »* (d'Israël) à l'intérieur du « gouvernement » autonome.

Pour prix du retour au calme, l'organisation politique du Hamas réclame la démission immédiate de deux « ministres » de l'Autorité et du chef de la police. Mais les foules de manifestants qui pendant tout le week-end ont scandé : *« Arafat traître ! »*, dans toutes les grandes villes palestiniennes, soutiennent à l'évidence la position des hommes armés.

La libération dimanche d'une trentaine (sur 50) de manifestants arrêtés vendredi par la police palestinienne, de même que l'élargissement de dix membres influents du Djihad islamique sur les 120 qui sont en prison depuis le 11 novembre, ne semble pas avoir totalement calmé les esprits. Il est vrai que Yasser Arafat et ses « ministres » ont accompagné ce geste d'une série d'accusations contre *« les comploteurs qui prennent leurs ordres à l'étranger »* (Damas et Téhéran) et *« menacent le peuple palestinien d'une guerre civile »*.

PATRICE CLAUDE

Alain Juppé : ne pas « fragiliser Yasser Arafat ». – A l'émission « l'Heure de vérité», dimanche 20 novembre, sur France 2, le chef de la diplomatie française a mis en garde les Israéliens contre le risque de *« fragiliser Yasser Arafat »*, ce qui pourrait *« bloquer »* le processus de paix. Alain Juppé a appelé à *« faire un geste collectif pour conforter les autorités palestiniennes et notamment Yasser Arafat. » « Là encore l'Europe a un rôle à jouer »*, a-t-il dit.

IRAN : l'ONU dénonce l'utilisation de la torture. – Les autorités iraniennes continuent de recourir à la torture pour obtenir des confessions dans les cas jugés *« politiquement sensibles »*, assuré, dans un rapport, publié vendredi 18 novembre, le représentant spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU. Reynaldo Galindo Pohl indique aussi que *« les peines comportant une quelconque torture, comme l'amputation ou le fouet, continuent à être appliquées »*. Ces pratiques, juge-t-il, *« ne sont pas compatibles avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. »* – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

BRÉSIL

L'armée occupe plusieurs favelas de Rio pour démanteler le trafic de drogue

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

La grande opération annoncée contre les trafiquants de drogue et les délinquants en tous genres installés dans les quartiers misérables de Rio, les favelas, a commencé samedi 19 novembre dans le nord de la ville. Un millier de soldats de l'armée de terre sont entrés dans la favela de Mangueira, célèbre pour son école de samba, tandis que six cents fusiliers marins envahissaient de leur côté celle de Dende, dans l'île du Gouverneur, où se trouve l'aéroport international.

Il s'agit de la première action d'envergure lancée par les troupes fédérales depuis l'accord signé le 31 octobre entre le président Itamar Franco et le gouverneur de l'Etat de Rio, Nilo Batista, qui confie aux militaires la haute main sur la lutte contre la criminalité à Rio. Ce document est valable seulement jusqu'à la passation des pouvoirs, le 1er janvier, entre le président Itamar Franco et son successeur élu le 3 octobre, Fernando Henrique Cardoso, mais ce dernier a déjà indiqué qu'il pourrait le maintenir en vigueur.

Les accès aux deux favelas ont été bloqués par des chars et des barbelés tandis que les soldats, en tenue camouflée, le visage noirci à la suie, patrouillaient dans les étroites ruelles, le fusil mitrailleur à la main. Toute personne entrant ou sortant était contrôlée et aussitôt arrêtée si elle ne pouvait faire la preuve de son identité. A la différence de raids comparables opérés par la police dans le passé et qui se terminaient à la nuit tombée, les militaires doivent rester sur place pour une période indéterminée. *« La décision de quitter les lieux sera prise lorsqu'on aura la certitude qu'il n'y a plus de criminels dans ces zones. Mais il n'est pas question pour autant d'une présence permanente des forces armées »*, a déclaré le colonel Ivan Cardozo, porte-parole de ce qu'on appelle ici l'« Opération Rio ».

Un soldat de dix-neuf ans a été grièvement blessé à la Mangueira par un coup de feu tiré par un « olheiro », un guetteur chargé par les trafiquants de surveiller le commerce de la drogue, lequel a réussi à prendre la fuite. Cent cinq personnes ont été interpellées, quelques armes saisies, ainsi qu'une faible quantité de drogue. Ce maigre bilan est-il à la mesure d'une telle opération ? *« Nous ne recherchons pas des scènes de cinéma, du sensationnel. Notre but n'est pas d'échanger des coups de feu avec les délinquants devant les caméras de télévision. Notre objectif principal est de pacifier ces zones et de remettre au nouveau gouverneur* (Marcello Alencar qui prend ses fonctions le 1er janvier) *une ville en meilleur état »*, affirme le colonel Cardozo.

DOMINIQUE DHOMBRES

ÉTATS-UNIS : le président Clinton sévèrement critiqué en tant que chef des armées. – Prochain président de la commission des affaires étrangères au Sénat, le républicain Jesse Helms a déclaré, vendredi 18 novembre sur CNN, que le président Bill Clinton n'était pas *« un bon chef des armées »*. Il a ajouté que *« le personnel des forces armées »* pensait, comme lui, que M.Clinton n'était pas *« à la hauteur de la tâche »*. Futur chef de la majorité républicaine au Sénat, Robert Dole a quant à lui estimé que M. Clinton avait fait des progrès, en gérant la crise haïtienne notamment. – *(AFP.)*

Le congrès du PS à Liévin et la préparation de l'élection présidentielle

Les socialistes invitent M. Delors à faire son « devoir »

Le congrès du Parti socialiste, réuni à Liévin, dans le Pas-de-Calais, du vendredi 18 au dimanche 20 novembre, s'est achevé sur un appel du premier secrétaire, M. Emmanuelli, à M. Delors pour que ce dernier se conforme à son « devoir » en se portant candidat à l'élection présidentielle. M. Emmanuelli, qui a été reconduit dans ses fonctions avec 87,57 % des suffrages des délégués qui ont participé au vote, a récusé d'idée d'un « grand écart » entre l'orientation politique du PS et celle de son candidat espéré.

■ CAMPAGNE. M. Mitterrand est allé à la rencontre des socialistes, samedi, et s'est adressé à eux à la mairie de Liévin, en exprimant le regret de ne pas avoir pu, en raison de ses fonctions, « être tout à fait » au congrès. Le président de la République a exhorté les socialistes à défendre leurs valeurs. Sans prendre explicitement position en faveur de M. Delors, M. Mitterrand a porté la contradiction au premier ministre qui, la veille, avait émis le souhait que les Français ne portent pas de nouveau un socialiste à la tête de l'Etat *(page 10)*.

M. Emmanuelli élu par 87,57 % des votants

Au terme d'un vote à bulletin de secret des délégués au congrès, Henri Emmanuelli a été confirmé officiellement, dimanche 20 novembre, dans ses fonctions de premier secrétaire du PS. Désigné à ce poste, en remplacement de Michel Rocard, par le conseil national du 19 juin, le député des Landes, seul candidat en lice, a été élu par le congrès avec un score de 87,57 % des votants : il y avait 560 délégués inscrits ; 515 ont voté ; il y a eu 64 bulletins blancs ou nuls et 451 voix pour M. Emmanuelli.

Samedi 19 novembre, le congrès a confirmé les résultats définitifs des votes sur les deux motions préparatoires : 60 726 votants, soit une participation de 54,10 % des adhérents du parti ; 2 087 bulletins blancs ou nuls (3,44 %) ; la motion 1 *« Être socialiste »*, (Emmanuelli) a obtenu 54 035 voix, soit 92,15 % des exprimés ; la motion 2 *« agir en socialistes »*, (Peillon-Clergeau-Alcantara) a obtenu 4 064 voix soit 7,85 %.

Au terme du vote sur les motions, les 204 membres du conseil national devraient se répartir comme suit : 131 réprésentants de l'« axe majoritaire » Emmanuelli-Fabius-Poperen-Gauche socialiste ; 42 pour le « pôle rénovateur » Aubry-Mauroy ; 16 pour les tenants de la motion 2, et 15 pour Lionel Jospin et ses amis. S'y ajouteront les 102 premiers secrétaires fédéraux et – nouveauté – 102 autres membres représentant le « quart sociétal » issu des milieux syndicaux, associatifs, mutualistes, coopératifs et culturels.

Ces nouveaux membres ne participeront pas à la désignation des organes de la direction du parti, mais doivent aider, selon M. Emmanuelli, qui reprend là un souhait de son prédecesseur Michel Rocard, *« à faire évoluer le parti pour l'adapter aux réalités de son époque »*.

LIÉVIN (Pas-de-Calais)

de notre envoyé spécial

Si Jacques Delors avait fait le déplacement de Liévin, il aurait eu droit, samedi 19 novembre, à une photo de famille mitterrandiste, au pied des derniers chevalets, qui fera date. Il aurait reçu une ovation dominicale bien ordonnée par les dévoués militants du Pas-de Calais, qui avaient déjà les banderoles toutes prêtes – *« Delors président ! »*, *« La droite dehors avec Mitterrand-Delors »* –, et, de toute façon, il n'aurait pu échapper, au moment de la dispersion générale, à quelques couplets d'une *Internationale*, pour le moins inattendue, qu'il aurait peut-être eu du mal à reprendre.

M. Delors n'est pas venu. Il se trouvait en représentation européenne à Copenhague. *« Il valait mieux que je sois ici que d'être là-bas*, a-t-il expliqué. *Mes camarades ont beaucoup à faire en ce qui concerne les programmes, les orientations, et ils ne devaient pas être divertis par la présidentielle. »* On n'a pas su si le candidat éventuel voulait faire de l'humour, car durant ces deux jours et demi de vrai-faux congrès, ses « camarades », naturellement, n'ont jamais réussi à se distraire de leur obsession présidentielle. Dans les couloirs comme à la tribune, elle était figée dans toutes les têtes. Pour les orientations et les programmes, on verrait plus tard.

Henri Emmanuelli voulait mettre son parti en ordre de bataille derrière son candidat messianique. En payant beaucoup de sa personne, fort de l'onction personnelle de François Mitterrand et de l'adoubement massif de ses nouveaux vassaux, bien au fait de la vieille mécanique du verrouillage, il est parvenu à ses fins en gravissant les dernières marches qui le séparaient encore de la statue du commandeur de Bruxelles.

MM. Mauroy, Fabius, Jospin : les docteurs de la foi

M. Delors n'avait pas besoin de venir. Le travail a été bien fait. Malgré l'interférence finale de l'*Internationale*, l'image donnée dimanche à midi a été parfaite : un premier secrétaire, fatigué d'être *« harcelé »*, prêtant serment de fidélité à la cause delorienne ; un parti presque rassemblé avec, sur l'estrade, ce qu'on n'avait pas vu depuis longtemps, Pierre Mauroy, Lionel Jospin, Laurent Fabius, côte à côte... mais sans Michel Rocard ; et, à leurs pieds, des militants soulagés d'en avoir terminé avec ce séjour à Liévin sans fausse note grossière.

M. Delors n'a pas vu cela, mais ses complices qui, dans la coulisse, veillaient à tout, n'étaient pas mécontents de la mise en scène. *« L'objectif minimal »*, selon la formule de Ségolène Royal, était atteint. Pour les principaux rôles, la distribution s'était, en effet, bien opérée. Chacun a pu y trouver ses émotions ou, en tous cas, ses arguments.

Premier des docteurs de la foi, Pierre Mauroy, bible du socialisme sous le bras, s'est mis dans le rôle du père-prêcheur d'une Internationale socialiste explorant, sous toutes les latitudes, les grandes étendues de la social-démocratie. *« Depuis la première Internationale, le socialisme a rêvé de conquérir le monde par la conquête du pouvoir national. Certains, au début du siècle, ont pensé qu'il suffirait de conquérir les mairies. Ils se trompaient. Il faut conquérir à la fois les mairies et le pouvoir national (...). Nous comptons dans nos propres rangs un homme capable de répondre à ce défi. Il a participé à tous nos combats depuis 1974. Il assure une responsabilité majeure dans la construction de l'Europe. Il a les moyens de battre le candidat de la droite. Alors, allons-y ! »*

On a vu s'avancer Laurent Fabius, ermite éclairé par son propre destin, parlant avec componction du *« redémarrage de l'espoir »* qu'annonce la candidature de *« Jacques »*, qu'il appelle de ses vœux très pieux et constamment pesés. *« Nous sommes en train de montrer, un peu à notre surprise, la force de notre rassemblement et le redémarrage de l'espoir*, a dit le successeur de M. Mauroy au poste de premier ministre. *Certes rien n'est acquis, mais le futur est à nouveau ouvert. »* L'aveu fait, du bout des lèvres, M. Fabius repart dans de grandes considérations, qui interpellent l'esprit et n'injurient pas son avenir, sur *« la société trouée »*, *« le lien social »* que l'on tue ; il cite Garcia Lorca et le petit tour est joué.

Avec plus de foi et moins d'arrière-pensées, se présente aussi Lionel Jospin, directeur de conscience d'un socialisme qui veut aller de l'avant et qui répond toujours le premier aux questions qu'il pose. *« Dans notre très grande majorité, nous souhaitons la candidature de Jacques Delors*, explique l'ancien premier secrétaire, *parce qu'elle redonne de l'espoir, parce qu'elle laisse penser que la victoire de la droite n'est pas fatale, parce qu'elle réveille l'aspiration à ce que les problèmes du pays soient traités avec méthode et équité. » « Sans doute est-il vrai*, insiste-t-il, *qu'avec ce candidat, la campagne ne sera pas conduite entièrement sur la ligne, avec la tonalité politique qui prévalent, aujourd'hui, dans le Parti socialiste. Faut-il s'en étonner ? Non. Faut-il s'en inquiéter ? Je ne le crois pas. »*

Il donne la marche à suivre : *« Il serait vain de vouloir « verrouiller » notre candidat. On ne réclame pas à un homme, semaine après semaine, d'être candidat à la présidence de la République, en exigeant de lui qu'il ne soit pas lui-même. Il ne s'agit pas, non plus, de le laisser isolé, car il a besoin de soutiens pour gagner – et d'abord du nôtre. De même, le PS ne saurait être relégué dans un coin, ni s'y renfrogner. Il faut donc que le parti intègre dans son expression les caractéristiques du projet de ce candidat qu'il s'apprête à choisir et que ce candidat, le moment venu, prenne en compte les préoccupations de la formation qui sera son premier soutien. »* L'éclaireur Jospin vient d'inventer la *« synthèse positive »*.

Mme Aubry et M. Poperen : l'exégète et le frère convers

Il y a, encore, les nouveaux exégètes de la politique, de la gauche, de la nouvelle citoyenneté et du nouveau militantisme, qui veulent la victoire pour se lancer sur ces grands chantiers missionnaires. Au premier rang d'entre eux, Martine Aubry, coqueluche des médias dévoreurs de nouvelles têtes et que le militant, la soupçonnant de parler au nom du père, écoute bouche bée. *« Nous devons redonner l'espoir en une gauche qui s'appuie sur des valeurs éternelles, mais aussi sur des pratiques nouvelles. Redonner l'espoir en une gauche qui a dressé le bilan lucide de ses années de gouvernement, mais qui suit défendre ses avancées. Redonner l'espoir en une gauche qui sait s'opposer, mais qui ne craint pas de proposer. Redonner l'espoir en une gauche qui croit en elle et qui reste crédible. »*

Mme Aubry décalque la pensée du « présidentiable ». *« Nous avons souvent oublié, arrivés au pouvoir, ceux qui nous y avaient portés et qui auraient dû accompagner le mouvement de la société : les associations, les syndicats, les mutuelles, tous ceux et celles, militants organisés ou porteurs de nos valeurs, qui, avec nous, devaient faire changer notre pays. »*

Un parti qui propose, un parti ouvert, un parti de militants, rassemblement, solidarité, pour passer de tous ces mots aux actes : Mme Aubry pense que son père serait *« le meilleur candidat pour la gauche »*. Ce premier aveu, elle ne le fera pas à la tribune, mais en confidence, dans les couloirs, pour ne pas gêner la petite et la grande famille. *« Chacun sait ce que je pense, et ce n'est pas la peine d'en rajouter*, dit-elle. *Je ne suis pas plus informée que vous, mais, comme tous les militants socialistes, je souhaite qu'il se présente. »*

Suivent les nouveaux convertis, comme l'infatigable Jean Poperen, qui ne supporte pas qu'on ait pu imaginer le contraire et qui, au nom des amis qui lui restent, s'exposera à cette triple confession : *« Nous serons tous avec Jacques Delors pour gagner »* ; *« nous n'avons jamais manqué à la solidarité de combat »* ; *« je respecte la démarche que Jacques Delors a choisie, le calendrier qu'il a annoncé »*.

M. Mélenchon : l'hérétique

Enfin, se dresse l'ultime quarteron des hérétiques, motivés par le fougueux Jean-Luc Mélenchon, prêts à organiser eux-mêmes l'autodafé des écrits du candidat putatif, s'amusant à mettre le doigt dans les plaies du parti trop béni-oui-oui. *« Delors, il n'y a pas photo, plutôt que Balladur et ses cinquante copains qui se tiennent par la barbichette à la tête de tout ce qui compte au royaume du fric. Delors plutôt que Chirac, Villiers ou Le Pen, plutôt que Millon, que Barre, que Giscard et, même, plutôt que Méhaignerie, ce garde-meubles de toutes les droites depuis vingt-cinq ans. Oui, camarades, l'affaire est entendue, me dit-on. Ce n'est pas ce que j'aurai voulu. Les sondages en ont décidé autrement et, depuis – jouez hautbois ! résonnez musettes ! – le grand concert des appels, le vacarme des processions couvrent tout ce qui voudrait être autre chose que don de soi ou chèque en blanc. » « Démago ! »*, s'irritera un anonyme.

L'exécutant tient à sa partition : *« Bref, camarades, j'ai, comme beaucoup d'entre vous, avalé quelquefois des couleuvres. Mais c'est bien la première fois que la couleuvre m'annonce que c'est elle qui va m'avaler ! »* Les contestataires se sont exprimés. Le petit espace de démocratie interne a été délimité. M. Mélenchon a hérité du nez rouge, mais il n'est pas couru que ce rôle lui siée jusqu'au bout.

Des couleuvres, M. Emmanuelli a dû aussi apprendre à en avaler depuis qu'il a pris, voici cinq mois, la succession de M. Rocard, mais, en ce lieu et en ce moment, les états d'âme importent moins que l'état du parti. M. Delors est la meilleure carte pour l'élection présidentielle, donc pour les élections municipales : il lui faut la jouer. C'est simple comme bonjour. Son devoir à lui n'est pas ailleurs, mais, en ce dimanche midi, le nouveau patron du PS, solennellement installé, découvre les vertus de l'œcuménisme.

Il ne renie pas le « coup de barre » à gauche, si indispensable pour terrasser l'hydre du néocapitalisme balladurien. *« Aller plus loin »* dans l'exigence sociale, dans la lutte pour les libertés, sur l'Europe, aussi, *« en mettant fin au consensus entre sociaux-démocrates et démocrates-chrétiens, qui sert de mode de gestion à l'Europe depuis plus de trente ans »*, c'est, insistera-t-il, l'urgence d'un parti qui veut *« donner le maximum d'élan à une dynamique de rassemblement de la gauche »*. Toutefois, pour cette élection présidentielle, *« qui, comme la télé, rend fou »*, le premier secrétaire dit comprendre que M. Delors ne veuille pas aller aussi loin et qu'il regarde ailleurs. *« Ce n'est pas d'hier qu'il occupe une place à part et que, non seulement nous ne lui en avons jamais dénié le droit, mais cela lui a valu, au contraire, d'être désigné à des fonctions importantes, qu'il s'agisse du ministère des finances ou de la présidence de la Commission européenne. »*

Enfin, M. Emmanuelli ne veut pas entendre ironiser sur son *« grand écart »*, parce qu'il est convaincu, que demain, les institutions donneront raison à sa volonté de partager les rôles entre un « présidentiable » qui n'a besoin que d'une plate-forme de grandes orientations et un parti qui se doit de préparer un programme de gouvernement. *« Au fil des septennats, la fonction présidentielle évolue, d'une conception quasi monarchique, vers un rôle plus arbitral (...). Les Français*, assure-t-il, *n'attendent pas que leur futur président leur offre un miracle, clés en main, mais ils veulent savoir sur quel chemin, dans quelle direction, il s'efforcera d'inscrire leur avenir (...). Le parti, comme le candidat, doit être lui-même. Il doit garder son entière liberté de réflexion et de proposition. Il n'a pas vocation à rassembler tous les Français, ni la prétention d'être, à lui seul, toute la gauche. »*

« Ne lui faisons pas peur ! »

Ce cours de rattrapage sur les institutions et cet aveu de modestie faits, c'est alors que M. Emmanuelli a lâché la « petite phrase » indispensable, attendue depuis deux jours et qui allait, sous les applaudissements nourris, résumer pour l'histoire du PS cet étrange congrès. Une adresse de camarade à camarade : *« Lundi dernier, Jacques, en t'adressant aux Français, tu as dit que, si tu devais être candidat, ce serait par devoir. Eh bien !, je pense avoir le droit de te le dire, au nom de la majorité des socialistes : c'est ton devoir ! » « Il ne s'agit pas d'un devoir envers les socialistes*, a-t-il ajouté, *mais d'un devoir envers les Français, envers la jeunesse qui attend, envers celles et ceux qui souffrent et qui souffriront davantage si nous perdions cette bataille. »*

L'appel était enfin lancé, lâché comme un verrou qui saute. Nul orateur de ce congrès n'a tenté de caresser, ne serait-ce qu'un quart de minute, l'hypothèse d'un Delors qui rechignerait à accomplir son devoir. Le film de « l'annonce faite à Delors » était projeté comme il le devait. Emmanuelli ne rimerait pas avec facétie. On s'enthousiasma presque, jusqu'à ce rappel à l'ordre du patron : *« Arrêtez ! Ne lui faisons pas peur ! »*

D. C.

COMMENTAIRE

La marche forcée

DEUX jours et demi pour entendre Henri Emmanuelli, enfin intronisé par ses pairs, faire en leur nom acte d'allégeance à un présidentiable encore incertain, physiquement absent mais dont l'esprit planait sur toutes les têtes. Pour la mise en scène et la préparation programmée de la conscience militante, ce congrès de Liévin sera considéré comme un modèle.

Mais qui pouvait douter qu'il en irait autrement ? Qui pouvait imaginer qu'un patron en quête de légitimité, à la tête d'un parti à la recherche d'un énième souffle, refuserait de signer au bas de la feuille de route d'un candidat éventuel ? M. Emmanuelli n'en avait pas seulement le devoir. Il en avait l'obligation. Le PS aujourd'hui est dans un couloir, condamné à une marche forcée, loin de la ligne d'arrivée.

Comme à droite, il y a l'implacable pression des sondages. Dans les rangs du PS, il n'existe aucun candidat susceptible de faire mieux que M. Delors. Dans les têtes, s'entrechoquent le cauchemar des élections européennes et le rêve d'une élection présidentielle à nouveau jouable. Voici encore deux mois le parti était sûr de perdre. Aujourd'hui il n'est pas tout à fait sûr de gagner. Le combat a changé d'âme.

Mais, surtout, les circonstances ont terrassé les convictions. Le PS est devenu très majoritairement un parti d'élus, qui veulent d'abord se faire réélire. Sans le deviner, Charles Pasqua, lui a fait un beau cadeau en jumelant, à un mois d'intervalle, élection présidentielle et élections municipales. La victoire dans les mairies emprunte le chemin de l'Elysée. Jacques Delors se présente comme la meilleure cylindrée. Alors, en route ! Le socialisme, comme Jacques Delors, a aujourd'hui plus de pratiquants que de croyants.

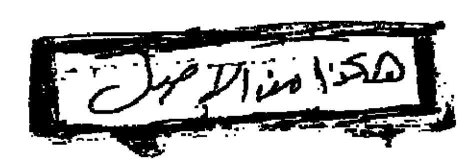
Un poids ou un tremplin ?

Pour camoufler ces considérations terre à terre, les socialistes sont, petit à petit, en train de se forger un nouveau discours, qui revient à dire, en substance : nous n'accepterons plus ce qu'ils ont accepté de François Mitterrand, une présidence monarchique se jouant d'un PS servile. Les socialistes se raccrochent aux institutions, potassent les leçons de la cohabitation pour assurer que demain leur parti exploitera son autonomie et donc – peut-on comprendre aussitôt – ne déviera plus de la gauche.

M. Delors peut vivre sa vie. Le parti n'entend pas sacrifier la sienne. Là encore, quel autre discours tenir ? Avec, au mieux un matelas de 25 % des voix, ce parti peut tenter de redevenir le premier parti de gauche, mais certainement pas le premier parti de France. Il a changé de catégorie. Mathématiquement, il ne peut même plus être le parti d'un président et, si l'on veut aller au fond des choses, il risque d'être plus un poids qu'un tremplin. C'est bien le problème de Jacques Delors, que de lui faire comprendre sans le vexer.

Car faut-il insister sur le fait que le congrès de Liévin n'a rien réglé ? On l'a souvent dit, mais ce sera sans doute une urgence après l'élection présidentielle, gagnée ou perdue : ce parti devra enfin accomplir son « Bad-Godesberg », faire le tri entre ses intégristes et ses sociaux-démocrates, redéfinir ses choix économiques, sociaux et européens. Songer aux nouvelles alliances de demain. Le PS, aujourd'hui, ressemble à une cocotte-minute avec un couvercle qui s'appelle Jacques Delors. M. Emmanuelli doit, de temps en temps, lâcher la vapeur. Si le couvercle saute, son parti risque d'imploser. Le « devoir » de Jacques Delors est aussi là.

DANIEL CARTON



on « devoir »

forcée

Le congrès du PS à Liévin et la préparation de l'élection présidentielle

M. Mitterrand aux obsèques du parti d'Epinay

LIÉVIN (Pas-de-Calais)
de notre envoyée spéciale

« Génération Mitterrand. Merci, François ! » De toutes les banderoles dépliées, samedi 19 novembre, devant l'ancien puits de la mine numéro 3 de Liévin, celle-ci était sans doute la plus symbolique. Les adieux de François Mitterrand à son parti ont été, aussi, les adieux d'une génération à elle-même. 1971-1994 : le Parti socialiste d'Epinay repose, désormais, aux côtés des quarante-deux mineurs emportés, le 27 décembre 1974, par un coup de grisou.

Rien ne manquait à la cérémonie funèbre. Le décor était presque trop parfait. En toile de fond, la grisaille du ciel, la brique rouge des maisons ouvrières, la noire silhouette du chevalet d'un puits de mine. A l'arrière-plan, une foule chaleureuse, habitants et militants d'une ville fidèle, qui avait encore donné plus de 79 % de ses voix au candidat socialiste en 1988. En haie d'honneur, des anciens mineurs revêtus de leur bleu de travail désormais amidonné et propret, coiffés de casques devenus trop blancs. Au premier rang, le groupe compact de tous ceux qui, tout au long de ces vingt-trois années, ont accompagné ou rejoint le fondateur du PS. Il y avait là les compagnons de la première heure, les artisans de 1981, la jeune classe de 1988, les nombreux naufragés et les quelques rescapés de 1993. Autre symbole, il ne manquait à l'appel que Jacques Delors, le successeur désigné à l'élection présidentielle, et Michel Rocard, l'homme trop pressé qui, un soir de février 1993, à Montlouis-sur-Loire, avait annoncé prématurément la mort du PS en préconisant le « big bang ».

« Partout chez lui »

Cette oraison funèbre-là, François Mitterrand n'a voulu laisser à personne d'autre qu'à lui-même le soin de la prononcer. *« J'ai lu que ce n'était pas la place d'un président d'aller si près d'un congrès politique. Je regrette même de ne pas y être tout à fait,* a-t-il déclaré. *Le président de la République est partout chez lui, surtout là où les Français travaillent et souffrent. » « Je tenais à être parmi vous,* a continué le chef de l'Etat. *Ici sont réunis celles et ceux avec lesquels j'ai si longtemps combattu et que je suis heureux de retrouver. »*

Ce n'est donc pas dans l'enceinte même du congrès, où les socialistes s'apprêtaient à tourner la page de quatorze années de présidence mitterrandienne, que le chef de l'Etat est venu délivrer son testament politique, mais à quelques centaines de mètres de là, dans la mairie de Liévin, un lieu où, a-t-il affirmé, *« je me sens très à l'aise pour remplir à ma manière la fonction que j'occupe encore, pour quelques mois, semble-t-il »*.

Après ce discours prononcé face aux regards embués de la « génération Mitterrand », le chef de l'Etat est allé partager le déjeuner, au domicile du maire de Liévin, Jean-Pierre Kucheida, avec plusieurs personnalités socialistes, dont deux de ses anciens premiers ministres, Pierre Mauroy et Laurent Fabius, l'ancien premier secrétaire du PS, Lionel Jospin, son actuel dirigeant, Henri Emmanuelli, Roland Dumas, ancien ministre des affaires étrangères, et Maurice Benassayag, chargé de mission auprès du président de la République. Edith Cresson, qui avait annoncé sa venue, s'était excusée.

Devant ses compagnons, François Mitterrand a exprimé à plusieurs reprises son *« bonheur »* d'avoir vécu cette journée avec eux. *« Chaque moment de la vie est beau, chaque moment de la vie politique est beau »,* leur a confié le chef de l'Etat, en les incitant à se montrer combatifs face à la future échéance présidentielle. Reprenant les propos qu'il avait tenus à l'hôtel de ville, M. Mitterrand a affirmé que la victoire est *« affaire de volonté politique »*.

A l'heure où le chef de l'Etat se dirigeait vers la gare d'Arras pour repartir pour Paris comme il était venu, en TGV, les discours avaient déjà repris, dans le stade couvert de Liévin où se tenait le congrès. Anciens et nouveaux se succédaient à la tribune. L'émotion de la matinée s'était dissipée. La dernière page du PS d'Epinay venait d'être tournée. Un nouveau chapitre tentait de s'ébaucher.

PASCALE ROBERT-DIARD

« La victoire est une affaire de volonté et de fidélité »

déclare le chef de l'Etat

LIÉVIN (Pas-de-Calais)
de notre envoyée spéciale

Devant les socialistes, réunis samedi 19 novembre dans la salle des mariages de Liévin, François Mitterrand a tenu d'abord à expliquer sa présence : *« Il ne m'appartient pas de participer à la réunion spécifique d'un parti, mais rien ne m'interdit de lui marquer ma sympathie, mon amitié. Evitons les faux-semblants. Je vous aurais envoyé un message, je vous le dis simplement oralement. Cela revient à peu près au même. »*

Le chef de l'Etat a évoqué, ensuite, son parcours. *« Cinquante ans de vie politique, c'est beaucoup,* a-t-il observé. *Cela représente beaucoup d'affrontements avec la réalité rêvée et la réalité réelle. Il faut sa propre permanence. »* Soulignant que sa *« rencontre avec le PS a été un élément déterminant de* [son] *existence »,* il a continué : *« Nous nous retrouverons désormais, comme depuis tant d'années, côte à côte pour le même combat. J'ai été élu comme président socialiste, désigné par le Parti socialiste sur le programme socialiste. Je ne m'en suis jamais repenti. Je ne dis pas que je suis prêt à recommencer... »*

« On ne peut pas toujours faire les mêmes choses, a indiqué M. Mitterrand. *Les lignes de clivage qui ont été les nôtres en 1971, juqu'en 1981, correspondaient à une période de l'histoire. Celles d'aujourd'hui ne sont pas fondamentalement différentes, mais les formes de ce combat doivent changer. »* Le chef de l'Etat a cependant mis en garde les socialistes : *« Je comprends très bien que si l'on dit la même chose, on ne le dise pas de la même façon. Je souhaite, simplement, qu'on ne dise pas le contraire. »*

« J'ai toujours préservé ma liberté personnelle de pensée et d'action, a-t-il souligné, *et ce n'est pas à l'heure qui sonne aujourd'hui que je vais y renoncer. Quoi qu'on pense et quoi qu'on dise, il reste peu de temps, et ce peu de temps doit être employé à rester fidèle à soi-même, en même temps qu'à tenter de tracer les lignes du lendemain. »*

A propos de l'élection présidentielle, M. Mitterrand a déclaré : *« Vous n'allez pas, d'un coup, reconquérir tout le terrain perdu. La vie est faite de méandres et de reflux (...). Je suis venu vous dire : « Bonne chance ! » La victoire, vous ne la rencontrerez que si vous la forcez. C'est une affaire de volonté, de continuité et de clarté d'esprit, dans la fidélité aux engagements qui sont les vôtres. On ne peut rien faire si l'on s'éloigne de ses bases. On peut, à partir de là, élargir l'horizon ; on peut comprendre le langage des autres ; on peut, même, en assimiler une partie. Rien ne l'interdit, à condition de ne pas perdre ce qui fait le message dont on est porteur. »*

Après avoir indiqué qu'il ne dirait *« pas mot dans le débat ouvert sur le nom de celui qui portera vos couleurs, nos couleurs, au mois de mai prochain »,* M. Mitterrand a évoqué les propos tenus, le 18 novembre, à Chartres, par Edouard Balladur (*le Monde* daté 20-21 novembre). *« J'ai entendu hier quelqu'un d'important, que je rencontre souvent, dire : « Surtout, n'élisez pas un troisième socialiste ! » Ce n'est pas parole d'Evangile !* s'est exclamé, en souriant, M. Mitterrand. *Elisez qui vous voulez, mais plutôt... hein ! Ça vaudrait mieux que le contraire ! »*.

Dans une allusion aux attaques dont il a été personnellement l'objet, notamment sur son passé pendant la période de Vichy, et au trouble exprimé par certains membres du PS, M. Mitterrand a observé : *« Je ne peux pas dire que je sois à l'abri (...), encore que ça vaut mieux quand ce ne sont pas les socialistes qui s'en font l'écho. Ça, c'est une autre affaire... »*

« Je vous souhaite une belle réussite, a conclu le chef de l'Etat. *Je souhaite que l'équipe dirigeante qui va se constituer sache maintenir son unité dans sa diversité, pour un même combat, pour une même victoire, qui ne sera pas la vôtre, mais qui sera celle de nos idées, celle, aussi, des classes et des groupes sociaux dont vous êtes les interprètes et qui seront, sans vous, abandonnés à toutes les fureurs des intérêts privés. Notre devoir est de rester présents et fidèles .»*

P. R.-D.

La majorité et l'« effet » Delors

Suite de la première page

Excellent sujet, se félicitait le président de la République, ajoutant cependant qu'un candidat à sa succession ne doit pas se juger seulement sur ses écrits, mais aussi sur sa *« richesse humaine »* et sur sa capacité à faire sentir aux Français qu'il *« les aime »*.

Deux jours plus tard, venu à la rencontre des socialistes réunis à Liévin, il réplique de nouveau au premier ministre. Celui-ci ayant émis le souhait – surprise ! – que les Français ne choisissent pas pour la troisième fois un président socialiste, M. Mitterrand les a invités à ne pas prendre ce propos pour *« parole d'Evangile »*.

Le rôle que s'assigne le chef de l'Etat dans le *« peu de temps »* qui reste, selon lui, c'est de *« rester fidèle à soi-même »* et, en même temps, de *« tenter de tracer les lignes du lendemain »*. Tel est son programme, minutieusement rempli, ces dernières semaines, de sommet franco-africain en congrès socialiste. Aux membres de son parti, il a adressé un message transparent pour le compte de Jacques Delors et pour le sien propre, donnant ainsi prise à l'attaque d'Alain Juppé, selon qui *« le delorisme, ce ne serait jamais que du mitterrandisme continué »*.

Un dispositif en place

Ne pas *« s'éloigner de ses bases »,* tout en *« élargissant l'horizon »* et, même, en *« assimilant une partie »* du *« langage des autres »* : voilà la bonne stratégie, selon M. Mitterrand, pour assurer la victoire de la gauche à l'élection présidentielle. Signant, du même coup, le renversement de Michel Rocard en juin dernier, il a précisé qu'il accepte du candidat socialiste à sa succession qu'il ne dise pas les choses *« de la même façon »* qu'il ne l'a fait lui-même depuis bientôt trente ans, mais à condition qu'il ne *« dise pas le contraire »*.

Faire la jonction entre des socialistes fidèles à eux-mêmes – donc à l'union avec les communistes – et des centristes invités à l'être, eux aussi, en assumant la cohérence de leur revendication européenne, telle est la feuille de route que M. Mitterrand a délivrée à ses amis, à son candidat et, indubitablement, à lui-même.

Le dispositif de campagne du président de la Commission européenne est en place, dans ses grandes lignes : un parti docile jusqu'à l'effacement, un président pugnace, un débat européen qui s'aiguise à mesure qu'approche la date à laquelle la France prendra la présidence de l'Union. La mise au point des propositions françaises pour cette période, qui doit se faire entre le premier ministre et le président de la République, promet quelques péripéties rien moins qu'innocentes.

M. Balladur pourrait se retrouver, sept ans après, dans la situation de Jacques Chirac lors de la fameuse querelle du « missile à roulettes », qui s'était soldée par la reculade du chef de gouvernement de la première cohabitation devant le « domaine réservé » présidentiel. L'entrée en campagne de M. Delors, qui suscite déjà les supputations sur les suites de son éventuelle élection – des élections législatives avant ou après un référendum sur la durée du mandat présidentiel et le mode d'élection des députés –, renforce la « main » de M. Balladur à droite. Les partisans déclarés ou encore inavoués du premier ministre cherchent à utiliser la dynamique apparue à gauche pour imposer la stratégie du candidat unique, bien connue sous le nom de code que lui a donné Charles Pasqua : les « primaires ». Le premier ministre envisage celles-ci en un seul jour de janvier, après l'annonce de sa propre candidature.

Tirer profit l'un de l'autre

La solitude de M. Delors, à gauche, oblige les partis à dégager rapidement le terrain. Au prix d'une *Internationale* nostalgique et de quelques poings levés – montés en épingle, comme il se doit, par la droite –, les socialistes se sont exécutés sans barguigner, ou presque, à Liévin. Les radicaux de gauche rechignent à faire de même, mais ils n'ont, eux aussi, qu'un candidat possible, Bernard Tapie, qui jure qu'il ne veut pas gêner M. Delors et qui pourrait être contraint de tenir sa promesse.

M. Balladur, à droite, n'a pas cette chance. Remise en action par Jacques Chirac, avec la complicité de Charles Millon pour l'UDF, la logique partisane soumet, jusqu'à maintenant, celle de l'élection présidentielle à une concurrence efficace. Le premier ministre compte sur la menace que représente M. Delors pour imposer sa loi dans son camp. M. Pasqua, manœuvrier impénitent, lui apporte l'aide de ses mirifiques « primaires », assorties de la carte Philippe de Villiers, qu'il avait déjà jouée en juin et qu'il tient en réserve pour janvier. Candidat aux primaires, en effet, l'ancien député de Vendée pourrait priver M. Chirac d'une partie de ses électeurs « naturels », mais du même coup il obligerait M. Balladur à orienter son discours européen d'une manière qui arrangera M. Delors.

Les deux « non-candidats » ont déjà commencé, avant de s'affronter, à tirer profit l'un de l'autre.

PATRICK JARREAU

ÉLECTIONS MUNICIPALES : M. Soulier est prêt à conduire une liste UDF-RPR. – André Soulier, conseiller municipal (UDF-PR) et député européen, a déclaré, dans un entretien publié par l'édition Rhône-Alpes du *Monde* (daté 20-21 novembre), que l'UDF et le RPR doivent choisir, le 15 janvier, le nom de leur tête de liste pour les élections municipales de juin 1995. *« Cette liste doit annoncer la couleur,* estime M. Soulier. *Elle doit être une alternative* [face au maire, Michel Noir] *pour la ville de Lyon. »* Il se déclare *« disponible »* pour mener cette liste, *« mais pas à n'importe quelles conditions »*. (*Bur. rég.*)




Seul Glenfiddich
utilise exclusivement l'eau pure
de la même source
des Highlands,
depuis plus d'un siècle.
Pure
McCANN

La préparation de l'élection présidentielle à droite

M. Pasqua relance son projet de « primaires »

Invité de TF 1, dimanche 20 novembre, M. Pasqua a renouvelé son souhait d'organiser des « primaires » pour sélectionner le candidat de la droite à l'élection présidentielle. Ce projet, qui date de 1991, a été contesté par de nombreux dirigeants de la majorité. Mais les « chiraquiens », qui le repoussaient depuis le mois de juillet, commencent à s'y rallier.

Charles Pasqua a lancé, dimanche 20 novembre, un appel sur TF 1 *« aux élus locaux qui se réclament de la majorité ».* *« Le moment est venu de prendre les choses en main, que partout dans l'ensemble du pays se créent des comités pour l'organisation des primaires »*, a-t-il déclaré. Le ministre de l'intérieur a expliqué qu'il faudra que *« chaque député, que chaque conseiller général rassemble les listes électorales et trouve un endroit pour que les gens votent »*. Pour lui ce pourra être une mairie, une école, un gymnase, une bibliothèque.



Le système des « primaires », tel qu'il apparaît dans la charte signée le 10 avril 1991 par le RPR et par l'UDF, prévoit deux catégories d'électeurs : tous les citoyens *« qui se reconnaissent dans les valeurs »* de la droite ; tous les élus de droite (sauf les conseillers municipaux des communes de moins de 3 500 habitants) qui auraient, eux, disposé chacun de quarante mandats. Ces « primaires » doivent être organisées sur plusieurs dimanches.

En juillet, Charles Pasqua a rendu public un avant-projet de loi. Ce texte, qui ne portait pas le mot de « primaires », comprenait notamment deux différences par rapport à la « charte » de 1991 : la consultation aurait lieu en un seul jour et il n'y aurait pas de collège spécifique pour les élus. Cette proposition n'avait recueilli que l'assentiment du CNI et du Parti radical. Bernard Pons et Josselin de Rohan, président des groupes parlementaires RPR de l'Assemblée nationale et du Sénat, avaient jugé qu'il n'était *« pas possible »* d'accueillir favorablement la proposition de M. Pasqua.

A l'UDF, seul le Parti radical a toujours été un fervent défenseur des « primaires ». Hostile à la procédure en 1991, François Léotard vient de rappeler son *« scepticisme »* dans un entretien au *Point* du 19 novembre, même s'il est disposé à se laisser convaincre par M. Pasqua. Après avoir longtemps critiqué les « primaires », comme de nombreux membres du CDS, Pierre Méhaignerie, président de la formation centriste, a cosigné avec Gérard Longuet, président du PR, André Rossinot, président du Parti radical, et Pierre-André Wiltzer, délégué général des adhérents directs de l'UDF, un texte, le 9 novembre, qui rappelle l'*« engagement clair »* pris en 1991.

En revanche, Raymond Barre, qui l'a qualifié de *« trompe-couillon »*, Valéry Giscard d'Estaing et Charles Millon ont toujours repoussé cette procédure en expliquant que le premier tour de l'élection présidentielle tient lieu de « primaires ».

Au RPR, Jacques Chirac a proposé, le 6 novembre, de les remplacer par *« un pacte de confiance entre les deux formations de la majorité »* parce qu'il est, selon lui, *« un peu tard »* pour des *« primaires »*. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, n'a pas caché, à ce jour, son hostilité à l'égard d'un système qu'il se ferait fort de transmettre immédiatement au Conseil constitutionnel s'il devait avoir une traduction législative. M. Juppé, qui jugeait encore, le 15 octobre, que les « primaires » étaient une *« idée dépassée »*, vient pourtant de changer d'avis, de même que M. Pons et M. de Rohan, qui ont annoncé la mise sur pied d'un *« groupe de travail »* chargé d'étudier la faisabilité du projet de M. Pasqua.

G. P.

▶ Lire page 27 la chronique de Pierre Georges.

Mme Royal (PS) estime que M. Pasqua « porte atteinte à la neutralité de l'Etat ». – Ségolène Royal, député (PS) des Deux-Sèvres, a déclaré, dimanche 20 novembre, que Charles Pasqua *« porte atteinte à la neutralité de l'Etat (...) en lançant un appel aux élus pour organiser des primaires dans les lieux publics ». « M. Pasqua, en tant que ministre des collectivités locales, est le gardien de cette neutralité. Par conséquent, son rôle d'organisateur de primaires est incompatible avec sa fonction ministérielle »*, a conclu Mme Royal.

M. Millon : non à « une fausse union »

Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a qualifié, dimanche 20 novembre, au « Grand Jury-RTL-*le Monde* », le projet de « primaires » de *« machine à perdre »* l'élection présidentielle. *« On crie :* « Union ! Union ! » *comme un cabri, sur sa chaise*, a observé le député de l'Ain, qui a annoncé, le 9 novembre, son intention d'être candidat pour défendre les idées de l'UDF, *mais quand on cherche les fondements de l'union, on ne les découvre pas. La voie de la facilité, c'est la voie d'une union sans fondements.* [Il vaut mieux] *un bon contrat, une bonne alliance, plutôt qu'une fausse union. »*

« Je ne suis pas favorable [aux « primaires »], a-t-il continué. *Si la majorité tout entière et unanime le décide, je m'inclinerai, mais* (...) *chacun met tellement de conditions à l'organisation de ces primaires qu'elles n'auront, à mon avis, jamais lieu. »* Il a repris : *« Et quand bien même on parviendrait, contre toute attente, à les organiser, il se trouvera toujours quelqu'un, son organisateur peut-être* [Charles Pasqua], *pour les renier. »* M. Millon a rappelé que le ministre de l'intérieur avait déjà été pris en défaut d'union lorsqu'il avait soutenu, en juin, aux élection européennes, la liste de Philippe de Villiers contre celle de la majorité, conduite par Dominique Baudis.

M. Millon s'est montré particulièrement incisif contre François Léotard, qui avait qualifié de *« ridicule »* son offre de candidature. Le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale a jugé que l'idée du ministre de la défense de dissoudre l'Assemblée nationale après l'élection présidentielle est *« une erreur, une faute et une injustice »* : *« une erreur parce que cela confirmerait la dérive du rôle du président de la République »* ; *« une faute parce que ce serait un geste de défiance par rapport à des députés qui auront participé à la victoire »* ; *« une injustice parce que ce n'est pas la volonté réformatrice de la majorité qui est en cause, c'est celle du gouvernement »*.

« Ce n'est pas la durée qui manque, c'est l'élan », a ajouté M. Millon, tout aussi critique envers le premier ministre, dont il a regretté le *« silence »* sur l'Europe. A propos des « affaires », M. Millon a semblé reprocher à M. Balladur son imprévoyance en assurant : *« Je souhaite que la prudence devienne une vertu politique* (...) *Entende celui qui veut entendre ! »*

M. Juppé : « il faut un seul candidat RPR »

Alain Juppé, président par intérim du RPR, a déclaré, dimanche 20 novembre lors de l'émission « L'heure de vérité » sur France 2, ne plus être opposé à l'organisation de primaires qui permettraient de départager les candidats de la majorité à l'élection présidentielle. *« J'ai pensé à un certain moment de ma réflexion que c'était trop tard. On m'explique aujourd'hui que les différents candidats potentiels seraient prêts à se soumettre aux primaires : c'est ce qu'a dit Jacques Chirac, c'est ce qu'a laissé entendre Edouard Balladur* (...). *Dans ces conditions, si tout le monde est d'accord et si la chose paraît possible, pourquoi pas ? »*, a-t-il expliqué.

Le ministre des affaires étrangères estime en effet qu'*« il faut qu'il y ait un candidat d'union, un seul candidat RPR au premier tour »*. *« Il va y avoir deux ou trois mois difficiles* (...). *Vers janvier ou février, il faudra choisir »*, a-t-il précisé. Interrogé sur les différences entre le maire de Paris et le premier ministre, il a indiqué qu'il est *« absolument évident que ce qui les rassemble est très supérieur à ce qui les divise »*, tout en reconnaissant *« des différences sur un certain nombre de propositions »* et *« une différence de style » : « Jacques Chirac entraîne davantage, Edouard Balladur, par la façon d'aborder les problèmes, a une vertu pédagogique qui passe très bien à la télévision. »*

A propos de Jacques Delors, Alain Juppé a estimé que *« globalement, il a été un bon président de la Commission de Bruxelles, mais* [que [a] *conception de l'Europe* [qu'a M. Delors] » n'est pas la sienne, car elle *« repose sur une philosophie fédérale ». « Sur la refondation de l'Union européenne et sur le nouveau traité, je pense qu'il faudra consulter le peuple français »*, a déclaré M. Juppé, en précisant que *« sur l'union économique et monétaire »*, il *« préfère une consultation du Parlement »*.

Devant les assises de sa nouvelle organisation

M. de Villiers présente le programme du Mouvement pour la France

Philippe de Villiers, député européen et déjà fondateur de Combat pour les valeurs, a lancé, dimanche 20 novembre, à Paris, le Mouvement pour la France (MPF). L'ancien député de Vendée, dont la liste avait recueilli plus de 12,3 % des suffrages exprimés aux élections européennes de juin, a expliqué que *« le Mouvement pour la France n'est pas une machine électorale »*, mais qu'il se veut *« une boussole pour la France »* et *« une ancre pour la majorité »*. Il a assuré également que *« le Mouvement pour la France admet toutes les doubles appartenances »*.

Sans aborder franchement la question de sa candidature à l'élection présidentielle, M. de Villiers n'en a pas moins ébauché, dimanche, devant les participants aux assises du Mouvement pour la France, un véritable programme. Celui-ci tourne autour de trois questions : l'Europe, l'emploi et la *« probité »*, qui ont donné au député européen l'occasion de critiquer implicitement l'action du gouvernement d'Edouard Balladur.

Fidèle aux thèmes développés pendant la campagne européenne de juin et regrettant – en multipliant les références au général de Gaulle – que la France n'ait plus de *« grande politique »*, M. de Villiers a tout d'abord récusé la perspective d'un « noyau dur » franco-allemand, qu'il a qualifiée de *« Maastricht miniature sous hégémonie allemande »*, en proposant de remplacer ce noyau par *« un cercle olympique franco-allemand »*, *« des coopérations nouvelles fondées sur l'expérience »* – telles que la construction d'*« un satellite d'observation militaire »* et celle d'*« une couverture anti-missiles »* – et la mise sur pied d'une *« force d'intervention extérieure »*.

M. de Villiers a proposé une *« nouvelle politique de l'emploi »* : l'adoption d'une *« stratégie japonaise* (...), *qui tient en deux impératifs : la protection et la conquête* [de marchés] ». Pour rendre *« la liberté »* aux entrepreneurs, il propose la suppression de deux impôts *« spoliateurs »* et *« injustes »* : l'impôt sur le revenu et la taxe professionnelle. Il a évoqué, aussi, *« la liberté de la famille par le salaire parental »* et *« la liberté de l'école »*, qui doit être obtenue, après un référendum, *« par l'allocation de liberté scolaire »*.

Favorable à *« un pacte de probité publique »*, le député européen a exprimé, également, sa volonté de briser trois spirales : celle de la *« corruption »*, par *« l'indépendance du garde des sceaux et un financement de la vie politique par les citoyens et non par les contribuables »* (1) ; celle de la *« suspicion »*, en *« proposant l'interdiction à vie de tout mandat public pour les élus condamnés pour trafic d'influence et corruption »* ; enfin, la *« spirale de l'impunité »*, en laissant les affaires *« aller à leur terme »*. M. de Villiers a cependant mis en garde le premier ministre en déclarant qu'il ne serait *« pas raisonnable de faire des lois de circonstance »*, qui produiraient le même effet que *« la loi d'auto-amnistie »*. Pour promouvoir ces réformes, M. de Villiers souhaite l'instauration de *« la souveraineté populaire directe »*, grâce au *« référendum d'initiative populaire »*.

Critique du « delorisme »

M. de Villiers a consacré une part importante de son discours à la critique de Jacques Delors. Il a expliqué que *« le delorisme »* – promu au rang de *« dernière idéologie du siècle »*, à la suite du *« nationalisme »*, du *« communisme »*, du *« national-socialisme »*, et du *« fascisme »* – est un *« socialisme libre-échangiste »*. M. de Villiers a affublé, en outre, M. Delors d'une série de *« sobriquets »* résumant à ses yeux sa carrière politique. M. Delors, a-t-il assuré, c'est *« Monsieur nationalisation »*, *« Monsieur dévaluation »*, *« Monsieur délocalisation »*, *« Monsieur jachère »* et *« Monsieur catastrophes »*. *« Nous sommes là pour décourager* [sa] *candidature »*, a-t-il conclu.

Devant une salle enthousiaste, M. de Villiers s'est fait l'écho des messages de soutien adressés par Jimmy Goldsmith et par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, qui estime que *« les principes* [défendus par le député européen], *souveraineté nationale et moralité de la vie publique, sont* (...) *partagés par une bonne part des électeurs de la majorité »*. M. de Villiers s'est également félicité de la présence, à son côté, de Christine Boutin, député (UDF-CDS) des Yvelines, de Michel Poniatowski, sénateur (Rép. et Ind.) du Val-d'Oise, président d'honneur du Parti républicain, de Marie-France Garaud, ancienne candidate à l'élection présidentielle de 1981, d'Alain Griotteray, député (UDF-PR) du Val-de-Marne, et de Jean Montaldo, pamphlétaire à succès de l'antimitterrandisme.

En dehors de cinq députés européens élus sur la liste de M. de Villiers, la liste des présidents des fédérations départementales du Mouvement pour le France ne compte cependant que trois parlementaires : deux députés, Marie-Fanny Gournay (RPR) dans le Nord et Philippe Martin (République et Liberté) dans la Marne, et un sénateur, Bernard Sellier (Rép. et Ind.) dans l'Aveyron.

GILLES PARIS

(1) Contrairement à ce qu'a indiqué M. de Villiers, qui a assuré que son mouvement n'avait jamais perçu de l'argent de contribuables, Combat pour les valeurs a reçu 412 400 francs de financement public pour 1993 – selon le *Journal officiel*, du 19 novembre – sur un total de 7 848 943 francs.

Quatre élections cantonales partielles

AVEYRON : canton de Decazeville (2e *tour*).

I., 9 050 ; V., 5 697 ; A., 37,04 % ; E., 5 486.

Pierre Gadéa, PS, 2 861 (52,15 %) ÉLU.

Bernard Delagnes, div. d., 2 625 (47,89 %).

[M. Gadéa sort vainqueur, avec 236 voix d'avance, du duel serré qui l'opposait à M. Delagnes et conserve ainsi à la gauche le canton de Decazeville, détenu jusqu'à sa mort par Pierre Delpech, maire sans étiquette de la ville après avoir été longtemps membre du Parti communiste. Outre une bonne partie des 646 suffrages exprimés supplémentaires, M. Delagnes, qui se réclame de l'héritage politique de Pierre Delpech, a peut-être recueilli certaines des 676 voix de M. Fages sans que cela soit suffisant pour remonter son retard.

13 novembre 1994 : I., 9 050 ; V., 4 988 ; A., 44,88 % ; E., 4 840 ; Pierre Gadéa, 2 113 (43,65 %) ; Bernard Delagnes, 2 050 (42,35 %) ; Michel Fages, PC, 676 (13,96 %) ; Michel Vara, div. g., 1 (0,02 %).

29 mars 1994 : I., 9 147 ; V., 6 071 ; A., 33,62 % ; E., 5 731 ; Pierre Delpech, c. s., div. d., 2 270 (39,60 %) ; Pierre Gadéa, PS, c. m., 2 178 (38,00 %) ; Michel Vara, PS diss., 1 283 (22,38 %).]

AVEYRON : canton de Pont-de-Salars (2e tour).

I., 4 843 ; V., 3 528 ; A., 27,15 % ; E., 3 449.

Alain Pichon, div. g., 1 739 (50,42 %) ÉLU.

Guy Privat, div. d., sout. RPR et UDF, 1 710 (49,57 %).

[M. Pichon remporte une victoire inattendue sur Guy Privat, candidat de la majorité départementale UDF-RPR emmenée par Jean Puech, ministre de l'agriculture. M. Privat tentait de succéder à son père, Gilbert Privat, réélu dès le premier tour en mars 1992 avec 59,10 %, et décédé depuis. M. Pichon devance son adversaire de 29 voix seulement. Il gagne 484 voix par rapport au premier tour, tandis que M. Privat ne progresse que de 122 suffrages. Le candidat de la majorité n'a pas su attirer à lui l'ensemble des votes qui s'étaient portés au premier tour sur M. Ferrier et M. de Colonges. Ces derniers n'avaient pas donné de consigne de vote. M. Marquez avait, pour sa part, appelé à voter contre le candidat de la droite.

13 novembre 1994 : I., 4 839 ; V., 3 582 ; A., 27,62 % ; E., 3 436 ; Guy Privat, 1 588 (46,21 %) ; Alain Pichon, 1 255 (36,52 %) ; André Ferrier, div.d., 487 (14,17 %) ; Guilhem de Colonges, s.e., 59 (1,71 %) ; José Marquez, PC, 47 (1,36 %).

22 mars 1992 (1tour) : I., 4 765 ; V., 3 834 ; A., 19,53 % ; E., 3 673 ; Gilbert Privat, UDF-PR, c. s., 2 171 (59,10 %) ; Alain Pichon, div. g., 1 413 (38,46 %) ; Joseph Marquez, PC, 89 (2,42 %).]

BAS-RHIN : canton de Marmoutier (1er tour).

I., 7 588 ; V., 4 343 ; A., 42,76 % ; E., 4 110.

Joseph Cremmel, UDF-CDS, m. d'Otterswiller, 2 250 (54,74 %) *ÉLU.*

Jean-Claude Weil, div. g., m. de Marmoutier, 1 286 (31,28 %) ; Antoine Kraemer, F. N., 465 (11,31 %) ; Gilles Morvan, PCF, 109 (2,65 %).

[Il s'agissait de trouver un successeur à Jacques Felli, UDF, qui a démissionné de ses mandats de maire et de conseiller général de Marmoutier, le 1octobre, après avoir été condamné en juin par la cour d'appel de Colmar pour délit d'ingérence et recel d'abus de biens sociaux. M. Weil, son principal opposant, qui a abandonné son étiquette socialiste en 1992, avait emporté la mairie au mois d'octobre. Tout en améliorant son score de 1992, il n'a pu renouveler sa performance, et le candidat de la majorité, M. Cremmel, l'emporte dès le premier tour. Le Front national est en recul. Ce scrutin ne modifie pas l'équilibre politique du conseil général du Bas-Rhin, présidé par Daniel Hoeffel, UDF-CDS, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

22 mars 1992 : I., 7 578 ; V., 5 971 ; A., 21,28 % ; E., 5 615 ; Jacques Felli, UDF, 2 506 (44,63 %) ; Gérard Brucker, Verts, 1 259 (22,42 %) ; Jean-Claude Weil, PS, 973 (17,32 %) ; Robert Martig, FN, 832 (14,81 %) ; Astrid Biberian-Bilz, PCF, 45 (0,80 %).]

MEURTHE-ET-MOSELLE : canton de Nancy-Est (1er tour).

I., 20 230 ; V., 6 574 ; A., 67,50 % ; E., 6 340.

Jean-Paul Bolmont, PS, m. de Malzéville, 3 350 (52,83 %) ; Jean-Marie Schléret, UDF, d., 2 449 (38,62 %) ; Michel Roussel, div. d., 304 (4,79 %) ; Pierre Nicolas, s. e., 237 (3,73 %).

[Seul le fort taux d'abstention empêche M. Bolmont d'être réélu dès le premier tour, puisqu'il n'a pas réuni sur son nom les suffrages d'au moins un quart des électeurs inscrits. Quoi qu'il en soit, le candidat socialiste est en passe de confirmer son élection surprise du mois de mars. Il faisait pourtant face au bras droit d'André Rossinot (UDF-rad.), ministre de la fonction publique et maire de Nancy. M. Schléret, par ailleurs président de la commission chargée d'évaluer les besoins de sécurité des établissements scolaires, est en effet le suppléant de M. Rossinot à l'Assemblée nationale, et son adjoint aux affaires sociales à la mairie. M. Bolmont réussi ses meilleurs scores dans les communes de la périphérie, tandis que M. Schléret tire son épingle du jeu à Nancy. En mars dernier, M. Bolmont avait battu le conseiller sortant, Lucien Muller, UDF, conseiller municipal de Nancy. L'élection avait été invalidée pour cause d'erreur informatique dans la distribution du matériel électoral.

22 mars 1994 : I., 20 362 ; V., 10 186 ; A., 49,97 % ; E., 9 734 ; Lucien Muller, UDF-rad, c. s., c. m., 3 214 (33,01 %) ; Jean-Paul Bolmont, PS, 2 858 (29,36 %) ; Jean-Claude Bardet, FN, c. m., 1 136 (11,67 %) ; Christian Jadelot, GE, 1 087 (11,16 %) ; Michel Roussel, RLB, 535 (5,49 %) ; Laurent Wild, PC, 471 (4,83 %) ; René Martinozzi, CNI, 275 (2,82 %) ; Véronique Mouchette, div. d., 158 (1,62 %).]

M. Bayrou : « éviter les affrontements fratricides »

Interrogé lors de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1, dimanche 20 novembre, François Bayrou, secrétaire général de l'UDF et ministre de l'éducation nationale, s'est *« réjoui »* du changement d'attitude d'Alain Juppé, président du RPR, à propos des primaires. *« J'ai toujours pensé que c'était le seul moyen d'arriver à une simplification et d'éviter les affrontements fratricides*, a-t-il déclaré. *Si, pendant des mois et des mois de campagne électorale, vous vous crispez sur la guerre à l'intérieur de votre propre camp* (...), *vous êtes assurés de perdre. Si nous pouvons y arriver, nous aurons fait faire un pas assez important à la démocratie française et je me réjouis beaucoup qu'Alain Juppé ait décidé de faire marcher* [ce système]. »

« C'est une question de principe, a ajouté le ministre, *pas une question de délai. » « C'est faisable »*, a conclu le secrétaire général de l'UDF. Quant à l'éventuelle candidature de Jacques Delors à l'élection présidentielle, M. Bayrou a jugé que l'homme est *« respectable »* mais que *« son problème »* c'est que ceux qui le soutiennent, les socialistes, *« se sont livrés ce week-end* [à Liévin] *à une régression très triste »*.

M. de Villiers candidat aux « primaires » si elles ont lieu. – Philippe de Villiers, fondateur du Mouvement pour la France, a affirmé, dimanche 20 novembre, sur France 2, qu'il a *« toujours été favorable aux primaires, à l'idée de Charles Pasqua ». « Je ne suis pas sûr qu'elles puissent avoir lieu, mais si elles ont lieu, naturellement, je serai candidat »*, a annoncé M. de Villiers.

Oubli forcé pour les victimes de l'inceste

Une décision de la Cour de cassation prive les hommes et les femmes dont l'enfance a été souillée – avant 1979 – de l'espoir de pouvoir un jour demander justice

En France, où l'inceste en tant que tel n'est pas répréhensible pénalement (1), on comptait, en 1991, 114 condamnations pour viol commis par un ascendant ou une personne ayant autorité sur la victime, soit deux fois plus qu'en 1986. Toutes relations confondues (père-fille, beau-père ou concubin-fille, oncle-nièce, mère-fils, etc.), l'inceste représente environ trois dossiers sur quatre inscrits au rôle des assises du Morbihan, six sur dix à Charleville-Mézières (Ardennes), un sur trois à Vesoul (Haute-Saône), un sur quatre à Evry (Essonne), un sur cinq à Bobigny (Seine-Saint-Denis). A Quimper (Morbihan), les accusés écopent en moyenne de sept à douze ans de réclusion. De nombreux dossiers sont cependant « correctionnalisés ».

Depuis le vote de la loi de 1989 sur la protection de l'enfance, qui permet aux victimes de porter plainte dans les dix ans qui suivent leur majorité, les poursuites se sont multipliées, notamment à l'initiative de jeunes femmes qui, hors du foyer familial d'origine, une fois mariées, ont osé parler. Toutefois, une décision de la Cour de cassation vient modérer les espoirs de celles dont l'enfance avait été souillée. Au grand dam des parlementaires et des associations qui avaient défendu la loi de 1989, la Cour de cassation vient en effet de rappeler, selon un arrêt du 3 novembre dans une affaire d'inceste (conforme à un principe constant sur la non-rétroactivité des lois), que *« les lois nouvelles relatives à la réouverture du délai de prescription sont sans effet sur les prescriptions déjà acquises lors de leur entrée en vigueur »*. La prescription des crimes étant de dix ans, la jurisprudence implique donc que les victimes de pratiques incestueuses avant 1979 (même âgées de moins de vingt-huit ans) ne peuvent plus désormais s'appuyer sur la loi de 1989 pour porter plainte.

Et comment juge-t-on un tel tabou ? D'abord, *« pour les plaintes émanant de l'entourage d'un enfant, il faut faire le* tri, remarque Odile Diamant-Berger, chef des urgences médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu à Paris, qui a accueilli près de cent cinquante victimes de viols sur mineur par ascendant en 1993. *Alors que l'inceste est rarement violent, souvent enrobé d'affection, les adultes qui portent plainte ne savent plus trop faire la différence entre une caresse normale et un geste incestueux »*.

Ensuite, les victimes se plaignent des difficultés à dire les faits, que l'évocation leur en soit pénible ou qu'elle le soit pour celui qui a la charge d'écouter. *« Ces dossiers nécessitent une écoute particulière, une ouverture d'esprit*, note Serge Portelli, juge d'instruction à Créteil. *Il faut d'abord croire et laisser parler. Il y a mille choses qui font obstacle à la parole. Qui plus est, dans le bureau d'un juge... Une victime peut mettre un temps infini pour parler. Parfois elle se trompe. Il faut se rendre compte du parcours de souffrance de celle, de celui qui garde des années un tel secret »*.

« Un meurtre psychique»

Toujours confronté à la recherche de preuves, le juge doit naviguer à mille lieux des entretiens directifs qui fournissent son lot quotidien et pour lesquels il est avant tout formé. Mais, à dix ou quinze ans des faits, où chercher ? *« Dans les antécédents familiaux, la scolarité, la vie professionnelle, la vie de couple, les tentatives de suicides, dans tous les accidents de la vie »*, note un magistrat, stupéfait de remarquer que le corps d'une des victimes de l'un de ses dossiers avait cessé net de grandir depuis son adolescence.

De plus en plus, les psychologues sont mis à contribution pour expliciter aux magistrats des agressions et des traumatismes qui relèvent de l'indicible, de l'*« irreprésentable »*, de la transgression d'une loi fondamentale, et qui, il n'y a pas si longtemps, étaient encore renvoyés au domaine du simple fantasme par les psychanalystes. *« L'inceste est un lien mortifère, étouffant, dévorant »*, explique Eva Thomas, violée par son père à quinze ans. *« Une négation de soi, des générations, un meurtre psychique »*, poursuit Caroline Legendre, psychologue-expert. Une silencieuse destruction, une éclaboussure, qui prend parfois appui sur un fort sentiment de culpabilité chez la victime, qui... culpabilisera de ne pas avoir nécessairement culpabilisé sur le moment.

Des indices, souvent, signent le traumatisme : la rétractation, chez l'enfant qui prend peur devant les menaces de destruction de la cellule familiale, le changement de prénom, pour se reconstruire une identité en rompant symboliquement avec le choix des parents. Comme l'a montré récemment Niki de Saint-Phalle, le secret peut n'être levé que des dizaines d'années après les faits (2). Il faut du temps pour déchiffrer le *« palimpseste du cerveau »* (le mot est de l'éthologue Boris Cyrulnik), ce parchemin imaginaire sur lequel s'écrivent et s'effacent les heurts psychologiques.

« D'où cette importance de pouvoir ester en justice à partir de sa majorité», plaident en chœur les associations et organismes consacrés à la protection des mineurs (3), unanimement persuadés que *« la réparation passe par le judiciaire »* ou que *« le passage à la parole publique fait figure d'exorcisme »*. *« D'où aussi la nécessité de considérer que les faits incestueux ne sont pas des crimes comme les autres*, explique Dominique Vrignaud, juge des enfants à Lille. *Et qu'ils nécessitent des réponses différenciées »*. A Lille, un groupe encore informel de magistrats (parquet, application des peines, instruction, juge des enfants, etc.), associés à des médecins, vient justement d'entamer une réflexion sur les écueils et les dysfonctionnements à éviter en matière d'inceste, parmi lesquels le classement sans suite ou le non-lieu prononcé sans explication, ou les lenteurs de la procédure.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) En France, les peines pour viol et agression sexuelle sont aggravées lorsqu'ils sont commis sur des mineurs de quinze ans, par un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par tout autre personne ayant autorité sur la victime. *« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol »* (art. 222-23 du nouveau code pénal). La contrainte peut être physique ou morale. Le viol aggravé est puni de vingt ans de réclusion criminelle.

(2) *Mon secret*, livre publié aux Editions de la Différence en janvier 1994, est le témoignage simple et émouvant de cinquante années de silence autour du viol de l'artiste par son père à l'âge de douze ans.

(3) Allô enfance maltraitée (tél. : 05-05-41-41, six à huit cents appels traités chaque jour) ; Enfance et partage (tél. : 05-05-12-34, cinq cents appels quotidiens).

L'échec d'une procédure judiciaire intentée par une victime

Patricia à armes inégales contre son père

Pour dire son histoire, que reste-t-il à Patricia sinon le fragile anonymat d'un pseudonyme ? L'enchevêtrement des procédures judiciaires qui l'opposent à son père lui imposent désormais le silence. Cette jeune femme aux yeux pétillants, trente-trois ans, mariée et mère de deux enfants, raconte comment elle a été violée régulièrement entre neuf et treize ans, les jeudis soirs, alors que sa mère se rendait à des cours de gymnastique, puis de nouveau à dix-sept ans, peu de temps avant qu'elle ne décide de fuir le domicile familial.

En septembre 1986, les « Dossiers de l'écran » lui renvoient l'image de son enfance brouillée dans une soirée télévisée consacrée à l'inceste. Elle y entend Eva Thomas, une autre femme qui, l'une des premières, a brisé le silence (1). Patricia décide alors, elle aussi, de parler. Elle rencontre d'autres victimes à Allô viols femmes informations (2) et porte son témoignage sur un film vidéo réalisé pour le compte du ministère des affaires sociales. Anonymement, mais toujours à visage découvert, elle est, en 1988 et 1989, l'invitée d'un journal de 20 heures sur Antenne 2, puis d'un magazine sur TF 1.

Son père engage deux procédures pour diffamation. Et obtient gain de cause. Une condamnation *« de pur principe »* (30 francs d'amende avec sursis), précise, en juillet 1989, le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor). Celui-ci relève que les faits diffamatoires (les viols de neuf à treize ans) sont prescrits, mais estime alors que *« le droit applicable est totalement inadapté puisqu'il impose un mur de silence à toutes les femmes qui ont tardé à révéler qu'elles avaient été victimes de pratiques incestueuses (...) et dont bien peu sont des affabulatrices par le fait même que celles qui affabulent sont au contraire toujours pressées de le faire»*.

Soutenue par les militantes du Collectif féministe contre le viol, Patricia est directement à l'origine de l'amendement au projet de loi sur la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs, adopté le 10 juillet 1989, qui permet aux mineurs victimes d'un crime commis par un ascendant légitime, naturel ou adoptif, ou par une personne ayant autorité sur elle, de rouvrir le délai de prescription et de le faire courir à nouveau pour dix ans à partir de leur majorité.

« Casser la honte»

Frédérique Bredin, alors député de Seine-Maritime, qui a déposé l'amendement, prend clairement appui sur le témoignage télévisé de Patricia et évoque *« le temps de maturation nécessaire pour briser le silence et casser la honte »*. Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité en 1989, y est opposée, estimant que *« permettre des poursuites si tardives, c'est augmenter le risque de l'erreur judiciaire, de la condamnation sans preuve, ou à l'inverse, du non-lieu et de la relaxe faute de preuve (...). Ce qui risque d'être plus préjudiciable que bénéfique à ceux qu'elle veut protéger »*.

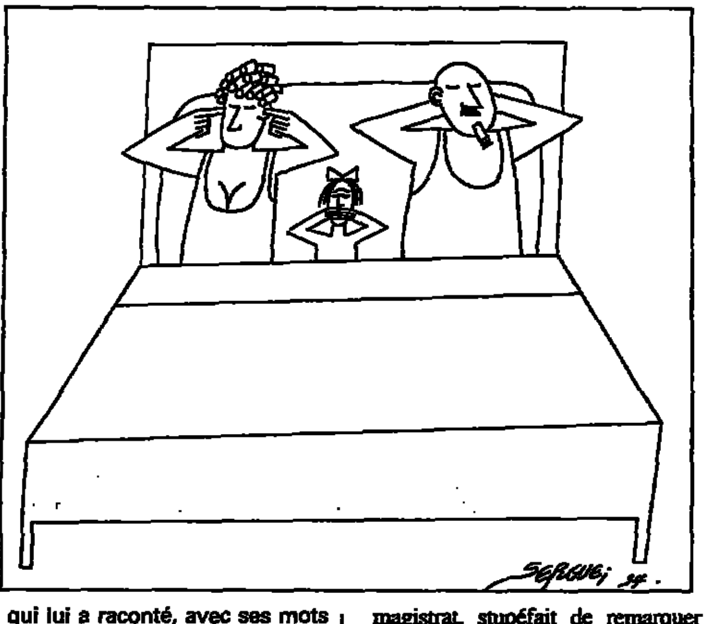
Pour se défendre, Patricia a porté plainte à son tour, entretemps, pour « viols commis par ascendant sur mineure de quinze ans », en faisant jouer la nouvelle loi. Trois ans plus tard, elle lit et relit l'ordonnance de non-lieu du jeune juge d'instruction qui l'a entendu quatre fois – et son père une fois – et n'a procédé à aucune expertise psychologique : *« Aucun élément tangible ne ressort des pièces versées (...), le doute doit bénéficier à l'inculpé »*.

L'ombre du doute. Doute sur les failles scolaires, précises et concordantes. Doute sur la pression morale, des paternelles marques d'affection aux remarques grivoises. Doute sur les petits détails indicibles et crus : les cheveux coupés *« parce que cela lui était plus pratique »*, le papier sous le lit *« pour s'essuyer en cachette »*. Doute sur l'aveu fait à son mari dès 1983 et à ses frères en juin 1986. Doute sur les vomissements et les vertiges quand elle leur en parlait. Doute sur le suivi de ce médecin généraliste qui écoute et la croit. Doute enfin sur les raisons de son engagement à Allô Viol femmes informations. *« L'inceste,* dit-elle simplement, *c'est quelque chose qu'on ne peut pas partager. Sauf entre victimes »*.

Saisie en appel, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a confirmé le non-lieu en juillet 1993. Estimant que les faits postérieurs à 1979 (quand Patricia avait dix-sept ans) n'étaient pas clairement établis (elle n'en avait pas fait mention en même temps que les autres faits), les magistrats ont par ailleurs opposé à la plaignante que les dispositions de loi de 1989 ne pouvaient être applicables aux actions déjà prescrites lors de son entrée en vigueur (en l'occurence les premiers faits dénoncés, de 1970 à 1973, ont été prescrits en 1983).

« Qu'importe. Je ne m'arrêterai pas de parler, dit aujourd'hui Patricia, pour qui la loi avait été taillée « presque sur mesure ». *Ne serait-ce que pour tous les enfants qui vivent la blessure que j'ai vécue »*. Pour Mélodie, par exemple, tout juste dix ans, avec qui elle a récemment conversé lors de l'une de ses permanences téléphoniques à Allô Viol femmes informations et qui lui a raconté, avec ses mots d'enfants, comment, le soir dans le lit de son beau-père, elle regardait fixement la télévision, *« pour ne pas sentir»*.

J.-M. Dy



(1) Eva Thomas, rééducatrice pour enfants, est l'auteur de deux ouvrages : *Le viol du silence* (Ed. J'ai lu) et *Le sang des mots* (Ed. Mentha).

(2) Sur les 25 000 appels reçus en 1993, Allô Viol femmes informations (05 05 95 95, appel gratuit) a enregistré 7 169 appels concernant des cas de viols, dont 40 % pour les seuls viols intra-familiaux (viols conjugaux exceptés).

ÉDUCATION

Les suites de la circulaire Bayrou sur le foulard islamique

Sept élèves ont été exclues d'un collège de Mantes-la-Jolie

Sept jeunes filles du collège Paul-Cézanne de Mantes-la-Jolie, qui refusaient de retirer leur foulard islamique pour se rendre en cours, ont été exclues vendredi 18 et samedi 19 novembre. Les jeunes élèves avaient pour conseil Driss Ichchou, français d'origine marocaine, imam à Mantes-la-Jolie et partisan *« d'un islam pur et dur »*.

Quelques heures avant l'ouverture des conseils de discipline, lors de la prière du vendredi qui rassemble quelque six cents personnes à la mosquée de la ville, il s'était élevé contre *« les intolérables atteintes aux libertés dont les sœurs voilées de Saint-Exupéry et d'ailleurs »* étaient l'objet. Et il indiquait, samedi, qu'il allait faire appel des décisions prises à l'encontre des collégiennes.

Jeudi 24 novembre, le conseil de discipline du lycée Saint-Exupéry devrait se prononcer sur la probable exclusion de vingt et une jeunes filles. Ces dernières se présentent toujours avec leur foulard à la porte de l'établissemem, malgré l'ultimatum posé le 6 octobre leur demandant de retirer leur foulard avant la rentrée des vacances de la Toussaint.

Enfin, toujours à Mantes-la-Jolie, au collège André-Chenier, sur les trois élèves (sur vingt-deux) qui, à la rentrée de la Toussaint, persistaient à garder leur foulard et étaient accueillies en salle de permanence (*le Monde* du 27 octobre 1994), deux ont finalement quitté le collège tandis que la troisième a obtempéré.

J.-C. Pe.

François Bayrou réaffirme sa détermination à propos du port du foulard islamique dans les établissements scolaires. – *« Il faudrait être aveugle pour ne pas voir les mouvements intégristes derrière les jeunes filles qui le portent »*, a déclaré le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, dimanche 20 novembre, lors de l'émission « 7sur7 », ajoutant qu'il avait reçu de nombreux soutiens, y compris de l'étranger, l'encourageant à *« ne pas se laisser impressionner »*. Selon le ministre de l'éducation nationale, deux mille jeunes filles portaient le foulard à la rentrée de septembre. Il en resterait environ six cents. *« Ainsi, deux voiles sur trois ont été enlevés »*, s'est félicité François Bayrou.

Les syndicats d'enseignants réclament « une vraie loi de programmation » pour l'école publique

Le souvenir du raz de marée déferlant sur Paris, le 16 janvier, pour *« la défense de l'école publique »* était présent dans tous les esprits. Pour la première fois depuis cette date mémorable – près d'un million de personnes étaient alors descendues dans la rue –, le « collectif du 16 janvier », qui regroupe une centaine d'organisations syndicales et associatives, appelait, samedi 19 novembre, à une journée d'actions en faveur de l'école publique à Paris et en province. Seule la Fédération de l'éducation nationale (FEN) avait décidé de bouder ce rendez-vous, se distinguant de son principal syndicat, le Syndicat des enseignants (SE), qui, lui, était présent. Les divisions au sein du mouvement syndical enseignant ne furent sans doute pas pour rien dans la faible mobilisation de cette journée d'action. Une trentaine de défilés ont eu lieu dans toute la France, réunissant de quelques centaines à quelques milliers de manifestants. A Paris, 6 000 à 10 000 personnes (30 000 selon les organisateurs) ont défilé de la Bastille à l'Opéra en réclamant l'adoption d'une *« vraie loi de programmation pour l'école publique »*.

JUSTICE

Les premières suites judiciaires de l'affaire des prothèses

Une trentaine de chirurgiens orthopédistes libéraux sont mis en examen pour escroquerie à l'encontre de la Sécurité sociale

La première grosse affaire d'escroquerie à l'encontre de la Sécurité sociale sera bientôt jugée. L'instruction menée au Mans par Philippe Dary a conduit à la mise en examen d'une trentaine de chirurgiens orthopédistes. Tous exercent dans des établissements privés situés dans différents départements de l'ouest et du centre de la France, ainsi qu'en région parisienne. L'escroquerie porte au total sur des sommes considérables. Pour sa part, la Société française de chirurgie orthopédique et traumatologiques vient d'annoncer qu'elle procédera à la radiation de ses membres dès lors que ces derniers auront été condamnés dans de telles affaires.

LE MANS

de notre envoyé spécial

Plus que d'un trafic sur ordonnances, il s'agit ici d'une escroquerie à la facturation médicale. Elle n'aurait sans doute jamais vu le jour sans la ténacité et le dynamisme de responsables de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Sarthe.

Soucieux de mieux connaître le champ des prises en charge, Maurice Dachary, président, et Patrick Négaret, directeur, s'intéressent, en 1990, au poste des prothèses de hanche. Leurs investigations les conduisent à interroger la caisse nationale d'assurance- maladie ainsi que Bruno Durieux, alors ministre délégué à la santé. Leurs questions restant étrangement sans réponse, le conseil d'administration de la caisse d'assurance-maladie de la Sarthe prend, le 3 décembre 1991, la décision d'alerter le procureur de la République. « *L'enquête de la caisse primaire*, explique-t-on au Mans, *montrait, vis-à-vis des prothèses de hanche, des tarifs variant de 1 à 2* ou *4, ainsi que* « la fidélisation de quelques chirurgiens orthopédistes à l'égard d'un fournisseur manceau ». *Il restait à déterminer si des commissions pouvaient avoir été versées aux chirurgiens sous prétexte d'avoir développé des brevets de fabrication. La caisse a porté plainte avec constitution de partie civile le 21 décembre 1992* ».

Les premières investigations conduisirent en juin 1992 à l'inculpation de trois chirurgiens manceaux, les docteurs Jean-Claude Meynet, Gilles Cagna et Claude Péan, ainsi qu'à celle de Patrick Cruchet, responsable de la société Prolig, centre de l'affaire (*le Monde* du 5 et du 10 juin 1992). Jacques Liberge, juge d'instruction alors en charge du dossier procédait quelques semaines plus tard à une série d'inculpations supplémentaires. Aujourd'hui, le dossier d'instruction est pratiquement bouclé et l'affaire devrait pouvoir être jugée début 1995.

Ce dossier démonte pour la première fois le mécanisme de l'escroquerie à la prothèse de hanche et situe l'ampleur du phénomène dont étaient victimes les Caisses primaires d'assurance maladie ou des mutualités sociales agricoles, vingt-deux d'entre elles s'étant – après celles de la Sarthe – portées partie civile. Il illustre aussi, jusqu'à la caricature, la faiblesse chronique et coupable de l'exercice de la tutelle sur ce secteur de l'activité médico-chirurgicale.

Tout commence avec la création en 1987 par Patrick Cruchet de la SARL Prolig, spécialisée dans la distribution de prothèses, ces dernières étant fabriquées par divers industriels. Les affaires prospèrent très rapidement. Trois ans plus tard, Prolig donne naissance à une série d'autres sociétés : un holding immobilier et financier ; une nouvelle société de distribution ; une centrale d'achat, ainsi que deux sociétés de services, l'une d'entre elles « *assurant l'organisation de congrès, de voyages d'études et de recherche* ». Ce groupe n'employait alors qu'un faible effectif, une quinzaine de personnes au total durant la période 1991-1992 (deux dirigeants, un chef de produits, un gestionnaire des stocks, un ou deux commerciaux et quelques secrétaires).

Les principaux prestataires extérieurs rémunérés étaient, précise le rapport d'expertise-comptable de M. Bersihand, expert judiciaire près la cour d'appel d'Angers, « *les chirurgiens dont l'activité économique importante était la suivante : la mise au point de produits rémunérée au titre de redevances sur brevet ou sur savoir-faire ; la communication à Prolig de travaux d'étude et de recherche concernant la pose de prothèses rémunérées au titre de contrat de recherche* ». Ce rapport met notamment en évidence que le principe affiché (la rémunération fondée sur des brevets originaux) n'était généralement pas respecté. Outre « *l'absence de travaux correspondant aux exigences des contrats de recherche* », le rapport d'expertise note : « *Pour les médecins ayant reçu les rémunérations les plus importantes, on constate une forte corrélation entre les rémunérations perçues et les ventes de prothèses à leur clinique d'exercice.* »

15 millions de francs pour les chirurgiens

Le système pouvait sans mal fonctionner et prospérer puisqu'en pratique les caisses de Sécurité sociale remboursaient les prothèses sur simples factures, ce qui n'est plus le cas depuis mars 1992, date de la publication au *Journal officiel*, d'un TIPS (tarif interministériel de prestations sanitaires) qui encadrait entre 8 000 et 18 000 francs le prix des prothèses totales des hanches. « *Compte tenu des caractéristiques du marché des prothèses de hanches et notamment des conditions de remboursement des factures par les caisses primaires d'assurance-maladie, il est apparu qu'un nombre important de distributeurs intervenaient sur le marché et qu'il existait de grandes disparités dans les prix de prothèses totales des hanches. Pour certains chirurgiens les prix Prolig apparaissent identiques aux prix généralement pratiqués avant l'introduction du TIPS. En revanche pour certains chirurgiens les prix de prothèses posées apparaissent comme très élevés, d'autant plus que certains posaient des produits facturés nettement moins chers que d'autres chirurgiens. Pour certains produits il a existé jusqu'à neuf tarifs variant du simple au quintuple pour un produit identique.* » peut-on lire dans le dossier d'instruction. C'est ainsi que des prothèses de hanche, ailleurs vendues 15 000 francs, pouvaient être facturées jusqu'à 45 000 francs ou plus, avec des commissions de l'ordre de 20 % perçues au passage par le chirurgien implanteur.

Le bilan financier du groupe Prolig témoigne du caractère éminemment fructueux d'un tel système. L'analyse des comptes et la reconstitution des flux de trésorerie estiment, pour la période allant de septembre 1987 à mai 1992, le chiffre d'affaires des sociétés du groupe à 228 988 millions de francs. Au chapitre des frais généraux, figurent 34 512 millions de francs, dont 15 millions de francs ont été consacrés à la rémunération des chirurgiens. « *Au regard du prix pratiqué et en tenant compte de l'éventuel savoir-faire commercial et technique de Prolig et de sa disponibilité, les honoraires versés aux chirurgiens clinique s'ajoutent-ils aux prix normalement pratiqués ou sont-ils, en tout ou partie, imputables sur la marge bénéficiaire de l'entreprise ?* » interroge le magistrat instructeur. « *Compte tenu des prix d'achat et des coefficients multiplicateurs qui permettaient au groupe de réaliser une marge élevée (70 % des prix de vente) les honoraires versés aux chirurgiens pouvaient être imputés sur le marché bénéficiaire* », répond l'expert-comptable. Pour sa part, M. Cruchet s'est octroyé durant cette période 20 millions de francs de salaire. « *La famille Cruchet, qui a bénéficié de droits aux résultats d'environ 96 millions de francs entre 1987 et 1992 et effectuait des prélèvements effectifs de l'ordre de 78 millions de francs, a employé ses revenus aux principales dépenses suivantes : acquisitions de terrains et d'immeubles en acquisition directe ou dans le cadre de programme-loi Malraux ; achats d'actions dans l'hôtellerie (avec défiscalisation) : acquisition d'une clinique de rééducation fonctionnelle ; dépenses à caractère personnel : voyages, achats de biens mobiliers...)* », précise le rapport d'expertise joint au dossier d'instruction.

Le décryptage de ce mécanisme – qui n'a curieusement pas encore incité le Conseil de l'ordre des médecins à se porter partie civile – devrait servir de guide et d'exemple aux différentes enquêtes qui sont en cours dans plusieurs régions de France, à l'initiative notamment des services de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Ces enquêtes pourraient conduire dans les prochains mois à la mise en examen d'un grand nombre de chirurgiens orthopédistes exerçant dans le secteur libéral. La mise à jour de ce qui apparaît aujourd'hui comme une version médico-chirurgicale des fausses factures qui hantent et dévorent le monde politique devrait aussi aider à déceler les véritables raisons pour lesquelles ni la Caisse nationale d'assurance-maladie ni les ministères de tutelle n'ont souhaité ces dernières années, *via* le TIPS, prendre les mesures propres à prévenir de telles escroqueries. Au Mans, on a du mal à comprendre aujourd'hui cette inertie qui, sur la simple pose de prothèses de hanches, a coûté un million de francs par jour à la Sécurité sociale.

JEAN-YVES NAU

ALGÉRIE : 1 499 cas de sida officiellement recensés en 1993. – Selon des données officielles rendues publiques dimanche 20 novembre à Alger, 1 499 cas de sida déclarés et 26 057 personnes séropositives ont été recensées en 1993 en Algérie. En décembre 1993, le ministère algérien de la santé avait dénombré 151 cas de sida déclarés et 389 séropositifs, et estimé le nombre des séropositifs ignorant leur contamination à environ 40 000 personnes. Les autorités ont annoncé que des cours et des conférences sur le sida seront organisés pour les jeunes à partir du 22 novembre. – (*AFP*.)

SANTÉ : un millier de manifestants à Paris contre les expulsions de malades étrangers. – Environ un millier de personnes ont manifesté dimanche 20 novembre à Paris contre les procédures d'expulsion frappant des malades de nationalité étrangère atteints de pathologies graves (sida, cancers). L'Action pour les droits des malades étrangers (ADMEF), a demandé au gouvernement « *que les malades étrangers, quelle que soit leur situation, soient inexpulsables et qu'un titre de séjour avec autorisation de travail et accès aux droits sociaux leur soit délivré* ».

Dénonçant

Des syndicats de magistrats de nomination d'Yves Bot

Depuis que Pierre Lyon-Caen a été nommé avocat général à la Cour de cassation, il y a six mois, le poste de procureur de la République de Nanterre (Hauts-de-Seine) est resté vacant. Cette position importante suscite bien des convoitises, et le successeur est difficile à trouver. Dans un premier temps, la chancellerie a proposé le nom du chef de la section financière du parquet de Paris, Jean-Claude Marin, mais cette candidature a reçu l'avis défavorable du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Bien que au regard des textes, Pierre Méhaignerie ne fût pas tenu de s'incliner, il a décidé de proposer un autre nom.

Le nouveau candidat de la chancellerie est un proche collaborateur de M. Méhaignerie : Yves Bot, qui a été nommé chargé de mission place Vendôme en mai 1993, suit les affaires dites « sensibles » depuis plus d'un an et demi au cabinet du ministre (*le Monde* du 1er juin 1993). Entré dans la magistrature en 1972, M. Bot a été successivement substitut, puis premier substitut au Mans, procureur de la République à Dieppe, procureur-adjoint à Strasbourg, procureur à Bastia, avocat général à la cour d'appel de Caen et enfin procureur de la République au Mans. Il avait, à ce titre, suivi de près l'affaire Pelat (1), qui était alors instruite par le juge Jean-Pierre.

Une candidature soumise pour avis au CSM

Sitôt connu, ce projet de nomination a suscité la colère de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée). « *Nous n'avons rien contre M. Bot, mais cette nomination a une coloration politique très nette*, estime le secrétaire général, Valéry Turcey. *Il y avait des candidats plus neutres.* »

L'hostilité de ce syndicat majoritaire n'est pas sans importance. Comme toutes les nominations concernant le parquet, la proposition sera soumise pour avis au CSM,

JUSTICE

ats de magistr…
nation d'Yves Bo…

une décision « politique »

critiquent le projet comme procureur de Nanterre

où l'USM occupe, depuis les élections du printemps, une position-clé : au sein de la formation « parquet », les six membres élus par la « base » sont tous issus de ce syndicat.

Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) se dit pour sa part *« consterné »*. *« Chacun connaît le rôle stratégique du parquet dans la gestion des affaires sensibles*, remarque le secrétaire général, Alain Vogelweith. *Le garde des sceaux parle beaucoup d'indépendance de la magistrature, mais il propose de nommer à ce poste stratégique un de ses proches collaborateurs. Dans les Hauts-de-Seine, on peut aujourd'hui parler d'une véritable reprise en main : depuis les élections législatives, le préfet a changé, le directeur départemental des polices urbaines a changé, et maintenant le procureur de la République va changer. »*

L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), dont Yves Bot était il y a quelques années le vice-président, est plus embarrassée.

Son président, Alain Terrail, souligne les *« grandes compétences »* de l'intéressé tandis que son secrétaire général, Dominique Matagrin, s'étonne de ces *« pratiques microcosmiques parisiennes ». « La proposition de la chancellerie*, estime-t-il, *donne une fois de plus le sentiment que le passage dans un cabinet ministériel donne des avantages de carrière faramineux. »*

Le projet de nomination sera soumis au Conseil supérieur de la magistrature dans les semaines qui viennent.

ANNE CHEMIN

(1) Mort en 1989, Roger-Patrice Pelat, homme d'affaires lié à François Mitterrand, avait effectué des opérations financières occultes et, notamment, utilisé une discrète filière suisse pour profiter d'informations privilégiées dans l'affaire Pechiney, en novembre 1988.

Dans une note rédigée du mois d'août

Les services de la chancellerie estimaient que les assignations à résidence des islamistes de Folembray étaient illégales

Interrogé à maintes reprises sur son silence lors de l'assignation à résidence, puis de l'expulsion, des islamistes de Folembray, Pierre Méhaignerie s'est toujours abrité derrière l'indépendance des juges. *« La justice administrative est saisie*, déclarait-il dans *le Monde* du 24 septembre. *Je ne ferai donc aucun commentaire.»* Il y a une semaine, lors du congrès du Syndicat des avocats de France, à Bobigny, il s'était à nouveau refusé à toute déclaration. *« Dans un Etat de droit, les décisions administratives sont soumises à la censure des juges*, remarquait-il. *C'est à eux de dire s'il y a eu ou non une violation de la loi. »*

La lecture de *Justice*, la revue du Syndicat de la magistrature, permet pourtant d'affirmer que les services de la place Vendôme estimaient dès le mois d'août que ces assignations à résidence étaient illégales. *« La décision de l'administration paraît en l'espèce illégale*, soulignaient-ils dans une note. *En effet, si les cas d'assignation à résidence (expulsion, reconduite à la frontière) paraissent respectés, en revanche, la décision de l'administration d'assortir l'assignation à résidence d'une interdiction totale de se déplacer hors des bâtiments sous réserve d'autorisation n'apparaît pas entrer dans le cadre des mesures prévues par l'article 28* [de l'ordonnance de 1945 sur les étrangers]. *»*

Voie de fait

Pour le ministère de l'intérieur, toute la question était de savoir si la justice pouvait s'opposer à ces assignations à résidence. Sur ce point, la réponse des services de la chancellerie était claire : ces mesures *« insusceptibles de se rattacher à un pouvoir conféré à l'administration »* constituaient *« l'exécution forcée et irrégulière d'une décision administrative »*. Charles Pasqua avait donc commis une voie de fait qui pouvait être sanctionnée en référé, c'est-à-dire en urgence, par le juge judiciaire. Selon cette note, le juge serait cependant obligé de repousser sa décision à quinze jours afin de donner au préfet la possibilité d'élever le conflit.

Dans ce document, les services de la chancellerie estimaient cependant que le ministère de l'intérieur pouvait invoquer la compétence du juge administratif. *« La notion de voie de fait doit être appréciée dans ce cas compte tenu du rapport existant entre la mesure contestée et un pouvoir déterminé de l'administration « dans l'exercice de fonctions données », pouvoir caractérisé par sa finalité, ici l'application de la législation relative à l'immigration*, notait la Place Vendôme. (...) *Dans ces conditions, l'administration pourrait soutenir que la décision d'assignation à résidence prise en l'espèce, quoique illégale, étant fondée sur un texte relevant des pouvoirs conférés à l'administration en matière d'immigration, est de la compétence du juge administratif. »*

Dûment averti de ces risques judiciaires, le ministère de l'intérieur se hâtera de mettre fin à cette assignation à résidence illégale. Le 31 août, à la veille d'une audience en référé qui devait se tenir au tribunal de Laon, vingt des vingt-six islamistes de Folembray seront expulsés en urgence absolue vers le Burkina-Faso. Le juge des référés n'aura donc jamais à se prononcer sur la voie de fait commise par le ministère de l'intérieur. La chancellerie, qui précise aujourd'hui que cette note n'était qu'un élément d'appréciation juridique, estime cependant qu'il fallait à l'époque prendre en compte la situation politique franco-algérienne.

A. C.

(1) *Justice*, revue du Syndicat de la magistrature, n° 143, novembre 1994, 40 F. BP 155, 75523 Paris Cedex 11. Tél. : 48-05-47-88.

Dans une lettre adressée par son avocat au garde des sceaux

Le secrétaire général du Service de prévention de la corruption demande des poursuites contre l'ex-juge Jean-Pierre

« Les juges font parler et beaucoup écrire », note Thierry Jean-Pierre en préambule de son dernier ouvrage (1). En accord avec lui sur ce point, le secrétaire général du Service central de prévention de la corruption (SCPC), Pierre-Antoine Lorenzi, a demandé à son avocat, Mᵉ Arnaud Montebourg, d'adresser une lettre au garde des sceaux afin de le prier d'engager des poursuites, judiciaires ou disciplinaires, contre l'ancien magistrat.

M. Lorenzi et l'ex-juge d'instruction du Mans n'en sont pas à leur première escarmouche. Au mois de mars, dans son « Rapport sur la corruption et le blanchiment de l'argent sale », M. Jean-Pierre avait violemment contesté le fonctionnement du SCPC. M. Lorenzi ayant jugé ces attaques diffamatoires, le tribunal correctionnel a estimé qu'il n'était pas personnellement visé, et a donc relaxé l'ancien juge, entre-temps devenu député européen, élu sur la liste de Philippe de Villiers.

Le secrétaire général du SCPC a fait appel de ce jugement qui, selon son avocat, *« revient en pratique à interdire à des fonctionnaires de se défendre eux-mêmes, sans l'autorisation de leur autorité ministérielle, lorsque leur travail est publiquement attaqué »*. Dans l'attente d'une décision judiciaire, le courrier de Mᵉ Montebourg invite fermement M. Méhaignerie à se prononcer sur l'opportunité de la publication – et l'*« exploitation commerciale »* – du rapport précité dans le livre de Thierry Jean-Pierre. *« Dois-je comprendre que vous l'avez autorisé à rendre public le contenu de ce rapport administratif ?* , interroge-t-il (...). *Si tel n'était pas le cas, je vous demanderais alors d'en tirer toutes les conséquences disciplinaires, s'agissant d'une violation de l'obligation de réserve. »*

Voyant par ailleurs le SCPC à nouveau qualifié par M. Jean-Pierre de *« service fumeux* (...) *ne servant absolument à rien »*, Mᵉ Montebourg répond en évoquant la remise au premier ministre d'un *« volumineux rapport d'activité »* du service (*le Monde* du 20 octobre), ainsi que *« la mise en évidence d'infractions pénales »* qui fut, selon lui, *« à l'origine de l'ouverture de plusieurs informations judiciaires relatives à des faits de corruption »*. L'avocat rappelle enfin au ministre de la justice qu'il avait lui-même attaché suffisamment de crédit aux appréciations de Pierre-Antoine Lorenzi, en matière de lutte contre la corruption, pour reprendre à son compte ses propos, en réponse à la question d'un député, le 5 octobre à l'Assemblée nationale.

« Voici donc un service fonctionnant sous votre autorité directe, conclut Mᵉ Montebourg, *qui se voit publiquement injurié dans son fonctionnement et ses missions par l'ex-juge Jean-Pierre. Son secrétaire général* (...) *ne comprendrait pas que l'autorité ministérielle de tutelle du SCPC ne prenne pas des dispositions immédiates en vue d'assurer publiquement, et sur un terrain judiciaire, s'il le faut, la défense de ce service. »*

H. G.

(1) *Lettre ouverte à ceux que les petits juges rendent nerveux*. Albin Michel.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jacques Attali

A la suite de la publication, dans nos éditions du 9 novembre, d'un article consacré à la biographie de Bernard Tapie, le Flambeur, *de Valérie Lecasble et Airy Routier (Grasset), Jacques Attali, ancien conseiller spécial de François Mitterrand, nous a adressé le courrier suivant :*.

Dans *le Monde* du 9 novembre, le compte rendu du livre de M. Routier et de Mᵐᵉ Lecasble concernant Bernard Tapie rapporte que j'aurais présenté Bernard Tapie au président de la République. Cela est faux. Je ne suis pour rien dans ces contacts, ce que j'aurais volontiers dit aux auteurs s'ils me l'avaient demandé, ou s'ils l'avaient demandé à Guy Sorman, selon eux témoin de cette scène. Naturellement, *le Monde* n'y est pour rien, puisque le journaliste n'a fait que reprendre l'information contenue dans ce livre. Je souhaite cependant que la vérité soit rétablie.

SCIENCES

A l'initiative de la Royal Society britannique

Un laboratoire souterrain d'étude du stockage des déchets radioactifs pourrait être construit

La Royal Society britannique vient de recommander la construction d'un laboratoire souterrain pour l'étude du stockage des déchets radioactifs à proximité immédiate de l'usine britannique de retraitement des combustibles irradiés de Sellafield, affirme le *Financial Times*, qui cite un rapport publié mardi 15 novembre. Ce laboratoire serait creusé dans des roches volcaniques sous les grès du massif du Cumberland, à 600 ou 700 mètres de profondeur pour les déchets à vie courte, puis à plus de 1 000 mètres pour les déchets à vie longue. Le coût de cette installation est estimé à 122 millions de livres (1 milliard de francs) sur dix-huit ans. Comme en France, des études géologiques poussées seront effectuées avant le début de la construction, prévu pour 2005.

VOILE

Vainqueur de la cinquième Route du rhum

Laurent Bourgnon, le prodige à maturité

Le Franco-Suisse Laurent Bourgnon a gagné, sur son trimaran, « Primagaz », la cinquième édition de la Route du rhum, dimanche 20 novembre à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), en devançant de plus de trois heures Paul Vatine sur « Région Haute-Normandie ». Avec un temps total de 14 jours 6 heures 28 minutes, il a également amélioré de plus de trois heures le record de l'épreuve détenu par Florence Arthaud, qui s'était imposée dans la course précédente, en 1990.

POINTE-A-PITRE

de notre envoyé spécial

On peut avoir vingt-huit ans, passer en revue la pointe de la Grande-Vigie, la tête à l'Anglais, la bouée de Basse-Terre et le canal des Saintes, tous les gardes du bout de la Route du rhum, et ne pas s'engoncer pour autant dans une attitude amidonnée de nouveau dignitaire de la flotte des compétitions transatlantiques. On peut avoir enduré quatorze jours de traversée solitaire et ne pas s'obliger à afficher la mine froissée de ceux qui ont traversé l'enfer. Laurent Bourgnon préfère faire la roue sur les filets de son trimaran lancé vers la ligne d'arrivée. Il se suspend à son bout-dehors et s'enfonce à mi-corps dans l'eau de Guadeloupe. Comme si, au terme de sa traversée la plus réfléchie, au moment de rejoindre le cercle des navigateurs reconnus, il lui fallait adresser un dernier clin d'œil à sa jeunesse de chien fou, à sa réputation de casse-cou. Comme si, en succédant au palmarès de l'épreuve en solitaire la plus populaire à une « petite fiancée de l'Atlantique ». Laurent Bourgnon ne se décidait pas à se glisser entièrement dans un rôle de gendre idéal de l'océan.

Le temps de ces acrobaties iconoclastes, ses yeux devaient briller de la même malice que ceux d'un adolescent de vingt ans débarquant en novembre 1986 sur le pontons de la marina de Pointe-à-Pitre. Laurent Bourgnon, accompagné d'un ami, avait rallié les Canaries à la Guadeloupe en vingt-deux jours, sur un hobie-cat, un catamaran de plage de moins de six mètres. Sur ce trampoline à fleur d'eau, les deux aventuriers avaient eu l'audace de subtiliser, à l'arrivée de la Route du rhum, un peu de l'attention médiatique qui lui était due. Comme par représailles, face à l'insouciance et au teint de rose des deux héros, des doutes furent émis sur la réalité de leur performance. Et il fallut que Philippe Poupon, pas rancunier envers les insolents qui avaient parasité sa victoire, rende publiquement hommage à leur courage pour que les sceptiques se taisent.

Instinct de la mer

« Bientôt, tu auras aussi ton grand bateau », avait lancé à Bourgnon le skipper chevronné, qui avait su discerner sous l'apparente décontraction de l'entreprise le souci méticuleux du détail. Huit ans plus tard, sur le lieu même de son entrée par effraction en notoriété vélique, le navigateur à la double nationalité justifie la confiance de son modèle en ajoutant la Route du rhum à sa série de succès de l'été : la Twostar, transat en double entre Plymouth et Newport, et l'amélioration de près de trois jours du record de la traversée de l'Atlantique détenu par Florence Arthaud, agrémenté d'un nouveau record de distance parcourue pendant vingt-quatre heures. Laurent Bourgnon s'adjuge ainsi le rang de chef de file de la nouvelle génération de marins de course au large, que lui contestait encore Loïck Peyron, son rival en gros budget, dont le *Fujicolor* a démâté lors des premiers jours de l'epreuve Il devient, palmarès à l'appui, le symbole parfait de ces navigateurs épris de vitesse et férus de technique, qui colorent, comme un vieux rhum, leur passion de la glisse par l'expérience des anciens.

Au sein de cette génération, Laurent Bourgnon possède le talent le plus précoce. Le don de ceux qui se sont habitués, pratiquement dès le biberon, au goût du salé. A quatre ans, il suit ses parents qui ont lâché leur boulangerie de La-Chaux-de-Fonds, en Suisse, pour accomplir sa première traversée de l'Atlantique. A treize ans, il embarque avec eux pour un tour du monde. Dans ces heures de barre, dans ces jeux dans l'eau des îles de carte postale, il forge cet instinct de la mer qui lui offre aujourd'hui une partie de sa supériorité sur ses adversaires. Il le peaufine sur sa planche à voile ou dans ses raids en hobie-cat. Puis il l'étalonne dans les compétitions-tremplins vers les rendez-vous de l'élite.

Il est deuxième de la Mini-Transat en 1987, puis vainqueur surprise de la Course du *Figaro* l'année suivante. Et cette progression lui vaut de mettre un pied sur son premier multicoque, un vieux catamaran retapé qu'il cassera deux fois lors de la transat en double Lorient - Saint-Barthélemy - Lorient en 1990, entérinant ainsi une réputation de risque-tout (qui l'agace aujourd'hui) prêt à torturer ses bateaux pour leur soutirer un nœud supplémentaire. De cette période de dénuement naît également l'autre image de Laurent Bourgnon, soigneusement entretenue celle-là. Pour lutter à armes égales avec des rivaux mieux équipés, le jeune skipper se transforme en traqueur maniaque des kilos, au prix de quelques manies pittoresques comme l'arrachage systématique des étiquettes de ses vêtements de mer ou l'amputation de la moitié du manche de sa brosse à dents.

Mais la jeunesse du talent tôt révélé ne tardera guère à attirer l'argent des sponsors séduits. Laurent Bourgnon n'est âgé que de vingt-quatre ans lorsque Marc Braillon, le patron de RMO, lui donne les moyens de faire construire un trimaran de 18 mètres en vue de la Route du rhum. Le voilier y terminera troisième derrière son *sister-ship*, le *Groupe-Pierre-Ier* de Florence Arthaud. Lorsque ses ennuis financiers et judiciaires pousseront Marc Braillon à renoncer, le navigateur ne s'impatientera pas longtemps avant l'arrivée d'un autre bailleur de fonds, Primagaz.

L'obsession du détail

C'est que Laurent Bourgnon vit sans états d'âme le paradoxe des skippers professionnels, qui veut que les heures en solitaire sur l'eau se paient au prix d'une disponibilité et d'un talent de communication que plus personne n'oserait espérer chez les pratiquants de sports collectifs. Sans jouer de sa faconde avec le brio d'un Loïck Peyron, il a depuis longtemps compris que l'époque n'était plus aux « taiseux » magnifiques comme Eric Tabarly ou Philippe Poupon. Aidés par son physique et son intelligence, Laurent Bourgnon joue sans rechigner le jeu des apparences que dirige Daniel Perrin, l'agent à la réputation sulfureuse qui lui a déniché ses deux sponsors successifs.

En ce temps de rétractation des sommes consacrées à la voile et de disparition des sponsors, l'opulence aurait pu faire tourner la tête du Franco-Suisse. Le fait de posséder, avec Loïk Peyron, l'un des deux seuls budgets dignes de la période faste des transats aurait pu l'alourdir de trop de responsabilités. Il l'a au contraire aidé à mûrir, en même temps que le bateau évoluait. Pour en supporter la pression, Laurent Bourgnon a eu l'intelligence de mettre en place autour de lui un commando d'équipiers réduits. A la base de La Trinité-sur-Mer, Martial, « Nat » et « Olive » se partagent les tâches de préparation sur le bateau. *« Je n'ai pas fondamentalement un tempérament de solitaire ni de chef de grosse entreprise*, expliquait dimanche soir Laurent Bourgnon. *Je préfère les équipes réduites où l'on connaît parfaitement chacun. »* La bande, soudée par une amitié née des années de galère, se place sans rechigner au service du perfectionnisme du navigateur.

Car sous les anciennes images du fonceur affleure l'obsession d'un technicien qui sait qu'une course en solitaire se gagne sur des détails. Laurent Bourgnon ne néglige aucun des aspects de son métier. Il a maîtrisé ses cycles de sommeil, il s'est imprégné de la météorologie, comme il a fait analyser sur son bateau l'usure de chaque pièce. Ce souci est placé au service d'une approche nouvelle de la course, semblable à celle des alpinistes qui misent sur la vitesse de leur expédition et la légèreté de leur matériel. Le marin, lui, ne leste son bateau de pratiquement aucune pièce de rechange. Les quatre années de préparation à la Route de rhum lui ont ainsi permis, pendant quatorze, d'éviter jours pratiquement toute surprise matérielle.

Laurent Bourgnon fait partie de ces marins qui sortent le plus souvent le nez de leur carte météo pour barrer eux-mêmes leur bateau. Pour le sentir du bout des doigts « surfer » sur une longue vague. Les conditions météorologiques de cette Route du rhum n'auront pas souvent permis à Laurent Bourgnon de se laisser aller à ces envies de glisse. Mais elles auront achevé de le façonner en marin davantage prudent, soucieux de retenir son bateau. D'achever par une victoire majeure un cycle de maturation qui devrait lui permettre de rebondir sans douleur vers le nouveau défi d'un catamaran de 40 mètres destiné au record du tour du monde.

JÉRÔME FENOGLIO

▶ **Lire également la chronique de Daniel Schneidermann, page 26.**

PATINAGE ARTISTIQUE

La concurrence entre le Trophée de France et le Lalique Trophée d'or

La guerre des patins

Surya Bonaly, chez les dames, et Philippe Candeloro, chez les hommes, ont remporté, vendredi 18 novembre à Lyon, la première édition du Trophée de France, organisé par la Fédération française des sports de glace (FFSG) retransmise sur TF 1. Quasi simultanément était organisé, samedi 19 et dimanche 20 au Palais omnisports de Paris-Bercy, et retransmis sur France Télévision, le Lalique Trophée d'or, ancien Trophée Lalique, devenu gala réservé aux patineurs professionnels. Cette concurrence est le fruit d'un conflit d'intérêts sur les retombées financières des retransmissions télévisées, dont les athlètes sont les premiers à faire les frais.

La patinoire de Lyon souffre d'un mal bien ingrat. Par ses dimensions réduites, elle ressemble à ces costumes de bal ternes et désuets, élimés aux manches et trop étriqués pour habiller convenablement la gloire des vainqueurs. L'habileté des caméras de TF 1 retransmettant, vendredi et samedi, le Trophée de France ne pu masquer les coutures mal ajustées et les ourlets trop courts de la patinoire : là, un gradin ployait sous les spectateurs ; ici, un mur pâle barrait l'horizon. Monté à la hâte par la Fédération française des sports de glace pour supplanter le prestigieux Trophée Lalique, la nouvelle compétition a tenté de masquer son triste cadre derrière le talent de ses vedettes.

En vain. Pour porter le triomphe de la perle noire, Surya Bonaly, le vaste écrin du Palais omnisports de Paris-Bercy, outrageusement éclairé pour la soirée de gala du Lalique Trophée d'or, eût été plus adapté. Pour applaudir le « Parrain » de Philippe Candeloro, les mains des treize mille spectateurs massés dans le ventre de Bercy n'eussent pas suffi. Seulement, à contrecœur, Bonaly a fui les sirènes du professionnalisme, et le gamin turbulent, Candeloro, a évité la rupture avec la FFSG en restant à l'écart de la querelle de clochers qui oppose son président, Bernard Goy, aux organisateurs du Lalique.

L'avertissement adressé la semaine dernière aux patineurs français avait été clair. Toute participation à une épreuve professionnelle équivaut à une perte du statut amateur. Conséquences ? Pas de championnat du monde, pas de Jeux olympiques. Pour Bonaly et Candeloro, l'équation revenait à un choix de carrière : les dollars ou les médailles. A position inconciliable, situation romanesque. Séparés par deux petits canaux de télévision, les meilleurs patineurs du monde, comme les Velrans et les Longeverne de Louis Pergaud, se sont donc appliqués, ce week-end, chacun dans leur coin, à « faire la nique » aux voisins.

La guerre des patins a commencé au mois d'avril, à l'échéance du contrat de deux ans liant la FFSG et France Télévision. Dans la mémoire des négociateurs, les scores d'Audimat réalisés par le patinage à Lillehammer résonnent encore de retombées publicitaires sonnantes et trébuchantes. Le 25 février, la retransmission du « libre hommes » était suivie sur France 2 par 16,26 millions de téléspectateurs – soit 61,1 % de parts de marché –, record absolu, toutes chaînes confondues. Après de sombres années d'anonymat, le patinage s'installait sous les feux de la rampe. Ne craignant pas de brûler les ailes de son sport, le président de la FFSG décide alors de faire monter les enchères. Au 1,2 million de francs accordé par le service public pour cinq ou six épreuves par saison, il préfère les 15 millions de francs annuels offerts par TF 1, assortis d'un contrat de cinq ans, soit au-delà des JO de Nagano.

Souhaitant séduire ses nouveaux partenaires avec une corbeille de mariage présentable, Bernard Goy y ajoute la promesse de la retransmission du Trophée Lalique. *« Le problème*, explique Gilles Cozanet, l'un des responsables du service des sports de France Télévision, *c'était qu'à côté de ce premier contrat il y en avait un autre pour le Trophée Lalique, organisé depuis sept ans par un comité quadripartite (la FFSG, le cristallier Lalique, le POPB et le club des Français volants). Bernard Goy a vendu le Lalique à TF 1 sans avoir prévenu personne et sans jamais en avoir été propriétaire. »*

Ecoute familiale

Mal engagée, la négociation échoue. A la crispation succède la colère. La FFSG, estimant avoir une voix insuffisante au chapitre de l'épreuve, raie brutalement le Trophée Lalique des compétitions officielles et le remplace par le Trophée de France. Malgré cette modification, TF 1 entend faire respecter les clauses du contrat de mariage. *« Nous ne sommes pas des philanthropes*, reconnaît Jean-Claude Dassier, patron des sports de la première chaîne. *Le patinage est un sport qui marche bien à 20 h 30, qui ne décourage pas une écoute familiale et qui ne souffre pas d'une fragmentation de l'audience comme pour le foot, qui n'intéresse que les hommes. »*

Pour les annonceurs, ce spectacle est pain bénit. La prestation de Surya Bonaly sur la patinoire lyonnaise fut ainsi précédée de plusieurs écrans publicitaires où la saveur d'une barre chocolatée succédait à la douceur d'une poudre pour lessive. Une logique dans laquelle la firme Lalique ne souhaite pas entrer. *« Au cours des précédentes éditions du Trophée, les chaînes diffusaient un spectacle attrayant et cela nous permettait d'être connu dans presque toutes les parties du monde*, rappelle un responsable de Lalique. *Mais nous avons une image de respectabilité et nous ne voulons pas devenir le trophée d'un lessivier. »*

Paradoxalement, cette guerre est restée au stade du contentieux entre M. Goy et ses anciens partenaires. Si elle a affecté les chaînes de télévision, c'est par simple ricochet. *« Il y a eu un peu de confusion. Mais c'est normal, c'est un sport jeune, tout va bientôt rentrer dans l'ordre »*, promet Jean-Claude Dassier. En attendant, les organisateurs de l'ancien Trophée Lalique ont adressé une lettre au ministre de la jeunesse et des sports, Michèle Alliot-Marie, pour qu'elle rende un arbitrage... dans l'intérêt des athlètes.

PIERRE SERISIER

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Pro A
Première phase
(*neuvième tour aller*)

*Antibes b. PSG-Racing — 95-88
Dijon b. *Pau — 91-84
Limoges b. *Gravelines — 78-64
*Villeurbanne b. Montpellier — 87-81
*Cholet b. Nancy — 81-65
*Le Mans b. Strasbourg — 96-84
*Levallois b. Lyon — 84-80

Classement. – 1. Antibes et Dijon, 17 pts ; 3. Limoges et Cholet, 16 ; 5. Pau-Orthez, 15 ; 6. Villeurbanne et Levallois, 14 ; 8. PSG-Racing, Lyon et Gravelines, 12 ; 11. Montpellier, Nancy, Le Mans et Strasbourg, 11.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(*dix-huitième journée*)

*Monaco et Cannes — 0-0
*Montpellier et Nice — 0-0
*Martigues b. Rennes — 1-0
Paris SG b. *Saint-Etienne — 3-1
*Bordeaux b. Lille — 1-0
*Le Havre et Caen — 1-1
*Lens et Auxerre — 1-1
*Sochaux b. Metz — 4-2
*Nantes et Bastia — 0-0
*Strasbourg b. Lyon — 1-0

Classement. – 1. Nantes, 38 pts ; 2. Paris SG, 34 ; 3. Cannes, 31 ; 4. Lyon et Strasbourg, 30 ; 6. Bordeaux, 29 ; 7. Lens, 28 ; 8. Auxerre et Martigues, 27 ; 10. Saint-Etienne et Rennes, 23 ; 12. Monaco, 22 ; 13. Bastia et Metz, 20 ; 15. Le Havre et Lille, 19 ; 17. Sochaux, 18 ; 18. Caen ; 19. Nice, 15 ; 20. Montpellier, 14.

Deuxième division
(*vingtième journée*)

*Nancy b. Le Mans — 3-1
*Alès b. Angers — 1-0
*Marseille b. Mulhouse — 3-0
*Niort et Gueugnon — 1-1
*Amiens b. Beauvais — 4-2
*Red Star b. Valence — 3-1
*Dunkerque b. Châteauroux — 1-0
*Perpignan b. Nîmes — 2-0
Toulouse b. *Laval — 1-0
*Guingamp b. Charleville — 1-0
*Sedan b. Saint-Brieuc — 1-0

Classement. – 1. Guingamp, 43 pts ; 2. Marseille, 40 ; 3. Gueugnon et Red Star, 39 ; 5. Nancy, 34 ; 6. Toulouse et Amiens, 33 ; 8. Châteauroux, 32 ; 9. Alès, 29 ; 10. Dunkerque, 28 ; 11. Mulhouse, 26 ; 12. Valence et Laval, 23 ; 14. Charleville, 22 ; 15. Niort, 21 ; 16. Le Mans, Angers et Perpignan ; 19. Saint-Brieuc, 19 ; 20. Sedan, 16 ; 21. Beauvais, 14 ; 22. Nîmes, 9.

GYMNASTIQUE

Championnats du monde

La formation féminine roumaine est devenue championne du monde par équipes, dimanche 20 novembre, à Dortmund (Allemagne). Elle a devancé les Etats-Unis et la Russie. Samedi, la Chine s'était adjugée le titre chez les messieurs en s'offrant une victoire inédite face à la Russie et à l'Ukraine.

HALTÉROPHILIE

Naïm Souleimanoglou bat trois records du monde

Naïm Souleimanoglou s'est adjugé, dimanche 20 novembre, aux championnats du monde d'haltérophilie, les records du monde de l'arraché, de l'épaulé-jeté et du total dans la catégorie des 64 kilos, empochant, au passage, son dix-neuvième titre mondial. Le turc, âgé de vingt-sept ans, a réalisé respectivement 147,5 kilos, 182,5 kilos. Pour 330 kilos au total : 5 de plus que son précédent record, le 5 mai 1994.

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Phase préliminaire
(*onzième journée*)
GROUPE A

Poule 1

*Stade toulousain b. Auch — 50-19
*Narbonne b. Périgueux — 44-3
Montpellier b. *Châteaurenard — 16-12
*Graulhet b. Perpignan — 16-9

Classement. – 1. Stade toulousain, 28 pts ; 2. Narbonne, 27 ; 3. Perpignan, 26 ; 4. Montpellier, 25 ; 5. Auch, 21 ; 6. Graulhet et Châteaurenard, 17 ; 8. Périgueux, 15.

Poule 2

*Saint-Paul-lès-Dax b. Tarbes — 25-17
Montferrand b. *Nice — 16-12
*Bourgoin b. *Castres — 45-22
*Racing CF b. Brive — 20-13

Classement. – 1. Brive, 27 pts ; 2. Bourgoin, 26 ; 3. Racing CF, 25 ; 4. Castres et Nice, 24 ; 6. Montferrand, 22 ; 7. Tarbes, 15 ; 8. Saint-Paul-lès-Dax, 13.

Poule 3

Dax b. *Pau — 20-19
*Bègles-Bordeaux b. Nîmes — 48-6
*Agen b. Biarritz — 24-6
*Valence-d'Agen b. Mandelieu — 21-16

Classement. – 1. Bègles-Bordeaux, 29 pts ; 2. Dax, 25 ; 3. Agen et Nîmes, 23 ; 5. Pau et Biarritz, 22 ; 7. Valence-d'Agen, 18 ; 8. Mandelieu, 14.

Poule 4

*Rumilly b. Colomiers — 20-6
Grenoble b. *Tyrosse — 20-15
*Toulon b. Dijon — 42-8
*Bayonne b. SBUC — 23-22

Classement. – 1. Toulon, 27 pts ; 2. Grenoble, 26 ; 3. Rumilly, 25 ; 5. Colomiers et SBUC, 23 ; 6. Bayonne, 21 ; 7. Dijon, 18 ; 8. Tyrosse, 13.

TENNIS

Finale du circuit international ATP à Francfort

En remportant, dimanche 20 novembre, à Francfort, la finale du circuit international de l'Association des joueurs professionnels (ATP) face à l'Allemand Boris Becker (4-6, 6-3, 7-5, 6-4), Pete Sampras a confirmé son rang de meilleur joueur mondial. L'Américain, qui a remporté neuf tournois, dont les Internationaux d'Australie et Wimbledon, termine sa deuxième année consécutive en champion du monde.

Masters féminins à New-York

Gabriela Sabatini a remporté, dimanche 20 novembre, à New-York, les Masters en s'imposant, en finale, face à l'Américaine Lindsay Davenport, tête de série nº 7 (6-3, 6-2, 6-4). L'Argentine n'avait plus gagné de tournoi depuis Rome, en 1992.

La Metro-Goldwyn-Mayer à l'heure de la vérité

Le dernier film à succès de la MGM « Thelma et Louise », remontait à 1991. Cette année, « Stargate », en crevant le box-office pourrait marquer le redémarrage de la société

LOS ANGELES
de notre correspondante

C'est l'heure de vérité à la MGM. Le lion vient juste de recouvrer honneur et parts de marché, avec le lancement réussi de *Stargate*. Et l'échéance suivante tombe en décembre avec la sortie de *Speechless*, le premier film de la nouvelle équipe pilotée par Frank Mancuso. Personne ne l'oublie à Hollywood, un compte à rebours a commencé pour la MGM. En vertu des lois bancaires américaines, le Crédit lyonnais, actuel propriétaire, est tenu de vendre le studio (au moins 75 % de ses parts) avant mai 1997. C'est donc une machine à faire des films digne de ce nom qui doit être mise sur le marché.

La légendaire Metro-Goldwyn-Mayer, soixante-dix ans cette année, mais dont le dernier succès, *Thelma et Louise*, remonte à 1991, était un studio à l'abandon quand Frank Mancuso, un ancien de Paramount qui jouit d'une excellente réputation à Hollywood, a pris la relève. *« Avec un programme compétitif et électrique »*, selon M. Mancuso, MGM-United Artists tente de reconquérir un marché où Buena Vista (Disney) est en tête avec 19 % de parts (et 33 films depuis janvier 1994), devant Warner (15,3 % et 35 films), Paramount (14,7 % et 15 films). Avec dix films et 1,9 %, MGM fait la pire performance des *majors* !

Mais *Stargate*, qui a été lancé fin octobre dans 2 000 cinémas, a pris la première place du box-office et a rapporté la recette record de 38,4 millions de dollars (210 millions de francs) après deux semaines d'exploitation en salle. Mancuso a veillé personnellement au *final cut* (montage final) et au marketing de ce film de science-fiction réalisé par Roland Emmerich, produit par Mario Kassar avec le Studio Canal Plus et Centropolis Films. *« Avec* Stargate, *Mancuso vient de montrer son pedigree*, commente Peter Benedek, président de United Talent Agency, une agence d'artistes. *« Il a toujours été considéré comme un des meilleurs spécialistes de la distribution dans notre industrie. »*

Mais il n'a pu sauver les films mis en chantier par son prédécesseur Alan Ladd, qui ont tous été des échecs cuisants. *Speechless* (une comédie romantique où Geena David et Michael Keaton tombent amoureux alors qu'ils écrivent les discours politiques de deux candidats rivaux) sera donc le premier d'une série d'examens de passage. *« Hollywood croit à la résurgence de MGM*, affirme Dave Davis, consultant chez Paul Kagan, un organisme d'études *« et les talents sont contents de venir à cause du passé du studio et de Mancuso. »*

Dans son bureau de la MGM Plaza, les locaux modernes de Santa-Monica cernés par quatre lions, Frank G. Mancuso, 61 ans, œil vif et bleu, semble à la fois placide et excité par l'ampleur de sa tâche, tandis qu'il détaille son plan triennal destiné à faire revenir les scripts, les stars et les dollars. Pour MGM, il a embauché Mike Marcus, une des figures de la très puissante agence artistique, Créative Artistes Agency (CAA) dont le patron, Michael Ovitz, est devenu le conseiller du Crédit lyonnais pour ses affaires hollywoodiennes. John Calley (encore auréolé de sa réussite la plus récente, *les Vestiges du jour*) a pris la tête de United Artists, réanimé et doté d'un nouveau logo. *« Auprès de la communauté hollywoodienne, cette équipe-là est totalement crédible »*, ponctue Mancuso.

Dix-huit films à l'affiche d'ici à 95

« Il fallait convaincre les exploitants de salles que MGM leur fournirait une programmation complète. C'est fait », renchérit Larry Gleason, président de la distribution, le véritable nerf de la guerre dans un studio. Dix-huit films sont prévus à l'affiche d'ici à décembre 95, le rythme de production devant se stabiliser autour d'une vingtaine de films par an pour MGM et United Artists (les budgets oscilleront entre 12 et 40 millions de dollars). Les films PolyGram et Carolco pris en distribution vont gonfler ce volume de sortie, avec des projets d'envergure comme *CutThroat Island*, une histoire de pirates au XVII[e] siècle réalisée par Renny Harlin, où Geena Davis et Matthew Modine tiennent les rôles principaux. MGM a également acquis les droits américains de Richard III, un film britannique avec Ian McKellen et Jeanne Moreau... United Artists, de son côté, tourne actuellement *Hackers* (un « thriller cyberpunk ») à Londres, et *Rob Roy*, un film d'aventures avec Jessica Lange, et a en chantier différents projets avec l'acteur Jeff Bridges, les réalisateurs Walter Hill et Mike Nichols.

« Vu le marché, nous devons être très agressifs ! » explique le jeune Gerry Rich, vice-président du marketing, débauché de Miramax. *« Nous opérons différemment. L'équipe marketing rencontre les gens de la production très tôt, avant le tournage. C'est inhabituel à Hollywood. »* Suggestions quant au choix des stars, mise en garde sur des « problèmes de scénario » susceptibles de devenir des cauchemars de marketing, sélection de musiques susceptibles de dynamiser un film, série de pré-test auprès du public, bandes-annonces précoces, diversification des spots télé, rien n'est laissé au hasard. Ce type de marketing combatif et ciblé a efficacement porté un film comme *Stargate*. MGM/UA a même fait passer son message publicitaire sur le réseau Internet, estimant que les fanas d'informatique sont forcément amateurs de science-fiction.

Retour d'investissement pour le Crédit lyonnais ?

Le département télévision du studio, fermé il y a cinq ans, a aussi redémarré. La chaîne câblée Showtime (qui a une première exclusivité sur les films MGM/UA jusqu'en 2000) a passé une commande de 44 épisodes de *The Outer Limits* (la reprise d'une série de science-fiction des années 60) et de téléfilms. Pour le marché des stations indépendantes (syndication), MGM Television produit *LAPD*, un reality-show sur la police de Los Angeles. Le premier dessin animé est déjà en fabrication. Les jeux interactifs (concepts originaux ou tirés de films) seront prêts : MGM a conclu un accord de coproduction avec un leader du jeu-vidéo et du CD-ROM, Sega of America. Pour maximaliser les actifs, les produits dérivés (le lion, la panthère rose...) vont être testés dans une boutique qui ouvre à Los Angeles fin novembre, et les 1 800 films UA-MGM-Cannon ainsi que les 2 500 heures de programmes télévisés sont relancés dans le circuit de distribution international. *« Nous voulons être présents dans tous les secteurs de ce business »* ponctue John Symes, président de MGM/UA Worldwide Television.

Le Crédit lyonnais qui a beaucoup donné (un total de 2 milliards et demi de dollars), a assuré le fonctionnement normal de l'entreprise, avec une dernière ligne de crédit de 400 millions de dollars en 1993. Assainie après restructuration financière, la nouvelle MGM a désormais la possibilité de lever des fonds ailleurs. Une pleine page de publicité aux allures de générique de film n'a pas manqué de claironner : Chemical Bank a accordé une ligne de crédit de 350 millions en juillet dernier. Doté de ces moyens financiers, d'un management stable, de projets, Mancuso a confiance. *« Je lis la presse, et je sais aussi avec qui nous sommes en pourparlers. »* Entendez : Sydney Pollack, Jack Nicholson, Mike Nichols, Steven Spielberg, Bob Towne, Harrison Ford... De grands noms qui n'avaient pas franchi le seuil de la maison depuis longtemps. *« Personne à Hollywood n'a intérêt à ce qu'il y ait juste deux ou trois studios en bonne santé. Pour tout le monde, c'est une question de job. »* Pour M. Mancuso, MGM/UA ressemble *« à Paramount avant [son] départ »* entendez le studio qui a produit *Star Trek, Ghost, Fatal Instinct, le Parrain, l'Accusée*... Francis Ford Coppola, *« un créateur »*, a rejoint le conseil d'administration, ainsi qu'Henry Kissinger (et ses précieuses connections internationales) que, à titre de consultant.

Le Crédit lyonnais a-t-il une chance de récupérer son investissement ? *« Non seulement cette possibilité n'a pas diminué, mais elle est favorisée par l'essor du marché »*, affirme M. Mancuso. Les rumeurs (très déstabilisantes) de vente précipitée du studio se sont calmées. *« La vente s'effectuera en temps venu, et professionnellement »*, conclut le PDG. Alors on saura si, en nommant Frank Mancuso sur les conseils de Michael Ovitz, président CAA, le Crédit lyonnais a su trouver son *« come-back kid »*.

CLAUDINE MULARD

RADIOS : le CSA relance ses appels à candidature. – Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a relancé, lundi 21 novembre, dans les régions Rhône-Alpes et Alsace-Lorraine, les appels à candidature destinés aux radios FM. Au terme de cette procédure, l'instance de régulation sélectionnera les dossiers et délivrera de nouvelles fréquences dans les régions concernées. Depuis neuf mois, ces appels étaient « gelés » par un arrêt du Conseil d'Etat (*le Monde* du 10 mars) qui mettait en cause la compétence du CSA dans l'attribution des fréquences. La publication du décret réglementant l'accès à la publicité locale (*le Monde* des 9 et 10 novembre) a donné au CSA les moyens de définir une nouvelle « doctrine » d'attribution des fréquences et de sortir de l'impasse dans laquelle la FM toute entière se trouvait.

SONDAGE : les Français « agréablement surpris » par les nouvelles grilles de France Télévision. – Selon un sondage IFOP, réalisé à l'initiative de France Télévision du 24 au 29 octobre auprès de 2 000 personnes, les grilles de rentrée de France 2 et France 3 ont *« agréablement surpris »*, respectivement 40 % et 35 % des sondés. 43 % des personnes interrogées se sont déclarées *« plutôt déçues »* par les nouveaux programmes de TF 1. Pour 71 % des sondés, France 3 *« évolue et progresse »* plus que France 2 (68 %), M 6 (61 %), Canal Plus (59 %) et TF 1 (52 %). Au chapitre de la cote de confiance, France 3 (81 %) et France 2 (76 %) devancent largement TF 1 (56 %). A l'inverse, 44 % des sondés considèrent TF 1 comme *« la meilleure chaîne pour »* l'information loin devant France 2 (34 %) et France 3 (17 %).

DANS LA PRESSE

Le PS « vote » Delors

Le Figaro (Franz-Olivier Giesbert) : « Tel est M. Delors : ténébreux, épisodique et nécessaire. Il est même devenu, sans le vouloir, un personnage obsédant pour la gauche en panne de héros : le candidat unique, le seul possible. Sans lui, elle n'existe pas. Elle ne peut donc plus s'en passer. C'est sa référence, son homme providentiel, son Clémenceau de la Grande Guerre. Il tousse ; elle se met à trembler. Il tonne ; elle s'incline aussitôt. (...) Le PS lui étant acquis, M. Delors aura désormais le loisir de jeter ses filets de l'autre côté, dans les marais centristes, où la pêche pourrait être bonne. »

Libération (Éric Dupin) : « Qu'importe le flacon des propositions, pourvu qu'on ait l'ivresse du pouvoir. Emmanuelli est paradoxalement sincère lorsqu'il évoque la nécessité de *« combattre »* le système capitaliste (...) Mais il est totalement impuissant à faire vivre cette ligne-là dans la réalité. D'autant plus que la majorité des socialistes n'a sans doute plus guère d'illusions sur la portée pratique de ce genre de propos. Là encore, on est loin du mitterrandisme qui conjuguait habilement calcul de pouvoir et candeur idéologique. »

InfoMatin (Éric Zemmour) : « Pour négocier, il faut être en position de force. Or le PS d'Emmanuelli demeure un parti délabré par dix ans de pouvoir. Cette faiblesse est même la force essentielle de la gauche aujourd'hui. Ni rivalités ni divisions comme à droite. Jacques Delors est le seul à pouvoir accomplir le miracle. »

L'Humanité (Claude Cabanes) : « Le congrès socialiste de Liévin est sorti pour saluer le président qui s'en va, mais qui n'est pas venu ; puis il est rentré pour désigner son candidat, mais il n'était pas là ; pour le reste – la politique qu'il fera –, il ne le saura pas. C'était un congrès sous vide. Ou peut-être dans le vide. »

RTL (Philippe Alexandre) : « Un congrès à Liévin comme il n'y en a jamais eu de mémoire de vieux socialiste. Point de débat d'idées, point de courant de pensée, point de programme, point de propositions pour la France, point d'explications sur l'état de la société et point d'acclamations pour Jean Poperen ou Lionel Jospin, écoutés tous deux avec une nonchalante politesse. Un congrès socialiste comme écrasé et qui s'est résumé à deux syllabes : Delors. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « On a dit [à Jacques Delors] que s'il était un homme de devoir, il devait devenir candidat. Je crois qu'on peut dire sans exagérer que, dans sa vie, Jacques Delors aura plutôt été un homme de devoir qu'un homme de plaisir. Il est donc assez vraisemblable qu'il dira oui. »

La Chaîne Info (Pierre-Luc Séguillon) : « C'est [François Mitterrand] qui, d'une main, a favorisé la mise en place de l'ombrageux Henri Emmanuelli à la tête du parti, au grand dam de ceux qui dénonçaient son orthodoxie sectaire. Lui qui, de l'autre main, a encouragé la candidature du libéral Jacques Delors, au risque de provoquer la mauvaise humeur des gardiens du temple. (...) Une nouvelle fois, il a réussi cette synthèse contre nature du rêve et du pragmatisme, de la contrainte idéologique et de la liberté politique, de l'Internationale et du marché. »

Les travaux du Conseil de Paris

La transformation du marché des Enfants-Rouges est de nouveau débattue

Le Conseil de Paris qui se réunit lundi 21 novembre doit se prononcer sur le projet de rénovation du site des Enfants-Rouges. C'est la quatrième fois en deux ans que le parlement de la capitale est saisi du réaménagement de cet îlot qui fait l'objet de vives polémiques entre Jacques Dominati, maire (UDF-PR) du troisième arrondissement, et certains habitants. L'approche des élections municipales en fait un enjeu particulier dans cet arrondissement qui est l'un de ceux que la majorité actuelle pourrait perdre.

La mairie du troisième arrondissement vaut-elle bien le maintien d'un marché ? Jacques Dominati, le maire (UDF-PR) de cet arrondissement et deuxième adjoint de Jacques Chirac, n'a certes rien du charisme prêté à Henri IV mais il s'efforce aux apparences de la concertation pour mener à bien l'opération de réaménagement du marché des Enfants-Rouges (*le Monde* du 5 juillet). En effet, l'avenir de cet îlot de 2 000 mètres carrés, l'un des treize marchés couverts qui subsistent à Paris, pèsera lourd dans le débat municipal. A en juger par l'intérêt que lui portent les proches de Jacques Chirac, il semble bien que son importance dépasse même les limites géographiques du troisième arrondissement.

Pour aider Jacques Dominati à contrecarrer ses détracteurs, qui lui reprochent son manque de concertation, les hauts fonctionnaires de la ville ont déniché un article idéal du code des marchés publics. C'est la notion de pré-projet ou d'études de définition qui, selon la jolie expression de l'un d'eux, est « *appropriée pour gérer les difficultés de l'opération* ». Par rapport au concours d'architectes le plus souvent utilisé, cette procédure, appliquée pour la première fois à Paris pour ce type d'opération, a l'avantage de la souplesse. Le cahier des charges est moins draconien et le projet présenté par les architectes peut être remodelé après une consultation des habitants.

C'est sur ce document, déjà adopté par le conseil du troisième arrondissement (*le Monde* du 19 novembre), que les conseillers de Paris devaient se prononcer. Il comprend un marché découvert d'une capacité de 20 emplacements, une crèche de 70 berceaux, une bibliothèque de 500 m² et un parc de stationnement souterrain de 200 places. Les études devraient se poursuivre au cours de l'année 1995, les travaux débuteraient début 1996 et devraient durer deux ans, pour un coût de 23,5 millions de francs. C'est la SEM Centre qui assurera la maîtrise d'ouvrage et le parc de stationnement sera confié en concession à la SAEMES, qui gère les parkings de la ville de Paris.

Des opérations médiatiques

« *Les plans seront présentés dans une salle au rez-de-chaussée de la mairie et la consultation sera aussi longue et complète que possible* », a promis Jacques Dominati lors du conseil d'arrondissement qui s'est réuni à la mairie dans la soirée du mercredi 16 novembre. Pour cet ancien journaliste de soixante-sept ans, élu parisien depuis 1959, la concertation et la discussion autour de décisions ne sont pas des réflexes naturels. Toute manifestation l'agace : d'ailleurs il avait exigé du public un silence complet pendant le débat qui s'est déroulé dans la salle du conseil, où les élus sont séparés du public par un immense disque lumineux, duquel le maire avait l'air de jaillir, comme d'une soucoupe volante ! Les premiers rangs avaient été occupés dès le milieu de l'après-midi par des dames d'âge et d'apparence respectables, qui opinaient silencieusement lorsque le maire s'exprimait. L'une d'elles, hélas, manqua faire capoter ce bel ordonnancement en s'écriant à la fin de la réunion : « *Dominati au pouvoir, Aidenbaum à l'abattoir !* » Plus que du mauvais goût, à l'égard de ce conseiller socialiste, qui a perdu une partie de sa famille dans les camps de concentration, et l'un des opposants à ce projet.

« *On ne parle plus de marché couvert. Ce qui est privilégié, c'est le parking de 200 places. Le reste n'est qu'un habillage* », a, en effet, estimé Pierre Aidenbaum. En réalité, cela fait bientôt cinq ans que l'on discute de la rénovation de cet îlot. Et le projet que vient de proposer le cabinet d'architectes Canal est le troisième. Les deux précédents, présentés en mars 1991 par Philippe Barthélémy et en octobre de la même année par l'agence Aprah, comportaient un marché couvert de 20 places, une crèche de 80 berceaux, une bibliothèque de quartier de 500 m², des équipements d'accueil et un parc de stationnement de 180 places qui aurait permis aux commerçants de garer leurs camions et de ranger leurs réserves. L'investissement s'élevait à 67 millions de francs. Les différents recours présentés contre ces projets, les difficultés à reloger les commerçants pendant les travaux sont les raisons évoquées par les aménageurs pour expliquer leur décision de repartir de zéro.

Le plan de sauvegarde du Marais

Pendant ce temps, les amoureux du marché, ces inconditionnels du vieux Paris qui défendent la convivialité du lieu ont fourbi leurs armes sous la bannière du collectif de défense du marché des Enfants-Rouges. Durant l'été notamment, ils ont su attirer journaux, radios et télévisions par quelques opérations autour de ce marché vieux de trois cent soixante-dix-neuf ans ; ils veulent le sauver de la « dominatite, *maladie grave qui démolit sans crier gare et veut l'enterrer vivant dans un parking de béton* ». Fort de ses 3 500 adhérents, le collectif a même proposé de racheter le marché des Enfants-Rouges pour 1 million de francs. Sans succès évidemment.

Les opposants au projet se sont aussi mis à fouiner dans le voisinage et ils sont particulièrement intrigués par le rachat en 1992 de trois terrains sur les rues Charlot, de Beaucé et Pastourelle, qui avaient abrité les ateliers des firmes pharmaceutique Bouchara et des lunettes Essilor. Ces lots ont été cédés pour plus de 100 millions de francs à Cauval Participations grâce à des prêts de la SBT Batif, deux sociétés qui ont des administrateurs communs. Pour l'instant, ces immeubles, installés sur une surface supérieure à celle du marché des Enfants-Rouges, sont complètement murés et aucune demande de permis de construire ne semble avoir été déposée.

Sur ce terrain situé dans le périmètre du plan de sauvegarde du Marais – dont la révision devait aussi être soumise au conseil de Paris du 21 novembre – toute construction doit respecter des règles draconiennes. Les façades, notamment, et sans doute certains éléments intérieurs ne peuvent pas être détruits. Ce qui fait dire aux spécialistes qu'une opération immobilière y serait très onéreuse et qu'elle ne pourrait être rentabilisée que dans le cadre d'appartements de luxe. Des parkings seraient evidemment indispensables dans ce quartier où il est difficile de stationner. Du coup, certains pensent que la différence de places de stationnement entre les deux projets est destinée à satisfaire les besoins de cette opération immobilière. A la mairie du troisième et à la mairie de Paris, on nie toute relation entre les deux opérations. Evidemment.

FRANÇOISE CHIROT

M. Chirac renforce les mesures en faveur de l'emploi

A la demande de Jacques Chirac, le Conseil de Paris devait adopter, lundi 21 novembre, une série de mesures nouvelles accompagnant les actions de l'Etat pour lutter contre le chômage. Elles intéressent notamment les cadres, les marginaux et les jeunes.

La capitale n'échappe pas au fléau du chômage. On y compte aujourd'hui cent quarante mille demandeurs d'emploi, dont 23 % sont des cadres, ce qui n'est guère surprenant puisque cette catégorie est très représentée à Paris. D'autre part, la durée du chômage (397 jours en moyenne) est de 5 % plus élevée que dans le reste de la France. Seule consolation, si l'on peut dire, parmi les sans travail, les moins de vingt-cinq ans sont moins nombreux (10 %) que dans la moyenne nationale (24 %), mais c'est sans doute qu'ils sont aussi en plus petit nombre qu'ailleurs.

Bref, Jacques Chirac ne pouvait rester indifférent à une situation qui pénalise particulièrement son électorat (les cadres), ceux-là mêmes auxquels il a dédié son récent ouvrage, *Une nouvelle France*. Aussi devait-il faire adopter, lundi 21 novembre, par les conseillers de Paris, des mesures complémentaires de celles de l'Etat et touchant les trois catégories les plus affectées. Pour les cadres, l'ANPE a créé des bureaux spéciaux qui mettent à leur disposition des fichiers de sociétés, des conseils pour la rédaction d'un *curriculum vitae*, et des formations particulières, notamment des stages d'immersion en entreprises. Le premier de ces bureaux a ouvert récemment, près de la gare de Lyon. Deux autres sont prévus à proximité de Saint-Lazare et de Montparnasse. La Ville va cofinancer ces initiatives à hauteur de près de 4 millions de francs.

En direction des bénéficiaires du RMI, qui sont souvent en grande difficulté, la mairie va faire passer de mille à mille cinq cents le nombre des contrats emploi-solidarité (un contrat de travail pour vingt heures par semaine) qu'elle leur propose. De même, mille nouveaux postes d'activités formation-insertion progressive (AFIP) seront offerts par les services municipaux. Ceux-ci engagent à mi-temps et pour six mois des RMIstes particulièrement marginalisés (en moyenne huit ans de chômage) auxquels on apprend parallèlement à rechercher un emploi. Ces actions, qui ont fait la preuve de leur efficacité au cours des années passées, coûteront 11,5 millions de francs.

Des « missions locales » pour les jeunes

Enfin, pour les jeunes, la ville axera son effort sur la création de « missions locales » comparables à celle qui fonctionne déjà depuis dix-huit mois rue Belliard (dix-huitième arrondissement). On y accueille les moins de vingt-cinq ans à la recherche d'un emploi et on leur propose des conseils, des formations et même un suivi social. Sept mille garçons et filles ont été reçus rue Belliard, avec des résultats encourageants. Aussi, dès le début de l'an prochain, quatre autres missions locales seront ouvertes dans de nouveaux secteurs de Paris, pour un total de 12 millions de francs, cofinancés par moitié par la mairie et par l'Etat. Par ailleurs, la Ville s'engage à recruter dans ses propres services cent apprentis par an pendant trois ans.

MARC AMBROISE-RENDU

Dans les Hauts-de-Seine

« L'Humanité » contre la « chasse gardée » de M. Pasqua

« *C'est pour donner la parole à la France profonde* », selon Pierre Zarka, directeur de *l'Humanité*, que le journal communiste inclura dans toutes ses éditions du lundi 21 au samedi 26 novembre quatre pages consacrées au département des Hauts-de-Seine. Pour Pierre Sotura, président du groupe communiste au conseil général, « *l'ambition de* l'Humanité *est d'être en prise directe avec les réalités des Hauts-de-Seine, dont Charles Pasqua et la droite veulent faire une chasse gardée* ». Pour lui, il s'agit de réfuter « *des clichés sur le 92* ». Dans ces quatre pages quotidiennes, outre l'actualité de proximité, des dossiers seront consacrés aux grands projets du département, comme le réseau routier souterrain Muse ou le pôle universitaire Léonard-de-Vinci. Cette expérience, qui a déjà été tentée dans d'autres régions françaises et qui s'inscrit « *dans l'optique de l'élection présidentielle* », ne devrait pas déboucher, d'après Pierre Zarka, sur la création de pages régionales ou de cahiers Ile-de-France dans le quotidien, « *faute de moyens financiers* », a-t-il déploré, tout en espérant que l'opération lui apportera de nouveaux lecteurs.

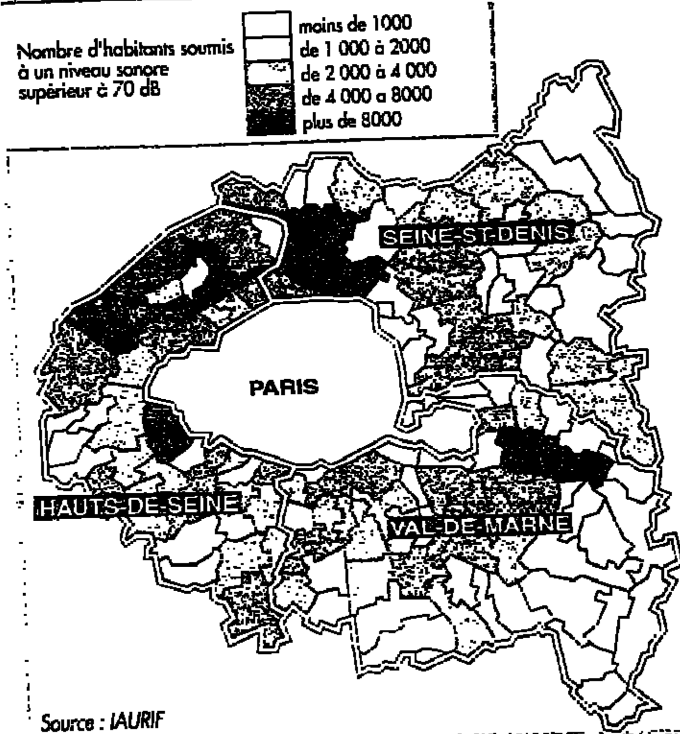
La première cartographie régionale de l'impact des infrastructures routières

Près d'un habitant de la Petite Couronne sur dix est exposé à un bruit excessif

A la suite de l'intervention des élus Verts du conseil régional qui ont demandé, le 16 novembre, que « l'argent destiné à la construction des autoroutes soit employé à la protection des victimes du bruit », la première cartographie régionale de l'impact des infrastructures va être rendue publique. Elle indique que près d'un habitant sur dix des trois départements de la Petite Couronne est exposé à un bruit excessif.

Le bruit routier en petite couronne
(sauf bordure du périphérique)

Nombre d'habitants soumis à un niveau sonore supérieur à 70 dB : moins de 1000 ; de 1 000 à 2000 ; de 2 000 à 4 000 ; de 4 000 a 8000 ; plus de 8000



Source : IAURIF

Faut-il, ou non, publier les résultats des études d'impact sur l'environnement, lorsqu'elles confirment l'existence de nuisances importantes dans la région ? La question s'était déjà posée il y a quelques semaines avec une enquête réalisée par l'Observatoire régional de la santé. Celle-ci soulignait en effet la gravité de certains pics de pollution atmosphérique et leurs conséquences sur la santé (*le Monde* du 28 septembre).

Avant l'intervention des Verts du conseil régional, les premiers résultats de cette cartographie régionale du bruit, pourtant disponibles depuis le mois de septembre, étaient restés confidentiels. Raison invoquée par l'exécutif régional : cette étude est encore trop partielle. Elle ne porte en effet que sur les trois départements de la Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Demandée par la région en 1991 à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région (IAURIF) à la suite d'un débat sur l'environnement, l'étude – premier élément d'une banque de données sur le bruit – a été réalisée par les acousticiens du Beture-Setame, un bureau d'études de la Caisse des dépôts.

Dressée à partir des moyennes de niveaux sonores mesurés dans la journée, la carte ne comprend pas les zones en bordure du boulevard périphérique. Celles-ci font l'objet d'une enquête menée pour dresser la carte du bruit dans la capitale, actuellement en cours d'élaboration à la Mairie de Paris. D'autres études présenteront ensuite la situation dans les quatre départements de la Grande Couronne, et autour des aéroports et des héliports de la région.

Une situation préoccupante

La prudence des responsables de la région s'explique sans doute aussi par la confirmation, dès les premiers résultats, d'une situation préoccupante. Sur 73 % des tronçons de voirie routière étudiés dans la Petite Couronne, le niveau sonore moyen dépasse 70 décibels (db). Cela signifie que les façades des habitations de ces secteurs reçoivent un bruit qualifié de « *fatigant* » tant qu'aucune mesure de protection n'est prise. Près d'un dixième de la population de ces départements est ainsi touché : 140 000 habitants dans les Hauts-de-Seine, 113 000 en Seine-Saint-Denis, et 107 000 dans le Val-de-Marne. Dans certaines communes, plus de 20 % des habitants sont exposés à un niveau sonore supérieur à 70 dB.

La loi sur le bruit du 31 décembre 1992 considère que le bruit des transports terrestres est « *preoccupant* » lorsque son niveau moyen pendant la journée dépasse 60 dB. Dès 65 dB, le bruit a des conséquences sur la santé et le comportement : modifications du rythme cardiaque et de la tension artérielle, troubles intestinaux, fatigue, irritabilité excessive... Et l'étude de l'IAURIF montre que ce seuil est atteint sur l'ensemble du réseau routier de la région.

En raison de la classification des différentes infrastructures routières (autoroutes, routes nationales, départementales, voirie secondaire), l'Etat, la région, les départements et les communes se doivent donc d'intervenir. Pour sa part, le conseil régional s'affirme décidé à en tirer rapidement les conséquences : « *Cet éco-bilan confirme en effet que le sentiment de gêne provoqué par le bruit, toujours mis au premier rang des nuisances par les habitants de la région, a un fondement objectif* », constate Didier Julia, vice-président (RPR) chargé de l'environnement.

M. Julia rappelle que la région consacre déjà des crédits importants aux mesures de protection phonique : 160 millions de francs sur 2 milliards d'investissements routiers en 1994. « *Cette étude nous permettra maintenant de mieux connaître l'impact sonore des infrastructures, et de mieux les concevoir dès l'origine*, explique l'élu RPR. *Il est en effet beaucoup moins coûteux de prévoir ces dispositions à la construction que de tenter de les corriger par des ouvrages comme des merlons ou des murs anti-bruit.* »

Cette préoccupation conduit le conseil régional à refuser, pour le moment, de financer le projet de TGV-Est. Dans l'état actuel de l'étude d'impact réalisée par la SNCF, les nuisances sonores générées par cette infrastructure dépassent en effet les seuils acceptables.

CHRISTOPHE DE CHENAY

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'ANGE NOIR. Film français de Jean-Claude Brisseau : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

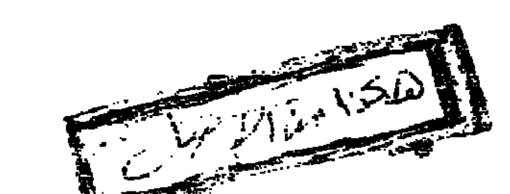
BAB EL-OUED CITY. Film algérien de Merzak Allouache, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27). Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BEFORE THE RAIN. Film franco-britannique de Milcho Manchevski, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

BLOWN AWAY. Film américain de Stephen Hopkins, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

CORRINA, CORRINA. Film américain de Jessie Nelson, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

I LIKE IT LIKE THAT. Film américain de Darnell Martin, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).



MUSIQUES

La mort de « Cab » Calloway

Le dernier des zazous



« Cab » Calloway au North Sea Jazz Festival de La Haye en 1992

Né à Rochester (New-York), le 25 décembre 1907, le comédien et chef d'orchestre américain Cabell Calloway, dit « Cab » Calloway, est décédé des suites d'une pneumonie, vendredi 18 novembre, à l'âge de quatre-vingt-six ans, dans une maison de retraite de l'Etat du Delaware. Il y résidait depuis la congestion cérébrale qui l'avait frappé à son domicile de White-Plains (New-York), en juin dernier.

Le créateur d'*Hi-de Hi-de-Ho* n'est plus. Idole précoce de l'Europe, il a donné à son orchestre la puissance de ses rivaux du moment (Count Basie, Duke Ellington, Benny Goodman...), mais c'est comme amuseur public qu'il s'est imposé. Quitte à dissimuler parfois le génie de ses musiciens successifs : Doc Cheatham, Jonah Jones, Quentin Jackson, Fred Robinson, Ben Webster, Chu Berry, Cozy Cole, J.-C. Heard et surtout Dizzy Gillespie, qui a fait chez lui ses premières armes.

Sourire éclatant, élégance de Harlem descendue *via* Broadway dans les quartiers blancs, sapeur avant l'heure, canne à pommeau d'argent et danse à clins d'œil, rêve de dentiste et séducteur de danse, Cab Calloway faisait encore illusion à quatre-vingts ans. L'illusion aura toujours été son métier. Au Club Lionel Hampton dont il était un habitué avec, les derniers temps, sa fille pour partenaire, il savait tenir une scène et une salle à la perfection. Ses recettes ? Celles de toujours, puisqu'elles avaient si bien marché. Son répertoire ? Inchangé : *Minnie the Moocher, Hi-de Hi-de-Ho* et *Zah zuh zah*... Puisque Cab Calloway fut le premier des zazous, il est juste qu'il en reste le dernier.

Une expressivité démesurée

Né le jour de Noël de 1907 à Rochester, dans l'Etat de New-York, il peaufine ses talents de danseur, de chanteur et de batteur à Baltimore et à Chicago. Son désir est de devenir saxophoniste. Il est piètre musicien. Il s'entoure des plus grands. Sa sœur (déjà cet esprit de famille) lui sert alors de partenaire. Elle se nomme *Blanche*. Lui, autre histoire de couleur, entre à la revue Hot Chocolate d'Irving Mills en 1923. Après ses débuts à Chicago, il est engagé en 1929 dans le saint des saints : le Savoy à Harlem. En 1930, il remplace Duke Ellington au Cotton Club.

Premier succès international, en 1931 : *Minnie the Moocher*. Son orchestre parcourt l'Europe à partir de 1934 et voit défiler, jusqu'au début des années 50, qui marquent la crise des grandes formations, les meilleurs solistes de big bands : riffs éclatants, mouvement explosif des sections de trompettes, de trombones et de saxophones, mobilité extraordinaire des cuivres et clarté de la rythmique, le grand orchestre de Cab Calloway s'est toujours illustré par une expressivité démesurée. Un désir de traduction immédiate, solaire, d'une bizarrerie : quelque chose comme la joie de vivre.

En ce sens, l'un de ses premiers trompettistes, Dizzy Gillespie, reprend un flambeau dont il éclaire la modernité qui vient : énergie et drôlerie se masquant l'une l'autre, et jouant à colin-maillard avec ce qui est bien une des plus belles qualités possibles de création collective.

On ne l'a cru que virtuose et boute-en-train. En fait, Cab Calloway transfigure le talent en carnaval. Reprenant la balle au bond, Dizzy Gillespie transforme l'éclatement joyeux des formes du « middle jazz » en la splendeur du be-bop, ce surréalisme musical aux harmonies impossibles. Les mêmes mots de passe leur servent, à l'un comme à l'autre : la folie de l'argot nègre, des onomatopées et un lettrisme goulu qui aboutit à ce curieux mot de l'après-guerre en France : les zazous.

Cab Calloway, homme de scène, *entertainer* de corps et d'âme, passé des hordes éblouissantes au sextette (The Cabaliers), commence dès le début des années 30 une carrière cinématographique pas si courante pour un Noir américain de l'époque (il était fils de bonne famille, son père avocat ; qu'il fît le clown explique le reste) : *The Big Broadcast*, de Frank Tuttle (1932), *The Singing Kid*, de William Keghley (1936), « *Stormy Weather* », d'Andrew Stone (1943), jusqu'à « *Blues Brothers* », de John Landis, en 1980, qui lui assure partout un nouveau public de soixante ou soixante-dix ans plus jeune que lui. Après son rôle dans *Porgy and Bess* (de 1952 à 1954), il devient vedette de comédies musicales *(Hello Dolly !)*, escorte pour la partie « show » les Harlem Globe Trotters, se produit en cabaret ou en club. Il reste jusqu'au bout à la tête de formations plus ou moins grandes, plus ou moins bonnes, toujours portées par la même joie communicative d'exister, le sens scientifique de la folie scénique et son talent de meneur. Musicalement, mais c'est un détail, tous les saxophonistes alto sans exception jouent mieux que Cab Calloway. Tous, sauf Bill Clinton, c'est net, qui lui remit, en octobre 1993, en même temps qu'à Ray Charles, la médaille des Arts à la Maison Blanche.

FRANCIS MARMANDE

LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS sous le chapiteau de Nanterre

Les enfants de la balle

Une fois encore, Passepartout (Gilles Vajou) a mérité son nom. Il a survécu aux terribles remous de la felouque dans le port de Suez, trompé la faim des singes de Bombay par une distribution générale de bananes, risqué la crémation sacrée, croisé le cheval de feu, dissipé par un bon somme les fumées de l'opium, fait le coup de poing dans une diligence du Far-West, résisté en domestique zélé aux charmes de la princesse Aouda (Nelly-Anne Rabas). Un fois encore, son maître, Philéas Fogg (Claude Legendre), a démontré que rien ne vaut le flegme, la précision et le sens de l'organisation pour séduire les belles princesses indiennes. Une fois encore, et pour cinq fournées hebdomadaires de cinq mille personnes, *le Tour du monde en quatre-vingts jours* va démontrer la jeunesse de M. Verne, prénom Jules.

« *250 costumes sur une scène de 850 mètres carrés, 40 artistes (comédiens, chanteurs, musiciens, acrobates, cavaliers), et des chevaux, des dromadaires, un zébu, des dindons.* » L'argumentaire, pour être exact, oublie de signaler que le gigantisme ne constitue ni l'objet ni le charme – très réel – du spectacle. Des funambules, il en faut bien sûr, et des animaux, et des cascadeurs, et du son, et du faux feu, et de la fausse fumée, pour arracher des trépignements à des enfants tout juste sortis du berceau comme à des adultes privés de leur sieste dominicale. La scène est immense. Le public est réparti des deux côtés. Les acteurs doivent combiner chaque numéro pour être vus à la fois de face et de dos (la mise en scène est de Jean-Marie Lecoq).

Ce qui épate à l'ère des Games Boys et des effets spéciaux, c'est que ce *Tour du monde* grossi à des dimensions dignes de Disneyland soit du vrai spectacle à l'ancienne. Ni cirque, ni music-hall, ni comédie musicale, mais tout cela à la fois. Avec de vrais chanteurs qui chantent juste et bien (sonorisés par des micros-serre- têtes. Avec un véritable orchestre acoustique (synthé excepté). Avec des acteurs qui ne lisent pas leur texte sur un prompteur. Et sur une musique d'un compositeur (Louis Dunoyer de Segonzac) qui a fait ses classes et qui épice ses mélodies d'un exotisme assez proche finalement des espagnolades de Chabrier ou de l'égyptomanie de Saint-Saëns.

Il y a quatre ans, la Compagnie Fracasse avait testé cette très libre adaptation de Jules Verne avec quatre bouts de chandelle, dans un tout petit théâtre parisien. Elle l'a amplifiée, élargie, enrichie de projections d'images fixes, bourrée de gags, rythmée sans un temps mort. On ne sait plus où donner de la tête. Mais, de part et d'autre, le cœur y est.

ANNE REY

▶ Jusqu'au 21 décembre, sous le chapiteau chauffé du Parc André Malraux à Nanterre, RER Nanterre préfecture. Le mercredi à 14 h 30, le samedi à 14 h 30 et 17 h 30, le dimanche à 14 h 30, séances supplémentaires les samedi 26 novembre et dimanche 11 décembre à 10 h 30. 80 minutes sans entracte, 125 F (groupes à partir de 10 personnes : 97 F). Tél. : 42-87-62-62, fax : 42-87-85-79.

La réouverture de l'Opéra de Nancy

L'éclat retrouvé sous les badigeons d'antan

NANCY
de notre envoyé spécial

Edifié par Stanislas en 1758, l'ancien Opéra de Nancy fut détruit par un incendie dans la nuit du 4 octobre 1906. On venait d'y répéter *Mignon* d'Ambroise Thomas. Quelques années auparavant, à Paris, l'Opéra-Comique s'était embrasé pendant la représentation de cet ouvrage à la réputation désormais funeste. Par chance, à Nancy le feu ne fit aucune victime.

La triste fin de ce beau théâtre et de sa salle ne s'accompagna pas de pleurs. Vétuste, malcommode, mal entretenu, le vieil Opéra avait tellement fait son temps que la municipalité avait mis en place en 1902 une commission chargée d'en étudier la reconstruction. De nos jours, on pleurerait au moins la disparition de sa décoration baroque somptueuse, de ses grandes fresques en trompe l'œil peintes selon une technique semblable à celle mise en œuvre pour faire « disparaître » les tuyaux des orgues de la ville voisine de Lunéville, en les utilisant comme support d'une perspective insensée. Le début du siècle n'avait pas toujours le regret du passé.

La municipalité lance alors un grand concours. Les projets des différents architectes sont exposés. La population donne l'avantage au Nancéien Emile André, architecte admiré pour ses nombreuses maisons Art nouveau. Joseph Hornecker remporte cependant le concours après seulement deux tours de délibération, le 23 mars 1907, et sur la foi de quelques vagues croquis. Ce Strasbourgeois d'origine remportait la mise simplement parce qu'il avait pensé à la sécurité du public en dotant chaque galerie d'un escalier d'accès indépendant et à celle des édiles dont les loges ont un accès propre. Les mauvaises langues feront remarquer que, séparant ainsi les publics en fonction des places plus ou moins chères qu'ils occupent, on ne contraignait pas les riches du parterre et du premier balcon à côtoyer les petits bourgeois du second et la populace du « paradis ». Les calculs de Hornecker furent justes puisqu'il ne faut que deux minutes et demie pour évacuer, en cas d'urgence, les 1 080 spectateurs qui peuvent prendre place dans la salle.

Il y eut bien des polémiques sur le choix de l'endroit où devait s'élever le nouvel Opéra. Elles en rappellent d'autres plus récentes : faut-il reconstruire l'édifice sur les ruines de l'ancien ? Le déplacer dans un autre quartier de la ville de façon à rééquilibrer ses monuments ? L'Eglise mit son grain de sel en décidant de quitter l'Hôtel des Fermes qu'elle occupait de l'autre côté de la place Stanislas. La ville racheta donc le bâtiment à l'Etat, son propriétaire. Quelques dévots frémirent en apprenant qu'à l'endroit même où l'évêché siégeait s'élèverait bientôt un temple dédié à la passion, au drame, à l'opéra et même à l'opérette. La toute récente séparation de l'Eglise et de l'Etat emporta leurs objections.

Une restauration exemplaire

Lorsque le bâtiment fut inauguré, le 14 octobre 1919, la Grande Guerre était passée, entraînant d'importants retards dans la construction. Seule la façade de l'ancien Hôtel des Fermes avait été conservée en bordure de la place Stanislas. Derrière, Hornecker avait construit une salle et un grand foyer. Le dessin général et la décoration font regretter le rejet d'un premier projet Art nouveau prisé par une population qui avait du goût. Mais il aurait tout de même habillé un bâtiment moderne dont l'ossature, comme celle du Théâtre des Champs-Elysées contemporain, est en béton armé !

De négligences en transformations successsives, l'intérieur du Grand Théâtre de Nancy avait fini par faire mauvaise figure et par perdre ses couleurs originelles. On se demande d'ailleurs comment il est possible qu'un responsable fasse peindre en beige ce qui est bleu canard, coquille d'œuf ou rouge, ou fasse changer des fauteuils de bois ciré tendu de velours de laine pour des fauteuils de cinémas, en mousse, massacre des devantures de balcon pour y accrocher d'énormes projecteurs, recouvre le sol de moquette quand il est en parquet, transforme le plan incliné du parterre en gradins, gâche ainsi l'harmonie d'une salle au mépris du respect dû à l'œuvre d'un créateur. La salle de l'Opéra de Nancy n'était heureusement pas irrémédiablement défigurée comme l'a été celle du Capitole de Toulouse, où tous les éléments de décoration ont été détruits, les murs peints en marron foncé et le lustre copié sur celui de la Maison du peuple de Sofia.

Restaurée sous la direction de Thierry Algrin, architecte en chef des Monuments historiques, la salle du Grand Théâtre de Nancy se présente aujourd'hui sous de pimpants atours. Les sièges ont été refabriqués d'après les photos des modèles originaux et les devis des menuisiers et tapissiers de l'époque. Les revêtements ont été tissés à l'identique – velours de laine chinés de deux tons de rouille mordorés pour les sièges et le grand rideau ; satin rouge damassé de grands losanges pour les murs des loges et des baignoires. Les teintes des peintures ont elles aussi été retrouvées. Thierry Algrin a heureusement rejeté la laque « glycéro » utilisée de nos jours pour, en liant à l'huile de lin des pigments métalliques et des terres naturelles, obtenir selon les méthodes anciennes un somptueux rouge pompéien sur lequel il a fait passer un glacis transparent. Les dorures réalisées à la feuille de laiton ont été décrassées. Le parterre a retrouvé son parquet et sa pente d'origine (et gagné la rangée de fauteuils que les gradins lui avaient fait perdre), l'éclairage sa netteté d'origine, qui joue tant sur la perception des couleurs. Hornecker n'était peut-être pas un architecte de grand style, mais il avait soigneusement choisi ses couleurs en fonction de l'éclairage à incandescence : regardé à la lumière du jour, le rouge pompéien des murs et des satins est quasi violet. La musique a gagné lors de cette restauration exemplaire : débarrassée de ses fauteuils de mousse et de ses moquettes, la salle est passée de 1,2 seconde de temps de réverbération à 1,6 seconde. Un gain non négligeable qui ne retient plus les voix prisonnières de la scène et rend aux aigus leur brillance.

Cette restauration a coûté 14,5 millions de francs. La direction de la musique et de la danse a apporté 2,25 millions de francs, la Direction du patrimoine 1,3 million, la région Lorraine 2 millions, et la ville de Nancy a déboursé 8,95 millions de francs dont 5,45 millions économisés pendant la fermeture du bâtiment, qui n'a pas excédé six mois.

Il reste maintenant à Thierry Algrin à diriger le remaniement de la toiture et la restauration des parties publiques et galeries extérieures dont les murs ont été badigeonnés en beige et les portes en faux bois café au lait. L'horreur absolue.

ALAIN LOMPECH

Wagner au plus bas

NANCY
de notre envoyé spécial

Antoine Bourseiller a choisi *Lohengrin* de Richard Wagner pour fêter la réouverture de l'Opéra qu'il dirige depuis douze ans et dans lequel il peut se targuer d'avoir fait représenter ou monté lui-même soixante-quatre opéras dont douze créations (dont celles en France de *King Priam* de Tippett, *Lady Macbeth* de Chostakovitch, *Billy Bud* de Britten). Pour cette remarquable direction, il aura reçu trois fois le prix du Syndicat national de la critique et le prix Beaumarchais en 1988.

Nancy s'est mis sur son trente-et-un pour consacrer la rénovation de son Opéra. La soirée du vendredi 18 novembre est placée sous la présidence d'André Rossinot, maire de Nancy et ministre de la fonction publique, et de Gérard Longuet, président du conseil régional de Lorraine et ministre de l'industrie démissionnaire. Tous deux ont le tact de ne pas prendre la parole pour se féliciter d'avoir fait ce que le bon usage des deniers publics commande aux édiles : entretenir et sauvegarder les biens publics.

Une représentation funeste n'éteindra pas les lampions de la fête. Quelle idée aussi que de monter *Lohengrin* sans réunir une distribution à la hauteur de sa mission ! L'Orchestre symphonique nancéen est incapable, la plupart du temps, de suivre Woldemar Nelsson – un chef qui, pourtant, dirige cette musique comme il la respire. Le chœur chevrote dans les *pianos*, hurle dans les *fortissimos* et se distingue par quelques voix aiguës particulièrement stridentes. Quelle idée, encore, de monter cette intrigue compliquée sans mettre au point une dramaturgie dont on n'attend pas forcément qu'elle relise le livret, mais qu'elle l'analyse au mieux pour en offrir une lecture claire. Avec, si possible, un décor qui ne cherche pas l'effet pour l'effet.

De bout en bout avec vaillance

Coproduit avec l'Opéra du Rhin, ce *Lohengrin* mis en scène par Antoine Bourseiller tombe dans l'*heroïc fantasy*. Le décor de Pier Luigi Pizzi et les costumes de Rosalie Varda mélangent la sophistication (les couleurs, les tissus) et la barbarie (les formes, les coupes), et leur signalétique, dans le même temps si éculée, fait regretter l'époque où les régisseurs ne se prenaient pas la tête. Lohengrin était alors un chevalier en armure, le cygne un cygne, et l'opéra était, généralement, bien chanté.

Du point de vue des voix, il semble que l'on ne puisse tomber plus bas qu'à Nancy. Seule Valérie Millot tient le rôle d'Elsa de bout en bout avec vaillance. Plus : avec intelligence expressive, une puissance, un timbre et une présence en scène qui augurent du meilleur. D'Ortrud, Yvonne Minton a la noirceur et la fourberie. Il lui reste l'incontestable rayonnement scénique d'une grande artiste qui chanta Mahler avec Solti et reste l'inoubliable Comtesse dans *Lulu* de Berg dirigée par Boulez et mise en scène par Chéreau au Palais Garnier. C'est l'image qu'il faut garder d'une mezzo qui aujourd'hui hurle ses aigus, chante faux d'une voix sans timbre la plupart du temps. Les hommes sont catastrophiques. Stephen Bronk remplace Gregory Reinhart dans le rôle du roi. Il chante faux lui aussi, avec un timbre caverneux. David Rendall, qui fut un ravissant ténor mozartien, n'a ni la vaillance ni les aigus d'un Lohengrin. Il lui reste l'amorce de beaux phrasés qui tournent court faute des moyens appropriés. Urs Markus est la voix la plus effrayante de toute la distribution. Son Telramund mérite effectivement de passer par le fil de l'épée. Ce qui ne manque évidemment pas de lui arriver au troisième acte d'une éprouvante représentation qui prend fin à 23 h 45, sous les applaudissements.

A. Lo.

▶ Prochaines représentations, les 22 et 25 novembre, à 19 heures ; le 27 à 14 heures. Grand Théâtre de Nancy, tél. : 83-85-30-60.

THÉATRE

CINNA ET POMPÉE au Théâtre de la Cité internationale

Chez les gouvernants le fait prime le droit

Sur ordre impromptu du chef de l'Etat, la police arrête un ministre et le conduit en prison. Il est, juste derrière le premier ministre, le numéro 2 du gouvernement, Nicolas Fouquet, surintendant des finances.

Interpellation et emprisonnement ont lieu le 5 septembre 1661. Sans enquête ni instruction : elles viendront après. Peu importe : depuis des années, le ministre agit à découvert. Les recettes publiques alimentent ses dépenses privées. Il passe commande de marchés, en France comme hors des frontières, qu'il paie très au-dessus du prix coûtant. Il y a des fausses pièces comptables. Il dépense ainsi, aux frais de l'Etat, des sommes considérables, qu'il couvre en empruntant à des taux insensés.

Fouquet est un homme de beaucoup de charme, de belle culture, et fort intelligent. Il séduit tout un chacun. Et le roi eût peut-être laissé aller les choses, quelques mois ou années encore, s'il n'avait compris que son ministre n'osait tous ces forfaits qu'afin de s'acheter des complices qui allaient lui permettre de prendre le pouvoir dès que s'éteindrait le premier ministre, Mazarin. Politique et fraude allaient donc de pair, car la France était alors, comme elle l'est aujourd'hui, *« une société dans laquelle les finances tiennent le haut du pavé. »*

Aucun historien n'a encore compris pourquoi le seul nom d'écrivain « aidé » par Fouquet qui apparaisse dans le dossier d'instruction est celui de Corneille. Les avocats de Fouquet et les magistrats allaient d'ailleurs « innocenter » l'auteur. Deux mille livres lui avaient été attribuées en règlement d'une tragédie, *Œdipe*, dont Fouquet avait lui-même proposé le sujet, cela était dans les usages. Mais la commande de Fouquet répondait à une prière de Corneille, qui s'était plaint au ministre de ne recevoir aucune subvention alors qu'il se sentait on ne peut plus capable d'écrire encore. *« Je me trouve encore la main qui crayonna / L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna »*, précisait-il. Le jeune acteur et metteur en scène Marc François a justement dirigé, à Rennes, avec ses camarades de l'École du Théâtre national de Bretagne, un atelier autour des deux pièces de Corneille *Pompée* et *Cinna*. Ce n'est pas par hasard que Corneille, s'adressant à Fouquet, citait ces deux pièces : elles abordent toutes deux les excès du pouvoir.

Deux présentations remarquables

Revenant sur *Cinna* dans sa thèse « La vieillesse de Corneille », Georges Couton écrit : *« Le premier problème posé par la pièce est celui-ci : à quelle condition l'usurpateur cesse-t-il d'être tel pour devenir légitime possesseur ? »* Et, selon Couton, la réponse, d'un cynisme parfait, est donnée par Livia, la femme de l'empereur Auguste : à partir du moment où un usurpateur a su s'emparer du pouvoir, et s'y maintenir, ses *« crimes d'Etat sont absous, le passé devient juste et l'avenir permis »*, *« quoi qu'il ait fait ou fasse il devient inviolable »*. L'Etat de fait crée le droit. Tout est permis au gouvernant, aujourd'hui et demain autant qu'hier, du fait qu'il est le gouvernant. Critiques, protestations dignes, s'élèveront en pure perte. Peu importe qu'Auguste, pour parvenir au trône, ait commis crime sur crime, c'est Cinna qui est à présent coupable, puisque, ces crimes, il ose les dénoncer.

Et, dans son autre tragédie, *Pompée*, Corneille montre Ptolémée, souverain d'Egypte, écoutant son premier conseiller qui l'exhorte justement au crime (l'assassinat de Pompée) : *« La Justice n'est pas une vertu d'Etat / Le droit des rois consiste à ne rien épargner / La timide équité détruit l'art de régner / Quand on craint d'être injuste on a toujours à craindre / Et qui veut tout pouvoir doit oser tout enfreindre / Fuir comme un déshonneur la vertu qui le perd / Et voler sans scrupule au crime qui le sert. »*

Saurait-on être plus clair ? Souvent, les commentateurs de Corneille, dans les éditions scolaires, s'emploient à faire la part de l'histoire qu'il porte à la scène (Rome le plus souvent) et de l'histoire de Louis XIV. Mais Corneille, c'est comme Eschyle ou Shakespeare, son œuvre est d'une actualité éternelle, et combien de fois ne voyons-nous pas les principes exprimés dans *Cinna* et *Pompée* justifier, à juste titre si l'on peut dire, le principe actuel de non-intervention dans des régimes d'autorité ?

Marc François donne deux présentations tout à fait remarquables de *Pompée* et de *Cinna*. Georges Couton, dans son édition de Corneille (« la Pléiade »), dit que *Pompée* est *« une longue et fastueuse cérémonie funéraire »*. Les acteurs de Marc François *évoluent* dans la *nuit noire*, à la seule lueur de cierges et de torches qui ne parviennent à éclairer que les visages et les mains des comédiens qui les tiennent. Aussi bien est-il étonnant qu'une planche sur laquelle sont fixées soixante bougies n'éclaire rien au-delà d'une vingtaine de centimètres. Les comptes de la troupe de Molière montrent que l'éclairage du décor et des acteurs au moyen de chandelles ou bougies plantées au bord de la rampe, sur les lustres, et dans d'autres lieux de la scène, coûtait des sommes considérables ; mais les factures ne permettent pas d'évaluer le nombre de centaines ou de milliers de « flammes » qui brillaient pour chaque pièce. (Molière joua *Pompée* de son ami Corneille, il y interpréta le rôle de César).

Marc François, en revanche, donne, certains matins, *Cinna* à la simple lumière du jour. Les nombreuses et grandes baies vitrées du Théâtre de la Cité internationale éclairent très suffisamment la scène, d'une architecture sobre mais majestueuse, au fond de laquelle Marc François laisse ouvert un portail géant qui donne sur le ciel et les arbres du parc.

Il y a dans ces mises en scène une volonté d'abolir, dû tout au tout, le moindre ornement, et même le moindre « accompagnement » du jeu. Silences, temps morts, apparence d'errer, d'oublier, modulation libre des voix qui vont et viennent comme se noyant dans les mémoires ou soudain émergeant d'une eau calme, tout se passe comme si le théâtre, en vérité conduit par un art achevé, se « dématérialisait », se transmuait en un mirage de la conscience : paroles, pensées, intentions, et des phénomènes éternels comme telles ou telles lois de la nature et du monde émergent, comme à l'état naissant, d'eux-mêmes, et planent.

Cette présentation est de conséquence. Marc François et ses comédiens, en particulier Pascal Tokatlian (Auguste), Mélanie Leray (Cornélie), David Jeanne-Colombo (Cinna), réussissent à susciter *« ces prestiges secrets de l'aimable imposture »* que Corneille donnait comme l'âme même de son théâtre.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, 75014, Paris, Tél 45-88-81-54. Les lundi, mardi, vendredi et samedi, 20 h 30. Le jeudi à 19 heures. Le dimanche à 16 h 30. Places 55 F à 110 F. Métro Cité-Universitaire.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10



CINÉMA

Après un mois de grève des comédiens qu'elles emploient

Menace mortelle pour les entreprises de doublage

Commencée le 18 octobre, la grève des quelque six cents comédiens du doublage entre dans une semaine décisive. Les grévistes demandent aux diffuseurs (chaînes de télévision, distributeurs de films, éditeurs vidéo) de leur verser des *royalties* pour chaque rediffusion de films ou vente de cassette dont ils ont assuré le doublage en français. Lundi 21 novembre, le tribunal de grande instance de Paris devait, à la demande de dix-sept sociétés de doublage, se prononcer sur la légalité de cette grève. Mardi, les comédiens-grévistes et utilisateurs des productions doublées devraient se rencontrer pour tenter de mettre fin au conflit.

L'inspecteur Colombo ne décolère pas. De sa voix inimitable, plombée par deux paquets de cigarettes quotidiens, il dénonce *« tous ceux qui se font de l'argent sur le dos des comédiens de doublage »*. Colombo, en l'occurrence, n'est pas Peter Falk, mais Serge Sauvion, qui, depuis près de vingt-cinq ans, lui donne sa voix française. Pour lui, comme pour toute la profession en grève depuis un mois, il y a trois coupables : les *chaînes de télévision*, qui rediffusent jusqu'à l'indigestion des téléfilms à succès comme *Starsky et Hutch* sans que les « doubleurs » (Jacques Balutin et Francis Lax) ne touchent un centime. Les éditeurs de vidéo qui commercialisent les cassettes de films de Stallone ou de Tintin – *« quatre millions de cassettes vendues »* – avec *« les voix françaises gratis »*. Les distributeurs de cinéma qui affichent des « reprises » en version française.

« Qu'on applique simplement la loi », peste Serge Sauvion. La loi en question est celle du 3 juillet 1985, qui stipule que l'utilisation des œuvres audiovisuelles doit être négociée avec les artistes-interprètes. Mais les « doubleurs » sont-ils des « artistes-interprètes » ? Ce ne sont que des *« artistes de complément qui lisent des mots »*, répondent les diffuseurs en cause . Tout l'enjeu est là. « Interprète », le comédien pourrait bénéficier d'une rémunération pour chaque rediffusion de film ou de téléfilm dans lequel il « joue ». « Complément », il remplit une tâche « technique », rémunérée une seule fois. Ce qui est le cas actuellement , les « doubleurs » étant payés autour de 34 francs la ligne.

« Dire que je ne suis pas un « artiste-interprète » est honteux, s'indigne Serge Sauvion. *Il n'y a pas de comédiens de doublage, mais des comédiens qui font du doublage. »* Et de rappeler qu'il est passé par le Conservatoire, a bourlingué dans les cabarets, a joué *Cyrano de Bergerac* au théâtre, a tourné avec Jean Renoir, avant d'obtenir son premier grand rôle de doubleur : Richard Burton. *« Un bon comédien de doublage peut modifier le personnage, trouve des mots plus justes, travaille de plus en plus avec l'image. Ce n'est pas un hasard si Tony Curtis fait inscrire dans ses contrats que seul Michel Roux peut le doubler. Qui oserait qualifier ce dernier d'acteur de complément ? »*

Cette volonté de ramener l'acteur-doubleur à un *« simple figurant »* a soudé la profession : *« 590 comédiens sur 600 sont en grève »*, affirme Daniel Gall, un des leaders du conflit. En grève les voix de Babar, Goldorak, Rintintin, Rick Hunter, Tarzan, Kojak, la « sorcière bien aimée ». En grève Pierre Arditi, Michel Roux, Pascal Legitimus, Micheline Dax, Roger Carel, Gérard Hernandez, Pierre Tornade... La liste est longue, elle vient rappeler que la plupart des comédiens ont fait du doublage dans leur vie. Gérard Depardieu a prêté sa voix au film *Henri V* de Kenneth Branagh, et même à Travolta. Jean Reno est un des « acteurs » principaux du *Roi Lion*. Les grévistes ont d'ailleurs reçu le soutien, le 20 novembre, d'une centaine d'acteurs, dont Nathalie Baye, Claude Brasseur, Roger Hanin, Robert Hossein, Francis Huster, Jean Marais, François Périer, Michel Piccoli, Claude Rich...

« C'est de la poudre aux yeux »

Mais le conflit est surtout mené par des dizaines de comédiens anonymes, ceux qui « doublent » tel acteur obscur ou lâchent trois mots dans les *soap operas* américains. Depuis un mois, ils tiennent des piquets de grève, *« jour et nuit »*, devant les autitoriums de doublage. L'acteur Yves-Marie Maurin, frère de Patrick Dewaere, se distingue, en faisant la grève de la faim, depuis dix jours, devant le siège de TF 1.

Les comédiens entendent également dénoncer le phénomène des rediffusions, qui sont *« autant de travail en moins pour les comédiens »*. Selon un rapport du syndicat SFA-CGT, 75 % des séries étrangères montrées à la télévision en septembre étaient des vieilleries. L'explosion du câble et du marché vidéo a amplifié le processus. *« Je ne fait quasiment plus de doublage depuis six ans, mais avec les rediffusions on peut m'entendre actuellement dans vingt-deux séries télévisées »*, explique Daniel Gall, la voix de Goldorak.

Pour l'instant, les chaînes de télévision – principal « fautif » selon les grévistes – affirment ne pas souffrir de la grève tant elles ont accumulé les stocks de séries à rediffuser. Du côté du cinéma, six gros films qui doivent sortir autour des fêtes de Noël – dont *Coups de feu sur Broadway*, de Woody Allen, *Frankenstein*, de Kenneth Branagh, et les films de Begnini et Konchalovski – pourraient être retardés.

La grève en revanche est une menace mortelle pour la quarantaine d'entreprises de doublage – réduites quasiment au chômage technique – si elle venait à se poursuivre. Pris en tenaille entre les grévistes et les diffuseurs, les studios s'estiment être *« les otages d'un conflit dans lequel nous n'avons rien à voir »*. Rappelant que la grève ne porte *« pas sur des revendications salariales, mais de droits intellectuels »*, dix-sept entreprises de doublage devaient demander, le 21 novembre, au tribunal de grande instance de Paris de qualifier cette grève d'*« illicite »*.

Philippe Taieb, patron de Dubbing Brothers, une des principales entreprises de doublage, va plus loin et s'en prend aux comédiens *« les mieux payés au monde »*. *« Chez nous, une vingtaine d'acteurs gagnent entre 20 000 et 50 000 francs par mois, certains avoisinent même les 150 000 francs. »* Ces chiffres font bondir la profession. *« La plupart d'entre nous vivent modestement »*, répond Daniel Gall, qui ajoute : *« Nous sommes les plus chers sur le marché, mais nous sommes considérés comme les plus rapides et les meilleurs. Woody Allen, Tony Curtis, Peter Falk, Jodie Foster, Mickey Rooney et bien d'autres l'ont dit. »*

Tout en espérant la fin du conflit, les entreprises de doublage ne restent pas inactives. Certaines sont à la recherche *« d'autres voix »*, pensent recruter dans les cours d'art dramatique ou à la Comédie-Française, voire font venir de l'étranger quelques « doubleurs » francophones. D'autres font doubler des films en Belgique, Suisse ou au Canada. Ainsi *Frankenstein*, de Kenneth Branagh, est actuellement « doublé » à Bruxelles avec des comédiens belges.

Les acteurs du conflit vont se retrouver, le 22 novembre, autour de la même table et il y a fort à parier qu'on y parlera gros sous. Le Syndicat français des artistes interprètes (SFA-CGT), qui représente 90 % de la profession, souhaite récupérer 2 % des recettes des utilisateurs, soit une estimation de plus de 200 millions de francs : 145 millions versés par les chaînes de télévision, 45 par les distributeurs de films, 25 par les éditeurs de cassettes vidéo. Dans ce cas, l'ADAMI (Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes) serait chargée de gérer l'enveloppe globale et de la redistribuer aux comédiens.

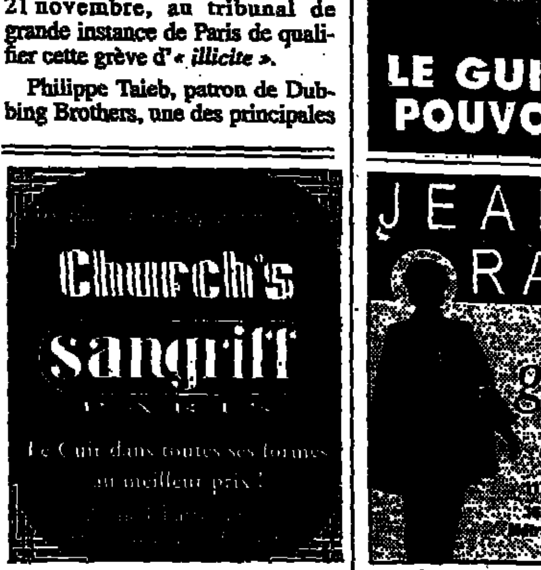
Jusqu'ici, les diffuseurs ne veulent pas entendre parler de pourcentage sur les recettes ni entrer dans un système de gestion commune de style SACEM. *« Beaucoup trop cher »*, dit-on chez les intéressés. *« Faux ! »*, répond Daniel Gall. *Une heure de rediffusion d'un film à la télévision leur coûterait 12 000 francs, alors que la moindre série se loue 200 000 à 300 000 francs l'heure. Quant à la vidéo, ça coûterait 2,25 francs par cassette aux éditeurs. »*

Qui va flancher ? Certains producteurs de films, notamment les majors américaines (leurs fictions représentent 80 % du marché du doublage), seraient prêts à céder une somme forfaitaire pour « couvrir » les rediffusions. D'autres avancent une augmentation du tarif de 34 F à 45 F la ligne de doublage. *« C'est de la poudre aux yeux »*, répondent Daniel Gall et Serge Sauvion, qui restent ferme sur la notion de pourcentages. Une simple – mais importante – augmentation de salaires divisera-t-elle les *« comédiens-doubleurs »* ? Réponse après la réunion du 22 novembre.

MICHEL GUERRIN







ÉCHECS

Lyon-Oyonnax et Bosna-Sarajevo co-vainqueurs de la Coupe d'Europe des clubs champions

La finale de la Coupe d'Europe des clubs champions (1) qui opposait, à Lyon, dimanche 20 novembre, le Lyon-Oyonnax échecs (LOE), détenteur du titre, au Bosna-Sarajevo emmené par Garry Kasparov, s'est soldée par un nul. Contredisant les textes du règlement, les deux équipes se sont partagées le titre.

Les caprices de Kasparov

LYON

de notre bureau régional

Les amateurs d'échecs, présents à Lyon pour la phase finale de la coupe d'Europe des clubs champions, peuvent être satisfaits, ils ont eu le spectacle espéré : une confrontation entre le détenteur du titre, le Lyon-Oyonnax échecs (LOE) et le Bosna-Sarajevo, emmené par le numéro un mondial, Garry Kasparov. Le suspense était d'autant plus grand que la finale s'est soldée par un nul. Il fallait donc, comme le prévoit le règlement, rejouer la partie dès le lendemain. Pourtant, la remise des prix a bien eu lieu dimanche soir, dans une ambiance tendue où la gêne, la déception et parfois la colère dominaient. Méprisant l'esprit sportif et bafouant le règlement, les organisateurs, en accord avec une majorité des joueurs, décidaient, après une heure trente de discussions, de partager le titre entre les deux équipes finalistes.

Cette décision peu glorieuse était officiellement justifiée par l'impossibilité d'organiser dès lundi le second match : certains joueurs devaient reprendre l'avion très vite, d'autres avaient un visa qui expirait le lendemain. Une situation insolite que Garry Kasparov a largement contribué à compliquer. Après la défaite d'Anatoly Vaisser (LOE) contre Bojan Kurajica (Bosna-Sarajevo) qui consacrait le nul (2), le numéro un mondial faisait savoir qu'il refusait de rejouer lundi et proposait d'« en finir » tout de suite. Ce que les autres joueurs, qui voulaient bénéficier d'une nuit réparatrice avant d'entamer une nouvelle partie n'ont pas accepté.

Incapables d'imposer le respect strict du règlement, les organisateurs et les responsables de la Fédération internationale des échecs (FIDE) préféraient, au risque de perdre leur crédit, chercher une solution convenant à toute les parties. Le report du match à une date ultérieure étant écarté pour raison de calendrier chargé, c'est donc le partage du prix qui était retenu. *« Cela ne fait pas honneur aux échecs »*, devait avouer, à l'issue de la réunion, Filbert Tiero, président du LOE, apparemment dépassé par les événements.

Garry Kasparov, déjà en froid avec les dirigeants de la FIDE, n'en était pas à son premier caprice. Dès les quarts de finale, vendredi, il s'était élevé, en vain, contre le tirage au sort, estimant qu'il fallait désigner des têtes de série, comme au tennis, afin d'éviter que les meilleures équipes ne se rencontrent avant la finale. Samedi, il obtenait des organisateurs que les demi-finales débutent une heure plus tard que prévu, ce qui ne l'empêchait pas de subir une défaite humiliante face à l'Ukrainien Alexandre Shneider.

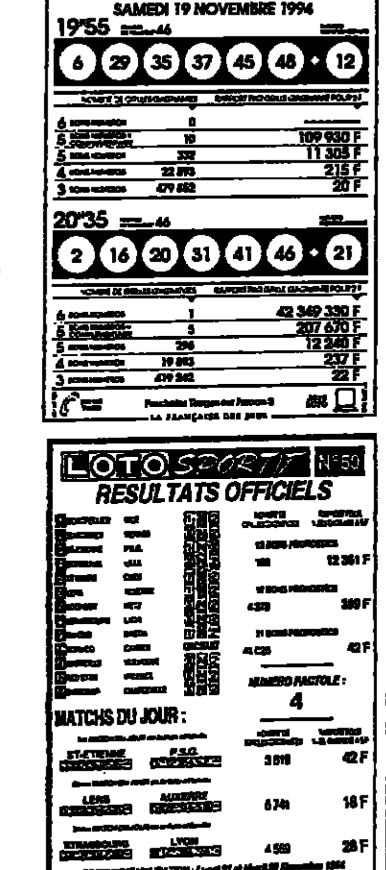
Cette « dictature » de star a « déçu » bon nombre de spectateurs, parmi lesquels des joueurs du LOE qui assistaient, dépités, à cette mascarade. Car la phase finale de la Coupe d'Europe des clubs champions promettait d'être belle : les meilleurs mondiaux étaient là, le LOE défendait son titre chez lui avec des joueurs comme Joël Lautier, numéro un français (2645 Elo) (3) ou Viswanathan Anand, numéro trois mondial (2720 Elo). Pour gâcher la fête, il aura fallu qu'un *« esprit de conciliation »* timoré l'emporte sur l'esprit sportif.

ACACIO PEREIRA

(1) A l'issue de la phase éliminatoire huit équipes participaient à cette phase finale : Lyon-Oyonnax échecs (France), Bosna-Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), Chess club Novossibirsk (Russie), Novotronika « Bonbass » Lugansk (Ukraine), Beer Sheva chess club (Israël), Honved Mediflora Budapest (Hongrie), Chess club « Kaise » Vilnius (Lituanie), Chess club of Reykjavik (Islande).

(2) Résultats de la finale :
Joël Lautier-Gary Kasparov : 1/1-1/2 ; Evgueni Bareev-Pedrag Nikolic : 1-0 ; Mehrshad Sharif-Emir Dizdarevic : 1-0 ; Josif Dorfman-Zurab Azmaiparashvili : 1/2-1/2 ; Viswanathan Anand-Ivan Sokolov : 0-1 ; Anatoly Vaisser-Bojan Kurajica : 0-1.

(3) *Système de classement mondial aux échecs.*



Semaine de la bonté

CAS nº 41. Un vélomoteur pour Richard. – Madame B. a cessé ses activités agricoles à la suite du décès du propriétaire de l'exploitation. Agée maintenant de plus de cinquante ans, elle ne peut retrouver du travail et est bénéficiaire du RMI. Son fils, quinze ans, est scolarisé dans un établissement. Il poursuit, d'autre part, un apprentissage agricole et réussit bien. Cette école est distante de plus de 10 km de son lieu de travail. *Il aurait besoin pour ses déplacements d'un vélomoteur d'occasion dont le coût est de : 1 500 F.*

▶ Prière d'adresser les dons à La semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, BP 42, 75261 Paris Cedex 06. CCP Paris 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81. Fax : (1) 42-22-47-74.

CARNET

Naissances

Valérie et Jean RENIER
ont la joie d'annoncer la naissance de

Adrien,

le 14 novembre 1994.

27, rue Beau-Site,
93160 Noisy-le-Grand.

Brigitte et Jean-Claude GARDETTE
partagent avec
Julie
la joie d'annoncer la naissance de

Nicolas,

à Suresnes, le 26 octobre 1994.

Mariages

Denise et Emmanuel KROUK
ont la joie de vous faire part du mariage, à Paris, de leur fille

Anne
avec
Stéphane LEROY.

Décès

– M. et Mme Claude Baudin,
ses parents,
Anne,
sa sœur,
Elodie et Stéphanie,
ses nièces,
Le docteur Munié,
son grand-père,
Les familles Provenchère, Munié, Sauer, Leduc,
ses oncles, tantes et cousins,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur d'annoncer le décès tragique de

Olivier BAUDIN,

le 2 octobre 1994, à l'âge de trente ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité, à Bazemont (Yvelines), le lundi 21 novembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Théophraste-Renaudot,
75015 Paris.

– Aix-en-Provence.

Marcelle Bricaire,
son épouse,
Richard, Corinne, Michel, Patrice, Valérie,
ses enfants,
Leurs conjoints et enfants,
Diane Maslov,
La famille Juliani,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul BRICAIRE.

Les obsèques auront lieu le mardi 22 novembre 1994, vers 10 heures, au cimetière Saint-Roch d'Ollioules (Var).

– Mme Gaston Cohen-Solal
et ses enfants,
Jean-Louis Cohen-Solal
et sa famille,
Anne-Marie Bonnamour
et sa famille,
font part du décès de leur très cher époux et père,

Gaston COHEN-SOLAL,

décédé le 19 novembre 1994, à Marseille.

– Mme Yvette Deray,
sa mère,
Paul Fleury,
Dominique Geslin,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Louise LE GARREC,

survenu le 17 novembre 1994.

L'incinération aura lieu le mercredi 23 novembre au cimetière du Père-Lachaise.

6, rue de la Pointe,
91380 Chilly-Mazarin.

Gabriel LUNEAU

n'est plus.

La vie l'a quitté le 19 novembre 1994.

Il n'avait pas vingt-neuf ans.

Il est inhumé le 22 novembre, à Pont-Saint-Martin (Loire-Atlantique).

Michel et Sophia Luneau,
ses parents,
Pascal, Vincent, Jean-François,
ses frères,
Catherine, Marguerite,
ses sœurs,
Pierre Emmanuel,
son demi-frère,
Les familles Luneau, Vatinos,
Et tous ses amis,
vous prient de vous unir par la pensée et, pour certains, par la prière.

La Rairie,
44860 Pont-Saint-Martin.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96

– Rumersheim. Paris. Kingersheim. Tarascon. Lyon.

Mme Jacques-André J. Martin,
Abelle et Gérard Nouis,
Albert et Aude Martin,
Denise et Jacques Weber,
Olivier et Marie Joseph Martin,
Ses dix-sept petits-enfants,
Ses dix-neuf arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques-André J. MARTIN,

survenu le 13 novembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à Nîmes.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mercredi 30 novembre 1994, à 19 heures, en la chapelle des Pères pallotins, 25, rue Surcouf, Paris-7e, à l'intention de

Andrzey ROBOWSKI,
architecte DEPV,
ancien professeur
à l'Ecole spéciale d'architecture,

décédé le 7 septembre, à Varsovie.

Anniversaires

– Le 20 novembre 1989,

Henri BATIFFOL

quittait les siens.

Nous avons pour lui une vivante pensée.

– Le 22 novembre 1992, nous quittait

Jacques Yves DAVID.

Tous ses parents, ses amis, ceux qui le connaissaient et l'aimaient, se souviennent.

– Il y a vingt ans, le 22 novembre 1974, s'éteignait

Gilbert DEGRÉMONT.

« Le tombeau des morts, c'est le cœur des vivants. »
Tacite.

« Les pères sont la gloire de leurs enfants. »
Proverbes XVII, 6.

De la part de
Jean-Claude Degrémont,
Florence Degrémont-von Beetzen,
Eric, Olivier et Pierre-Philippe Degrémont.

Et dans le souvenir de

Jeanine DEGRÉMONT,

disparue le 9 juillet 1993.

– Le 21 novembre 1985,

Me René GEORGES-ETIENNE

quittait les siens.

Que ceux qui ont connu et estimé le résistant, l'ami ou simplement l'homme pour les idées qu'il défendait, aient une pensée pour lui.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 16 novembre 1994

UN DÉCRET

– nº 94-982 du 14 novembre 1994 modifiant le code de la sécurité sociale et relatif à la revalorisation des allocations de logement.

DES ARRÊTÉS

– du 14 novembre 1994 revalorisant les plafonds de loyer à prendre en considération pour le calcul des allocations de logement ;

– du 14 novembre 1994 relatif aux loyers plafonds et montants de la majoration forfaitaire représentative des charges applicables pour l'aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées ;

– du 7 novembre 1994 fixant les tarifs de remboursement des frais d'impression des circulaires et des bulletins de vote institué par la loi nº 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique ;

– du 24 octobre 1994 relatif aux pneumatiques.

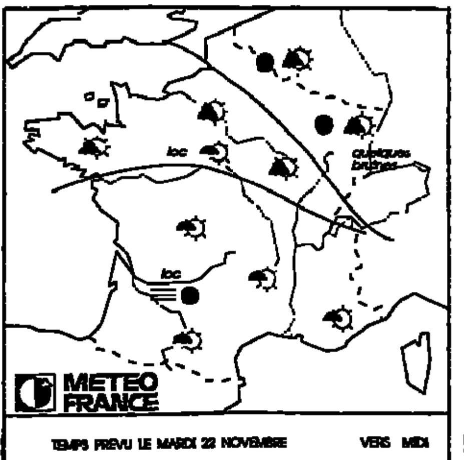
Sont publiés au *Journal officiel* du 17 novembre 1994

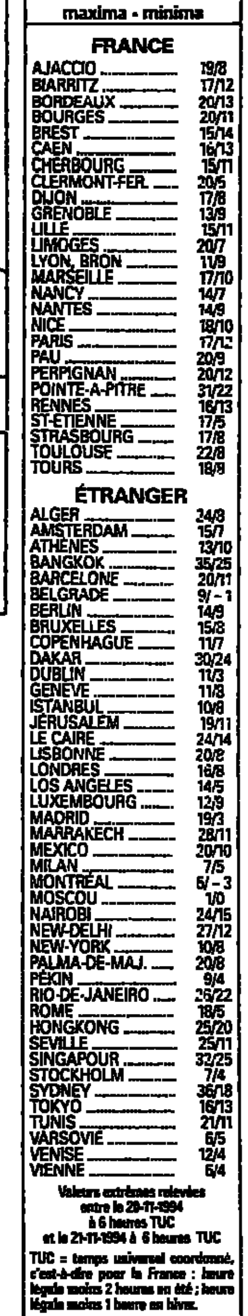
DES DÉCRETS

– nº 94-993 du 16 novembre 1994 pris pour l'application des dispositions de l'article 9 de la loi nº 82-1021 du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la seconde guerre mondiale ;

– nº 94-994 du 10 novembre 1994 modifiant le code de la sécurité sociale et relatif à certaines modalités de gestion de l'allocation de logement et de l'allocation aux adultes handicapés.

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	19/8
BIARRITZ	17/12
BORDEAUX	20/13
BOURGES	20/11
BREST	15/14
CAEN	16/13
CHERBOURG	15/11
CLERMONT-FER.	20/5
DIJON	17/8
GRENOBLE	13/9
LILLE	15/11
LIMOGES	20/7
LYON, BRON	11/9
MARSEILLE	17/10
NANCY	14/7
NANTES	14/9
NICE	18/10
PARIS	17/12
PAU	20/9
PERPIGNAN	20/12
POINTE-A-PITRE	31/22
RENNES	16/13
ST-ETIENNE	17/5
STRASBOURG	17/8
TOULOUSE	22/8
TOURS	18/9
ÉTRANGER	
ALGER	24/8
AMSTERDAM	15/7
ATHÈNES	13/10
BANGKOK	35/25
BARCELONE	20/11
BELGRADE	9/ – 1
BERLIN	14/9
BRUXELLES	15/8
COPENHAGUE	11/7
DAKAR	30/24
DUBLIN	11/3
GENEVE	11/8
ISTANBUL	10/8
JÉRUSALEM	19/11
LE CAIRE	24/14
LISBONNE	20/8
LONDRES	16/8
LOS ANGELES	14/5
LUXEMBOURG	12/9
MADRID	19/3
MARRAKECH	28/11
MEXICO	20/10
MILAN	7/5
MONTRÉAL	6/ – 3
MOSCOU	1/0
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	27/12
NEW-YORK	10/8
PALMA-DE-MAJ.	20/8
PÉKIN	9/4
RIO-DE-JANEIRO	26/22
ROME	18/5
HONGKONG	25/20
SEVILLE	25/11
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	7/4
SYDNEY	36/18
TOKYO	16/13
TUNIS	21/11
VARSOVIE	6/5
VENISE	12/4
VIENNE	6/4

Valeurs extrêmes relevées entre le 20-11-1994 à 6 heures TUC et le 21-11-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mardi : nuages au nord de la Loire, soleil au sud. – Sur les régions du Nord et du Nord-Est (depuis le Pas-de-Calais jusqu'à l'Alsace), le temps sera gris jusqu'à la mi-journée, avec par endroits un peu de bruine ; ensuite, on peut espérer çà et là quelques timides éclaircies.

Sur la Bretagne, la Normandie, le Bassin Parisien, la Bourgogne et la Franche-Comté, le temps sera sec et doux, avec de la grisaille matinale suivie d'éclaircies l'après-midi.

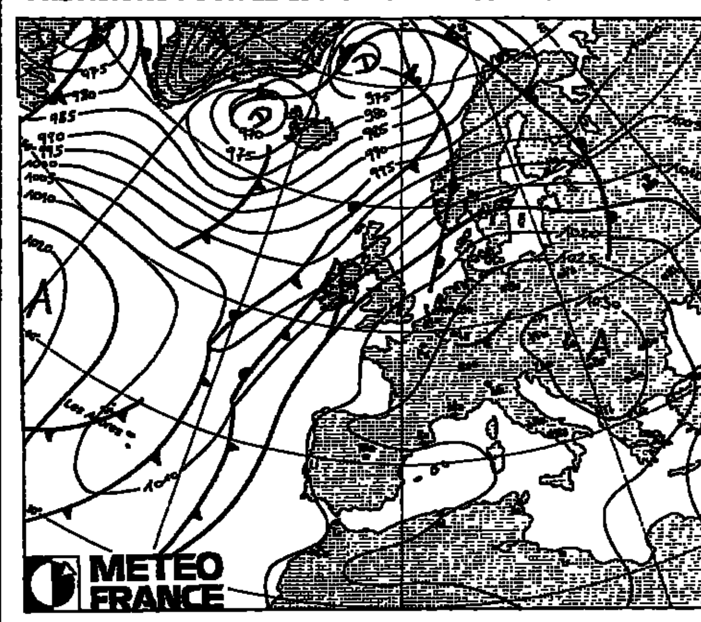
Sur toutes les régions situées au sud de la Loire, ce sera une journée ensoleillée, apres dissipation des brouillards ou des nuages bas matinaux.

Les températures resteront très douces pour la saison : les minimales s'étageront entre 9 et 12 degrés sur le quart nord-ouest et le littoral méditerranéen, entre 6 et 9 degrés ailleurs ; quant aux maximales, elles s'étageront entre 12 et 16 degrés sur la moitié nord, entre 15 et 20 degrés sur la moitié sud.

Les vents seront partout faibles, de direction variable.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 23 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6436

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II								■	
III						■			
IV									
V									■
VI		■		■					
VII			■		■		■		
VIII									
IX							■		
X									
XI			■					■	

HORIZONTALEMENT

I. Ne se laisse pas facilement dissiper. – II. Qualifie une très bonne mine. – III. Parlera comme un innocent. Abondant. – IV. Peuvent être assimilées aux grandes manœuvres. – V. Accueillerait comme un grand événement. – VI. Divisés comme des écus. – VII. Il y en a un de mal fichu. Comme parfois un propriétaire. – VIII. Qui n'est donc pas enclin à faire avaler la pilule. – IX. Dédaignée quand elle tourne mal. Un métal très dur. – X. Fera en sorte qu'on n'en parle plus. – XI. Symbole. En France.

VERTICALEMENT

1. Qui peuvent remonter. – 2. On y court quand on se met à tout manger. Haute, en Franche-Comté. – 3. Cueillie dans les jachères. Cacha. – 4. Tient les pieds à l'abri du froid. Petits coups de main. – 5. Au pis aller. Se mettre à l'ouvrage. – 6. Lie. Femme qui nous demande notre main. – 7. Bien emballé. Un peu d'espoir. – 8. Se faire bien entendre. – 9. Remplissaient des bourses. Deviendras trsè coulant.

Solution du problème nº 6435

Horizontalement

I. Téléreporter. Oc. – II. Aliments. Rousse. – III. Pis. Vu. Panne. – IV. Extraction. Eres. – V. Tl. Enlisés. Sulu. – VI. Tri. Cet. Têt. Mer. – VII. Echaudés. Ce. – VIII. On. Atlas. Chat. – IX. Adrian. Trones. – X. Ob. Adorateur. Ut. – XI. Néoménie. Carré. – XII. Nabi. Epile. – XIII. Attelées. Efendi. – XIV. Ur. Osai. Oïl. – XV. Ers. Luxueux. Mue.

Verticalement

1. Tapette. Monnaie. – 2. Elixir. Béat. – 3. List. Iéna. Obtus. – 4. EM. Ré. Damier. – 5. Revancharde. – 6. Enucléation. Eau. – 7. PT. Titularisé. – 8. Os. Is. Danaé. Sou. – 9. Poètes. Se. – 10. Transes. Te. Peau. – 11. Eon. Crucifix. – 12. Runes. Chorale. – 13. Sérum. An. Renom. – 14. Os. Electeur. Diu. – 15. Censure. Stérile.

GUY BROUTY

La recrudescence des conflits sociaux

Les syndicats de GEC-Alsthom vont consulter leur base sur la reprise du travail

Le conflit GEC-Alsthom, qui a commencé le 24 octobre sur le site de Bourogne et le 2 novembre à Belfort, semble proche du dénouement. Ce week-end, le médiateur a fait de nouvelles propositions salariales que la direction a acceptées. Les syndicats doivent organiser un vote sur la reprise du travail mardi 22 novembre. L'UIMM s'inquiète de la reprise des conflits salariaux et recommande la modération salariale pour 1995. *(Lire aussi notre enquête dans « le Monde l'Économie »).*

■ PRÉRETRAITE IBM. La direction d'IBM-France a modifié son plan de préretraite, financé par l'entreprise. L'âge de départ est porté à 52 ans, contre 50 ans dans la version initiale. Les salariés intéressés auront à faire connaître leur choix avant le 15 décembre.

BELFORT

de notre correspondant

La journée de samedi 19 novembre restera comme le tournant décisif du conflit GEC-Alsthom qui paralyse l'usine de Belfort depuis quatre semaines. Alors que l'intersyndicale CGT-CFDT-FO et UFICT-CGT (cadres) a réussi sa démonstration de force en réunissant dans la rue 8 000 ouvriers et employés venus de tout le bassin d'emploi du Territoire de Belfort et de tout le nord de la Franche-Comté, notamment des gros bataillons des usines Peugeot de Sochaux et de Montbéliard, le médiateur, Paul Julien, a dévoilé en fin d'après-midi le résultat de ses « *consultations* » au cours d'un « point presse » à la préfecture. S'adressant aux deux parties, il a demandé avec fermeté que cette « *solution de transaction* » soit acceptée par les directions et que les syndicats « *prennent dès lundi toutes dispositions pour assurer la reprise du travail* ».

Aux propositions déjà faites lors du week-end de négociations du 11 novembre – et qui ont été maintenues –, M. Julien en a ajouté d'autres, qui permettent d'élargir les augmentations de salaires aux deux tiers du personnel non cadre : ce qui concernerait environ 4 000 des 7 600 salariés, des quatre filiales de GEC-Alsthom à Belfort (Electromécanique, European Gas Turbine, Transports et Cycles combinés).

« Caractère déraisonnable et pénalisant »

Des revalorisations supplémentaires de 200 F pour les salaires inférieurs à 8 000 F bruts, et 100 F pour les salaires à 9 500 F ont ainsi été ajoutées. Du coup, la fourchette des augmentations passe de 100 F à 500 F et se trouve également complétée par un relèvement de la prime de résultat, qui passe de 1 500 F à 2 000 F selon les filiales, et par diverses autres mesures telles que l'embauche, la revalorisation de la prime d'ancienneté (+ 3 %) ou encore la proposition d'un accord d'intéressement.

PDG d'European Gas Turbine pour la France et pour l'Allemagne, Yvon Raak, qui a mené les négociations au nom des quatres filiales, a fait savoir, dimanche 20 novembre, que, « *en dépit de leur caractère déraisonnable et pénalisant* », il acceptait au nom du groupe les propositions du médiateur comme solution de transaction, et il a demandé immédiatement la reprise du travail. Il a toutefois jugé que ces mesures imposaient « *une charge très lourde et très supérieure à ce que le groupe avait estimé comme acceptable dimanche dernier. Elles limitent pour l'avenir nos capacités à emporter de nouvelles commandes* ». Ces mesures, qui représentent les augmentations de salaires d'une année, « *ne sont pas de nature à favoriser l'emploi* », a-t-il conclu.

De son côté, la préfecture a annoncé simultanément que « *les syndicats appelaient les salariés des quatre entreprises à se prononcer sur la reprise du travail mardi 22 novembre* ». Paul Julien, le directeur régional du travail désigné comme médiateur, a fait savoir qu'il considérait sa mission comme achevée, après avoir proposé une « *solution de transaction* » qu'il juge « *équilibrée* ».

La balle est désormais dans le camp des syndicats, qui se montrent pour le moins réservés. FO a en effet qualifié l'ultimatum du médiateur d'« *inacceptable et provocateur* », tout en reconnaissant que « *c'est au personnel gréviste qu'il appartient de juger* ». La CGT relève que les augmentations proposées représentent « *500 F bruts pour 150 personnes sur 7 400 à Belfort soit une augmentation nette de moins de 400 F* ». La CFDT estime la « *transaction du médiateur (...) très éloignée des revendications de départ et des possibilités financières de GEC-Alsthom et EGT* ».

L'intersyndicale a néanmoins annoncé qu'elle n'était pas opposée au principe d'un vote des salariés mardi 22 novembre, mais ils devaient se réunir au préalable en assemblée générale lundi matin. Les grévistes, qui occupent complètement l'usine de Belfort depuis le 2 novembre, ne devraient reprendre le travail au mieux que mercredi matin, à l'issue de la consultation organisée mardi, si celle-ci dégage une majorité en faveur de la reprise du travail.

BERNARD PAYOT

L'UIMM recommande la recherche d'un équilibre entre salaires et emploi

Jean-Pierre Chevènement, député et maire de Belfort et président du Mouvement des citoyens, a estimé, dimanche 20 novembre, que les grévistes d'Alsthom ont obtenu des « *avancées significatives* » et qu'ils peuvent reprendre le travail « *la tête haute* ». « *Il leur appartient désormais de se déterminer démocratiquement dans une consultation qui ne peut procéder que d'une initiative syndicale* », a-t-il ajouté. « *Beaucoup de revendications légitimes restent insatisfaites, mais il est nécessaire de situer l'effort dans la durée* », indique M. Chevènement, selon lequel « *le sens des responsabilités consiste aujourd'hui à le dire* ».

Sans faire une référence explicite au conflit GEC-Alsthom qui se déroule à Belfort depuis le 2 novembre, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), la plus puissante fédération patronale qui couvre une grande partie des secteurs de l'industrie française (de l'automobile à la sidérurgie, en passant par la mécanique, les industries électroniques et électriques, etc), est sortie de sa réserve, pour exprimer son point de vue sur la renaissance des conflits salariaux. Dans une lettre à ses adhérents, l'UIMM note que « *la situation de l'emploi nous amène à recommander aux entreprises d'intégrer dans la négociation annuelle sur les salaires la recherche d'un équilibre entre l'amélioration de la situation des salariés en place et la création ou le maintien d'emplois notamment en vue de l'insertion des jeunes* ». Arnaud Leenhardt, président de l'UIMM, recommande « *une lucidité toute particulière dans la conduite de la politique pour l'année qui vient* ».

La préretraite offerte par IBM passe de 50 à 52 ans

Selon des informations d'origine syndicale, la direction d'IBM-France a modifié son plan de préretraite qu'elle avait présenté au comité central d'entreprise du 12 octobre. L'âge retenu, qui était à l'origine de 50 ans (*le Monde* des 14 et 22 octobre), a été porté finalement à 52 ans dans la proposition qui a été faite, jeudi 17 novembre, devant les délégués syndicaux, avant la tenue d'un prochain comité central d'entreprise qui sera officiellement saisi.

Dans ce nouveau projet, les salariés nés entre 1937 et 1941 pourront partir en l'équivalent d'une préretraite totale, dénommée, pour la circonstance, « *offre de mise en disponibilité* » (OMD). Des extensions seront possibles, dans certaines unités, jusqu'aux personnes nées en 1943. Dans une deuxième version, qui ressemble à la préretraite progressive mise en place par les pouvoirs publics, et appelée, ici, « *offre de mise en disponibilité partielle* » (OMDP), les salariés nés en 1942 et 1943, dans tous les sites, pourront travailler à mi-temps. Dans chacun des cas, la direction d'IBM-France prendra en charge la rémunération jusqu'à ce que les diverses caisses de retraite prennent le relais à l'âge de la retraite normale. L'indemnité représentera 70 % du dernier salaire versé. Pour 1994, d'après IBM-France, environ 250 OMD ou OMDP ont déjà été acceptées dans le cadre du plan social entraînant la suppression de 1 726 postes programmée pour cette année.

Les salariés concernés par ce dispositif devaient être contactés et informés par leur hiérarchie à partir du lundi 21 novembre. Ils auront jusqu'au 15 décembre pour faire connaître leur réponse. Selon une projection, 70 % d'entre eux seraient intéressés par une OMD, 25 % par une OMDP qui ne les empêche pas de reprendre une activité par ailleurs. Les syndicats demandent que le montant des rémunérations de ces préretraites soit modulé de 85 % du salaire pour les plus bas revenus à 65 % pour les salaires supérieurs, qu'il soit indexé sur le coût de la vie et basé sur treize mois. Ils estiment qu'un tel plan devrait s'accompagner d'embauches, proportionnellement au volume des départs. Alors qu'IBM-France devrait employer 13 950 personnes à la fin 1994, les objectifs sont de fixer les effectifs, qui seront compris de 11 75011 100 à la fin 1995 et de 11 100 à 10 650 à la fin 1996.

Par ailleurs, la direction d'IBM-France poursuit son programme qui vise à réduire tous les salaires de 7,7 %, auquel s'opposent tous les syndicats (CGC, CFDT, CGT, FO, CFTC et Autonomes). Elle a adressé une lettre recommandée à chaque salarié qui dispose d'un délai d'un mois au-delà duquel, faute de réponse, l'accord individuel à cette modification substantielle du contrat de travail sera réputé acquis. La proposition est présentée comme un engagement personnel à la compétitivité de l'entreprise et devrait permettre d'éviter des licenciements.

Les syndicats protestent et « *refusent de cautionner une baisse de salaire pour ceux qui restent* » d'autant, font-ils observer, qu'« *on est dans une société qui va faire des profits* ». Le tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts de Seine) avait annulé, le 17 juin, le volet du plan social prévoyant la suppression de 1 726 emplois qui comportait une disposition permettant la variation des salaires et qui réduisait les rémunérations de 1995 de l'équivalent du 13e mois. Selon la direction, cette mesure évitait 1 300 suppressions d'emploi, en plus des 1 726 déjà programmées.

A. Le.

Jean Gandois en appelle à une « entreprise citoyenne »

Intervenant lors d'un débat sur l'emploi qui clôturait les cérémonies du bicentenaire du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), Jean Gandois a levé le voile, vendredi 18 novembre, sur ses intentions de futur président du CNPF. « *Une entreprise a pour fonction première de créer des richesses, mais on n'est pas riche tout seul* », a-t-il déclaré. « *Une entreprise est faite d'hommes et si ces hommes ont un fils chômeur ou craignent eux-mêmes de se retrouver au chômage, les choses ne vont pas* », a-t-il poursuivi, en appelant à une « *entreprise citoyenne* ».

M. Gandois a reconnu que la réduction des charges sociales était « *un élément essentiel* ». Inquiet de constater des risques de dérapage sur les augmentations de salaires, il a fait observer que cette voie-là ne permettrait pas de résoudre le problème de l'emploi. « *Il faudra partager les sacrifices* », a-t-il affirmé à ce propos.

ÉTRANGER

L'ouverture de la conférence de Bali

Les pays de l'OPEP débattent de la durée d'application des quotas

Ouvrant, lundi 21 novembre à Bali, la conférence ministérielle de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), le président indonésien Suharto a exhorté les douze membres du cartel à renforcer leur « *solidarité* » et à œuvrer « *avec sagesse* » en faveur d'un « *prix raisonnable* » du brut. Si le consensus est acquis sur la reconduction du plafond de production actuel (*24,52 millions de barils par jour*), les pays doivent s'entendre sur la durée de la période pendant laquelle il restera en vigueur (*le Monde* daté 20-21 novembre).

Dès son arrivée à Bali, le ministre saoudien, Hicham Nazer, a indiqué qu'il souhaitait que ce plafond reste en place toute l'année 1995 et que les cours du brut soient poussés à la hausse. L'Iran a fait savoir qu'il envisageait un gel de la production au premier trimestre seulement, même si son ministre, Gholamreza Aghazadeh, a précisé qu'il était prêt à examiner toutes les hypothèses, soit « *trois, six ou douze mois* ». Selon un délégué gabonais, une durée de six mois permettrait à l'OPEP de se préparer à une réintégration éventuelle de l'Irak dans les quotas de l'organisation, si l'ONU lève l'embargo sur les exportations de brut irakien d'ici là. – *(AFP.)*

ENTREPRISES

ATT et NEC réclameraient des contreparties dans les télécoms

Bull a présenté au gouvernement un projet d'actionnariat des salariés à hauteur de 5 %

Le succès de la privatisation de Bull passe-t-il par une déréglementation accélérée du secteur des télécommunications en France ? A priori, les deux sujets n'ont rien à voir. Toutefois, les deux plus sérieux prétendants à une prise de participation significative dans le capital du groupe français – l'américain ATT et le japonais NEC – semblent être bien davantage intéressés par la perspective de mettre un pied dans le secteur des télécommunications en France que par l'investissement dans Bull lui-même.

Dans son édition du 18 novembre, le *Wall Street Journal* affirmait ainsi, citant des sources internes à ATT, que le géant américain des télécommunications réclamait, en échange de sa participation à la privatisation de Bull, une licence d'opérateur de téléphone en France. Par ailleurs, lors d'une réunion organisée samedi 19 novembre aux Clayes-sous-Bois (Yvelines), les salariés communistes de Bull, hostiles à la privatisation, ont rendu publique une lettre de Jean-Marie Descarpentries, le PDG du groupe français, remerciant le japonais NEC de sa décision de participer à la privatisation, mais en lui demandant d'éviter d'évoquer, dans sa candidature, les mots « *infrastructures* » de télécoms et « *Super-Minitel* », qui pourraient « *être dangereux pour les relations avec France Télécom* », actuellement en position de monopole en France et également actionnaire de Bull à hauteur de 17 %.

La direction du groupe Bull a confirmé, lundi 21 novembre, qu'elle avait présenté au gouvernement un projet d'actionnariat des salariés à hauteur de 5 % dans le cadre de la privatisation prochaine du groupe informatique. Selon la CGT de Bull, il a été constitué le 14 novembre une société « Bull Executive Partners SA ». Cette société a pour but « *d'acquérir, en tant que partenaire « investisseur financier »*, 5 % du capital total de Compagnie des machines Bull. De sources syndicales, cette initiative d'actionnariat salarial rencontre cependant des résistances parmi les cadres sollicités. Selon ces sources, la direction exerce une forte pression sur 200 cadres pour qu'ils souscrivent à l'opération, pour 200 000 francs chacun en moyenne.

C. M.

Le rétablissement de la Bourgogne viticole

Sensible remontée des prix aux Hospices de Beaune

Les prix ont monté de 52 % à la cent trente-quatrième vente annuelle des vins des Hospices de Beaune, dimanche 20 novembre. Cette hausse était attendue et espérée, après la baisse de 21 % observée l'an dernier, qui s'était produite à contre-courant de la tendance générale au raffermissement des prix des vins de Bourgogne, au terme d'une longue crise. Une telle baisse avait été attribuée à un fléchissement de la qualité des cuvées des Hospices.

Cette année, la mise en service d'installations de vinification très modernes et le retour d'un maître de chais très expérimenté ont rétabli cette qualité. Notamment, les tris sévères effectués sur une vendange que les pluies torrentielles de septembre avaient affectée ont permis d'obtenir un millésime 1994 plus qu'honorable. Dans ces conditions, les enchères consacraient un tel rétablissement, effaçant ainsi le repli de l'an dernier et concrétisant le prudent retour à la santé de la Bourgogne viticole, amorcé en 1993 grâce aux importantes baisses de prix que consentirent les viticulteurs et les négociants.

F. R.

La préparation du 45e congrès confédéral

Les « modernistes » de la CGT reprennent l'offensive

Loin de faire taire les débats internes à la CGT, le départ du bureau confédéral d'Alain Obadia, principal porte-parole des « modernistes » (*le Monde* du 12 octobre), semble, au contraire, avoir relancé la fronde menée par ceux qui reprochent à la direction de la centrale d'entretenir un décalage entre le discours et les pratiques. Point de départ de la préparation du 45e congrès prévu fin 1995, la récente réunion du comité confédéral national (les 3 et 4 novembre) a été particulièrement animée.

Ayant considéré un peu rapidement que les contestataires n'étaient pas en position de réagir, Bernard Vivant a présenté, au nom de la direction, un long rapport au comité confédéral national des 3 et 4 novembre, dans lequel était formulées *« des réserves »* quant au départ d'Alain Obadia. Rappelant que le bureau confédéral n'avait émis aucune *« réserve »* et considérant que de tels commentaires ne pouvaient que nourrir les rumeurs, démenties par l'intéressé, d'un engagement aux côtés de Jacques Delors, plusieurs membres de l'exécutif s'en sont pris à un texte jugé, de surcroît, totalement *« insipide et timoré »* sur le fond. Membre du bureau confédéral, Gérard Alézard a dénoncé *« la tendance manichéenne qui marque encore souvent nos analyses de la situation »*. *« Une hiérarchie s'établit : la contestation d'abord et, ensuite, la proposition. Cette logique est dangereuse. Elle ne peut que réduire notre crédibilité »*, a-t-il déploré avant de souligner que la CGT *« est toujours sur une pente déclinante, moins de syndiqués, moins de militants, moins de moyens »*. *« Le climat de sectarisme subsiste. Il est même réactivé »*, a renchéri Lydia Brovelli, elle aussi membre du bureau confédéral.

« L'étiquetage fonctionne comme jamais »

« L'étiquetage fonctionne comme jamais » à l'encontre de *« ceux qui sont considérés comme n'étant pas de classe »*, a-t-elle ajouté, en regrettant que *« le temps perdu en querelles internes à critiquer ceux qui émergent est autant d'énergie qui manque pour travailler à proposer »*. Au terme de deux journées de discussion, le rapport de la direction a recueilli l'adhésion de quatre-vingt-neuf fédérations et unions départementales, mais les opposants ont mobilisé une frange non négligeable des votants (on a relevé douze voix contre et onze abstentions).

Alors que Louis Viannet, l'actuel secrétaire général, voit dans les conflits de Radio-France, de Pechiney-Dunkerque ou ceux actuellement en cours chez Alsthom, le signe de la *« montée des luttes »* qu'il annonce rituellement (*« d'autres s'apprêtent à les suivre »*, affirme-t-il), les dirigeants cégétistes les plus critiques souhaitent éviter que le prochain congrès se limite à une simple répétition des thèmes du précédent. Mettant en avant le principe de *« l'adaptation de la CGT »* et sa volonté d'indépendance, les textes votés lors du 44 congrès de 1992 n'ont en effet pas véritablement débouché sur des pratiques nouvelles. Quant au Parti communiste, il est désormais trop faible et trop divisé pour peser véritablement sur les débats de la centrale syndicale.

Jusqu'alors assez prudents dans le souci de ne pas décourager les militants ou de donner le sentiment de négliger les efforts de renouvellement déployés çà et là, les *« modernistes »* vont sans doute devoir clarifier leur discours à l'approche du congrès. Une tâche difficile qui les conduirait à renverser quelques totems. Les critiques des excès *« contestataires »* de la CGT dissimulent en effet une volonté d'en finir avec certaines pratiques (mettre en doute la réalité des difficultés de financement de la Sécurité sociale, par exemple) et slogans traditionnels (SMIC à 7 500 F, semaine de trente-cinq heures sans perte de salaire). *« Ces revendications sont légitimes, mais elles ne font pas l'unanimité parmi les salariés. De plus, les mettre en avant permet surtout de ne pas ouvrir certains débats au sein de notre organisation »*, souligne un dirigeant. Bien qu'ils viennent d'obtenir un probable départ de la CGT de la Fédération syndicale mondiale (FSM), l'ex-internationale syndicale prosoviétique, les « modernistes » savent que la partie est loin d'être gagnée d'avance.

JEAN-MICHEL NORMAND

Après accord entre les partenaires sociaux

La collecte des fonds de la formation est réformée

Rendue nécessaire par l'application de la loi quinquennale et préparée par l'accord du 5 juillet, la réforme de la collecte des fonds de la formation professionnelle exigeait une négociation entre les partenaires sociaux. Après trois séances, celle-ci s'est achevée dans la nuit du 17 au 18 novembre par l'adoption d'un texte que le CNPF et la CFDT ont aussitôt signé. Egalement favorables, FO et la CFE-CGC ont fait de même ensuite, la CFTC devant parapher le document dans les prochains jours. La CGT doit prendre position dans les semaines à venir.

La réforme visait à réduire le nombre des organismes collecteurs, en les faisant passer de 255 actuellement à 60, puis à séparer les fonctions de collecte de celles de dispensateur de formation. L'accord institue 26 organismes paritaires collecteurs agréés régionaux (OPCAREG), dont 4 pour les départements d'outre-mer, et prévoit la création d'un organisme paritaire collecteur agréé interbranches (OPCIB) pour répondre aux besoins des petites branches.

Le point le plus discuté concernait le degré d'intervention du paritarisme dans le nouveau système. La gestion des fonds et la mise en œuvre des politiques seront finalement de la responsabilité patronale, tandis que les syndicats participeront paritairement à la définition des orientations politiques et au contrôle des activités. En cours de séance, la délégation du CNPF avait bien précisé qu'il y avait, selon elle, *« une logique de séparation entre contrôle et gestion »*. Auparavant, la CGPME, qui en avait fait un sujet de litige avec le CNPF, a obtenu que soient maintenus ses propres organismes paritaires, les AGEFOS-PME.

A. Le.

Aux 7e Assises du commerce à Deauville

La relance de l'emploi passe par celle des services

Trois ans de baisse des effectifs salariés du commerce

moyenne annuelle en milliers — COMMERCE DE GROS / COMMERCE DE DÉTAIL — 1980 à 93 — Source : INSEE

Après vingt ans de lutte contre l'inflation, après une année de polémiques sur le danger des importations bon marché, le commerce s'interroge désormais sur le rôle qu'il pourrait jouer dans la décrue du chômage. Pressés d'agir par les pouvoirs publics, convaincus désormais que la relance de la consommation passe par celle de l'emploi, la profession devait consacrer ses 7e Assises, lundi 21 et mardi 22 novembre à Deauville, au thème *« des services pour vos emplois »*.

Organisateur de ces Assises, Jacques Dermagne, président du Conseil national du commerce, ne renie pas les combats passés et la *« liberté des prix* (...) *facteur de désinflation »*. Mais, assure-t-il, il faut sortir de cette *« culture de l'étiquette »* qui vaut à la France d'être si perméable au développement, importé et récent, du maxidiscompte (*« hard discount »*). *« Après avoir distribué du pouvoir d'achat, les distributeurs doivent maintenant s'investir dans l'équation du chômage. »* Il assigne comme nouvel objectif, *« d'installer le commerce dans l'emploi par une grande mobilisation en faveur des services»*.

Mais, soucieux d'éviter à ces mandants toutes contraintes nouvelles élaborées par les politiques – Bercy ne s'est-il pas pris à rêver au retour forcé des pompistes dans les grandes surfaces ? –, Jacques Dermagne précise que ces emplois ne doivent pas être *« artificiels »* mais correspondre à de vrais besoins, dûment répertoriés, et proposés aux clients à titre optionnel et payant : *« Il faut faire passer l'idée que tout service a un coût »* et n'est pas *« une gentillesse relevant du pourboire »*. Certains distributeurs s'y essaient déjà, comme le groupe Casino qui s'apprête à expérimenter dans des magasins, des « kiosques » tenus par des jeunes en insertion, proposant toute une offre de services payants.

Pour appuyer sa démarche, Jacques Dermagne rappelle que le commerce au sens large, revendique 5,6 millions d'emplois dans près d'un million d'entreprises réalisant 6 000 milliards de francs de chiffre d'affaires. Mais, hors services marchands (réparation, cafés, hôtels, services aux entreprises et aux particuliers...), l'emploi salarié dans le commerce au sens strict (gros et détail) a diminué en 1993 pour la troisième année consécutive, avec une diminution de 14 100 postes selon l'INSEE, après les baisses de 2 200, en 1991, et de 25 700, en 1992. La situation du commerce de détail semble plus favorable, les effectifs salariés ayant augmenté de 0,6 % en 1993 (7 200 emplois créés), ainsi qu'au premier semestre 1994.

P.-A. G.

Malgré un fort taux d'abstention

Près de 1,8 million de professionnels doivent participer aux élections aux chambres de commerce

1 783 980 électeurs – chefs d'entreprise, présidents, gérants de société, commerçants... – sont invités, lundi 21 novembre, à élire leurs représentants dans les 159 chambres de commerce (CCI) de métropole et des départements d'outre-mer. Elus pour six ans, les 4 542 membres titulaires des CCI – bénévoles – sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

La bête noire, l'ennemi à combattre dans ce scrutin, c'est l'abstention. Le taux de participation, il y a trois ans, n'a été que de 24,8 %. Même s'il était en amélioration par rapport au rendez-vous précédent (23 %), ce score reste insuffisant pour une institution dont le budget repose notamment sur une taxe versée par les entreprises (l'imposition additionnelle à la taxe professionnelle). Conscients du problème, des membres de CCI ont été amenés à faire du porte-à-porte (à Paris, par exemple) pour inciter les intéressés à se rendre aux urnes. Tâche difficile sachant que de nombreux commerçants ou petits patrons se sentent mal compris, mal protégés et mal aimés en ces temps de crise économique persistante.

Le scrutin est particulièrement important cette année pour l'institution, vieille de 395 ans. Il intervient en effet alors qu'une réflexion de fond a été lancée par les ministres de tutelle sur le rôle et les missions des CCI. Le rapport que leur a remis sur ce sujet, début octobre, Alain Gérolami, conseiller maître à la cour des comptes, est particulièrement *« décoiffant »* : il propose des unions de chambres, une remise en cause du principe *« une entreprise, une voix »* et même une fusion, à terme, avec les chambres de métier.

Selon M. Gérolami, les chambres de commerce et d'industrie ne réalisent pas bien qu'elles sont à un tournant et qu'elles doivent renforcer leurs structures si elles ne veulent pas laisser le champ libre aux politiques dans toute une série de dossiers économiques. Leur vocation étant de promouvoir le développement économique de leur circonscription, elles prennent en effet en charge la création et la gestion d'équipements structurants (ports, aéroports, zones industrielles...) et participent aux décisions d'aménagement comme les plans d'occupation des sols, les schémas routiers ou ferroviaires...

La crise n'a guère alimenté le consensus entre petit et grand commerce, industrie et distribution, centre-villes et périphérie. Situées aux confluents des uns et des autres, chargées d'une impossible synthèse, les CCI sortiront-elles renforcées du scrutin ? Réponse bientôt.

FRANÇOISE VAYSSE

REPÈRES

RUSSIE

De nouvelles mesures pour encourager les investissements étrangers

Le gouvernement russe va adopter prochainement plusieurs mesures d'encouragement aux investissements étrangers, a annoncé, dimanche 20 novembre, le premier vice-premier ministre chargé de l'économie, Anatoli Tchoubaïs. Le président Boris Eltsine devrait signer cette semaine un décret accordant une réduction allant jusqu'à 50 % des taxes à l'importation de leurs marchandises, si les entreprises s'engagent à investir plus de 100 millions de dollars (530 millions de francs) en Russie, a indiqué M. Tchoubaïs. Les sociétés investissant plus de 10 millions de dollars seraient, par ailleurs, exemptées de l'impôt sur les bénéfices, selon un autre texte gouvernemental en préparation. Les investissements étrangers en Russie ont totalisé au premier semestre de cette année 333 millions de dollars. En comparaison, les investissements étrangers en Chine se sont élevés à 14 milliards de dollars pendant la même période.

GATT

La Maison Blanche et les républicains seraient « près d'un accord »

L'administration Clinton et les républicains sont *« près d'un accord »* pour la ratification du GATT, a indiqué, dimanche 20 novembre, le chef de la majorité républicaine dans la prochaine législature, le sénateur Robert Dole. La législation d'application des accords du cycle de l'Uruguay *« devrait être votée cette année »* par le congrès sortant, a déclaré M. Dole à la chaîne de télévision ABC. *« Ce sera un vote très serré »*, a-t-il souligné. Le vote de la Chambre des représentants est prévu le 29 novembre. Celui du Sénat devrait avoir lieu le 1er décembre.

GÉORGIE

Coupure d'électricité en raison des dettes accumulées

Les transports ferroviaires, la télévision et la radio ont été coupés en Géorgie, vendredi 18 novembre, à la suite d'une panne dans la principale station hydroélectrique de cette ancienne République soviétique du Caucase. Seules quelques centrales hydroélectriques de petite dimension continuaient à fonctionner et approvisionnaient en priorité les fabriques de pain et les hôpitaux. L'accident dans la centrale hydroélectrique de Tbilissi, dont la nature n'a pas été précisée, a aggravé la crise énergétique provoquée par la suspension depuis octobre des livraisons de gaz turkmène. Une interruption décidée en raison des dettes accumulées par la Géorgie, qui doit 400 millions de dollars (2,1 milliards de francs) à son fournisseur turkmène, ainsi qu'une somme non précisée à la Russie, sur le territoire duquel transite le gaz du Turkménistan.

Une déclaration de Marc Viénot sur Radio-Classique

La Société générale réclame une « concurrence saine » avec le Crédit lyonnais

Le président de la Société générale, Marc Viénot, a relancé, samedi 19 novembre sur Radio-Classique, le débat sur l'ampleur du soutien que devra accorder à nouveau l'Etat au Crédit lyonnais. Il a estimé, sans surprise, que la banque publique devait *« faire, la première, un effort singulier pour se sauver »*.

Evoquant notamment les opérations de titrisations (ventes sur le marché financier de créances), M. Viénot s'est étonné que *« la Compagnie bancaire* [groupe Paribas] *titrise à peu près 20 milliards de francs par an, et le Crédit lyonnais 7 ou 8. On pourrait peut-être imaginer qu'il en mette sur le marché 50 ou 80 milliards »*. *« En tant qu'actionnaire, l'Etat est obligé de faire son devoir. Mais en tant qu'acteur de la vie économique, il doit respecter quelques règles qui font qu'il existe encore vaguement une concurrence saine en France »*, a ajouté le président de la Société générale. Commentant enfin une possible nouvelle recapitalisation de la banque publique, qui a affiché une perte de 4,5 milliards de francs au premier semestre, M. Viénot a dénoncé *« l'argent tout simplement donné »*, estimant qu'il y avait *« d'autres formules qui obligent le bénéficiaire de cet argent à le rémunérer d'une façon ou d'une autre dans la durée »*.

Les propos de M. Viénot ne sont pas le fruit du hasard. Le différend entre les dirigeants du Crédit lyonnais et leur principal actionnaire a quitté la scène publique, mais dans la coulisse chacun fourbit ses armes. Les relations entre d'un côté le président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, et de l'autre le Trésor et le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, sont devenues passionnelles. A Bercy, les fonctionnaires du Trésor ont le sentiment de défendre bien plus que les seuls intérêts de l'Etat face aux *« exigences »* et aux *« diktats »* du Lyonnais, mais leur honneur et leur autorité. Ils ne veulent pas assumer seuls les erreurs du passé.

La course contre la montre menée par M. Peyrelevade pour obtenir vite la prise en charge par l'Etat de la majeure partie des risques portés par la banque publique se heurte non seulement à une opposition farouche du Trésor et du ministère de l'économie, mais à celle des autres banques. Les principaux concurrents du Lyonnais – et notamment la BNP et la Société générale – ne veulent pas que dans quelques mois la banque publique soit débarrassée de ses risques, pris en charge par l'Etat, et intacte avec l'ensemble de son réseau international et de ses participations. L'arrêté des comptes du Lyonnais devrait intervenir en mars 1995, au plus fort de la campagne pour l'élection présidentielle, un moment favorable pour de nouvelles polémiques.

É. L.

Après la décision de la cour d'appel de Versailles

Le plan de restructuration de Métrologie International est « caduc »

Le plan de recapitalisation de Métrologie International a été rendu *« caduc »* par la décision de la cour d'appel de Versailles lui donnant tort dans le litige qui l'oppose à des porteurs d'obligations remboursables en actions (ORA). L'arrêt rendu jeudi 17 novembre a annulé les décisions de l'assemblée générale des porteurs d'ORA du 18 juillet et *« rend caduc le plan de recapitalisation tel qu'il avait été présenté »*. Ce plan comprenait une réduction de capital suivie d'une augmentation de capital, un abandon de créances de la part des banques, le remboursement anticipé des ORA et le report de l'échéance de l'emprunt obligataire.

Après la décision de justice, l'augmentation de capital de 151 millions de francs en cours de réalisation *« se trouve donc remise en cause »*, a indiqué le groupe, ajoutant que *« les souscriptions versées seront remboursées sans délai conformément aux engagements pris »*.

Le conseil d'administration, réuni vendredi 18 novembre, a décidé de poursuivre la recapitalisation selon de nouvelles modalités, associant comme précédemment l'ensemble des parties concernées, c'est-à-dire les banquiers, les actionnaires, les porteurs d'ORA et les porteurs d'obligations classiques. Le groupe a, par ailleurs, demandé au président du tribunal de commerce de Nanterre de nommer un conciliateur afin de trouver une solution rapide aux difficultés juridiques rencontrées et de mettre en œuvre un nouveau plan de recapitalisation. Cette nomination est une procédure amiable qui suspend l'obligation pour Métrologie de reconstituer ses fonds propres avant le 31 décembre 1994 ; la société n'est donc plus immédiatement menacée par le dépôt de bilan.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

COOPÉRATION

SAIPOL envisage un rapprochement avec le belge Vamo Mills. – La Fédération des producteurs d'oléagineux envisage un *« rapprochement »* entre sa filiale de trituration de graines oléagineuses Saipol et le groupe belge Vamo Mills *« dès le début 1995 »*, afin de *« constituer un ensemble européen répondant à l'enjeu stratégique des oléagineux communautaires »*. Avec l'apport de Saipol, société contrôlée par la Fédération des producteurs, qui regroupe quatre usines de trituration (Bordeaux, Dieppe, Chalon-sur-Saône et Rouen), le nouvel ensemble comporterait dix usines de trituration en France, en Belgique et en Allemagne et cinq usines de raffinage. Il représenterait une capacité de trituration multigraines (colza, tournesol, soja) de 4 millions de tonnes et une capacité de raffinag de 350 000 tonnes

CHARBONNAGES DE FRANCE rénove un site minier en Inde. – Charbonnages de France vient de terminer la rénovation complète du site minier de Kottadih au nord de Calcutta, en Inde, après cinq années de travaux et vingt ans de coopération minière. Située à 250 kilomètres de Calcutta dans l'ouest du Bengale, la mine de Kottadih s'est équipée de matériel minier français et a battu des records d'extraction par 250 mètres de fond. La production est de 100 000 tonnes par mois avec des pointes de 6 500 tonnes par jour. Charbonnages de France, dont l'équipe d'assistance technique compte cinquante-cinq personnes qui vivent en permanence sur le site, a installé l'ensemble des infrastructures de la mine, réseau électrique, convoyeurs, aérage, silos souterrains. Dans le même temps, le président du groupe, Jacques Bouvet, a inauguré un centre franco-indien pour former l'encadrement et le personnel local aux méthodes françaises.

ARCADIE choisit Bigard comme partenaire plutôt que Socopa. –Les groupes de viande Arcadie et Bigard, respectivement numéro deux et numéro dix du secteur en France, ont annoncé, jeudi 17 novembre, leur décision de *« rapprocher l'ensemble de leurs activités »*. Le nouvel ensemble représentera un chiffre d'affaires de 10,6 milliards de francs (8,5 milliards pour Arcadie, 2,1 milliards pour le groupe breton Bigard) et un tonnage de 432 000 tonnes (320 000 tonnes pour Arcadie, 112 000 tonnes pour Bigard). Cette annonce est une surprise, car, jusqu'à ces derniers jours, le groupe Arcadie négociait encore avec le numéro un du secteur, le groupe Socopa, avec lequel un vaste accord industriel était sur le point d'être conclu, après plus d'un an de discussions. Le rapprochement Arcadie-Bigard, qui prévoit un *« échange de participation entre leurs différentes sociétés »*, sera mis en place au début de l'année 1995.

CESSION

BIDERMANN : les créanciers français tentent de lever l'hypothèque américaine. – Les principaux créanciers français du groupe Bidermann vont tenter, dans les prochains jours, une démarche auprès du juge Robert Patterson au tribunal fédéral de New-York, afin que celui-ci lève son interdiction de toute cession des actifs du groupe. Le juge américain a bloqué tout accord de restructuration du groupe textile français, à la demande de Rexnord, une filiale du groupe américain Fairchild, qui détient une créance de 15 millions de dollars sur Maurice Bidermann. La décision du juge empêche toute concrétisation de l'accord de principe intervenu au début d'octobre entre Maurice Bidermann, ses créanciers et le CIRI sur la prise de contrôle des activités européennes du groupe (2 300 salariés) par deux industriels du textile, Alain Némarq et Léo Gros.

MANAGEMENT

INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE : Olivier Appert nommé directeur central. – Olivier Appert, ancien directeur des hydrocarbures au ministère de l'industrie, vient d'être nommé directeur central de l'Institut français du pétrole (IFP), lors du conseil des ministres du 16 novembre. Il a été remplacé à la direction des hydrocarbures par Guy Arlette. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur des Mines, M. Appert, quarante-cinq ans, rejoint la direction centrale de l'IFP, dont le directeur général est Pierre Jacquard, et qui comprend déjà quatre directeurs centraux.

CAPITAL

GROUPE AIR FRANCE : acquisition de 51 % d'Air Inter. – Le Groupe Air France, société holding en cours de constitution qui coiffera les compagnies Air France et Air Inter, a acquis 51 % des actions Air Inter pour 1,68 milliard de francs, a annoncé Air France. Par ailleurs, l'Etat a transféré 79,33 % des actions Air France à la société holding, les 20 % restants étant destinés à l'actionnariat salarié. La vente au holding du solde des actions Air Inter détenues jusqu'ici par la compagnie Air France, soit 21,3 %, *« interviendra dans les prochaines semaines »*, soit lors d'un prochain versement de la dotation en capital de l'Etat à la compagnie nationale. Le même jour, le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a annoncé que l'Etat avait déjà versé 3,2 milliards de francs à Air France, soit 1,5 milliard fin juillet, auquel s'ajoute 1,68 milliard du rachat de 51 % d'Air Inter.

CONTRAT

JEAN-CLAUDE DECAUX va installer des Abrisbus à Prague. – Le conseil municipal de Prague a approuvé un contrat signé avec la société Jean-Claude Decaux de mobilier urbain pour l'installation de 800 Abrisbus, 400 panneaux publicitaires, 75 colonnes abritant des toilettes ou des kiosques, 40 horloges, et 1 300 mètres de barrières de protection des piétons. La conclusion du marché aura demandé quatre ans de négociations mouvementées, interrompues pendant deux ans par Prague, entraînée dans une expérience malheureuse avec une firme allemande inexpérimentée en la matière, Dambach (spécialisée en panneaux de signalisation). La ville est en procès avec la société Dambach pour l'annulation du contrat qui n'a pas été respecté par la firme allemande. – *(Corresp.)*

PARIS, 21 novembre ▲ Petit sursaut

Après une semaine de baisse, la Bourse de Paris se redressait, *lundi 21 novembre*, à deux séances du terme du mois boursier de novembre. En hausse de *0,31 %* à *l'ouverture*, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée un gain de 0,35 % à 1 933,32 points dans un *marché peu actif*.

La *bonne* tenue du marché obligataire à l'ouverture permettait ce rebond. Le contrat notionnel du MATIF à échéance décembre progresse de 0,30 % à 111,04 points. Le Bund allemand progresse également de *0,30 %*. Aux Etats-Unis vendredi soir, les taux à long terme sont restés stables à *8,13 %*. *Wall Street a néanmoins* terminé en baisse de 0,33 % en raison notamment de ce niveau élevé des taux. Les investisseurs s'interrogent sur les conséquences du dernier resserrement de la politique monétaire américaine sur la croissance américaine. Des analystes estiment qu'un nouveau durcissement sera nécessaire en janvier pour freiner cette expansion. Les milieux financiers sont *toutefois sceptiques sur la capacité* du marché à se redresser de manière durable, en raison notamment de la révision à la baisse des résultats estimés pour 1995 des entreprises françaises, selon Associés en finance.

Du côté des valeurs, Métrologie *recule de 13,6 % après l'annonce* de l'échec de la recapitalisation du groupe après la décision de la cour *d'appel lui donnant* tort *dans le litige* qui l'oppose à des porteurs d'obligations remboursables en actions (ORA). Renault *est en repli* sur des ventes de particuliers et perd 0,2 % à 180,60 francs avec plus de 700 000 titres *échangés*. Hausses par ailleurs de 3,7 % d'Alcatel câbles, de 1,9 % d'Intertechnique et de 1,4 % de LVMH.

INDICES SBF-BOURSE DE PARIS FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	10-11-94	18-11-94
Indice général-SBF 120	1 339,66	1 323,28
Indice général-SBF 250	1 293,15	1 280,51
Valeurs industrielles	1 460,51	1 443,26
Energie	1 489,53	1 475,83
Produits de base	1 437,88	1 490,25
Construction	1 592,44	1 584,96
Biens d'équipement	1 084,43	1 080,98
Automobile	2 158,51	2 084,98
Autres biens consom.	1 785,08	1 774,99
Industrie agroalim.	1 288,45	1 294,75
Services	1 232,13	1 215,08
Distribution	1 874,46	1 824,93
Autres services	962,14	957,46
Sociétés financières	1 078,95	1 075,62
Immobilier	769,52	785,39
Services financiers	1 149,81	1 140,52
Sociétés invest.	1 134,98	1 135,70

Emprunts russes : le GNDPTR veut traiter directement avec Moscou

Le Groupement national de défense des porteurs de titres russes (GNDPTR) a annoncé, vendredi 18 novembre à *Lille*, son intention de négocier directement avec Moscou le remboursement des emprunts russes. *« La négociation d'Etat à Etat, comme elle a été conduite par Margaret Thatcher pour l'Angleterre, est impossible en France »*, a estimé François Bayle, président du GNDPTR. Selon lui, *« les sommes en jeu entre les deux Etats – 7 milliards de francs-or de l'époque –, sont bien trop considérable pour qu'un homme politique prenne le risque de gommer la dette »*.

Pour mener à bien cette négociation, le GNDPTR, fondé en 1987 sur les bases de l'association Grizey, elle-même *fondée à Hellemmes (Nord) en* 1956, dont il a repris les archives, a fait peau neuve. Un comité de pilotage composé de plusieurs juristes parisiens dont le bâtonnier *Louis-Edmond* Pettiti a été formé. Le GNDPTR compte mettre en place un groupement *« représentatif et sérieux »* et s'attacher les services d'une banque spécialisée dans l'ingénierie France-Russie.

François Bayle estime que les petits porteurs pourront être remboursés par d'autres titres immédiatement négociables issus des accords de partenariat passés entre les entreprises françaises et l'Etat russe. *Il cite comme* base les contrats passés avec France Télécom ou Elf.

Les petits porteurs britanniques (entre 1,2 et 1,5 million de titres) avaient été remboursés en 1986 sur la base de 450 francs par emprunt. Cette négociation avait été possible grâce à *l'or stocké par les tsars à Londres*. Des accords ont également été conclus avec les Etats-Unis, le Canada et la Suisse.

TOKYO, le 21 novembre ▼ Déprimé par Sony

La Bourse de Tokyo a fini en baisse *lundi 21 novembre, une nouvelle fois* affectée par la chute de Sony. L'indice Nikkei a perdu 180,84 points, soit *0,94 %, à 19 121,72 points. Le volume* d'activité s'est contracté avec 176 millions de titres échangés contre *207 millions vendredi 18 novembre*.

L'annonce, *jeudi*, de la constitution d'une provision de 265,2 milliards de yens (14,3 milliards de francs) pour dépréciation d'actif continue de peser lourdement sur le titre Sony, qui a cédé *250 yens à 5 230 yens*, dans un volume de 1,92 million de titres, après avoir déjà abandonné 310 yens vendredi. Exception faite des assurances et caisses de retraite, les acheteurs se font rares, alors que l'amélioration des *résultats semestriels de certaines* sociétés n'entraîne qu'une réaction *modérée*.

Le dollar a clôturé lundi à 98,56 yens sur le marché des changes de Tokyo, en hausse de 0,31 yen par rapport à la séance de vendredi. Les cambistes ont observé que les intervenants ont évité de prendre des positions à plus long terme avant mercredi 23, jour férié au Japon, et *jeudi 24, férié aux Etats-Unis*.

VALEURS	Cours du 18 nov.	Cours du 21 nov.
Bridgestone	1 530	1 520
Canon	1 750	1 750
Fuji Bank	1 980	1 970
Honda Motors	1 690	1 700
Matsushita Electric	1 540	1 530
Mitsubishi Heavy	750	745
Sony Corp.	5 480	5 230
Toyota Motors	2 120	2 100

CHANGES

Dollar : 5,3535 ▲

Lundi 21 novembre, le dollar poursuivait sa progression à 5,3535 francs en milieu de journée sur le marché *des changes parisien, contre* 5,3435 francs le 18 novembre en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark fléchissait à 3,4328 francs, contre 3,4337 francs vendredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	18 nov.	21 nov.
Dollar (en DM)	1,5558	1,5598

TOKYO	18 nov.	21 nov.
Dollar (en yens)	98,35	98,56

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (21 nov.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (18 nov.) .... 5 3/8 %

BOURSES

PARIS

	17 nov.	18 nov.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 927,53	1 926,50
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 326,77	1 323,26
Indice SBF 250	1 284,58	1 280,81

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	17 nov.	18 nov.
Industrielles	3 828,85	3 815,21

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	17 nov.	18 nov.
100 valeurs	3 127,50	3 131,00
30 valeurs	2 406,60	2 407,00

FRANCFORT

	17 nov.	18 nov.
Dax	2 102,69	2 100,23

TOKYO

	18 nov.	21 nov.
Nikkei Dow Jones	19 302,56	19 121,72
Indice général	1 523,47	1 512,08

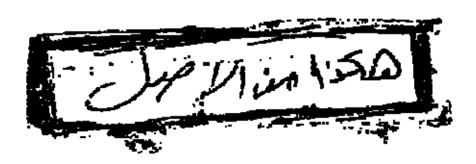
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3640	5,3650	5,3580	5,3682
Yen (100)	5,4307	5,4373	5,4745	5,4836
Ecu	6,5934	6,5974	6,5876	6,5937
Deutschemark	3,4325	3,4339	3,4351	3,4375
Franc suisse	4,0473	4,0512	4,0633	4,0687
Lire italienne (1000)	3,3467	3,3485	3,3206	3,3241
Livre sterling	8,4011	8,4081	8,3892	8,3999
Peseta (100)	4,1210	4,1235	4,0959	4,1000

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 1/2	5 5/8	5 7/8	6	6 3/16	6 5/16
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	4 15/16	5 1/16	5 1/16	5 3/16	5 3/16	5 5/16
Franc suisse	3 7/16	3 9/16	3 13/16	3 15/16	4 1/16	4 3/16
Lire italienne (1000)	8 1/16	8 5/16	8 7/16	8 11/16	8 13/16	9 1/16
Livre sterling	5 9/16	5 11/16	6	6 1/8	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 7/16	7 5/8	7 13/16	7 15/16	8 3/16	8 3/8
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 6,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,52 % (1936,43)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
+7,09	EDF-GDF 3%	6200	6190	-0,16
-5,54	B.N.P. (T.P)	1021	1022	+0,10
-5,21	Cr.Lyonnais(T.P.)	991	982	-0,91
-21,72	Renault (T.P.)	1855	1855	—
-28,97	Rhone Poulenc(T.P)	2030	2031	+0,05
-3,01	Saint Gobain(T.P.)	1160	1160	—
+1,80	Thomson S.A (T.P)	1070	1070	—
+3,87	Accor 1	611	616	+0,82
-9,75	Air Liquide 1	706	717	+1,56
-49,58	Alcatel Alsthom 1	423	425,20	+0,52
-32,21	Alcatel Cable 1	486,20	507	+4,28
-11,22	Alspi 1	360	356	-1,11
-37,39	AGF-Ass.Gen.France	224,90	223,20	-0,76
-17,06	Axa 1	284	285,40	+0,53
-22,80	Bail Invest. 1	893	890	-0,34
-5,12	Bancaire (Cie) 1	549	555	+1,09
-19,01	Bque Colbert C2#	118,50	115	-2,95
-14,94	Bazar Hot. Ville 2	579	575	-0,69
-19,07	Berger (M) 2	1135	1169	+3
-6,26	Bertrand Faure 2	475	479	+0,84
+2,27	BIC 1	675	675	—
+26,63	BIS 1	386	389	+0,98
-8,24	B.N.P. 1	263,10	263,80	+0,27
+27,04	Bollore Techno. 1	448	451	+0,67
-14,58	Bongrain 1	2682	2700	+0,67
+34,39	Bon Marche (Au) 1	911	926	+1,65
-18,75	Bouygues 1	546	552	+1,10
-24,61	Canal + 1	847	848	+0,12
+16,69	Cap Gemini Sogeti	192,50	195	+1,30
-1,81	Carnaudmetalbox 1	195,50	194,30	-0,61
-3,62	Carrefour 1	2058	2074	+0,78
-18,27	Casino Guichard 1	160,90	161	+0,06
-14,15	Casino Guich.ADP 1	125	124,90	-0,08

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-15,46	Dassault-Aviation1	411,20	410	-0,29
-12,75	Dassault Electro 1	384	383	-0,26
+26,32	De Dietrich 1	2870	2865	-0,17
-28,69	Degremont 1	400	405	+1,25
+84,49	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	84,25	83,65	-0,83
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	58	—	—
-17,94	DMC (Dollfus Mi)1	307	309,20	+0,72
-3,30	Docks France 1	697	702	+0,72
+22,39	Dynaction 1	141	141	—
-31,88	Eaux (Gle Des) 1	501	498,30	-0,54
+12,98	E.B.F 1	870	870	—
+22,97	Ecco 1	683	667	-2,34
-31,34	Eiffage 1	815	810	-0,61
-14,51	Elf Aquitaine 1	371,50	372,90	+0,38
-19,98	Eridania Beghin 1	728	726	-0,27
+6,04	Essilor Intl 1	758	754	-0,53
-2,41	Essilor Intl ADP 1	478	484	+1,26
-32,73	Esso 1	723	713	-1,38
-19,89	Eurafrance 1	1750	1754	+0,23
-32,35	Euro Disney 1	8,75	8,85	+1,14
—	Euro RSCG W.W 1	590	580	-1,69
-0,89	Europe 1-1	1651	1661	+0,61
-52,75	Eurotunnel 1	21,80	21,85	+0,23
+13,83	Filipacchi Medias1	1049	1025	-2,29
-30,75	Finextel 1	113,10	110,80	-2,03
-18,10	Fives-Lille 1	476	466	-2,10
-8,13	Fromageries Bel 1	4600	4651	+1,11
+14,93	Galeries Lafayet.1	2400	2400	—
-44,06	GAN 1	310	301,50	-2,74

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-45,92	Sodero (Ns) 2	31,05	31,05	—
-21,88	Sodexho 1	862	853	-1,04
—	Sogeparl (Ny) 2	127	—	—
-7,09	Sommer-Allibert 1	1900	1885	-0,79
-23,98	Sophia 1	408,90	405	-0,95
-33,33	Sovac 1	436	436	—

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-17,59	Grd Metropolitan 1	34	34,20	+0,59
-8,51	Guinness Plc 1	38,50	38,70	+0,52
-18,29	Hanson Plc 1	19,80	19,65	-0,76
+54,24	Harmony Gold 1	48,80	48,20	-1,23
+14,34	Hewlett-Packard 1	531	534	+0,56
+27,28	Hitachi 1	52,60	51,85	-1,43
+8,28	Hoechst 1	1113	1116	+0,27
+17,27	I.B.M 1	387,10	393	+1,52

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 18 novembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 18/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3220	5,3435	5	5,60
Ecu	6,5420	6,5420	—	—
Allemagne (100 dm)	343,5600	343,3700	330	354
Belgique (100 F)	16,7015	16,6945	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,5200	306,3600	294	318
Italie (1000 lires)	3,3485	3,3510	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,8800	87,7900	83	93
Irlande (1 iep)	8,2225	8,2580	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3740	8,3760	7,95	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2320	2,2305	1,95	2,45
Suisse (100 f)	408,5400	405,7400	393	417
Suède (100 krs)	72,3100	72,7100	67	77
Norvège (100 k)	78,4900	78,3900	73	82
Autriche (100 sch)	48,8080	48,7810	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1245	4,1245	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3650	3,3650	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,9041	3,9089	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4212	5,4921	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 18/11
Or fin (kilo en barre)	66000	65900
Or fin (en lingot)	66250	65950
Napoléon (20f)	378	380
Pièce Fr (10 f)	352	—
Pièce Suisse (20 f)	382	380
Pièce Latine (20 f)	380	380
Souverain	485	479
Pièce 20 dollars	2620	2620
Pièce 10 dollars	1309	1300
Pièce 5 dollars	675	—
Pièce 50 pesos	2465	2470
Pièce 10 florins	395	397

Matif (Marché à terme international de France)

18 novembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 114 305

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	109,78	108,90	110,74
Précédent	109,86	109,02	110,68

CAC 40 A TERME
Volume : 18 488

Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1935	1935	1942,50
Précédent	1952	1935	1944

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

LUNDI 21 NOVEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton :
Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
Ici bébé ; Charles s'en charge ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement :
Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Série : Van Loc.
L'Affaire Da Costa, de Claude Barrois.
22.30 Série : Perry Mason.
Mariage compromis, de Christian I. Nyby II.
0.10 Sport : Football.
Présentation de la 5e journée de la Ligue des champions. Retour sur les matches de la 4e journée.

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série :
Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés :
La Chance aux chansons (et à 5.10).
Emission présentée par Pascal Sevran. Le bal à Renaud.
16.40 Jeu :
Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.40).
18.50 Magazine :
Studio Gabriel (et à 19.25).
Présenté par Michel Drucker. Invités : Maïté, les Chippendales, Frédéric François.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 ▶ Téléfilm :
Goupi Mains Rouges.
De Claude Goretta, avec Maurice Barrier, Jean-Philippe Ecoffey.
22.40 Magazine : Ça se discute.
Présenté par Jean-Luc Delarue. Les deux visages de la justice. 1. Victimes de la loi.
0.00 Journal et Météo.
0.25 Magazine :
Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
Invitée : Mimie Mathy.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
Les Aventures de Tintin : l'Ile noire (7e épisode) ; Peter Pan ; La Légende de Prince Vaillant.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Rennes.
18.20 Jeu :
Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Une si belle image : Jackie Kennedy, 1929-1994, de Katherine Pancol.
18.55 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Cinéma : Triple Cross. ■
Film britannique de Terence Young (1966).
23.05 Météo et Journal.
23.40 Théâtre : Le Misanthrope.
Pièce de Molière, mise en scène de Roger Hanin, avec Roger Hanin, Corinne Touzet, Alexandrine Loeb.

CANAL +

13.35 Téléfilm :
L'Affaire Diane Masters.
De John Korty.
15.30 Magazine :
Télés dimanche (rediff.).
16.25 Cinéma : Sister Act. ■
Film américain d'Emile Ardolino (1992).
18.00 Canaille peluche.
Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Pierre Richard.
19.20 Magazine : Zérorama.
Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Les Experts. ■
Film américain de Phil Alden Robinson (1992).
22.35 Flash d'informations.
22.40 Le Journal du cinéma.
22.45 Cinéma : Libera me. ■ ■ ■
Film français d'Alain Cavalier (1993).
0.05 Cinéma : K 2. ■
Film américain de Franc Roddam (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Si vous passez par Palerme.
De Jean-Michel Meurice (rediff.).
17.10 Documentaire : La Parade des saigneurs. De Jean-Michel Meurice (rediff.).
18.35 Court-métrage :
Un mariage turc.
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 ▶ Documentaire :
Baby, it's you.
6. Toi et moi, de Leanne Klein et David Hickmann.
19.55 Documentaire :
Des plantes et des hommes.
6. La fleur du mal, de Jean-Marie Pelt.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : Conte de printemps. ■ ■
Film français d'Eric Rohmer (1989).
22.20 Magazine : Macadam.
Dancefloor Jazz, de Thomas Schadt et Stefan Schwietert.
0.05 Documentaire : Une vie de rebelle.
Stefan Heym, écrivain, de Marlinde Krebs.
0.25 Court métrage : Court-circuit.
Soutien de famille, de Christophe Jacrot et Sarah Lévy (8 min).

M 6

13.20 Série : Deux flics à Miami.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid.
Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ciné 6.
20.50 Cinéma : Mystic Pizza. ■
Film américain de Donald Petrie (1988).
22.40 Cinéma : L'Arme au poing. □
Film américain de Michael Winner (1979).
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Jazz 6.
Présenté par Philippe Adler. In the Key of Oscar Peterson (2e partie).

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison.
Moussorgski, l'insaisissable (1).
20.30 Le Grand Débat.
Faut-il oublier Vichy ?
21.30 Fiction.
Poésie sans frontière.
22.40 Accès direct.
Pascal Dusapin, compositeur.
0.05 Du jour au lendemain.
Olivier-René Veillon (la Poussière de Rome).
0.50 Coda.
André Jolivet (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 18 novembre au Théâtre de l'Athénée à Paris) : Pavane « Monsieur Pater », Galliard for the Victory, de Byrd ; A Toy, In nomine, de Bull ; The Woods so Wilde, de Byrd ; A Sad Pavan for These Distracted Times, de Tomkins ; Gaillarda Passamezzo, de Byrd ; Fantasia, de Farnaby ; The King'hunt, de Bull ; Toccata 7, de Rossi ; Toccatas 7, 1, 8, 9, de Frescobaldi, par Pierre Hantaï, clavecin.
22.35 Solista. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Par Marc André.
Quatuor à cordes en la mineur, de Walton ; Sonate pour piano en fa bémol majeur, de Haydn.
0.05 Les Fantaisies du voyageur.
Par Caroline Bourgine. Simon Shaheen, Arabic Music Ensemble.

Les interventions à la radio
France-Inter, 19 h 20 : « L'arrivée de la course de la Route du rhum », en direct de Pointe-à-Pitre (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Laurent Bourgnon et son propriétaire

L'ENTRETIEN en direct de Laurent Bourgnon, au « 20 heures » de France 2, avait commencé très classiquement quand la voix de l'intervieweur fit soudain lever la tête : *« Laurent, Laurent ! »*, répétait Jean-René Godard, comme si sa proie lui échappait.

Et, justement, elle lui échappait. Laurent Bourgnon ne répondait plus. Avec un paisible étonnement, il considérait, sur sa droite, quelque chose situé hors du champ de la caméra. Il ne manifestait d'ailleurs pas d'hostilité particulière à l'égard du journaliste. Mais Jean-René Godard, avec ses questions, avec sa pressante prétention à l'exclusivité, ne constituait qu'un élément du décor ni plus ni moins important que les mille autres composantes de la grande liesse de l'arrivée. Il y avait les rires du public, les souvenirs de la traversée, le vertige de la foule. Dans cet océan d'émotions et de stimuli, Godard et ses questions ne représentaient qu'une simple gouttelette, guère plus digne d'intérêt qu'une autre. Bourgnon, tout simplement, avait zappé Godard.

Et cette indifférence était hautement réconfortante. Elle authentifiait *a posteriori*, s'il en était besoin, l'exploit du navigateur. Ce silence parlait. Il disait : *« Me raconter en direct sur France 2 n'est pas la chose la plus importante pour moi. Ce n'est pas pour cela que j'ai lutté, souffert, espéré. Cette interview ne constitue nullement pour moi une récompense, mais un avatar de la course, le dernier sans doute. »*

Jean-René Godard ne l'entendait pas ainsi. L'absence de Bourgnon ne lui inspira aucun attendrissement, ni aucune curiosité envers ce qui pouvait en être la cause. *« Excusez Laurent Bourgnon, il a la tête ailleurs, de superbes jeunes femmes en bikini sont en train de tenter de me l'arracher » :* voilà ce qu'aurait pu dire Jean-René Godard à cet instant-là. Mais aucun de ces mots ne lui vint. Comme s'il s'auto-adjugeait sur le bonheur de Bourgnon un droit exclusif, que lui conféraient la liaison satellite avec Etienne Leenhardt, et tout le lourd appareillage de la télévision. Aussi, comme un propriétaire lésé, comme un époux sûr de sa légitimité, fit-il valoir ses droits par la force. D'une traction de la main tranquille mais ferme, il tourna vers lui le menton de l'absent pour ramener son regard en direction de la caméra. Ce mouvement était sans hargne. Sans davantage de hargne que le refus de Bourgnon de répondre à Godard. C'était le geste simple du propriétaire d'un cheval forçant les babines de l'animal pour exhiber ses dents à l'acheteur. J'ai payé assez cher pour que cet instant-là m'appartienne, affirmait Godard, tandis que la distraction de Bourgnon démentait tranquillement : cet instant-là, à ses yeux, était sans prix ni propriétaire, pas même lui. Il n'appartenait à nul autre qu'au vent, à la mer, au soleil et à la joie.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 22 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Club mini Zig-Zag. Les Aventures de Carlos.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école.
Les Bisounours ; Davy Crockett ; Biker Mice ; Clip.
8.30 Télé-shopping.
9.05 Série : Riviera.
10.15 Série : Le Destin du docteur Calvet.
10.45 Série : Tribunal.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton :
Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
Ici bébé ; Charles s'en charge ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement :
Le Bébête Show (et à 1.15).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.

20.45 Cinéma :
Les Amies de ma femme. □
Film français de Didier van Cauwelaert (1992). Avec Michel Leeb, Christine Boisson, Catherine Arditi.
22.20 Tiercé.
22.25 Les Films dans les salles.
22.30 Cinéma : Justice sauvage. ■
Film américain de John Flynn (1991). Avec Steven Seagal, William Forsythe, Jerry Orbach.
0.10 Magazine :
Je suis venu vous dire.
Présenté par Florence Belkacem. Invités : Gérard Jugnot, Charles Millon, Werner Schreyer.
1.20 Journal et Météo.
1.30 Magazine : Reportages.
Mon village à l'heure du sida, d'Alain Blanchet et Tony Bosco (rediff.).
1.55 TF 1 nuit (et à 3.00, 3.35, 4.15).
2.05 Documentaire :
Histoire de la vie.
De la matière naquit la vie.
3.10 Série : Passions.
3.45 Documentaire :
Histoires naturelles (et à 5.05).
Un chasseur en habit vert ou une balade irlandaise avec Michel Déon ; Le Maroc, la nature et le Coran.
4.25 Série : Côté cœur.
4.50 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton :
Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton :
Amour, gloire et beauté.
9.25 Magazine : Matin bonheur.
Invité : Georges Wilson.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.20).
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.40).
12.59 Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série :
Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés :
La Chance aux chansons (et à 5.10).
Emission présentée par Pascal Sevran. Le bal à Renaud.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.20).
18.50 Magazine :
Studio Gabriel (et à 19.25).
Présenté par Michel Drucker. Invités : Florent Pagny, Gérard Jugnot, Carmen Seisderos.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Cinéma : Pouic-Pouic. □
Film français de Jean Girault (1963). Avec Louis de Funès, Jacqueline Maillan, Mireille Darc.
22.40 Magazine : Ça se discute.
Présenté par Jean-Luc Delarue. Les deux visages de la justice. 2. Le droit pour moi.
0.05 Journal, Météo et Journal des courses.
0.35 Magazine :
Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler. Invités : Solange de Mailly Neslé *(l'Astrologie)* ; Robert Muchembled *(Magie et Sorcellerie en Europe)* ; François Roustang *(Qu'est-ce que l'hypnose ?)* ; Sybille Lacan *(Un père : puzzle)* ; Elisabeth Roudinesco *(Généalogies)* ; Jacques Tiano *(Psychanalyse de la gourmandise et/ou le ventre des philosophes)* ; Musique : Sonia Wieder-Atherton, violoncelliste.
1.55 Magazine :
Studio Gabriel (2e partie, rediff.).
2.25 Documentaire :
La Planète des animaux.
Au cœur des abysses.
3.50 Dessin animé.
4.00 24 heures d'info.
4.50 Court métrage : Reste.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour Babar.
Les Moomins ; Oui-Oui ; Mon âne ; Mimi Cracra ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Vol 714 pour Sydney (3e épisode).
8.25 Continentales.
Euro hebdo : l'Allemagne ; A 8.30, Zak et Kenzeichen, magazine de la WDR ; A 8.50, Lonely Planet ; A 9.10, Oggetuige, l'actualité des Pays-Bas ; A 9.25, Eurokiosque.
9.35 Magazine : Génération 3.
Aime comme maths. 4. Sur les deux rives du signe égal, de Bernard Losier ; A 10.10, Semaine thématique : Images et pouvoirs. 2. Pouvoir de l'image. Invitée : Michèle Cotta, journaliste. Documents : La guerre en direct, de Jacques Cotta et Pascal Martin ; Berlusconi, campagne d'Italie.
11.10 Magazine : Emplois du temps.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
Les Aventures de Tintin : l'Ile noire (8e épisode) ; Peter Pan ; La Légende de Prince Vaillant.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu :
Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
La Secte des égoïstes, d'Eric-Emmanuel Schmitt.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Jeu : Questions pour un champion.
Artistes contre sportifs. Avec Jean-Charles Trouabal, Bruno Marie-Rose, Jean-François Domergue, Cécile Nowak, Jean-Philippe Gatien, Marcel Jullian, Macha Méril, Marcel Amont, Patrick Préjean, Catherine Allégret.
22.25 Météo et Journal.
23.00 ▶ Documentaire :
Les Cinq Continents.
Présenté par Bernard Rapp. La Carélie, nouvelle frontière de l'Europe, de Jacques Pomonti et Ghislain Vidal.
0.00 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
0.35 Musique : Cadran lunaire.
Rakastava, suite, de Sibelius, par la Sinfonietta de Chambord, dir. : Amaury du Closel (20 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.58).
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche. Doug.
7.55 Magazine :
Télés dimanche (rediff.).
8.50 Le Journal du cinéma.
8.55 Téléfilm :
L'Aigle et le Cheval.
De Serge Korber, avec David Carradine, Cheyenne Kitchkaka.
10.25 Flash d'informations.
10.30 Documentaire : Les Allumés...
Les Sculpteurs de montagnes, de Jacques Bal.
10.50 Cinéma : L'Ile au trésor. ■ ■
Film britannique de Byron Haskin (1950). Avec Robert Newton, Bobby Driscoll, Basil Sydney.
L'aventure est au rendez-vous.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille.
Présenté par Michel Field. La violence à l'école.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Libera me. ■ ■ ■
Film français d'Alain Cavalier (1993). Avec Michel Quenneville, Michel Labelle, Annick Concha.
Fable contemporaine sur la tyrannie, la violence, l'atteinte aux droits de l'homme.
14.55 Magazine : 24 heures (rediff.).
15.45 Le Journal du art.
15.55 Le Journal du cinéma.
16.00 Cinéma : L'Œil public. ■ ■
Film américain de Howard Franklin (1992). Avec Joe Pesci, Barbara Hershey, Richard Foronjy.
L'atmosphère retrouvée des films noirs d'autrefois.
17.35 Documentaire :
Tactiques sauvages.
D'Allstair McEven et G. Dieter Plage.
18.00 Canaille peluche.
Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Jean-Claude Chermann et Don Francis.
19.20 Magazine : Zérorama.
Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : K 2. ■
Film américain de Franc Roddam (1991). Avec Michael Biehn, Matt Craven, Raymond J. Barry.
La difficile ascension d'un sommet de l'Himalaya.
22.20 Flash d'informations.
22.25 Surprises.
22.35 Cinéma :
Le Nombril du monde. □
Film franco-tunisien d'Ariel Zeitoun (1992). Avec Michel Boujenah, Delphine Forest.
Une désolante affaire de famille.
1.00 Cinéma : Puppet Master 3. ■
Film américain de David Decoteau (1991). Avec Guy Rolfe, Richard Lynch, Ian Abercrombie.
Des pantins contre les nazis.
2.20 Documentaire : Des cités et des hommes, Mayaïme.
2.40 Surprises (20 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire :
Les Rois du ring.
De Jean-Christophe Rosé (rediff.).
18.30 Documentaire : Baby, it's you.
6. Toi et moi (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 ▶ Documentaire :
Une patrie étrangère.
D'Aribert Weis.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit.
Présenté par Pierre Thivolet. Invité : Sali Berisha, président de l'Albanie. L'Europe de l'Est à nos portes. Reportages : Le Nouveau Mur ; Far East, industriels en République tchèque ; Entretien avec Vaclav Havel, président de la République tchèque.
21.45 Soirée thématique :
Le Règne des clans, les mafias en Europe.
4. La planète mafia. Soirée conçue par Jean-Michel Meurice et Fabrizio Clavi (30 min).
21.46 Documentaire : Vues privées sur les parrains.
De Jean-Michel Meurice et Catalina Vilar.
L'histoire des parrains de la mafia colombienne.
22.45 Téléfilm :
La Neige des Andes.
De Frank Guthke, avec Constanza Engelbrecht, Jürgen Vogel.
Une mère à la recherche de son fils disparu en Amérique latine. En arrière plan, la lutte qui oppose la mafia à l'Etat colombien.
0.20 Documentaire : Planète mafia.
De Jean-Michel Meurice et Fabrizio Clavi (30 min).
L'internationalisation des activités mafieuses.

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.40).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.00, 15.00, 5.55).
11.50 Série : Papa Schultz.
12.20 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.20 Téléfilm :
Pour l'amour d'un caïd.
De Ted Mather, avec Sylvie Seidel, Richard Maldone (rediff.).
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid.
Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
Le grand retour. Les loutres.
20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin.
Le Cadeau empoisonné. Fantômes et sorcières. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.40 Téléfilm :
Prisonnière de son passé.
De Mimi Leder, avec Pamela Reed, Dwight Schulz.
Une femme se bat pour sauver sa nouvelle vie.
0.10 Six minutes première heure.
0.20 Magazine : Zone interdite.
1.50 Magazine : Culture pub.
2.15 Rediffusions.
Destination le monde (Les Antilles) ; Nature et civilisation (2) ; Coup de griffes (Chantal Thomass) ; Fax'O ; Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison.
Moussorgski, l'insaisissable (2).
20.30 Archipel médecine.
Empreintes génétiques.
21.32 De bruits et de passions.
La formule 1.
22.40 Les Nuits magnétiques.
Entre science et technologie, où se cache l'esprit humain ? (1).
0.05 Du jour au lendemain.
Jacques Teboul (Du cœur et de l'affection).
0.50 Coda.
André Jolivet (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 11 juin à l'auditorium Saint-Germain) : Huit chansons espagnoles, Cadran lunaire, de Ohana, par Sylvie Sulle, mezzo-soprano, Jay Gottlieb, piano ; Sonate en si bémol majeur, Sonate en sol majeur, arrangées pour guitare à dix cordes, de Scarlatti ; Sonate op. 61, de Turina, par Stephan Schmidt, guitare ; Granada, Alegria, Guajira, Fantasia de la vieuxville, de Bacan, par Pedro Bacan, guitare, Ramon Jaffe, violoncelle, Stephan Schmidt, guitare à dix cordes ; Flamenco, par Ines Bacan, chant, Pedro Bacan, guitare.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Premier Quatuor à cordes op. 6, de Krenek ; Sonate posthume pour violon et piano, de Ravel, par Frank Peter Zimmermann, violon, Alexander Lonquich, piano.
0.05 La Guitare dans tous ses états.
Par Robert J. Vidal.

Les interventions à la radio
France-Inter, à partir de 7 h 40 : « Journée spéciale contre l'exclusion » ponctuée de reportages, témoignages et entretiens autour du Livre Blanc, France-Inter-*la Croix*.



TRAVERSES

PIERRE GEORGES

Les Jeux de la majorité

ET dans le rôle de M. Loyal, Charles Pasqua en habit de bon sens et chapeau claque. Il fronce le sourcil qu'il a heureusement fourni, roule abondamment les « r » de primaires et en appelle résolument à la sagesse de la nation (de droite). Il est parfait, absolument, comme arbitre des élégances présidentielles. Ou comme ministre de l'intérieur de la majorité, préposé au maintien de l'ordre interne, à l'égalité des chances et à la régularité du concours.

Contre vents et marées, Charles le persévérant, a maintenu son idée fixe : des primaires, des primaires avant toute chose. Il faut trier, évacuer le trop plein, aider les Français de la majorité tourneboulés par l'avalanche de prétendants à faire un peu le ménage dans les têtes de liste et dans leurs têtes.

Comme président de l'Association pour les primaires, une Fédération française des sports présidentiels, Charles Pasqua en appelle donc à la grande armée des élus locaux (de droite), et à l'immense cohorte des inquiets de mai : organisons les premiers grands Jeux de la majorité. Une vraie et belle compétition ouverte à tous et toutes, avec juges à l'arrivée, contrôle anti-dopage, course par éliminations et finale.

Nul besoin de loi. La foi suffira. Le réglementsera simple : le premier arrivé aura gagné, les autres perdu avec obligation de félicitations et de soutien au champion. Le coût demeurera modeste : une urne ici et là, un lieu école, mairie, gymnase, et des bulletins-dossards. Le calendrier des épreuves reste à fixer. Mais pourquoi pas quelques dimanches entre janvier et février, ces dimanches d'hiver où le ciel pèse comme couvercle sur les envies de week-end.

Reste à convaincre les concurrents. Ils devraient l'être, bon gré, mal gré, sous l'amicale pression montant des masses inquiètes et que Charles Pasqua se charge d'ailleurs de remonter. Et il reste à décider les électeurs de la majorité. C'est là semble-t-il que le système ingénieux de désamorçage de la machine à perdre risque de pécher un peu.

C'est qui d'abord un électeur de la majorité ? Comme son nom l'indique, c'est un électeur qui, par conviction, habitude opportunité ou étourderie a voté pour la majorité, une et divisible. Simple lapalissade donc. Mais où l'affaire se complique, c'est que l'électeur majoritaire, dit couramment de droite, se différencie assez peu sur sa mine, de l'électeur d'opposition, autrement qualifié de gauche. Or il se trouve que ce dernier sera totalement désœuvré en janvier-février, car pourvu d'office. Il pourrait donc être tenté de jouer à ce que M. Barre appella un jour une partie de trompe-couillons. Ce ne serait pas trop loyal de sa part et même un peu incivique, mais combien tentant : aider à la promotion du moins dangereux des primaires pour l'avenir de son propre camp.

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec François Rachline

« Aujourd'hui, l'économie est une science qui ne pense pas », estime François Rachline. Economiste pas comme les autres, enseignant à l'université Paris-X, il formule un diagnostic des insuffisances de la discipline et insiste sur la nécessité d'intégrer à la réflexion d'autres domaines que ceux qui prévalent à présent *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Italie : M. Berlusconi serait le grand perdant des élections municipales partielles

Un seul perdant : Silvio Berlusconi. Deux gagnants : à droite, les néo-fascistes de l'Alliance nationale et, à gauche, les ex-communistes du PDS. Telles étaient, lundi 21 novembre dans la matinée, les premières conclusions à tirer des élections locales partielles de dimanche, au cours desquelles 2 600 000 Italiens devaient élire leurs maires et leurs conseillers municipaux dans 238 communes *(page 4)*.

POLITIQUE

M. de Villiers présente le programme du Mouvement pour la France

Philippe de Villiers, député européen et déjà fondateur de Combat pour les valeurs, a lancé, dimanche 20 novembre, à Paris, le Mouvement pour la France (MPF). Sans aborder franchement la question de sa candidature à l'élection présidentielle, l'ancien député de Vendée n'en a pas moins ébauché un véritable programme *(page 12)*.

SPORT

Laurent Bourgnon, le prodige à maturité

Le Franco-Suisse Laurent Bourgnon a gagné, sur son trimaran Primagaz, la cinquième édition de la Route du rhum, dimanche 20 novembre à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en devançant de plus de trois heures Paul Vatine sur Région Haute-Normandie. Avec un temps total de 14 jours 6 heures 28 minutes, il a également amélioré de plus de trois heures le record de l'épreuve détenu par Florence Arthaud *(page 16)*.

CULTURE

La réouverture de l'Opéra de Nancy

Edifié par Stanislas en 1758, l'ancien Opéra de Nancy fut détruit par un incendie dans la nuit du 4 octobre 1906. On venait d'y répéter *Mignon* d'Ambroise Thomas. Quelques années auparavant, à Paris, l'Opéra-Comique s'était embrasé pendant la représentation de cet ouvrage à la réputation désormais funeste. Par chance, à Nancy le feu ne fit aucune victime *(page 19)*.

ÉCONOMIE

La préparation du 45e congrès confédéral de la CGT

Loin de faire taire les débats internes à la CGT, le départ du bureau confédéral d'Alain Obadia, principal porte-parole des « modernistes », semble, au contraire, avoir relancé la fronde menée par ceux qui reprochent à la direction de la centrale d'entretenir un décalage entre le discours et les pratiques *(page 23)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* : 36 15 LEMONDE 36 17 LMDOC et 36-29-04-56

DEMAIN

Initiatives

Les entreprises qui créent vraiment de l'emploi ont quelques caractéristiques communes. Elles sont jeunes ou savent le rester et sont toujours dynamiques, y compris sur des créneaux difficiles. Mais il y a presque toujours un revers à la médaille qui explique leur réussite : leur politique sociale ou la rotation des effectifs.

Ce numéro comporte un cahier « le Monde-L'Economie » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté dimanche 20-lundi 21 novembre 1994 a été tiré à 507 929 exemplaires

La crise politique en Irlande

Bertie Ahern succède à Albert Reynolds à la tête du Fianna Fail

DUBLIN

de notre envoyé spécial

La principale formation politique irlandaise, le Fianna Fail (« les soldats du destin » en gaélique) du premier ministre démissionnaire, Albert Reynolds, n'aura pas attendu longtemps pour se doter d'un nouveau chef. Sa principale rivale, Maire Geoghegan-Quinn, s'étant désistée, Bertie Ahern, ministre des finances, a été élu à l'unanimité président du parti, samedi 19 novembre. Il revient maintenant à M. Ahern de dénouer la crise déclenchée par son prédécesseur avec l'autre membre de la coalition, le Parti travailliste, du ministre des affaires étrangères, démissionnaire lui aussi, Dick Spring.

La brutalité et l'arrogance avec lesquelles M. Reynolds a tenté de faire avaler, après d'autres couleuvres, la nomination à la présidence de la Cour suprême d'un attorney général, auquel le Labour reprochait d'avoir bloqué l'extradition d'un prêtre catholique pédophile, a eu raison de la patience de M. Spring. Les excuses, publiques et humiliantes, de M. Reynolds devant le Daïl (Chambre des députés) n'y ont rien fait.

Pour le moment, le Labour – auquel la crise a beaucoup profité alors qu'il avait fortement baissé dans les sondages – attend les propositions du Fianna Fail. M. Ahern, un quadragénaire dublinois qui doit sa popularité à son sens du consensus, est le mieux placé pour recoller les morceaux d'une coalition vieille de vingt-deux mois. D'autant que ses relations avec les syndicats et les travaillistes sont bonnes depuis qu'il a été ministre du travail en 1987. Mais la méfiance du Labour envers les méthodes d'un partenaire qui continue de se croire le seul véritable parti de gouvernement de la République est grande, et beaucoup de doigté sera nécessaire.

Nombreux, pourtant, sont ceux qui croient à une nouvelle coalition Labour-Fianna Fail, souhaitée par une majorité de l'opinion. Tout d'abord en raison des pressions des partenaires de Dublin dans les pourparlers de paix en Irlande du Nord. Ensuite, parce qu'aucun des deux partis ne semble enthousiasmé par l'idée de nouvelles élections avant Noël et que l'arithmétique parlementaire fait qu'il n'y a guère d'autre coalition numériquement viable. En effet, les relations n'ont jamais été bonnes entre le Labour et l'autre grand parti irlandais, le Fine Gael de John Bruton. Combien de temps faudra-t-il à M. Ahern pour convaincre Dick Spring de reprendre avec lui l'attelage ? Sans doute au moins une semaine, sinon deux. En attendant, il a affirmé qu'il ne ferait plus d'excuses au Labour. Concernant la question de l'Irlande du Nord, il s'est présenté comme le continuateur de la politique amorcée par M. Reynolds, déclarant que *« le processus de paix doit continuer, sans interruption, ni hésitation, ni pause »*. Enfin, M. Ahern est entré dans l'histoire de ce pays, au catholicisme longtemps sourcilleux et pudibond, en reconnaissant, en public, qu'il vivait séparé de sa femme.

PATRICE DE BEER

L'IRA reconnaît sa responsabilité dans le meurtre d'un postier

L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a reconnu, dimanche 20 novembre, sa responsabilité dans le meurtre d'un postier, tué le 11 novembre au cours d'un hold-up. Au moment des faits, l'organisation avait affirmé que le cessez-le-feu, qu'elle avait proclamé le 31 août, n'avait pas été rompu, démentant implicitement son implication dans le hold-up. L'IRA avait, ensuite, annoncé l'ouverture d'une enquête, dont le résultat précise que *« des volontaires de l'IRA agissant sur instructions étaient impliqués »* dans le meurtre du postier. La direction de l'IRA ajoute qu'elle *« n'a pas donné son approbation à l'opération »* et rappelle son *« engagement pour le succès du processus de paix »* en cours. Ce mauvais fonctionnement au sein de l'IRA renforce les inquiétudes sur la possibilité d'une reprise de la violence par des membres de l'Armée républicaine opposés à la nouvelle stratégie de leur direction. Citant des sources des services de sécurité britanniques, le *Sunday Times* affirmait, dimanche, qu'une cinquantaine de membres de l'IRA avaient donné à leurs dirigeants jusqu'au mois de mars pour parvenir, par la voie politique, à *« une reddition totale »* du gouvernement britannique en Irlande du Nord. Faute de quoi, ils quitteront l'IRA pour former une nouvelle organisation qui reprendra la campagne de violence tant en Ulster qu'en Grande-Bretagne. – *(AFP.)*

Climat de désaccord persistant avec Rome

Les catholiques allemands souhaitent que des hommes mariés puissent être ordonnés prêtres

Le Comité central des catholiques allemands, réuni vendredi 18 et samedi 19 novembre à Bonn, a adopté un texte réclamant la levée de l'interdiction d'ordonner des hommes mariés. C'est un nouveau volet de la crise désormais ouverte entre Rome et les puissantes organisations de laïcs catholiques allemands.

BONN

de notre correspondant

Au cours de leur assemblée d'automne, les responsables laïcs du Comité central des catholiques allemands (Zdk) ont demandé à leurs évêques d'intervenir auprès des autorités romaines en vue de la levée de l'interdit touchant l'ordination des hommes mariés. Ce changement complet de la discipline catholique, qui n'ordonne prêtres que des célibataires, permettrait selon eux de susciter de nouvelles vocations, alors que l'Eglise allemande souffre d'un dangereux problème d'effectifs. L'archevêché de Munich, par exemple, manque aujourd'hui de 200 prêtres.

Il y a plus de vingt ans que les défenseurs de l'ordination d'hommes mariés se battent pour faire évoluer les esprits. Mais cette fois, ils sont parvenus à élaborer un texte de compromis entre les partisans d'une ouverture maximale et les gardiens de la tradition. Le document élaboré par le Comité central des catholiques respecte les sensibilités de chacun, en parlant du célibat des prêtres comme d'un *« bien irremplaçable »*, mais pas *« indispensable »* sur le fond. Il souligne que *« si des personnes mariées étaient autorisées à exercer une charge d'âmes, cela représenterait un enrichissement pour l'Eglise »*.

Les évêques d'outre-Rhin s'appuieront-il sur ce texte des laïcs dans leur dialogue avec Rome ? Rien n'est moins sûr. Ils ont déjà réagi en estimant qu'une discussion sur la place publique ne les aiderait pas à défendre leur position. Le Vatican voit en effet d'un mauvais oeil la montée d'une tendance moderniste en Allemagne, alors que les évêques de ce pays ont toujours été les alliés privilégiés de Jean-Paul II.

Ce sujet de polémique s'ajoute à celui créé par la récente prise de position du cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation romaine pour la doctrine de la foi, qui a fermement rappelé les interdictions de sacrements visant les divorcés remariés (*le Monde* du 26 octobre). Les catholiques allemands réclament un assouplissement de cette discipline. Plutôt ouverts à cette position, trois évêques du sud de l'Allemagne, dont le président de la conférence épiscopale, ont semblé avoir été désavoués par leur compatriote, gardien de la doctrine romaine. D'après le comité central des catholiques, la liberté d'interprétation de chaque prêtre doit être respectée en la matière. Un large consensus paraît exister sur ce dossier dans les milieux catholiques allemands.

LUCAS DELATTRE

Devant les représentants de la communauté juive

M. Balladur fait de la laïcité « le ciment du pacte républicain »

Le dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) permet à ses dirigeants d'accueillir leurs « amis ». L'évolution de la situation au Moyen-Orient, que Jean Kahn, le président du CRIF, a saluée dans son discours, a permis, samedi 19 novembre, que figurent au nombre de ceux-ci notamment, au côté du cardinal Jean-Marie Lustiger, le docteur Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, l'ambassadeur d'Egypte et le ministre plénipotentiaire de Jordanie. Comme c'est la tradition depuis 1985, c'est le premier ministre qui était l'hôte d'honneur de ce repas.

Edouard Balladur en a profité pour définir sa conception de la laïcité, dont il a dit qu'elle est *« le ciment du pacte républicain »*. Assurant que *« la cité se fait non d'hommes semblables mais d'hommes différents »* il a ajouté que *« ni les clivages, ni les divergences de croyances ou de pensées ne sauraient porter atteinte à l'unité de la République »*.

Affirmant qu'*« une immigration mal maîtrisée »* suscite *« des phénomènes de rejet, d'assimilation incomplète ou des revendications qui ne sont pas compatibles avec les devoirs que donne, en même temps, le bénéfice des droits républicains »*, le premier ministre a ajouté : *« La présence de signes d'appartenance religieuse discrets, ou traduisant seulement l'attachement à une conviction personnelle, n'est pas en cause. Le sont, en revanche, toutes les autres manifestations qui, provocatrices ou discriminantes, enfreignent les principes fondamentaux de tolérance et d'égalité. »*

M. Balladur a aussi affirmé que, *« pour la première fois dans l'histoire républicaine, une guerre véritable est livrée à l'antisémitisme »*. Il a annoncé qu'un projet de loi sera prochainement soumis au Parlement pour *« renforcer la législation »*, notamment pour réprimer *« les provocations indirectes »*, mieux définir *« la notion de diffamation raciale »* et allonger les délais de prescription des délits de propos racistes et antisémites.

Th. B.

Logique de groupe

Françoise Giroud vient d'être licenciée du *Journal du Dimanche* pour avoir qualifié publiquement de *« mœurs de goujats »* la publication par *Paris-Match* de photos de la fille naturelle de François Mitterrand. On peut comprendre qu'un journaliste soit tenu à un devoir de réserve vis-à-vis du journal qui l'emploie. En revanche, on doit s'étonner qu'il soit sanctionné, au mépris de sa liberté d'expression, pour en avoir critiqué un autre. Il est vrai que ces deux journaux appartiennent au même groupe, le groupe Hachette-Filipacchi, et que le directeur de l'un, Roger Thérond, est aussi le directeur général de l'autre. Ce triste épisode, qui frappe l'une des plumes qui honorent cette profession, mérite que celle-ci s'y arrête.

Mesurées à cette aune, la concentration de la presse et la logique de groupe peuvent devenir une menace pour la liberté des journalistes. *Le Monde* y trouve, s'il en était besoin, un motif supplémentaire de se battre avec acharnement pour préserver sa propre indépendance. Il le fera avec des partenaires acceptant cette règle du jeu minimale, essentielle pour qui reste attaché à la vie démocratique.

J.-M. C.

La vente des dessins de Plantu à Drouot

L'humour aux enchères

Une foule nombreuse s'était massée, dimanche 20 novembre, dans la salle 16 de l'Hôtel Drouot, à Paris. Maître Claude Boisgirard dispersait un ensemble de quarante-deux dessins de notre collaborateur Plantu, parus dans *le Monde* et *l'Express*. Une première. Et pour la circonstance, l'illustrateur avait décidé de reverser le produit de la vente de trois dessins à l'association Reporters sans frontières.

Beaucoup avaient investi les lieux par curiosité. Une douzaine d'amateurs, en revanche, étaient bien déterminés à repartir avec une, voire plusieurs planches originales sous le bras. A l'instar du producteur de films, Charles Gassot. Cet inconditionnel de Plantu qu'il *« suit tous les jours »*, n'aurait manqué ce rendez-vous à... aucun prix. Pour 6 000 francs, l'enchère la plus élevée de cette vacation, il enlevait « L'écu, c'est moi », une illustration représentant le président François Mitterrand en Roi Soleil.

Le producteur s'adjugeait quatre autres dessins dont les trois au profit de Reporters sans frontières : celui illustrant la démission du ministre de la ville, Bernard Tapie (4 200 francs), un autre représentant M. Mitterrand plongé dans la lecture du *Monde* (4 800 francs) et le troisième réalisé pour une journée internationale consacrée à la liberté de la presse et montrant un crocodile, un stylo coincé dans les mâchoires (3 800 francs).

Quelques planches ont donné lieu à une belle bataille. Comme celle illustrant la vente record d'un tableau de Van Gogh, partie à 5 800 francs. Mais dans l'ensemble, ce sont les dessins consacrés à la politique intérieure française qui ont remporté la palme, même si plusieurs enchères sont restées en-deçà des estimations.

A. Pu.

(Publicité)

Hier

Aujourd'hui.

LONDRES

LONDRES CENTRE

PARIS

PARIS CENTRE

Novembre 94. Le trajet Paris-Londres change de visage.

On peut même parler de transfiguration : Paris-Londres directement, de centre à centre, et en 3 heures. Sans tournicoter. Eurostar part de la Gare du Nord et arrive à Waterloo International Terminal, tout simplement. Dès la mi-95, il y aura jusqu'à un Eurostar toutes les heures. Depuis le 14 novembre 1994, le service Avant-Première propose deux aller-retour quotidiens Paris-Londres et un Lille-Londres. Les tarifs sont eux-mêmes une invitation au voyage : pour un aller simple Paris-Londres, en seconde 645 F ou 395 F* avec "Joker Découverte" (réservation 14 jours à l'avance) et 810 F en 1ère classe. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser dans les grandes gares, votre agence de voyages ou, gratuitement, au 05 122 122. Bon voyage. *Prix réduit en 2ème classe soumis à certaines conditions.

Eurostar est un service offert conjointement par les chemins de fer belges, britanniques et français.

eurostar

EUROSTAR. PARIS-LONDRES D'UN SEUL TRAIT. ENFIN.



Le Monde

Chronologie : octobre 1994



Un mois marqué par les élections allemandes, le rapport annuel de la Cour des comptes, la privatisation partielle de Renault, la conférence économique sur le Proche-Orient, et... les « affaires ».

page VI

Lettre de Tokyo



Le nouvel élan de la Corée du Sud n'est pas seulement dû à la valorisation du yen japonais, comme en 1986. Il résulte aussi d'une réorientation de l'appareil de production. Mais celle-ci n'est pas achevée.

page VII

Rendre l'eau transparente



Les accusations de corruption contre des groupes de distribution d'eau ne doivent pas cacher l'efficacité du système de « gestion déléguée ». Mais elles peuvent le rendre plus transparent.

page VII

L'ÉCONOMIE

BULLETIN

Compter, ça coûte

LA démographie a des raisons parfois inattendues. Le ministère de l'économie vient de confirmer une décision qu'avait déjà laissé prévoir l'INSEE : le prochain recensement de la population française n'aura pas lieu en 1997, mais en 1999.

Ce report n'est pas dû à des difficultés techniques. L'institut de la statistique a une longue expérience des recensements, qui ont lieu tous les sept ou huit ans, et en maîtrise parfaitement les opérations. La mécanique, bien rodée, ne s'arrête pas. A peine un recensement est-il achev[illegible] questionnaire, [illegible] sans parler des actions de propagande pour faire accepter par la population ce questionnement indiscret – dans des pays voisins, il a été rejeté comme une « intrusion » dans la vie privée.

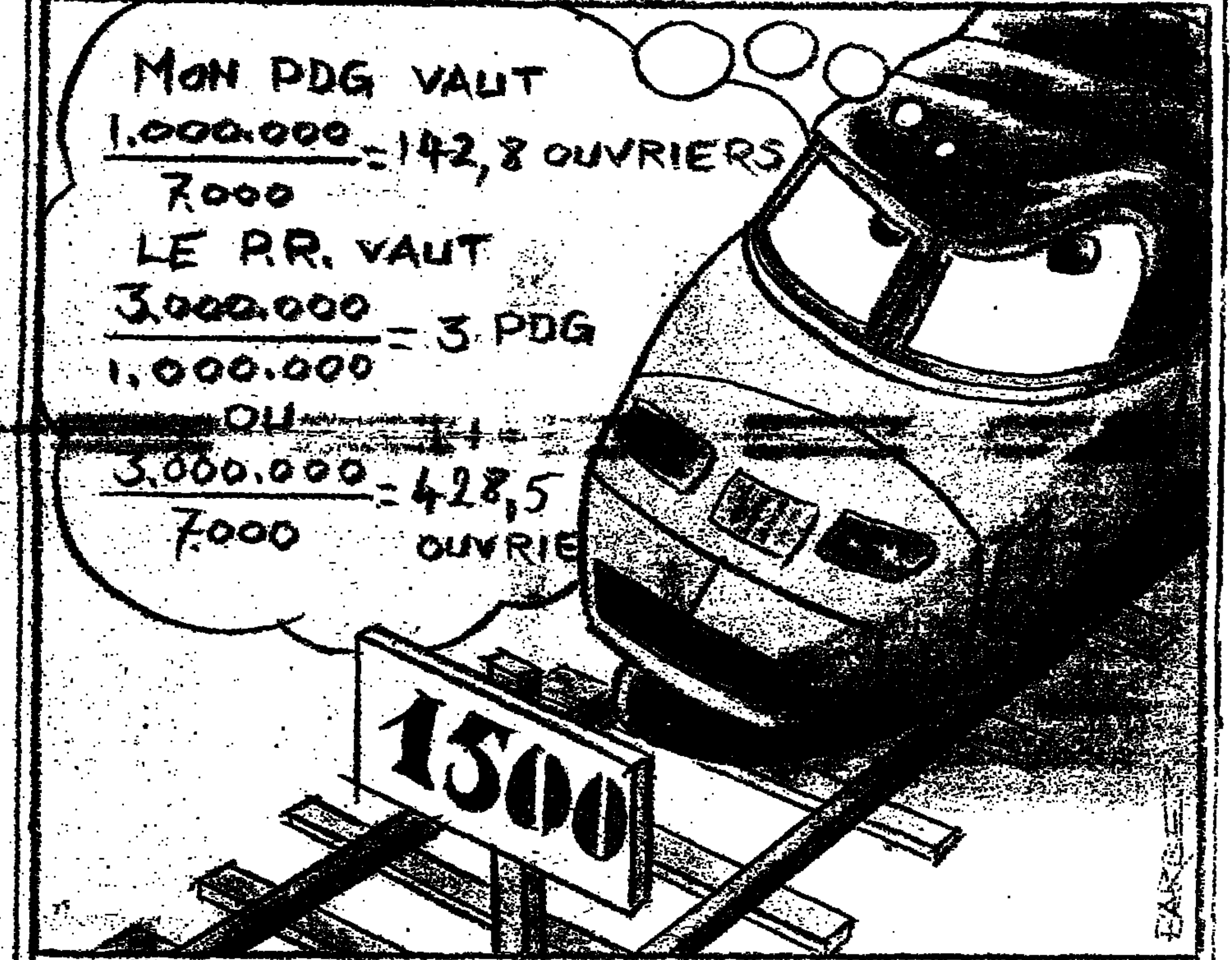
Ce report de deux ans, s'il n'est pas catastrophique, entraîne néanmoins une certaine gêne pour l'INSEE. C'est sur le recensement que s'appuient nombre d'enquêtes périodiques : sur l'emploi, le logement, la consommation, le patrimoine. Bref, c'est une grande partie de la statistique sociale française qui est « accrochée » au recensement. Autant d'échantillons qu'il va falloir recalculer, prolonger, au risque de se trouver en décalage avec la réalité.

La raison du report est d'un tout autre ordre : le coût de l'opération. Un recensement revient à 1 milliard de francs. C'était la somme prévue pour celui de 1997 comme pour celui de 1990, et elle ne devait pas être dépassée – l'INSEE, malgré tous les raffinements de ses statisticiens, connaît les gains de productivité. Non. Simplement, 1997 est la date prévue pour le début de la troisième étape de l'Union européenne, celle qui doit conduire à la monnaie unique. Les pays membres doivent satisfaire aux « critères de convergence » du traité de Maastricht et réduire leur déficit budgétaire à moins de 3 % du PIB. Dans cette perspective, un milliard est bon à prendre. La décision du gouvernement, compréhensible, n'en est pas moins révélatrice : faut-il que le déficit budgétaire (274 milliards de francs prévus en 1995) soit difficile à réduire, pour qu'on doive recourir à de telles « économies de poche ».

Guy Herzlich

LES NOUVEAUX CONFLITS SOCIAUX

Alsthom, la grève du dépit



Après deux semaines de bras de fer entre la direction locale et les grévistes d'Alsthom à Belfort, le mouvement a gagné d'autres établissements du groupe. Conflit exemplaire, conflit de reprise, cette grève est aussi celle du dépit. Les jeunes ouvriers d'Alsthom, traumatisés par les restructurations incessantes, frustrés par la stagnation de leurs salaires et de leurs perspectives, n'admettent plus le discours de rigueur, alors que la direction du groupe, obsédée par l'expansion internationale, aligne contrat sur contrat, bénéfice sur bénéfice. Aggravé par une gestion sociale maladroite, le conflit est d'autant plus dur qu'il se déroule sur fond d'« affaires » touchant la maison mère, Alcatel-Alsthom.

Lire les articles d'Alain Beuve-Méry, Caroline Monnot et Etienne Banzet pages IV et V

DETTES DU TIERS-MONDE

Le plus exotique des marchés

Les créances sur les pays endettés font l'objet d'un marché fructueux qui ne cesse de s'étendre et de se diversifier

LE petit dernier des marchés financiers internationaux sent encore le soufre, la sueur et l'aventure. Voulez-vous du « papier » Brésil ou, pour faire court, « du Brésil » ? On vous en proposera au moins six variétés. A moins que vous ne préfériez de la Côte-d'Ivoire (un seul choix, mais très épicé), du Pérou (une valeur montante), de la Pologne, du Nigéria ou des Philippines... Et pourquoi ne pas échanger du Maroc contre de l'Argentine, ou de la Bulgarie contre du Venezuela ? Rien de plus facile, le temps d'une simple transaction sur écran.

C'est probablement cet aspect géopolitique, presque ludique, qui caractérise le mieux ce marché. Pourtant, fils de la crise de la dette des années 80, il n'est pas né dans l'euphorie. Sa première appellation, celle de marché *« gris »* des créances souveraines (qui sont des créances sur les Etats ou garanties par eux), évoque encore cette tare originelle. Rapidement, il fut rebaptisé *« marché secondaire de la dette des pays en développement »* avant d'accéder, enfin, à une dénomination nettement plus gratifiante : celle de *« marché des pays émergents »*.

OCCASION • On pourrait plus prosaïquement le comparer au marché de l'occasion, à cela près qu'on n'y propose pas des voitures mais des créances « douteuses » qui sont vendues avec une « décote », c'est à dire en dessous de leur valeur d'origine (la valeur « faciale » de la créance). C'est ainsi que tel prêt accordé par une banque à un Etat en développement qui n'honore plus intégralement sa dette sera échangé avec des ristournes pouvant aller de 2 à 3 % jusqu'à 98 % (ce fut un moment le cas du Soudan).

Et même si ce marché s'oriente de plus en plus vers le commerce de produits plus neufs (on parlera alors de *« la nouvelle dette des pays émergents »*), l'acquéreur est assuré d'y trouver des prix inférieurs à ceux pratiqués dans les pays développés de l'OCDE et des promesses de rendement supérieures. En contrepartie, il prend un risque appelé communément le *« risque-pays »*, puisqu'un pays en développement est considéré comme moins sûr qu'un Etat développé et surtout potentiellement moins solvable.

« C'est un marché où les prix sont extrêmement volatils, avec des titres qui varient de 30 à 18 % de leur valeur faciale en quelques mois », explique Ivo Almuli, vice-président d'Arfint, filiale du Crédit lyonnais spécialisée dans les arbitrages financiers internationaux. Une volatilité accentuée par l'explosion des transactions. Jusqu'en 1985, les banques internationales ne s'échangeaient que 50 milliards de dollars par an ; dans les années 1988-1989, les volumes traités s'élèvent à 200 milliards de dollars.

Nicole Chevillard

Lire la suite page III

FINANCE

Epargner pour la réinsertion

De nouveaux produits de placement (FCP et sicav) se proposent d'aider à la réinsertion des chômeurs de longue durée.

APRÈS la vague des *« placements humanitaires »*, *« l'épargne solidaire »* se recentre sur une préoccupation plus hexagonale : l'emploi. L'idée consiste à placer ses économies pour aider les entreprises d'insertion à embaucher des chômeurs de longue durée.

Actuellement, les épargnants ont le choix entre deux formules. Le Fonds commun de placement (FCP) dit « de partage » : le souscripteur s'engage à faire don de la moitié du rendement de son capital. Et le FCP « éthique » : 90 % de l'épargne est investie dans de grandes entreprises cotées en Bourse ayant une politique sociale « ambitieuse » (c'est-à-dire, notamment, qu'elles ne pratiquent pas les licenciements secs) et 10 % dans des entreprises ou des associations qui créent des emplois pour les exclus.

Si les généreux donateurs ont le choix entre plusieurs banques, la plupart de celles-ci recourent, pour le volet insertion, à un même intermédiaire : la Fondation France Active, créée en 1988 par la Fondation de France, la Caisse des dépôts et consignations, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et la CIMADE, mouvement œcuménique d'entraide. Spécialiste de « l'ingénierie financière » des entreprises d'insertion et des micro-entreprises créées par des chômeurs, France Active évalue leurs performances et leurs besoins avant d'accorder ou non son soutien financier.

Garanties de prêts bancaires, investissements en fonds propres, audit, conseil, etc. : depuis 1988, France Active affirme avoir *« créé ou consolidé 3 900 emplois d'insertion »*. *« Nous faisons le travail que ne veulent pas faire les banques pour l'insertion »*, assène Benoît Granger, secrétaire général de France Active. Et de citer l'exemple de Cleanauto, entreprise d'insertion lilloise spécialisée dans le nettoyage des voitures, qui emploie sept jeunes salariés en insertion et qui a pu obtenir un prêt de 300 000 francs pour démarrer grâce à la caution fournie par le fonds régional de garantie du Nord-Pas-de-Calais et France Active.

Pionnier sur le créneau de « l'épargne pour l'insertion », le Crédit Coopératif a lancé dès 1988 « Epargne solidaire », un FCP de partage dont la part est de 1 000 francs avec une souscription minimale de 5 000 francs. En 1993, « Epargne solidaire » qui gère 33 millions de francs répartis entre 350 souscripteurs, affiche un rendement de 7,5 % dont la moitié a été répartie, selon la volonté des épargnants, entre seize associations : France Active, Médecins du Monde, l'Institut Pasteur...

Lancée au printemps 1992, la sicav de partage « Eurco Solidarité », gérée par le Crédit lyonnais (la part est de 1 161 francs pour un actif total de 131 millions de francs), est plus spécialement destinée à favoriser la création de PME en Europe centrale, mais finance aussi des emplois d'insertion en France, avec le relais de France Active.

CIBLES • « Ethique », le FCP Insertion Emplois créé en juillet à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations et des Caisses d'épargne, investit *« 10 % de l'épargne collectée dans les entreprises qui créent des emplois pour les exclus »*.

Responsable de l'économie sociale au Centre national des Caisses d'épargne et de prévoyance, Pierre Douniol ne cache pas que les souscripteurs visés sont *« les personnes morales, à savoir les comités d'entreprise, les gestionnaires d'épargne salariale, les mutuelles de santé ou d'assurance »*.

Même ambition au Crédit mutuel qui vient de lancer le dernier né des fonds de partage, le FCP monétaire « France Emploi » (mille francs la part, souscription minimale de 5 000, la moitié des revenus étant octroyés à France Active) : *« Autant l'épargne humanitaire est entrée dans les mœurs, autant l'épargne à des fins d'insertion n'est pas encore très connue*, déplore Serge Ruchaud, responsable du secteur économique et social au Crédit mutuel. *Nous visons trois cibles : les comités d'entreprise, les associations et les particuliers. »*

« Convaincre les particuliers de mobiliser leurs économies coûte cher en mailings et réunions, reconnaît Benoît Granger. *Résultat : on se tourne vers l'épargne des institutionnels. »* A cet égard, l'épargne salariale et celle des comités d'entreprise constituent une véritable manne. C'est pourquoi France Active a signé en octobre une convention avec l'Association de liaison de l'Isère des comités d'entreprise et similaires (ALICES, soit 310 comités d'entreprise) qui s'engage à *« promouvoir les FCP ayant pour objectif d'aider au développement des initiatives d'insertion »*. *« L'idée*, résume Michel Cadiergues, secrétaire confédéral de la CFDT, *c'est de remplacer une solution passive (les Assedic) par une démarche active pour financer la réinsertion, en conciliant rentabilité sociale et financière. »*

Philippe Baverel

HUMEUR • par Josée Doyère

Haute sécurité

CÉCILE et Ludovic ne se connaissent pas, n'ont rien en commun et aucune chance – *a priori* – de faire connaissance. Pourtant, ils vivent, chacun de son côté, la même petite galère. Cécile, la trentaine bien sonnée, lasse d'errer d'un meublé à un autre, a loué un joli appart, un peu cher pour ses revenus, mais où elle se sent bien. Il est situé dans une presque tour bon chic bon genre, en copropriété, dans une lointaine banlieue. Ludovic, lui, n'a pas vingt ans et poursuit ses études. Il a fini par attendrir une amie de ses parents, qui lui prête une microchambre de service, au cinquième étage d'un immeuble bourgeois du 17e arrondissement. C'est aussi une copropriété.

La copropriété (où ils sont tous deux locataires) semble être leur seul point commun. Il y en a pourtant un second.

Au nom de la sécurité, la porte d'entrée des immeubles est fermée, de 20 heures le soir à 7 heures le matin. On ne peut y entrer que muni de la clé. Il n'y a ni digicode ni interphone. Il s'agit de ne pas oublier sa clé, et encore moins de la perdre. Mais cela est vrai aussi de la clé de n'importe quel appartement.

Où ça se complique, dans le meilleur des cas, c'est quand on a invité des amis à dîner. L'idéal serait qu'ils arrivent à 19 h 30... Mais on ne saurait trop exiger. Il faut donc choisir entre préparer le repas ou aller faire le pied de grue à la porte, en souhaitant qu'un retardataire ne vous coince pas pendant des heures... Vous me direz qu'avec les surgelés et un bon micro-ondes, à condition de s'armer d'un siège de camping (léger à descendre et à remonter), d'une lampe de poche et d'un polar (ou des *Essais* de Montaigne, selon le goût de chacun), on peut concilier l'attente et la préparation des agapes. Ce n'est pas vraiment dramatique, simplement agaçant et pas commode du tout.

Mais il y a plus grave. Que se passe-t-il quand une personne âgée est malade ? Quand une maman s'inquiète de l'état de son bébé ? L'une et l'autre ont appelé le médecin... qui n'a aucun moyen d'entrer dans l'immeuble. Vous imaginez la vieille dame, grelottant derrière la porte cochère, dans l'attente du praticien ? *« J'ai pour voisin, dans mon cinquième*, m'a dit Ludovic, *un très vieux monsieur, très gentil. Je lui ai dit de frapper à la cloison s'il avait un problème, et j'irai attendre le toubib. Mais le jour où je ne suis pas là, comment il fait ? »*

Même son de cloche chez Cécile : *« Je ne connais encore personne et je vis seule. Mais il y a des tas d'enfants dans ma tour, qui doivent bien être malades de temps en temps. Comment on se débrouille en cas de pépin grave ? Moi, il me semble que j'appellerais les pompiers ou les flics : ils ne font pas de détails, et s'ils n'ont pas de passe, ils enfonceront sûrement la porte ! »*

S'il n'y a ni digicode ni interphone, c'est que ça coûte trop cher, et l'assemblée générale des copropriétaires (où ceux qui habitent l'immeuble sont minoritaires) a décidé l'enfermement systématique des habitants, comme de dangereux repris de justice. C'est l'insécurité interne qui est ainsi organisée. Ne me dites pas qu'il faudra encore un texte (réglementaire ou législatif) pour que cessent des pratiques aussi aberrantes... ■

LA COTE DES MOTS

Roll on [-] roll off

On entend beaucoup parler, ces temps-ci, de *« passerelle ro-ro »* – et l'on voit dans la presse, çà et là, la graphie *« Ro-Ro »*. Evidemment, il ne peut s'agir d'une allusion au personnage de Roro de Bab-el-Oued de la fameuse troupe algéroise pied-noir de la « famille Hernandez »...

Cette appellation familière de *« ro-ro »* (avec deux minuscules) est une ellipse pour l'anglicisme *roll on [-] roll off*, largement repris par les médias, en particulier pour traiter du projet de construction d'une passerelle « ro-ro » à Brest. Ce projet suscite beaucoup d'effervescence dans le monde du commerce et de l'industrie, en Bretagne, entre autres dans le Finistère.

Ainsi Alexis Gourvennec, président d'une compagnie maritime et opposé à ces travaux (car à Roscoff existe déjà un système de chargement et de déchargement « ro-ro »...), a-t-il déclaré ces jours-ci que le débat était désormais *« entre 150 000 Brestois et 3 millions de Bretons »* (*Ouest-France*, daté 12-13 novembre) tandis que l'un des responsables brestois, Bernard Cousin, partisan de la passerelle donc, reconnaissait la *« tournure passionnelle »* que prenait l'antagonisme entre *« l'arrière-pays et la ville de Brest »*.

Mais enfin, direz-vous, de quoi s'agit-il exactement ? ! Eh bien, de ce qu'en bon français on doit appeler *roulage* : c'est-à-dire une technique de chargement et de déchargement des navires par des rampes d'accès qu'empruntent tous engins sur roues, automoteurs, tractés et poussés. Les navires conçus en vue de cette technique sont, eux, nommés *rouliers* (n. et adj.), reprenant ainsi le terme qui, autrefois, désigna les voituriers...

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

La vérité de Jean Kaspar

En revenant sur son départ, en 1992, l'ancien secrétaire général de la CFDT livre ses convictions

MON ENGAGEMENT
de Jean Kaspar.
Flammarion, 213 pages, 95 F.

ROMPANT avec le silence traditionnel des anciens secrétaires généraux de confédérations après leur départ, Jean Kaspar livre sa part de vérité en publiant *Mon engagement*. Elu patron de la CFDT en novembre 1988, il s'était résolu à démissionner, le 19 octobre 1992, six mois après avoir été reconduit par son congrès, sa légitimité lui ayant été aussitôt disputée. Pour un homme que l'idée même de démission révoltait, cette auto-mise en congé, suivie par l'élection de Nicole Notat, reste comme une triple blessure sur laquelle il s'explique sans fard, au risque de troubler ses lecteurs par une franchise qu'il étend au domaine tabou de la vie privée.

Blessure face aux hypocrisies et aux jeux internes qu'il présente derrière la *« crise de management »* annoncée comme une *« stratégie de déstabilisation »* motivée non par des désaccords politiques mais par des *« ambitions personnelles »*. Blessure quant à l'interférence de sa vie privée après qu'il eut noué, en avril 1992, une relation sentimentale avec son attachée de presse : *« Mes détracteurs exploitèrent cet événement pour me déstabiliser encore davantage. »* Blessure enfin, à la lecture d'une note de la commission exécutive qui, en janvier 1993, chercha à accréditer l'idée de son élection *« par défaut »*, en 1988. Aujourd'hui, on le sent toujours blessé : *« Si ce geste ne m'est pas apparu comme un abandon, c'est tout simplement que je considère que l'on ne peut pas tenir des discours sur la démocratie si l'on n'est pas capable d'appliquer à soi-même toute la rigueur de l'idéal démocratique. »*

Avec *Mon engagement*, Jean Kaspar commence à se libérer, mais on devine que l'effort entrepris pour surmonter son amertume lui coûte. Rupture, maturation, reconstruction, utopie, autant de mots qui jalonnent son parcours, depuis sa première descente au fond d'une mine de potasse, à seize ans, jusqu'à sa nomination comme ministre conseiller à l'ambassade de France à Washington, en charge des affaires sociales. Aux Etats-Unis comme naguère en Alsace, il conserve la même rage de se battre contre les inégalités sociales qu'il observe.

SINCÉRITÉ • C'est ce parcours effectué avec passion et l'idée de bousculer le monde que l'ancien jociste raconte. En seize chapitres, Jean Kaspar utilise les événements de sa vie militante pour donner son point de vue sur ce qui lui tient à cœur, de la reconstruction du syndicalisme à l'apprentissage de la démocratie en passant par l'analyse d'une société éclatée et tenaillée par la montée de l'exclusion.

Élève d'école primaire, éduqué strictement, il découvre le *« besoin d'apprendre »* grâce à un instituteur portant... le nom du père de l'enseignement laïque et obligatoire, M. Ferry. Il aurait pu, après le certificat d'études, aller au lycée. Mais il préféra la mine. Le jeune Jean lit Teilhard de Chardin et y nourrit sa foi. *« Après trente-cinq années de vie militante*, écrit-il, *j'ai acquis la conviction que rien n'est jamais achevé et que la société idéale n'existe pas. La vie est évolution. »* En 1958, il adhère à la CFTC mais, en 1964, il vit comme une nécessité douloureuse la mue de la CFTC en CFDT, dans un métier où la tradition chrétienne était dominante.

Jean Kaspar épouse les évolutions de sa centrale. Il adhère au socialisme démocratique et conteste la société. En 1975, il entre dans une phase de maturation qui *« n'est toujours pas achevée »*. *« L'ambition démocratique »* lui apparaît comme *« le seul projet fondamentalement révolutionnaire »*. Il en retire sa capacité d'indignation contre cette démocratie *« à bout de souffle »* où *« l'accoutumance et la résignation deviennent la règle »* face à la montée de l'exclusion et du chômage. Il admire les grands anciens, comme Eugène Descamps et Edmond Maire, mais aussi l'abbé Pierre, et celui qui a contribué à faire admettre à la CFDT les réalités du marché n'a pas de mots assez durs pour fustiger *« la dictature de l'économisme »*.

Permanent syndical en 1965 puis patron des mineurs CFDT, il est aussi à l'aise dans la grève que dans la négociation. En 1976, il dirige la CFDT Alsace, avant de monter à la confédération, puis, malgré l'avis d'Edmond Maire qui préférait Nicole Notat, d'accéder au secrétariat général. Une tâche brutalement interrompue, mais Jean Kaspar reste un syndicaliste. Son livre fourmille de propositions sur l'emploi ou la protection sociale, avec la volonté de mobiliser les acteurs sociaux, voire, comme Jacques Delors, d'*« ouvrir le chantier de la réforme de la société par elle-même »*.

Refusant le déclin du syndicalisme, il affirme que *« les justifications historiques de la création de la CFDT, de FO, de la FEN, de la CFE-CGC ou du maintien de la CFTC se sont progressivement estompées et n'ont plus actuellement de raison d'être »*. Mais il ne va pas jusqu'au bout de la *« nouvelle frontière »* qu'il esquisse. Suggère-t-il la construction d'une nouvelle organisation réformiste, rivalisant avec la CGT, ou seulement la création d'une *« structure commune de réflexion, d'analyse et de recherche lui permettant de mieux intégrer la dimension internationale et d'accroître son efficacité »* ? Tenté par son audace, il hésite devant la concrétisation de cette *« utopie créatrice »*. A son retour de Washington, il lui restera encore bien des combats, politiques et sociaux à mener...

Michel Noblecourt

NOTE DE LECTURE

PARIER L'HOMME
du Club de Marseille
(rapporteur Jean Viard)
éd. de l'Aube,
254 pages, 110 F.

« Le monde est en danger de non-sens. » Cette angoisse parcourt les milieux d'action et de réflexion. Pourquoi ne pas ouvrir un cénacle à des chefs d'entreprise, des intellectuels, des politiques, où regarder en face les sujets du long terme, trop oubliés par des hommes dévorés par la logique du quotidien ? C'est ce qu'a pensé en 1992 Henry Roux-Alezais, président de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille. Le « Club de Marseille », où il fit entrer alors des personnalités de la France du sud, vient de publier un livre collectif de haute tenue. L'ouvrage est surtout conçu comme une « boîte à outils » pour réfléchir, un *« lien entre la mobilité des idées et celle des affaires »*. Trois temps dans cette démarche : 1) l'écoute de témoins d'horizons divers parlant aussi bien de l'économie que de la cohésion sociale, de l'Europe, du sida, de droits de l'homme, etc. ; 2) une réflexion transversale et des débats à partir des textes précédents ; 3) une recherche sur la question plus ciblée de l'apport méditerranéen à la modernité. Le sous-titre du livre est un peu prétentieux : « Essai sur la croissance dans l'ère de l'intercivilisation, de l'éthique des limites et du triomphe du marché ». On pourrait traduire plus simplement : « Quelle croissance qualitative ? » La réponse globale apportée ici mérite le détour.

P. D.

AGENDA

MARDI 22 NOVEMBRE. – Bali. Conférence des ministres de l'OPEP à Denpassar (jusqu'au 23).
Deauville. Clôture des VIIe assises nationales du commerce, sur le thème « Des services pour vos emplois », avec Edouard Balladur.

MERCREDI 23 NOVEMBRE. – France. Journée nationale d'action dans le secteur public.
Bruxelles. Conseil « pêche » de l'Union européenne.
Italie. Grève nationale dans les transports.

JEUDI 24 NOVEMBRE. – Lille. Séminaire « Japon, vendre par les sociétés de VPC » à la Chambre de commerce.
Varsovie. Colloque organisé par l'Institut français des relations internationales (IFRI) sur « Modernisation des infrastructures dans les pays d'Europe centrale et orientale » (jusqu'au 25 novembre).

DIMANCHE 27 NOVEMBRE. – Pakistan. Visite de chefs d'entreprise français à Islamabad, organisée par le CNPF (jusqu'au 2 décembre).

LUNDI 28 NOVEMBRE. – Oslo. Référendum sur l'entrée de la Norvège dans l'Union européenne.

DETTES DU TIERS-MONDE

Le plus exotique des marchés

Suite de la page I

Puis de nouveaux intervenants – courtiers, fonds d'investissements et gestionnaires de portefeuilles – se manifestèrent, propulsant les échanges à 700 milliards de dollars environ en 1992, et à 2 000 milliards de dollars en 1993 (chiffres estimés par sondages). On reste évidemment très loin du volume des transactions sur des marchés financiers plus classiques (jusqu'à 1 000 milliards de dollars par jour), mais l'évolution est si brutale que tous les mouvements s'en trouvent amplifiés.

Ce marché de la dette n'est pas ce qu'on appelle un placement de père de famille, d'autant que la mise initiale est de l'ordre du million de dollars. Et même si certaines banques commencent à proposer aux particuliers des sicav comportant des actions de certains « pays émergents », on est encore loin de la banalisation de ces instruments financiers, surtout en France.

Source : Banque Worms

Les titres de la dette des pays en développement se négocient avec une décote plus ou moins grande sur un marché spécifique. Leur cours varie d'une part en fonction de la santé du pays considéré, et d'autre part en relation avec les taux d'intérêt à long terme américains. On voit ici l'évolution des prix de certaines créances, des obligations de type « Brady-discount » issues des plans de restructuration de la dette latino-américaine. Le Mexique est le pays qui inspire le plus confiance, tandis que le Venezuela en crise a subi une forte chute. Le Brésil, coté depuis son rééchelonnement d'avril, connaît une progression prudente.

LIBERTÉ • Autre caractéristique importante, c'est un marché « de gré à gré », sans cotations officielles. Il est peu réglementé, *« très libre »*, reconnaissent les intervenants, même si des efforts notables d'organisation sont en cours. S'il est désormais plus transparent, cela s'explique surtout par l'évolution des titres qui s'y négocient, infiniment moins « douteux » qu'au plus fort de la crise de l'endettement.

Pour qu'un marché initialement aussi « gris », aussi opaque, que celui des créances souveraines des pays en développement devienne *« l'un des plus liquides au monde après celui des bons du Trésor américains »*, comme n'hésite pas à le déclarer Michel-Hemy Bouchet, du cabinet de conseil Owen Stanley Financial (1), il ne fallait pas moins qu'une petite révolution : ce fut la création des *« Brady bonds » (lire ci-contre)*.

Mais, aujourd'hui, le marché de la dette tend à devenir un appendice des marchés obligataires, les *« traders »* y ayant importé leurs usages, leurs pratiques (confirmation, respect de la parole donnée) et leurs techniques financières. C'est ainsi que se sont développés des « produits dérivés », comme les options, ainsi que des « produits agrégés » – sortes de sicav de dettes souveraines, rassemblant parfois des titres différents d'un même pays ou encore des « papiers » d'origines diverses, comme le « fonds des marchés émergents » lancé par ING Bank, le « fonds latino-américain » de SG Warburg ou le « premier fonds africain », créé en 1992 par FH Carlson Investment, de New-York.

En France, la Société générale a également constitué des fonds communs de placement à un an et à capital garanti. De nouveaux produits, comme des « notes » qui procurent un revenu indexé sur un panier de dettes, ont progressivement été élaborés. Le nombre des combinaisons possibles frôle l'infini... La plupart des intervenants, banques ou maisons de courtage, proposent aussi des opérations de conversion de dette en actifs, une formule qui permet soit d'acquérir des participations dans des entreprises locales déjà existantes (cas des privatisations notamment), soit de réaliser de nouveaux investissements.

Petit à petit, les intervenants ont fini par oublier la valeur faciale de la dette, même au sein des banques créancières qui sont à l'origine du marché. *« On pense d'abord prix d'achat et rendement »*, reconnaît Daniel Zavala, de la banque Worms. Mais si l'espoir de réaliser de fortes plus-values subsiste, les occasions diminuent. Sur le moyen terme, en effet, les prix ont plutôt tendance à s'orienter à la baisse. Même des valeurs considérées comme assez sûres peuvent se révéler décevantes, ce qui fut notamment le cas du Brésil à la fin de 1993.

Dans un tel contexte, il arrive que le marché s'emballe et retrouve soudainement ses réflexes de marché « gris ». Ce fut ainsi le cas au début de cette année, lorsque les anciens prêts bancaires considérés comme « non performants » de certains pays africains, en zone franc surtout, se mirent à flamber, à l'approche de la dévaluation du franc CFA. *« On a vu la Côte-d'Ivoire passer brusquement de 8 % à 35 % de sa valeur faciale*, constate un habitué du marché. *Comme ces papiers coûtaient peu cher au départ et que les prix montaient, tout le monde suivait ! Et puis c'est retombé d'un seul coup. »*

ANOMALIES • Il arrive aussi que certaines « anomalies » du marché, comme des écarts de prix trop élevés entre deux types de bons d'un même pays, puissent être exploitées pour réaliser une plus-value. Mais, là aussi, les occasions se font plus rares. Pour Xavier Lépine, de FP Consult, société française de gestion de portefeuille centrée sur les marchés émergents, *« c'était surtout bien quand les autres étaient novices »*. Mais on apprend vite, sur ce marché... Ou on en sort !

Restent les espoirs de rendement. Ils n'ont rien d'irrationnel. Bien qu'elles soient en partie garanties par des bons du Trésor américain, les obligations Brady offrent un rendement supérieur à celui des taux américains de même maturité, à cause du risque qu'elles comportent (mais ce risque est désormais « résiduel », ne portant plus que sur la capacité de l'Etat endetté à honorer les intérêts de sa dette restructurée).

« C'est formidable en théorie !, s'exclame un intervenant. *Mais il faut aussi aller jusqu'au bout d'un Brady, et trente ans, c'est long... »* Surtout à une époque où les taux américains sont orientés à la hausse et où les marges entre les obligations Brady les plus sûres (les mexicaines surtout) et les bons du Trésor américain se réduisent. Par contre, des « papiers » considérés comme plus « exotiques », comme les *« promissory notes »* nigérianes, peuvent encore offrir un rendement de 25 % par an. Un risque à courir si l'on a beaucoup de flair et, surtout, un excellent réseau d'information.

Car, dans ce commerce, le premier informé sera le mieux servi. Ce marché très libre traite une matière qui s'apparente au renseignement géopolitique : coups d'État, assassinats politiques ou simples renégociations de la dette peuvent y avoir des répercussions qui se compteront en millions de dollars...

S'agirait-il d'un « marché d'initiés » ? Certains excès commis, par exemple, lors de la restructuration de la dette nigériane ont pu laisser cette impression. Il est effectivement difficile, à l'intérieur d'une même banque, d'établir des barrières très étanches entre ceux qui sont chargés de *« préparer un Club de Londres »* (négociations entre un pays endetté et ses banques créancières, réunies dans le Club de Londres, par opposition au Club de Paris, qui regroupe les Etats créanciers) et ceux qui spéculent déjà sur les titres concernant ce pays.

Le cas des *« when and if »* illustre bien ce problème : il s'agit, en effet, de titres qui n'existent pas encore, totalement immatériels, ce qui n'empêche nullement qu'ils soient l'objet des mêmes transactions que les autres. Ils anticipent sur l'émission de tel ou tel instrument financier à l'issue d'un rééchelonnement. En cas d'erreur, le parieur qui a payé *cash* se retrouvera avec un papier « ancien », fortement dévalué du fait de la réaction du marché à l'échec de l'opération. Il peut aussi placer la barre trop haut, ce qui fut le cas de nombreux intervenants dans la perspective de la restructuration brésilienne. Mais s'il tombe juste, il aura une longueur d'avance sur tous les autres.

Tout cela explique que les autorités monétaires des principales places financières, notamment à New-York, Londres et Paris, accentuent leur contrôle sur ce marché (actif aussi à Sao-Paulo et Hongkong), qui tend d'ailleurs à s'institutionnaliser. Une association, l'EMTA (Emerging markets traders Association), a ainsi été créée en 1990, regroupant quelque cent cinquante banques, agents et courtiers qui interviennent régulièrement dans ce type de transactions.

VOLUMES • Après un premier semestre 1994 décevant, le marché de la dette cherche un deuxième souffle. La grande époque des restructurations de dettes est passée. Il y en aura bien encore en Afrique et en Europe orientale, mais les volumes – même en tenant compte de la Russie – seront de toute façon inférieurs à ceux du passé : guère plus de 30 à 40 milliards de dollars, pas assez pour redynamiser les transactions.

Bref, l'avenir est ailleurs, du côté de la « nouvelle dette ». *« Plusieurs des pays très endettés sont redevenus des risques acceptables*, reconnaît Ivo Almuli, d'Arfint. *Ils sortent de nouvelles émissions. Celles-ci peuvent émaner aussi bien des banques d'Etat que des entreprises privées. »* Chez Worms, Daniel Zavala constate que *« la dette secondaire est en compétition avec la nouvelle dette »*.

La société FP Consult distingue trois types d'instruments financiers sur les pays émergents, sans lien avec l'ancienne dette :

– les marchés monétaires, en monnaie locale ou en dollars, qui *« constituent une source de rendement important, de 12 % à 18 % sur des placements de un à quatre-vingt-dix jours »* ;

– les euro-émissions des Etats ou des entreprises, *« principalement le fait de pays d'Amérique latine. Depuis leur apparition, il y a trois ans, le volume des émissions émanant de ces pays a doublé, représentant 38 milliards de dollars à la fin 1993, soit 9,5 % des émissions obligataires dans le monde »* ;

– les actions : *« En 1993, la capitalisation totale des marchés émergents d'actions a été de 2 000 milliards de dollars, pour des volumes de transactions de 1 000 milliards, avec un flux net de capitaux extérieurs de 40 milliards. »* Un montant destiné à s'accroître.

RISQUES • Ces nouveaux marchés ne sont cependant pas sans risque, comme l'explique un banquier : *« Les banques locales latino-américaines se sont mises à émettre du papier à six mois. Elles roulent avec ca, mais si ça s'arrête, elles tombent... »* C'est ce qui est arrivé à la troisième banque du Costa-Rica, vieille de pourtant cent cinquante ans, et qui vient de faire faillite. *« Tout le monde dit qu'il n'y a jamais eu de défaut sur ces bons*, souligne un directeur de banque. *C'est vrai, mais jusqu'ici ils représentaient peu de chose et ça ne coûtait pas trop cher de les honorer. Aujourd'hui, la situation pourrait se retourner. »*

Cependant, pour Xavier Lépine, il reste une bonne raison de s'intéresser aux pays émergents : *« Les grands marchés internationaux sont désormais en totale corrélation. L'épargne est planétaire et instantanée. Pour faire la différence, il faut trouver des marchés qui, tout en étant eux aussi des marchés financiers, ont le moins de liens possibles avec les grands. »*

Décidément, la *« décennie perdue des années 80 »*, comme l'appellent les banquiers entre eux, semble déjà loin. Que « le » marché de la dette s'efface devant « les » marchés est bien le signe qu'une époque s'achève.

Nicole Chevillard

(1) Le cabinet Owen Stanley Financial n'intervient pas sur le marché de la dette, mais, en tant que conseil de plusieurs pays en développement, dispose d'un poste d'observation privilégié, du côté des débiteurs.

Les grands acteurs

Marché de la dette et marchés émergents sont surtout dominés par des établissements anglo-saxons : JP Morgan, Chase Manhattan, Salomon Brothers, Morgan Grenfell, Citibank, Merril Lynch, Chemical Bank, Bankers Trust, Barclays, Lloyds Bank, Lehman Brothers, Morgan Stanley... A ces « leaders » il convient d'ajouter aussi la néerlandaise ING Bank, l'espagnole Banco de Santander et la Swiss Bank Corporation de Bâle.

Si elles peuvent parfois paraître moins actives en ce domaine, les grandes banques francaises n'en sont pas moins à l'origine du marché de la dette, du fait même de l'ampleur des créances qu'elles avaient accumulées sur l'Afrique et l'Amérique latine. On peut citer la BNP, la Société Générale, le Crédit Lyonnais-Arfint aussi bien que le CCF-Finely, Worms, Paribas, Lazard, Indosuez, l'UBAF, etc.

N. Ch.

Le « miracle Brady »

Le plan « Brady » a soulagé les banques accablées par les créances douteuses : la dette, restructurée, regagnait de la valeur

COMMENT se débarrasser des dettes ? Quand le débiteur fait défaut, c'est au créancier de se poser la question. Les banques occidentales, qui avaient prêté à tout-va aux pays en développement dans les années 70, se sont retrouvées, dans la décennie suivante, encombrées de créances dévaluées (avec des perspectives de remboursement très aléatoires). Au début, les banques ont surtout cherché à restructurer leurs portefeuilles entre elles, tout en provisionnant chaque année un peu plus pour limiter leurs risques.

Ceux-ci n'en restaient pas moins vertigineux. A la suite de la défaillance du Mexique, l'été 1982, les moratoires latino-américains ont fait craindre des sinistres de plusieurs dizaines de milliards de dollars par pays endetté, avec des cas particulièrement critiques comme la Citibank et ses 5 milliards de dettes sur le seul Brésil.

Les banques françaises n'étaient guère mieux loties, toutes proportions gardées, car elles avaient engrangé des créances à hauteur de plusieurs milliards de francs, sur l'Afrique ou l'Amérique latine. A la fin de la décennie 80, leurs portefeuilles étaient estimés à moins de 30 % de leur valeur initiale. Mais comment céder massivement leurs créances, surtout avec une telle décote, alors que les procédures de cession étaient lourdes et complexes ?

Et puis Brady vint. A l'origine, on trouve une idée de la banque américaine JP Morgan, d'abord testée sur le cas mexicain, puis reprise à son compte par le secrétaire américain au Trésor Nicholas Brady en mars 1989. Le Mexique sera effectivement le premier pays à mettre en œuvre un « plan Brady », en 1990.

« MENUS » • Dans ce nouveau cadre, les pays fortement endettés auprès des banques se voient, pour la première fois, reconnaître publiquement le droit de réclamer un allègement de leurs obligations lors du rééchelonnement de leurs dettes devant le Club de Londres (qui regroupe les banques créancières), soit sous forme d'une réduction des taux d'intérêt, soit en bénéficiant directement d'une décote. Mais, en contrepartie, ils s'engagent à consolider le principal de leur dette, celui-ci étant garanti par l'acquisition de bons du Trésor américain à très long terme, souvent d'une durée de trente ans (les « zero-coupon'bonds »).

Ils doivent aussi signer des programmes d'ajustement avec le FMI, programmes censés les remettre sur le chemin d'une croissance saine qui leur permettra, espère-t-on, d'honorer le nouveau service de leur dette.

Plusieurs types de titres, tous garantis, sont ainsi proposés aux banques créancières, en échange de leurs droits, selon des « menus » qui peuvent varier d'un Club de Londres à l'autre mais tournent tous, plus ou moins, autour de deux grandes options : des « par-bonds », ou obligations « au pair », dont la valeur faciale reste inchangée, mais qui sont assortis d'un taux d'intérêt réduit (leur valeur d'échange va donc rapidement diminuer sur le marché secondaire) et des *« discount bonds »* affectés d'une décote de 30 % à 40 % en moyenne, dès le départ, mais assortis, eux, d'un taux d'intérêt normal et variable.

> **Grâce au « plan Brady », le marché secondaire de la dette est devenu plus liquide et s'est mis à ressembler à un marché classique.**

« Les bons Brady nous ont considérablement changé la vie ! » s'exclame aujourd'hui Roman Kamir, directeur général de la société Finely, filiale du CCF, première banque française à avoir procédé, en 1989, à une transformation en titres négociables de ses propres créances. En effet, avec la nouvelle approche du rééchelonnement, les banques disposent enfin d'instruments liquides, facilement négociables et qui peuvent être échangés, comme n'importe quelle autre obligation, par le biais d'Euroclear ou de Cedel (1).

De fait, les « plans Brady » se sont multipliés : après le Mexique sont arrivés ceux de l'Uruguay, du Costa-Rica, du Venezuela, de l'Argentine et aussi, sous d'autres cieux, ceux des Philippines et du Nigéria... Depuis le début de 1994, des restructurations de ce type ont été signées par le Brésil en avril, par la Bulgarie, en août, et par la Pologne, fin octobre.

Grâce à la meilleure qualité des crédits due au « miracle Brady », le marché secondaire de la dette est devenu plus liquide, et s'est mis à ressembler à un marché classique, même en l'absence de cotations officielles – ce qui est le cas, d'ailleurs, du marché des changes. *« Sur les titres mexicains, par exemple, où les transactions sont incessantes*, explique ainsi un habitué des salles de marché, *vous verrez apparaître le même prix sur tous les écrans ; si vous vous intéressez en revanche à du papier Afrique, là où le marché est moins actif, vous pouvez encore faire des arbitrages ; ce n'est en général pas le cas des obligations Brady : si vous achetez puis vendez la même dans la même journée, vous ne réaliserez aucun bénéfice, ce qui est le propre d'un marché organisé... »*

N. Ch.

(1) Ces deux grandes maisons de compensation et de dépôt des titres internationaux, dont les sièges respectifs sont à Bruxelles et à Luxembourg, gèrent toutes les opérations de ce type sur les euro-émissions.

PERSPECTIVES

NOUVEAUX CONFLITS SOCIAUX

La grève au temps de la reprise

Chez Alsthom-Belfort se sont affrontés une direction obsédée par l'international et de jeunes ouvriers qualifiés frustrés par la stagnation de leurs salaires et le manque de perspectives, alors que l'entreprise tourne à plein

BELFORT
de notre envoyé spécial

« *LE climat social dans nos entreprises est calme. M. Bey, s'il vous plaît, n'embêtez pas messieurs les administrateurs avec vos problèmes de Belfort.* » Pierre Bey se souvient précisément de ce conseil d'administration du 22 septembre 1979 et des propos tenus par Roger Schulz, alors président d'Alsthom-Atlantique. Il y avait du beau monde autour de la table : Ambroise Roux, Georges Pébereau, etc. Pierre Bey, aujourd'hui à la tête de Technicréa, un bureau d'études qui emploie 120 personnes, était présent en tant que représentant des cadres : il dirigeait à l'époque la section CGC d'Alsthom à Belfort.

Or, ce 22 septembre 1979, commençait justement le plus long conflit social que le site ait connu : la grève dite « *du centenaire* », qui dura deux mois et reste durablement gravée dans les mémoires, encore aujourd'hui. Elle apporta d'appréciables avancées sociales, tant sur le plan des conditions de travail que des rémunérations. Les ouvriers avaient fini par obtenir « *des bleus, des godasses, un treizième mois et 300 francs de prime* », se rappelle un ancien.

Que sont les 7 600 salariés de Belfort dans la nébuleuse d'un groupe qui emploie près de 200 000 personnes à travers le monde pour un chiffre d'affaires de plus de 150 milliards de francs ?

L'Histoire bégaie-t-elle ? Depuis le 2 novembre, l'usine GEC-Alsthom de Belfort (7 600 salariés) est occupée par des piquets de grève. Le conflit a même débuté un peu plus tôt. Il s'est déclenché le 24 octobre à Bourogne, à une quinzaine de kilomètres de Belfort, sur un site créé tout spécialement par GEC-Alsthom pour sa filiale EGT (European Gas Turbines) qui fabrique des éléments des turbines à gaz. Des éléments « *nobles et perfectionnés* ». Selon un accord d'entreprise, signé par tous les syndicats, cette usine fonctionne en continu, sept jours sur sept. Elle constitue un des fleurons d'EGT, la filiale la plus prospère de GEC-Alsthom qui en possède trois autres , dans le Territoire de Belfort : les divisions transport, électromécanique et cycles combinés.

LIENS • « *Quand Alsthom a la grippe, Belfort a la fièvre* », explique Gabriel Goguillot, ancien journaliste qui a couvert pour *l'Est républicain* la grève de 1979 et dirige aujourd'hui le cabinet du maire de Belfort, Jean-Pierre Chevènement. Les liens qui unissent la ville et la firme sont très étroits. Donnant-donnant. Si Belfort a des devoirs à l'égard d'Alsthom, la réciproque est tout aussi vraie. Du temps d'Auguste Detœuf – fondateur de l'entreprise et auteur des *Propos de O. L. Barenton, confiseur*, livre fétiche des polytechniciens – et jusque dans les années 50, la tradition voulait que certains conseils d'administration d'Alsthom se tinssent symboliquement à Belfort, berceau de la firme. Depuis...

Depuis, beaucoup de choses ont changé. Les mutations se sont même accélérées ces quinze dernières années. Les usines Alsthom de Belfort appartiennent au joint-venture GEC-Alsthom, né de l'alliance avec l'anglais GEC à 50-50. Au-dessus, Alcatel-Alsthom, premier groupe industriel français, dirigé par Pierre Suard, emploie près de 200 000 personnes à travers le monde, pour un chiffre d'affaires de plus de 150 milliards de francs. Les liens entre le site d'origine et sa maison mère se sont distendus. Que sont les 7 600 salariés de Belfort dans la nébuleuse d'un groupe aux ramifications internationales ?

DÉCALAGE • De plus, par souci d'efficacité économique, le site de Belfort a été scindé en quatre filiales distinctes : quand la priorité est de faire face à la concurrence internationale et de servir la clientèle, laisser ensemble les personnes qui fabriquent des turbines à gaz et celles qui construisent des élements de TGV ne se justifie plus guère.

En revanche, quand il s'agit de gérer un conflit social, ces divisions se sont vites révélées artificielles, car les salariés se sentent avant tout « Alsthom ». Yvon Raak, PDG d'EGT, et Bertrand de Saint-Julien, son directeur général, se sont trouvés en première ligne pour les négociations avec les grévistes, mais, ne représentant qu'une filiale, ils n'avaient pas toutes les cartes en main : le siège parisien restait maître du jeu. Les salariés l'ont bien compris et ils en veulent à Paris qui ne veut « *rien lâcher* ». Une rancœur renforcée par les informations divulguées ces derniers mois sur les 12 millions de francs annuels du salaire de Pierre Suard, les 35 millions dépensés pour acquérir un hôtel sur les bords du lac d'Annecy destiné à la formation des cadres du groupe ou bien les « *3,2 millions accordés au Parti républicain* ».

LOGIQUES • « *Quand on voit passer sous ses yeux des sommes astronomiques et que l'on a soi-même des difficultés à boucler ses fins de mois, on n'est plus perméable à aucun raisonnement logique ni à aucun argument économique* », résume un observateur de la situation. Un fossé s'est ostensiblement creusé entre une direction et son encadrement, polarisés sur l'environnement international et qui savent que les bons résultats d'aujourd'hui sont le fruit des commandes passées il y a deux ans, et des ouvriers qui voient les bénéfices leur passer sous le nez sans qu'on leur en attribue la moindre portion. Deux discours, deux logiques.

C'est en effet le contenu d'un tract CGT – distribué aux portes de l'usine à Bourogne, le 24 octobre, révélant que chaque ouvrier de GEC-Alsthom Belfort avait rapporté 280 000 francs à l'entreprise et que les bénéfices d'EGT s'élevaient à 220 millions de francs pour l'exercice 1993-1994 – qui a déclenché le mouvement de grève. Le débrayage est parti de la base, débordant les organisations syndicales. Ce sont les jeunes les plus mal payés, mais pas forcément les moins qualifiés, qui sont montés au créneau. Parmi eux, pratiquement pas de syndiqués.

Souvent titulaires d'un « bac pro » ou d'un BTS, mais sans véritable perpective, ces jeunes ouvriers professionnels, présents dans l'entreprise parfois depuis trois ans, ont l'impression d'avoir beaucoup donné sans pratiquement rien recevoir en échange, et de n'avoir aucune perspective de carrière. La revendication des 1 500 francs de revalorisation salariale provient de ce décalage. En cela, leurs revendications s'apparentent à celles des opérateurs de Pechiney Dunkerque qui, « *eux, ont obtenu 600 francs* » (450 francs d'augmentation et 150 francs de prime). Avec la justification supplémentaire que leur groupe gagne de l'argent, tandis qu'Aluminium Dunkerque, en raison des cours fluctuants du métal, affiche des résultats dans le rouge.

Aujourd'hui que la reprise se fait sentir, le discours « vous avez de la chance car vous possédez un emploi » ne passe plus, même dans un bassin d'emploi qui compte 7 000 chômeurs, trois fois plus qu'il y a quinze ans. C'est bien un conflit de reprise que doit affronter GEC-Alsthom. Et un conflit dur.

Aujourd'hui que la reprise se fait sentir, le discours « vous avez de la chance car vous possédez un emploi » ne passe plus, même dans un bassin d'emploi qui compte 7 000 chômeurs.

Les ouvriers se sont arc-boutés. Depuis la généralisation de la grève, le 2 novembre, qui a complètement paralysé le site de Belfort, un certain nombre de résultats ont été obtenus au cours des négociations menées par le médiateur : des préretraites progressives, la transformation de deux cents CDD en contrat à durée indéterminée. Alors, pourquoi pas sur les salaires ?

C'est aussi que, face à une direction sans marge de manœuvre, se trouvent des syndicats affaiblis. Le nombre de syndiqués a baissé en flèche chez Alsthom, et les responsables syndicaux n'ont pas été renouvelés depuis longtemps : à l'exception de Jacques Rambur, représentant CGT, ils étaient déjà là lors de la grève du centenaire. Les syndicats, court-circuités lors du déclenchement de la grève, n'ont pas trouvé leurs marques. Face à la seule initiative patronale – l'organisation d'un vote sur la reprise du travail par les salariés –, l'intersyndicale CGT-FO-CFDT s'est divisée. Parallèlement, les « piquets de grève » ont été reconnus par le médiateur comme interlocuteurs légitimes, au même titre que les organisations syndicales.

FATIGUE • Au bout d'un mois de conflit et à un mois des fêtes de Noël, c'est un sentiment de fatigue qui sourd de cette grève. « *Une grève qui épuise tout le monde.* » Pas d'envolée lyrique comme en 1979, où le conseil général avait été jusqu'à tenir une séance dans un des bâtiments occupés par les grévistes. Pas de visite d'Henri Emmanuelli ou de Robert Hue, premiers secrétaires des Partis socialiste et communiste : aucun dirigeant politique n'est venu, alors que François Mitterrand et Georges Marchais, en leur temps, avaient fait le déplacement.

En revanche, la couverture médiatique de l'événement a été plus prompte qu'il y a quinze ans : les télévisions sont venues au bout d'une semaine, alors qu'en 1979 la presse nationale avait mis trois semaines à se saisir du dossier.

Seule reste inchangée la grande maladresse de la direction dans la gestion de ses relations sociales. Hier comme aujourd'hui, le sentiment des ouvriers d'être traités « *comme des chiens* » est vif. Petit à petit, l'incompréhension s'installe entre une ville fière de son appartenance à Alsthom et un groupe qui n'a d'yeux que pour l'international. Sur ce plan, les séquelles seront durables si rien n'est fait pour redresser la barre.

Alain Beuve-Méry



Le bunker de crise

BELFORT
de notre envoyé spécial

De couleur gris-bleuté, surplombant la Rosemontoise qui traverse Belfort, l'hôtel Altéa joue un rôle-clé dans les conflits sociaux qui opposent GEC-Alsthom à ses salariés. Déjà en 1979, cet immeuble massif aux aspects de bunker avait été le lieu de repli de la direction, pendant les deux mois de grève. Le groupe GEC-Alsthom en est d'ailleurs copropriétaire. Situé au centre de la ville, il est aussi, dans les périodes houleuses, le théâtre des *sit-in* de protestation organisés par les grévistes.

Le 2 novembre, sans coup férir, dès la levée des premiers piquets de grève et après avoir fait couper l'électricité et le téléphone dans l'usine, toute la direction de GEC-Alsthom s'est rapatriée à nouveau sur l'hôtel Altéa. « *Le gang des attachés-case* », comme le surnomment avec ironie les grévistes, a investi le sixième étage de l'hôtel, qui sert de QG de crise.

C'est là que se tient le haut état-major, et c'est au rez-de-chaussée de l'hôtel que se réunissent les conférences de presse ou les *briefings*. Les autres cadres de l'entreprise – la majorité ne font pas grève – ont investi d'autres hôtels de Belfort ou se sont fait héberger par des entreprises « amies » pour pouvoir continuer à travailler.

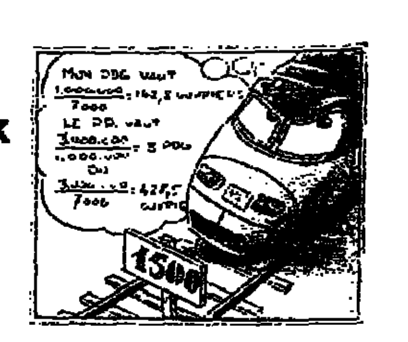
A. B.-M.



PERSPECTIVES

NOUVEAUX CONFLITS SOCIAUX

GEC-Alsthom, une « boîte dure »



Le groupe industriel franco-britannique en est à son deuxième grand conflit cette année : avec les élus locaux au Havre, avec les salariés à Belfort. Rançon des réorganisations ou inaptitude au dialogue ?

EXISTE-T-IL une fatalité GEC-Alsthom ? Au début de l'année, ce groupe spécialisé dans l'énergie et le transport ferroviaire devait gérer une crise sérieuse dans son établissement du Havre. Pour avoir voulu passer en force avec un plan de quasi-fermeture de ce site centenaire, sans justification économique immédiate, GEC-Alsthom se retrouvait cloué au pilori par les élus locaux, toutes étiquettes politiques confondues. Le groupe provoquait la colère du préfet de région et devait, finalement, abandonner son projet sous la pression des pouvoirs publics.

Neuf mois plus tard, rebelote ! Le groupe franco-britannique, dont Alcatel-Alsthom et l'anglais GEC se partagent le capital à parts égales, fait les gros titres des journaux télévisés sur un conflit cette fois salarial. Après un bras de fer de plus de deux semaines entre la direction locale et les grévistes de Belfort qui réclamaient une rallonge mensuelle de 1 500 francs et la suppression des salaires inférieurs à 7 500 francs, le mouvement a gagné, avec une intensité inégale, d'autres usines, dont celle du Petit-Quevilly, près de Rouen *(lire ci-dessous)*. *« Le cas GEC-Alsthom Belfort est intéressant. Il appartient à la catégorie des conflits de reprise, comme ceux d'Aluminium Dunkerque ou de la SNECMA-Sochata à Châtellerault. Mais il y a des facteurs aggravants. Un conflit dur, c'est toujours un cocktail, un ensemble d'ingrédients qui font que les choses se passent mal »*, analyse un haut fonctionnaire.

MÉLANGE • Les ingrédients ? Il y a d'abord la culture d'entreprise. GEC-Alsthom est une *« boîte dure »*, comme on dit dans les milieux syndicaux. Côté britannique, GEC et son patron, lord Weinstock, n'ont pas la réputation d'être des fervents du dialogue social. Côté français, c'est-à-dire Alcatel-Alsthom, la tonalité n'est pas très éloignée. Le mélange des deux sensibilités ne plaide pas en faveur de la qualité des relations sociales. Comme le souligne un spécialiste en charge du dossier *« on ne rattrape pas en deux semaines ce qu'on n'a pas su faire pendant des années. »*

Il y a ensuite les restructurations permanentes qu'a vécues le groupe au cours des dernières années. De juin 1993 à juin 1994, activité par activité, site par site, dix plans sociaux ont été annoncés rien que dans l'Hexagone.

Les restructurations sont présentées comme préventives : il ne s'agit pas d'accompagner d'éventuelles baisses des carnets de commandes mais de les anticiper.

Il y a eu le Bourget (131 suppressions d'emplois programmées), Paris-Neptune (115), Saint-Ouen (219), Meyzieu (338), Villeurbanne (85), Tarbes (154), Aytré-La Rochelle (77), Le Havre (389), les établissements Neyrpic près de Grenoble (140) et... Belfort (187). Sur l'ensemble des activités françaises de GEC-Alsthom (35 000 salariés), pas moins de 1 610 emplois ont donc été touchés. *« Il n'y pas un site qui ne s'inquiète pas pour son avenir »*, explique un syndicaliste.

D'autant que les restructurations – comme cela a été le cas au Havre – sont souvent présentées comme préventives. Il ne s'agit pas d'accompagner d'éventuelles baisses des carnets de commandes, mais de les anticiper. Pas une semaine ne passe sans que GEC-Alsthom annonce la signature d'un grand contrat, la livraison d'une centrale, de turbines. Le décalage entre la pluie de commandes, que signale la presse économique et financière, et le discours d'extrême rigueur appliqué à l'intérieur du groupe est incompréhensible pour la plupart des salariés.

DÉCONCENTRATION • Il y a aussi l'organisation du groupe – *déconcentrée* – qui laisse à des directeurs d'usine, pas toujours préparés, toute délégation pour gérer les conflits locaux, sans filet de sécurité, mais aussi sans « grain à moudre ». Voilà deux ans, GEC-Alsthom a en effet filialisé ses principales branches d'activité pour les rendre plus réactives, plus souples, asseoir leur emprise sur le marché. Cette « déconcentration » a eu pour effet de faire voler en éclats, toute politique sociale de groupe. A Paris, au siège de GEC-Alsthom, le rituel est immuable. A chaque conflit, la direction générale se refuse à tout commentaire. Et renvoie aux directions locales.

Enfin, GEC-Alsthom – même si ce n'est que pour moitié – appartient à Alcatel-Alsthom, un groupe qui se classe régulièrement parmi les toutes premières entreprises françaises par le montant de ses bénéfices. En 1993, le groupe Alcatel-Alsthom a annoncé ainsi un résultat net de 7 milliards de francs. Les informations selon lesquelles le groupe présidé par Pierre Suard aurait participé au réseau de financement occulte du Parti républicain ont été mises en relation avec les revendications salariales à Belfort. Un autre élement rendant plus délicate encore la gestion du conflit.

Caroline Monnot

Un groupe international

GEC-Alsthom est né en 1989 de la fusion de la totalité des activités d'Alsthom, la filiale électromécanique du groupe présidé par Pierre Suard (à l'époque 25 milliards de francs de chiffre d'affaires et 43 000 salariés), avec la division Power Systems du groupe britannique GEC (18 milliards de francs de chiffre d'affaires et 42 000 personnes).

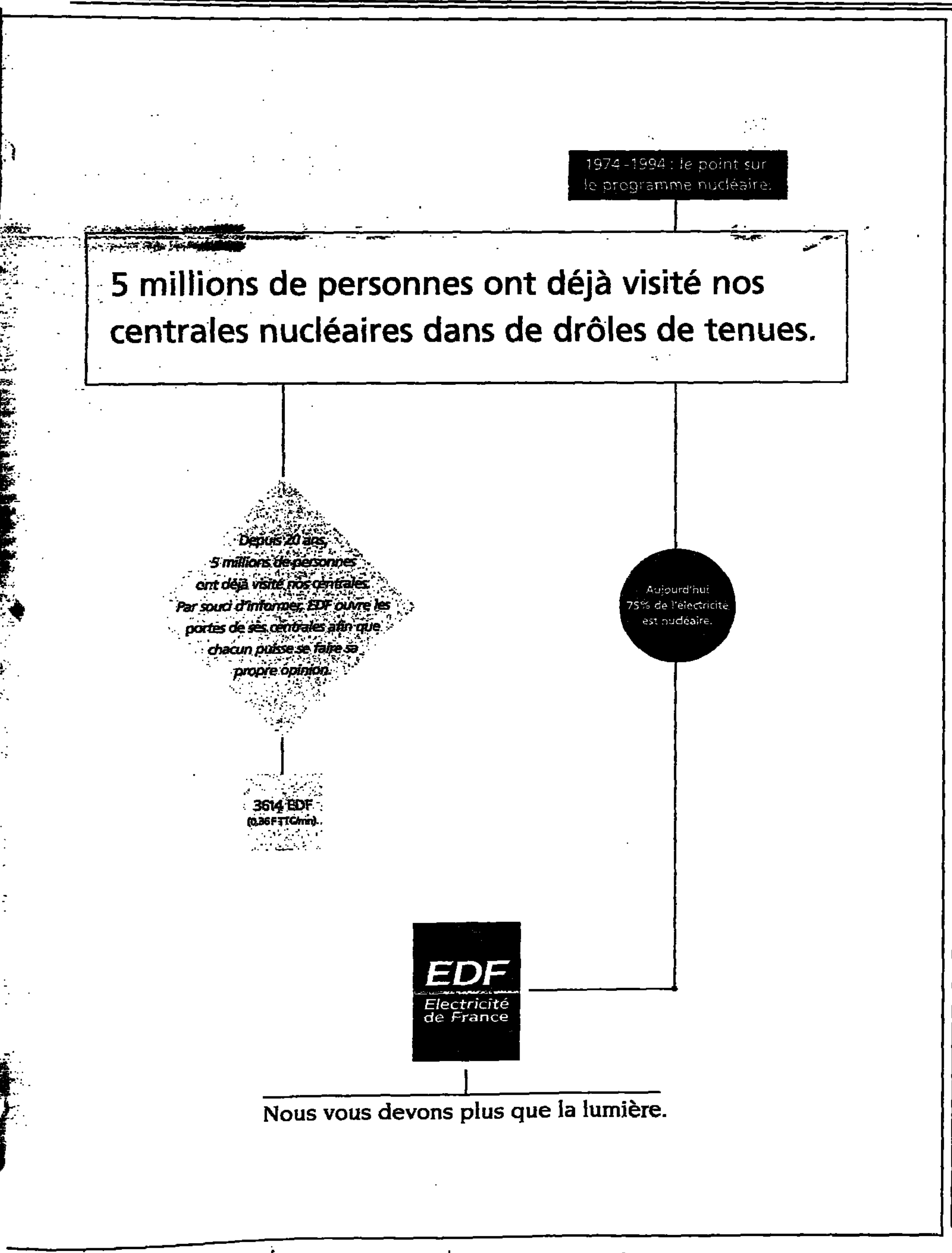
Le groupe est, depuis, contrôlé à parts égales par ces deux actionnaires. Traditionnellement bien implanté à l'étranger, notamment dans les pays de l'ex-Commonwealth, GEC a permis au nouvel ensemble de s'ouvrir sur l'international, Alsthom étant à l'époque confiné à l'intérieur de l'Hexagone. Aujourd'hui, GEC-Alsthom exerce ses activités dans l'énergie et le transport ferroviaire. Il est organisé en sept grandes divisions : électromécanique, turbines à gaz et diesel, chaudières, transport et distribution d'énergie, transport, équipements industriels, équipements navals.

Binational par ses actionnaires, international par son implantation et ses débouchés, GEC-Alsthom emploie 77 000 salariés dans le monde dont 35 000 seulement en France. Il a réalisé un bénéfice net, part du groupe, de 2,2 milliards de francs en 1993-1994. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 52 milliards de francs, au même niveau que l'année précédente, dont une grande partie provient de la « grande exportation » – 35 % sont en effet réalisés hors d'Europe. Les commandes enregistrées au cours de cet exercice ont atteint 61 milliards de francs : là aussi un chiffre pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente.

Le TGV est évidemment la production la plus connue de GEC-Alsthom. Parmi les succès obtenus en 1994 par le groupe, figure notamment le contrat phare du TGV sud-coréen, de 2,1 milliards de dollars, signé le 14 juin après de longues et difficiles négociations. Une ligne de 410 kilomètres doit être construite entre la capitale, Séoul, et Pusan, au sud-ouest. Les discussions, qui avaient commencé en 1989, ont connu plusieurs retournements. Il faut ajouter ce contrat au montant des commandes enregistrées au cours du dernier exercice.

En revanche, le groupe a essuyé un échec au Texas, où le projet de TGV a été finalement abandonné, faute de réunir le financement néces saire (qui devait être fourni exclusivement par des fonds privés). GEC-Alsthom travaille toujours en coopération avec la firme canadienne Bombardier sur un autre projet sur le continent américain : une ligne de 1 215 kilomètres entre Québec et Windsor (Ontario).

C.M.



Grève discrète au Petit-Quevilly

Le mouvement de GEC-Alsthom, près de Rouen, n'a pas provoqué de solidarité

ROUEN
de notre correspondant

LES salariés de l'usine du Petit-Quevilly (450 personnes), dans la banlieue de Rouen, ont rejoint dans la grève leurs collègues une semaine après le déclenchement du conflit à Belfort. Occupation du site, blocage des accès... les grévistes ont déployé l'arsenal traditionnel de l'action revendicative dans une entreprise située au cœur de ce qui fut un bastion de la CGT.

Cette fois, la bataille qui oppose l'intersyndicale CGT-CFDT à la direction locale de GEC-Alsthom pour l'augmentation de 1 500 francs par mois n'a pas provoqué de grands élans de solidarité extérieurs. Ici, les choses ont bien changé, et les grévistes d'Alsthom sont isolés entre les cales abandonnées des anciens Chantiers de Normandie (construction navale) et les ateliers déserts de la CFEM, en friche industrielle depuis plus de dix ans.

Au Petit-Quevilly, la grève a cependant été votée le 10 novembre et reconduite ensuite à une très large majorité du personnel ouvrier, qui n'a pas accepté les 300 francs d'augmentation concédés par la direction. A l'initiative de la CGT, des piquets de grève ont bloqué les accès, interdisant les approvisionnements et les livraisons des transformateurs fabriqués dans l'usine. Une démarche à laquelle la CFDT ne s'est pas associée mais qui a fait monter la pression d'un cran, permettant aux grévistes de « monnayer », contre l'ouverture de négociations, l'entrée d'une machine dont la direction affirmait avoir un besoin urgent.

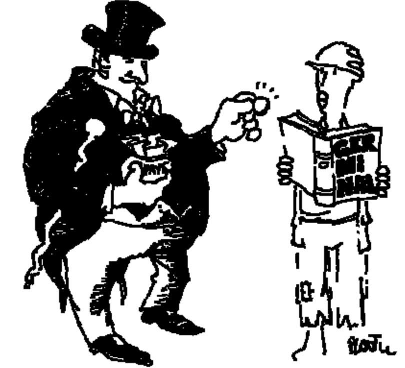
L'usine du Petit-Quevilly reste aussi, en cette fin 1994, la mauvaise conscience, bien malgré elle, de GEC-Alsthom en Seine-Maritime. Après qu'une centaine de salariés du site voisin du Havre y eurent été mutés, il y a un an, GEC-Alsthom avait, en effet, projeté une quasi-fermeture de son usine havraise, alors forte de 737 salariés, pour transférer les productions de transformateurs vers le Petit-Quevilly et Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Les salariés du Havre étaient même venus jusque dans la banlieue de Rouen pour solliciter des appuis et exiger du maire PS du Petit-Quevilly qu'il refuse à Alsthom la délivrance d'un permis de construire nécessaire à l'extension de l'usine.

Au Havre, sous la pression des élus locaux, toutes tendances confondues, la direction générale de GEC-Alsthom a partiellement reculé, après neuf mois de conflit et de négociations qui ont manifestement épuisé les forces des salariés. Ce qui explique, sans doute, leur discrétion dans l'actuel conflit : il n'a été lancé qu'un appel à la grève pour une demi-journée, le mardi 15 novembre.

Etienne Banzet

C H R O N O L O G I E

Octobre 1994



1er. – ÉTATS-UNIS-JAPON : après quatorze mois de négociations commerciales entre les deux pays, Tokyo accepte l'ouverture de ses marchés de l'assurance, du verre, des *télécommunications* et des équipements médicaux. Le contentieux subsiste dans le secteur automobile *(4)*.

4 au 6. – 49e assemblée du FMI et de la Banque mondiale, à Madrid : au cours de la réunion du comité intérimaire du FMI, les Sept s'opposent, le **2**, à la création d'une *nouvelle tranche de 36 milliards de droits de* tirage spéciaux (270 milliards de francs) *(4)*. Un compromis est trouvé *(5)*. Le **5**, la Russie obtient le rééchelonnement de plus de la moitié de sa dette commerciale : soit 25 milliards *(7)*.

2. – ASSURANCE : Allianz, l'assureur allemand, annonce la prise de contrôle, pour plus de 20 milliards de francs, de trois filiales du groupe Suisse de réassurance. Axa rachète à Suez sa filiale canadienne Boréal Assurance pour 630 millions de francs *(4)*.

2. – CONSTRUCTION NAVALE : *signature d'un contrat entre* les Chantiers navals de l'Atlantique et l'armateur américano-norvégien Royal Carribean Cruise Limited (RCCL) pour la construction de deux paquebots livrables en 1997 et 1998 *(4)*.

3 au 26. – MARCHÉS FINANCIERS : *nouvelle baisse des Bourses après* la publication de l'indice des directeurs d'achat aux Etats-Unis *(5)*. Le dollar s'affaiblit les **4 et 5** *(6)*. Le **5**, la publication d'une hausse de 4,4 % des commandes de l'industrie américaine fait plonger les marchés boursiers. La Bourse de Paris, en baisse de 19 % le 5 depuis le début de l'année, en raison des « affaires » et de la défiance des investisseurs étrangers, remonte de 0,75 % le lendemain *(7)*. La baisse des prix de gros américains, le **13**, rassure les marchés *(15)*. Après les élections allemandes, le dollar touche le **17** son plus bas niveau depuis deux ans face au deutschemark ; le franc fléchit face à la devise allemande *(18 et 19)*. Dans un entretien accordé au *Financial Times* du 24, Alexandre Lamfalussy, président de l'Institut monétaire européen, prévoit un délai avant l'introduction de la monnaie unique *(25)*. Nouvelles chutes du dollar les **25 et 26**, entraînant une baisse des obligations et des actions *(27)*.

3, 13 au 15. – BUDGET 1995 : au cours des débats parlementaires sur 1995, le **3**, le seuil de l'impôt de solidarité sur la fortune est relevé de 1,3 % ; le **13**, un amendement *limite la demi-part supplémentaire* dont bénéficient les célibataires ayant un enfant, à ceux qui l'ont élevé pendant au moins dix ans ; la partie recettes du budget est adoptée dans la nuit du **14 au 15**. Le taux d'imposition des plus-values à long terme *des entreprises est relevé d'un point (13, 14, 15, 16/17 et 20)*.

3. – CRÉDIT LYONNAIS : envolée en Bourse du certificat d'investissement, à la suite d'une réunion sur l'avenir de la banque *(5)*.

4. – COUR DES COMPTES : *dans son rapport annuel, elle passe au crible les* finances locales, la gestion de la Compagnie générale maritime, les Houillères du Centre-Midi, la gestion du marché de Rungis. Elle transmet à la justice le dossier de la Semmaris *(6, 14 et 20)*.

4. – UNION EUROPÉENNE : *57 %* des électeurs finlandais se prononcent le **16** en faveur de l'adhésion de leur pays à l'Union européenne *(18 et 20)*.

4. – TÉLÉCOMMUNICATIONS : attribution du troisième réseau de radiotéléphone à Bouygues *(6)*. Le **25**, la Commission européenne adopte le principe d'une *libéralisation totale des télécommunications* à compter du 1er janvier 1998 *(27)*.

4. – AUTOMOBILE : Daimler-Benz a réalisé un bénéfice de 926 millions de deutschemarks sur le premier semestre 1994 après une perte de 3,3 milliards de deutschemarks en *1993 (5)*. General Motors réorganise ses activités en Amérique du Nord, quelques mois après Ford *(9/10)*.

5. – COMMERCE INTERNATIONAL : la Chambre des représentants repousse au 29 novembre la ratification des accords du cycle de l'Uruguay sur les échanges mondiaux *(8)*.

5. – PRIVATISATION DE RENAULT : appel d'offres aux futurs « actionnaires partenaires » *(6)*. Manifestation CGT à la Bourse contre la privatisation *(8)*. Le **17**, le gouvernement met en vente près de 40 % de l'entreprise *(19)*.

6. – ALLEMAGNE : le taux de chômage redescend à *7,9 %* à l'Ouest et à *13,8 %* à l'Est *(7)*.

7. – BULL : la Commission européenne demande au gouvernement français de privatiser la société avant la fin de 1995 *(8)*. Le **20**, le groupe annonce une réduction de ses pertes sur neuf mois : 1,511 milliard de francs contre 3,571 *milliards sur la même période de* 1993.

7. – ÉTATS-UNIS : le taux de chômage est tombé en septembre à 5,9 %, son plus bas niveau depuis quatre ans *(9/10)*.

12 et 14. – RUSSIE : après la brusque chute du rouble, *Boris Eltsine limoge son ministre des finances et dénonce* la spéculation contre le rouble comme une tentative de déstabilisation. La devise russe regagne 20 % le **14**. Le président de la Banque centrale russe présente le même jour sa démission *(12, 13, 14, 15 et 16/17)*.

11. – PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE 1994 : décerné conjointement à deux professeurs américains, John C. Harsanyi et John F. Nash, et un allemand, Reinhard Selte *(13)*.

11. – SANOFI : pour financer le rachat de la pharmacie de *Sterling, la société vend pour 4,4 milliards* de francs deux activités bio-industries à l'allemand Viag *(13)*.

11. – SAPPI, groupe papetier, achète 70 % du capital de SD Warren, filiale de l'américain Scott Paper. C'est le plus important investissement sud-africain aux Etats-Unis *depuis vingt ans (12)*.

12. – CONJONCTURE FRANÇAISE : l'INSEE révise à la hausse ses prévisions de croissance. Le PIB devrait augmenter de 2,2 % en 1994 au lieu des 2 % précédemment annoncés *(13 et 22)*. L'OFCE prévoit une croissance de *3,5 %* en *1995. Hausse de 0,3 % des prix* à la *consommation en septembre (13)*.

12. – ARNAULT : simplification des structures *(5)*. Trois sociétés du groupe annoncent des pertes élevées : Arnault et associés, Agache et Bon Marché *(19)*.

13 et 14. – EXCLUSION : un « Samu social » sera créé dans les trente plus *grandes villes françaises (11 et 15)*. Le 14, Jacques Chirac renforce un dispositif de secours aux sans-logis à Paris *(18)*. Simone Veil présente le **19** le « plan d'urgence pour l'hiver », d'un montant de 140 millions de francs *(20)*.

13. – POSTE : signature du contrat de plan *(14)*.

14, 20 et 26. – TUNNEL SOUS LA MANCHE : baisse du titre Eurotunnel à la Bourse de Paris, descendant à 16 francs, son plus bas niveau historique le **20** *(16-17 et 22)*. La société annonce une perte de 394 millions de francs pour le premier semestre *1994, du fait des retards accumulés dans l'exploitation de l'ouvrage. Présentation* des tarifs : un aller-retour Paris-Londres en TGV coûtera entre 790 et 1 620 francs *(18)*. Eurostar devrait rapporter 6 milliards de francs par an *(22)*. Une association d'actionnaires minoritaires d'Eurotunnel *dépose le* **26** *une plainte devant le tribunal de grande instance* de Paris pour délit d'initié et manipulation de cours ; le lendemain, la COB ouvre une nouvelle enquête *(29)*.

18. – CHARBONNAGES DE FRANCE : *contrat d'entreprise prévoyant* la garantie d'emploi des mineurs et le recentrage de l'établissement sur la production d'électricité *(20)*.

19 et 20. – EAUX : hausse des résultats semestriels de 27 % pour la Lyonnaise des eaux (434 *millions de francs), de 5,4 %* pour la Générale des eaux (1,26 milliard).

21. – FNAC : Pierre Blayan porté à la présidence de la FNAC *(25)*.

24. – ÉTATS-UNIS : le déficit budgétaire atteint 203 milliards de dollars pour l'année *1994 (26)*.

24. – CANAL RHIN-RHÔNE : le gouvernement donne son feu vert ; l'opération est estimée à 17 milliards de francs *(26)*.

24, 26 et 28. – TRANSPORT AÉRIEN : cinq présidents de petites compagnies aériennes créent un comité de défense pour l'ouverture de la concurrence *(26)*. TAT European Airlines engage une nouvelle action contre le gouvernement français. Le **26**, la Cour de justice européenne demande à la France d'ouvrir à la concurrence les lignes Orly-Marseille et Orly-Toulouse. Au cours de leur congrès annuel à Mexico, les **31 octobre** et **1er novembre**, les compagnies aériennes membres de l'Association du transport aérien international (IATA) estiment pouvoir retrouver des bénéfices en 1994, après des pertes de 4,1 milliards de dollars en 19 *(1-11)*.

25. – SIDÉRURGIE : la *Commission* européenne met fin au plan acier, faute d'une réduction suffisante des capacités de production *(27)*.

27. – SÉCURITÉ SOCIALE : le rapport de la Commission des comptes prévoit un déficit de 54,4 milliards en 1994 et de 50,4 milliards de francs en 1995 *(28)*.

27. – USINOR-SACILOR dégage un bénéfice semestriel de 471 millions de francs pour 1994, après trois exercices négatifs *(28)*.

30-10 au 1er-11 : CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE SUR LE PROCHE-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD, à Casablanca (Maroc) : projet de création d'une banque régionale d'investissement pour financer les programmes de développement au Proche-Orient *(1-11)*.

Chronologie et éphéméride réalisées par Chantal Dunoyer

Les « affaires »

PARTI RÉPUBLICAIN : Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, annonce le **3** l'ouverture d'une information judiciaire sur le financement du parti *(5 et 6)*. *Michel Mauer, président de la Cogedim*, est placé le **4** sous *mandat de dépôt (6)*. Le conseiller Van Ruymbeke entend les **6** et **18** Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain, et Alain Cellier, banquier ; ce dernier est placé en garde à vue ; ses sociétés financières panaméennes *font l'objet d'une enquête en Suisse (8, 13, 15 et 21)*. Jean-Pierre Thomas, trésorier du PR, assure n'avoir pas géré de comptes à l'étranger *(29)*.

DRAGAGE ET TRAVAUX PUBLICS : le PDG, Pierre Combot, et un ancien directeur général de cette filiale *du groupe Bouygues sont mis en examen le* **6**, pour abus de biens sociaux et infraction à la législation sur la facturation dans une affaire concernant les HLM de Paris. Neuf personnes au total sont mises en examen, dont l'intermédiaire Jean-Claude Méry *(9-10)*.

MICHEL NOIR : *la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon* confirme le renvoi en correctionnelle du maire de Lyon *(11 et 12)*.

ÉDOUARD CHAMMOUGON : le pourvoi que le député de la Guadeloupe avait formé contre l'arrêt de la cour d'appel de Fort-de-France le *condamnant pour corruption est rejeté* par la Cour de cassation le **10** *(12)*.

GÉRARD LONGUET : le ministre de l'industrie démissionne du gouvernement le **14** et est remplacé par José Rossi. Michel Reyt, président de la Sages, affirme avoir négocié un dessous-de-table de 6 millions de francs avec lui. *Après la remise des expertises sur le coût de sa villa*, Gérard Longuet expose dans un document sa version des faits concernant son patrimoine. Le **29**, deux informations judiciaires sont ouvertes contre lui *(16-17, 18, 19, 22, 26, 28, 29 et 30-31)*.

ALAIN CARIGNON : *le maire de Grenoble est incarcéré le* **12**, *ainsi que* son conseiller Jean-Louis Dutaret. Son épouse est entendue par le SRPJ de Lyon le **17**. Huit jours plus tard, le parquet réclame le maintien en détention d'Alain Carignon. Patrick Thull, un ancien collaborateur du maire, dévoile *un « pacte de corruption »*. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon rejette le **28** sa demande de mise en liberté *(13, 14, 15 et 16-17, 19, 26, 27, 28 et 29)*.

MICHEL GILLIBERT : l'ancien secrétaire d'Etat aux handicapés est *mis en cause dans une affaire de détournement de subventions* ; la Cour de justice de la République va instruire son dossier *(16-17)*.

ROBERT LION : l'ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations est mis en cause dans l'affaire des Beaux Sites *(21)*.

MAURICE ARRECKX : le sénateur UDF du Var, accusé de *corruption* et d'abus de confiance, reconnaît au cours d'une audition le **21** avoir ouvert un compte en Suisse *(22)*.

ALAIN DANET : le maire (PS) d'Elancourt est mis en examen pour *faux et abus de confiance à la suite d'irrégularités dans la gestion du 1 %* patronal *(23-24)*.

ALAIN JOURNET : le président (PS) du conseil général du Gard est mis en examen le **21** pour des faux commis en qualité de président de l'office public départemental d'HLM du Gard *(25)*.

BERNARD TAPIE : une enquête préliminaire est ouverte le **7** sur les comptes du Forum des citoyens *(15)*. Le tribunal de grande instance de Paris examine le **26** la plainte qu'il a déposée contre le Crédit lyonnais concernant le *protocole d'accord « dénoncé » par la banque (28)*. *Il dément le* **27** *que sa* société BTF soit en état de cessation de paiement virtuel *(29)*.

GEORGES FARRE : le PDG de la Socotrap, président de la chambre de commerce de la Haute-Garonne, est mis en examen pour délit d'ingérence le **22**, à la suite d'une enquête sur la concession des parkings de l'aéroport de Toulouse-Blagnac *(1/11)*.

LYONNAISE DES EAUX : le *ministre du budget dément avoir arrêté* une enquête fiscale sur une affaire de fausses factures dans laquelle se trouvait impliquée la société Dumez, filiale de la Lyonnaise *(14)*.

ALCATEL-CIT : après une nouvelle perquisition à son siège, le groupe dément le **18** l'existence de surfacturations dans les ventes de centraux téléphoniques à France Télécom *(20)*.

QUILLERY : *le conseiller* Van Ruymbeke soupçonne le versement de pots-de-vin à cette entreprise pour la construction du pont de Cheviré (Loire-Atlantique) *(23-24)*.

Ephéméride

● **IL Y A 130 ANS : 1er octobre 1864 : lancement du premier paquebot *France*.**

Le 25 août 1861, un décret impérial autorisa la Compagnie générale maritime, *fondée par les frères Pereire en* 1855, à prendre le nom de Compagnie générale transatlantique et lui accorda la concession des lignes postales avec l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale.

La Compagnie disposait de trois ans pour construire une dizaine de paquebots. En 1864, le *Washington*, le *Lafayette* et l'*Europe* sortaient des chantiers anglais. Les frères Pereire s'étant aussi engagés à faire construire la moitié *de leur flotte en France, la compa*gnie créa son propre chantier à Saint-Nazaire au lieu-dit Penhoët, et dans ce chantier fut lancé, le 1er octobre 1864, le premier paquebot *France*.

Le France était un navire en fer, à *roues et à deux cheminées*, long de 106 mètres et large de 13,40 *mètres, pou*vant atteindre la vitesse de 12 nœuds.

Pendant les premières années, le *France* fut affecté à la ligne Saint-Nazaire - Vera-Cruz jusqu'en août 1872, date à *laquelle* on le transféra sur *la ligne Le Havre - New-York. Le 6 avril 1876*, le paquebot sauva l'équipage du *Roland* en perdition sur le banc de Terre-Neuve. Le navire fut affrété pour le transport des troupes de l'expédition du Tonkin d'avril à juillet 1884 et fut transformé avant d'être affecté à la ligne des Antilles. En décembre 1886, *le paquebot frôla la catastrophe, le feu se propagea à l'arrière du navire et fut maîtrisé au bout de* dix heures de lutte acharnée. Après réparation, le paquebot passa successivement sur les lignes Saint-Nazaire - Colon (Panama) et Le Havre-Bordeaux-Colon avant de terminer sa carrière sur la ligne Saint-Nazaire - Vera-Cruz, où il avait débuté quarante-six ans plus tôt.

L'ayant vendu à la démolition pour 265 000 francs *le 29 juillet 1910, la Compagnie générale transatlantique* décida de donner son nom au nouveau navire de luxe *France II* qui inaugura son premier voyage Le Havre - New-York le 20 avril 1912. Ce nouveau paquebot fut réquisitionné pendant la *première guerre mondiale. Remis en état après le conflit, il reprit son ser*vice régulier Le Havre-New-York et connut, durant les années 20, l'âge d'or des transports maritimes avant d'être vendu à la démolition à Dunkerque en novembre 1934.

● **IL Y A 20 ANS : le 25 *octobre 1974*, le paquebot *France* est désarmé.**

Le troisième paquebot *France* avait été prévu dès 1952 par la Compagnie générale transatlantique et la commande pour sa construction fut *passée en 1956 aux Chantiers de* l'Atlantique, *à Saint-Nazaire. Le bap*tême du *France* par Yvonne de Gaulle eut lieu le 11 mai 1960 en présence de plus de cent mille spectateurs. Les caractérisques de ce paquebot de prestige n'ont jamais été reproduites *depuis : c'était le plus long du monde* (315,5 mètres), *son déplacement en* charge était de 56 300 tonnes, sa vitesse de 32 nœuds, il possédait 18 ponts, un hôtel de 1 000 chambres, des restaurants servant 3 000 couverts pour les passagers et l'équipage, avec *les meilleurs cuisiniers...* Le 3 février 1962, quelque 2 000 *passagers* quittèrent le Havre pour le voyage inaugural et arrivèrent à New-York cinq jours plus tard : une forte tempête marqua la traversée, ce qui permit de constater la *solidité* et la sécurité du paquebot.

L'année 1974 fut fatale pour la Compagnie *générale transatlantique* et le paquebot *France*, dont les pertes d'exploitation dépassèrent 100 millions de francs. Outre la crise pétrolière et la concurrence de l'avion, le coup final fut porté lorsque le gouvernement annonça l'arrêt des subventions accordées au *France*. Le 8 juillet 1974, un communiqué officiel de la Transat confirma le désarmement du navire le 25 octobre. Pour protester contre cette décision, *le 11 septembre 1974, à l'arrivée du paquebot au Havre*, l'équipage se mutina et occupa le navire, obligeant le commandant Pettré à mouiller dans le chenal. Après vingt-huit jours d'occupation, de discussions, le paquebot rejoignit Le Havre le 9 octobre.

Le 19 décembre, le France quitta le quai *Joannès*-Couvert pour être amarré dans le canal Maritime où il demeura jusqu'à sa vente, le 26 juin 1979, à l'armateur norvégien Knut Kloster. Pendant ses douze ans d'exploitation, le France avait transporté *70 000 passagers en 377 traversées* et 96 croisières.

● **IL Y A 90 ANS : 27 octobre 1904 : apparition des premières voitures électriques dans les postes.**

C'est en 1899 que les facteurs furent équipés de *bicyclettes pour les tournées rurales. Peu après, l'automobile fit son apparition : le 27 octobre* 1904, *après une semaine d'essais concluants dans différents quartiers* de Paris, Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphes, inaugura le transport de la correspondance par automobile. L'administration mit en service 15 voitures électriques, fabriquées par la maison Mildé, chargées d'assurer le transport des dépêches *entre les bureaux de poste et les gares parisiennes. Le coffre était prévu pour transporter* 60 kg de courrier. L'administration avait imposé une vitesse moyenne de 18 km/heure. 40 chevaux furent supprimés sur les 600 en service. Les conducteurs étaient tous d'anciens cochers.

L'administration inaugura en 1926 le premier service postal automobile rural, en Corrèze : outre la distribution *du courrier, cet omnibus servait de guichet ambulant. Mais c'est surtout après* la seconde guerre mondiale que la poste développa l'utilisation de l'automobile pour la distribution de la correspondance.


MUSÉE DE LA MARINE

Baptisé en 1960, le « France » fut désarmé quatorze ans plus tard.



OPINIONS

LETTRE DE TOKYO



Le nouvel élan de la Corée du Sud

par Philippe Pons

APRÈS une accalmie – toute relative (+5 %) – de son taux de croissance, qui attisa néanmoins les doutes sur l'avenir du « modèle », l'économie sud-coréenne a renoué avec cette « vitesse de croisière » qui en fait l'un des pays les plus « battants » de la région comme de la planète (8 % en 1994 et 7 % prévus en 1995).

La dégradation de la compétitivité des produits de Corée du Sud, due à des rigidités structurelles et à des hausses de salaires – jugées excessives par les économistes et les milieux d'affaires mais qui visaient à compenser les sacrifices, non moins excessifs, supportés par les soutiers du « miracle » – paraissait mettre en péril une croissance fondée d'abord sur l'augmentation des exportations. Amorcée à la fin de 1993, la reprise actuelle surprend par sa vigueur.

Ne doit-on voir dans cette reprise qu'un effet bénéfique de la valorisation du yen qui a opportunément donné un coup de fouet à la vente des produits coréens ? Tel fut le cas en 1986 lorsque, pour la première fois, la Corée du Sud enregistra un excédent de sa balance commerciale : à l'époque, le yen allait en deux ans s'apprécier de 45 % par rapport au dollar. Conjuguée à la baisse des prix de l'énergie et à une réduction des taux d'intérêt, la dépréciation du dollar était certes une aubaine pour les industriels coréens.

Plus dur fut le retour à la réalité, car la vague de démocratisation entamée fin 1987 se traduisit sur le plan économique par une succession de grèves et des hausses salariales considérables (en trois ans, la charge salariale a doublé).

Le yen a repris son ascension (plus de 10 % depuis le début de l'année) face à un dollar qui s'affaiblit, et les exportations coréennes ont crû à un rythme soutenu (+14 % entre janvier et octobre). Le même scénario se répète-t-il ?

L'effet yen n'est certes pas à négliger : les industries en flèche sur les marchés extérieurs sont celles qui concurrencent directement les Japonais (automobiles, puces électroniques, chantiers navals et sidérurgie), au point que Mitsubishi Motor vient de décider de s'approvisionner en acier coréen. Mais d'autres éléments entrent en jeu qui laissent penser que cette reprise ne sera pas un feu de paille : elle reflète en effet les premiers succès d'une réorientation de l'appareil productif des industries à coût de main d'œuvre élevé vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée.

Une mutation qui prendra du temps car la part de l'industrie manufacturière dans le produit national est encore beaucoup plus élevée en Corée du Sud que dans les autres pays de l'OCDE. En outre, en termes de compétitivité, les entreprises ont des retards à combler.

Les conclusions d'un rapport de l'institut suisse International Management Development (IMD), qui place la Corée du Sud au 24e rang mondial pour la compétitivité (après le Chili et la Thaïlande), doivent cependant être maniées avec précaution. Elles reflètent un problème réel et sensible : c'est bien pourquoi elles ont suscité un tel émoi à Séoul.

Au cours des années euphoriques 1986-1987, les Sud-Coréens se sont lancés, à l'instar des Japonais, dans la spéculation boursière et immobilière, mais, contrairement à ces derniers, ils ont peu investi leurs excès de liquidités dans la recherche et le développement ou la course aux gains en productivité. Lorsque les fluctuations monétaires leur furent moins favorables, la vente de leurs produits retomba. Ils ont tiré des leçons de leur expérience : cette fois, l'accélération de la croissance est surtout due à une rapide augmentation de l'investissement productif (+20 % au premier trimestre dans le secteur manufacturier et... + 85 % pour les machines en juillet), qui se traduit par une augmentation des importations de biens d'équipement et un déficit de 5,5 milliards de dollars de la balance commerciale.

LES volumes restent certes une priorité des exportateurs. Les constructeurs automobiles entendent doubler leur production d'ici à 1997 pour produire 5,1 millions de véhicules (2,9 millions en 1994) et les aciéries ou les fabricants d'appareillages électroniques font de même. Incorrigibles, les Sud-Coréens font encore des paris de croissance et surinvestissent dans des secteurs porteurs pour le moment : les puces électroniques par exemple.

Mais ils s'emploient en même temps à remédier à leur retard et à se redéployer en donnant progressivement la priorité à la qualité sur la quantité. C'est en tout cas l'un des objectifs prioritaires du plan quinquennal de développement (1993-1998). Les montants consacrés à la recherche augmentent (+9 %).

En outre, sont prévues des mesures pourà faciliter les investissements étrangers s'accompagnant de transferts de technologies – c'est le cas de GEC-Alsthom (avec le TGV) et de Nissan, qui s'allie avec Samsung Heavy Industries. Une certaine autonomie en matière technologique est pour la Corée du Sud la condition à la fois du saut qualitatif de sa production et de la sortie de la spirale qui fait des importations d'équipements la condition de toute croissance des exportations. Les Sud-Coréens sont conscients qu'ils sont vulnérables en cas de chute de la demande mondiale. Outre l'accélération de la reconversion vers des productions à plus forte valeur ajoutée (informatique et télécommunication), ils diversifient leurs marchés (en direction de l'Europe et du reste de l'Asie) et délocalisent afin de profiter au mieux du dynamisme régional pour tailler des croupières aux produits nippons et européens.

C'est le cas en particulier en Chine : Daewoo compte y produire 300 000 véhicules et Samsung y investir pour 3 milliards de dollars dans le secteur électronique au cours des vingt prochaines années. La Chine est devenue le troisième marché pour la Corée du Sud, après les Etats-Unis et le Japon (en hausse de 30 %, les échanges se chiffreront cette année à 12 milliards de dollars). La priorité donnée à la coopération économique au cours de la visite du premier ministre chinois Li Peng lors de sa visite en Corée du Sud au début de novembre est symptomatique : le dirigeant chinois a consacré plus de temps à visiter des usines et à rencontrer des industriels qu'à ses entretiens politiques.

Un nouveau pôle de développement régional est en train de naître entre la Corée du Sud et la Chine du Nord-Est. Si, un jour, les Sud-Coréens parviennent à faire de la partie nord du pays une réserve de main-d'œuvre disciplinée, dans le cadre d'une réunification aussi contrôlée que progressive, la péninsule et sa région deviendront une redoutable machine productive.

La gestion des services publics

Eau potable : de l'opacité à la transparence

Les « affaires » ne doivent pas faire oublier la souplesse et l'efficacité des systèmes (concession ou affermage) permettant aux collectivités locales de déléguer la gestion de l'eau potable à des groupes privés. Leur principal défaut : le manque de transparence. Des progrès ont été faits. Il faut continuer dans cette voie.

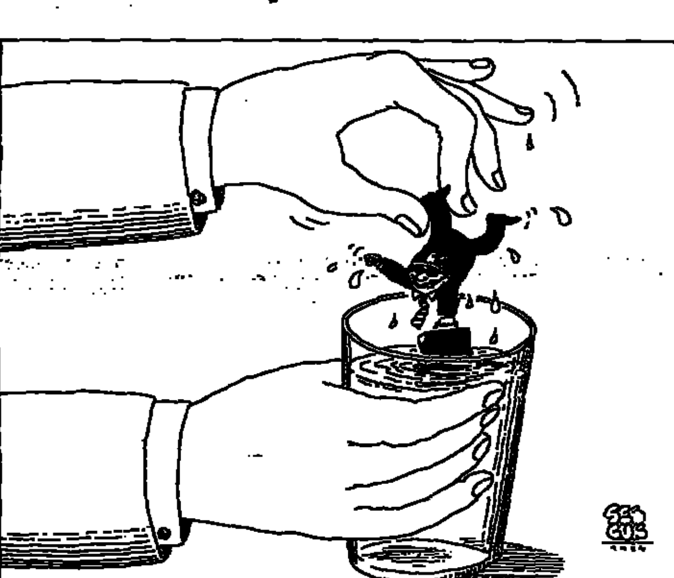
par PATRICK MARTIN-GRENIER (*)

IL est regrettable que les affaires de corruption touchant les concessions et les affermages de la distribution de l'eau potable en France aient complètement occulté l'extraordinaire richesse d'un tel système. En effet, les cas de corruption passive ne sont pas si nombreux que cela, à partir du moment où l'on considère que tel est le cas lorsque le signataire d'un contrat s'est personnellement enrichi – même indirectement. Mais, et sans pour autant légitimer une telle pratique, la séparation entre enrichissement personnel et financement d'une activité politique est-elle toujours aisée à faire ?

Toujours est-il que le choix d'une « privatisation » des eaux (terme au demeurant impropre juridiquement) par la collectivité relève de la seule opportunité politique, qu'il est décidé par l'exécutif de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale et soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Même si quelques textes sont venus encadrer sur le plan législatif et réglementaire une telle opération, le principe essentiel réside dans la liberté contractuelle, celle-ci devant définir l'équilibre économique du contrat. Cela n'a rien de nouveau : *Léon Blum*, commissaire du gouvernement, énonça ce principe devant le Conseil d'Etat, à propos du célèbre arrêt Compagnie générale française des tramways du 21 mars 1910.

Aussi, la collectivité fait-elle le choix de la délégation de service public lorsqu'elle y trouve un avantage, surtout financier. Trop endettée, une commune pourra décider de concéder ou d'affermer la production et la distribution d'eau potable. Une négociation va s'engager, d'autant plus serrée que la concurrence entre les principaux groupes sera vive. Dans tous les cas, le concessionnaire ou le fermier apportera son savoir-faire technique ; en même temps, sur le plan financier, il s'engagera à verser à la collectivité une redevance d'exploitation, qui sera indexée sur un indice suffisamment pertinent pour permettre une progression régulière.

Très souvent enfin, une dot initiale, souvent présentée comme la « dot de la mariée », sera versée à la collectivité, ou sera mise à profit par l'entreprise, afin, dans les deux cas, de réaliser des investissements qui auraient dû être faits depuis longtemps, notamment pour des équipements assez lourds, par exemple des gros réseaux délabrés ou des réservoirs en mauvais état : ce qui sera autant d'économies pour la collectivité. Enfin, souvent, l'heureux élu (concessionnaire ou fermier) reprend à sa charge les annuités de la dette de l'ancienne régie à laquelle il succède. Dans ce paquet général, qui brille souvent par son opacité, peuvent, le cas échéant, se cacher des flux financiers difficilement identifiables, même par des spécialistes, et que connaîtront seuls quelques élus locaux et quelques hauts cadres des entreprises concernées.



Les grands groupes ne sont pas des associations de philanthropes : ils ont une immense assise financière qui leur permet de considérer certains périmètres comme « déficitaires » au cours des premières années, tandis que d'autres, qui entrent dans leur âge mûr, dégagent une quasi-rente ou un « profit d'aubaine » (*windfall profit*, disent les Anglo-Saxons). Le directeur juridique d'un grand groupe de distribution d'eau potable ne s'exprimait pas autrement, en utilisant l'expression d'*« épicerie »* au cours d'un colloque tenu en juin à Paris. On peut néanmoins s'inquiéter de voir un service public à ce point précieux – puisqu'il s'agit de l'eau, source de la vie – ravalé au rang d'épicerie aux mains de gestionnaires avant tout préoccupés par l'évolution du bénéfice net consolidé de fin d'année.

Analyse impossible

Le problème essentiel consiste aujourd'hui, pour les collectivités, à contrôler l'évolution et la réalité de l'équilibre financier. Là les difficultés commencent. Comment une collectivité de moyenne importance pourrait-elle lutter à armes égales face à la Générale des eaux, la Lyonnaise ou la SAUR ? Souvent, l'analyse du compte-rendu financier d'une année d'exploitation relève de l'exploit : il est pratiquement impossible de se livrer à une analyse très fine de la même façon qu'un expert-comptable ou un analyste financier calculant des ratios à partir d'un compte de résultat ou d'un bilan.

En effet, les groupes dont il s'agit sont d'une envergure telle que les choix financiers sont opérés au plan national. Ainsi des dépenses seront-elles imputées sur tel ou tel périmètre d'affermage ou de concession de façon forfaitaire, car rien ne permet *a priori* de savoir où les imputer. Par exemple, tel grand groupe possédera un laboratoire de recherche valable sur le plan national. Est-on sûr que les dépenses afférentes seront équitablement réparties, et non pas arbitrairement imputées à une ou plusieurs collectivités où l'équipement est installé ? La question pour les usagers, par ailleurs contribuables et électeurs, réside alors dans leur habileté à s'y retrouver, indépendamment de toutes les taxes légales qu'ils doivent acquitter.

Des progrès ont cependant été faits depuis deux ans. Citons entre autres la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, qui prévoit que les documents contractuels remis à la fin de chaque exercice à la collectivité concédante ou affermante sont accessibles aux usagers. Les délégations de service public sont en outre astreintes, depuis la loi Sapin du 29 janvier 1993, à une obligation de publicité, et non de mise en concurrence en bonne et due forme (conformément au code des marchés publics), comme on l'entend trop souvent.

La transparence tend à s'installer dans ce système, timidement. Les déboires judiciaires de quelques stars de la politique ne devraient pas jeter d'emblée l'opprobre sur un système qui a fait la preuve de sa vitalité et de son efficacité depuis de nombreuses années. S'ils permettent de faire avancer la démocratie participative des usagers, on peut même considérer qu'à toute chose malheur est bon et que l'opacité deviendra l'exception. La démocratie a horreur du vide ; celui-ci n'est souvent comblé que par des éléments qui l'affaiblissent.

(*) Enseignant en droit public et gestion des collectivités locales à l'université Jean-Moulin (Lyon-III).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

CONJONCTURE

L'ENVIRONNEMENT *inflationniste international se modifie. Dans les pays anglo-saxons, où le cycle de l'activité est bien avancé, les anticipations relatives* à l'inflation se dégradent au fil des mois. Les gains de productivité, bien qu'encore élevés, s'effritent, tandis que les créations d'emplois font redouter des tensions salariales. Aux Etats-Unis, où le taux de chômage est revenu vers ses plus bas niveaux historiques, ces inquiétudes se multiplient, même si aucun mouvement significatif de dérapage des salaires ne se dessine. Les prix à la production continuent d'évoluer favorablement, en dépit d'une utilisation intensive des capacités.

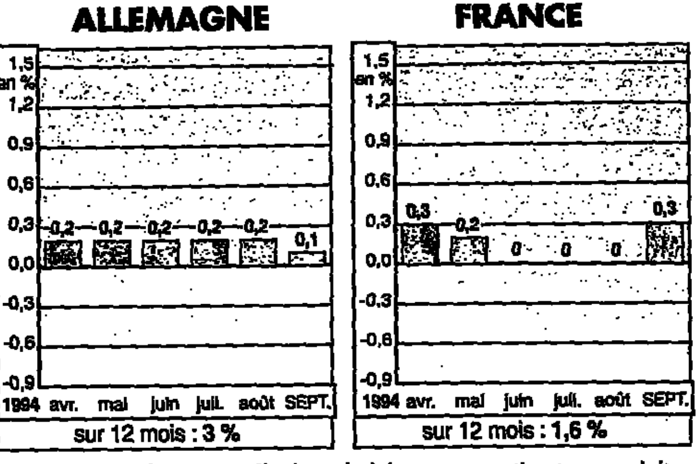
Au Royaume-Uni, les bons résultats d'activité réveillent aussi quelques inquiétudes sur l'inflation future. Les créations d'emplois ont certes été

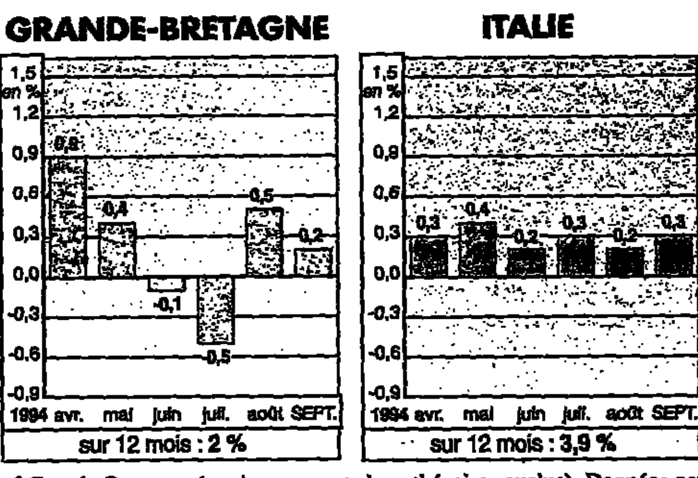
INDICATEUR ● Les prix

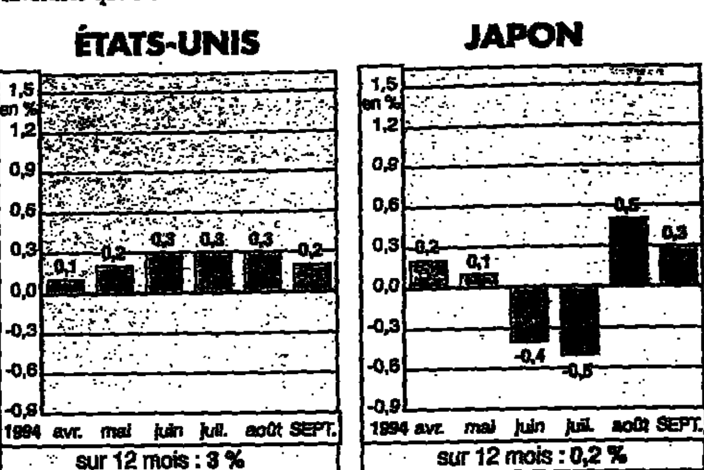
Une transition en douceur

moins vives qu'aux Etats-Unis – le taux de chômage y est d'ailleurs encore très élevé – et le salaire moyen évolue au rythme de 3,7 % l'an. Mais, là encore, le fort taux d'utilisation des capacités de production dégrade les perspectives de prix, malgré les bons résultats observés jusqu'ici.

Dans les pays d'Europe où la reprise de l'activité est plus récente, les risques d'inflation sont plus éloignés. La croissance de l'activité, plus vive que celle de l'emploi, autorise une décrue des coûts salariaux unitaires des entreprises qui devrait continuer à porter ses fruits *en matière de désinflation*. En Allemagne, la hausse des prix à la consommation *continue de décélérer* et pourrait approcher 2,5 % en rythme annuel d'ici le début de 1995, au lieu de 3 % cet été. En France, l'inflation se *stabilise* à un niveau très satisfaisant de 1,7 % l'an ; les prix industriels se *sont progressivement* raffermis en même temps que la reprise *prenait* de la vigueur, mais ne sont encore source d'aucune *inquiétude pour l'avenir*. L'Italie, avec une inflation inférieure à 4 % l'an depuis le *début* de l'été, bénéficie d'un environnement favorable *que* les *mois* à venir devraient confirmer.







Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf *Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales* non corrigées des variations saisonnières, sauf Etats-Unis.

RÉGION ● L'Europe de l'Est

Reprise dans l'industrie

LES évolutions économiques de 1994 ont creusé l'écart entre les pays d'Europe centrale où se généralise une reprise de la croissance et les deux pays balkaniques, la Bulgarie et la Roumanie, qui accusent leur retard dans le redressement. La reprise économique s'est accélérée en Pologne et elle a gagné les quatre autres pays d'Europe centrale : la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.

Les prévisions pour 1994 indiquent une croissance du produit intérieur brut particulièrement vigoureuse en Pologne, où elle devrait atteindre 4 %, et de 2 % à 3 % ailleurs. Dans la plupart des pays qui enregistrent une *reprise* de la *croissance*, celle-ci *est portée* par le *rythme soutenu* de l'*activité industrielle : au cours du premier semestre, la croissance de la production* industrielle a atteint un rythme record de 9 % en Pologne et s'est aussi accélérée en Hongrie (+ 8,1 %), en Slovénie (+ 7,4 %) mais elle demeure encore faible en République tchèque (autour de 1 %) et en Slovaquie (4,5 %).

Dans tous ces pays, la reprise économique est tirée à la fois par la demande intérieure et par l'exportation. Au cours du premier semestre, les salaires réels ont augmenté dans tous les pays et l'investissement s'est redressé partout, sauf en Slovaquie. *Les exportations, qui avaient stagné en 1993, ont cette année été favorisées* par la reprise de la demande dans les pays de l'OCDE, et elles ont progressé de 11 % en moyenne dans les cinq pays d'Europe centrale. Les exportations de la Pologne ont réalisé une progression particulièrement remarquable de 15 %, de même que celles de la Slovaquie (23 %) qui a réorienté vers les marchés extérieurs une partie de ses ventes à la partie tchèque.

La *reprise de la croissance* ne *s'est pas accompagnée d'un* regain de l'inflation. Celle-ci reste néanmoins encore élevée au regard des normes occidentales, sauf en République tchèque où elle est tombée en dessous de 10 % au premier semestre. En Hongrie et en Pologne, le rythme de l'inflation, qui est mesurée d'après les prix à la consommation, ne fléchit que lentement et se situe encore, pour 1994, respectivement autour de 20 % et 30 %. Le chômage continue à progresser (sauf en Hongrie où il s'est légèrement réduit depuis un an) et il touche actuellement 13 % de la population active de ces cinq pays, le taux le plus élevé se situant en Pologne (16,6 %). La productivité du travail est en hausse.

En Roumanie et en Bulgarie, la récession et les difficultés de stabilisation macroéconomique *restent les caractéristiques dominantes de la situation*. En *Roumanie, la production industrielle* a *continué de décliner au* premier semestre (– 1,5 %). La progression des exportations, de l'ordre de 8 % au cours du premier semestre, n'a pas compensé la contraction de la demande interne, *liée* à la baisse des salaires réels. Le gouvernement mène en effet, en accord avec le FMI, une politique de stabilisation qui devrait ramener l'inflation en dessous du seuil de 200 % en 1994. Du côté positif du bilan 1994, on pourra sans doute inscrire les bons résultats de l'agriculture et une diminution sensible du déficit des échanges extérieurs sous l'effet de la réduction des importations liée à la forte dépréciation du leu au début de l'année.

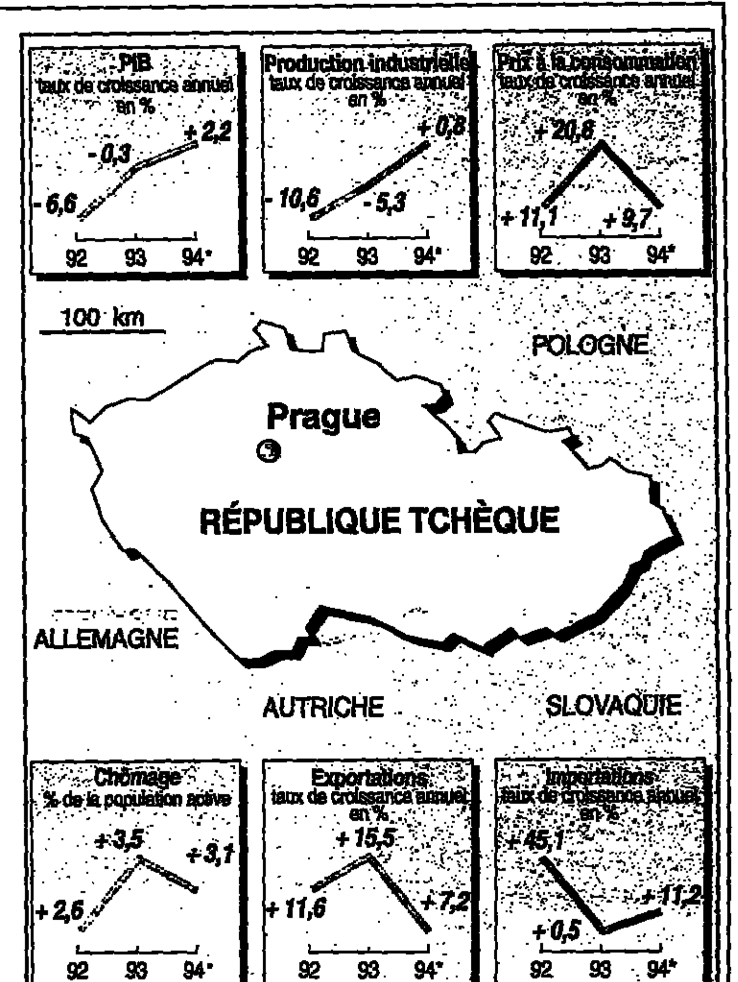
En Bulgarie, la situation économique souffre aussi des retards dans la stabilisation macroéconomique et les réformes structurelles. Les dernières prévisions officielles tablent sur une *stagnation* de la production *industrielle* en 1994 et *un début de reprise en* 1995. Au cours du premier semestre de cette année, le *commerce* extérieur a été marqué par un recul des exportations (– 16 %) et un effondrement des importations (– 42 %).

Un des obstacles majeurs au redressement de l'économie tient à la situation très dégradée du système bancaire : les banques commerciales sont surchargées de créances non recouvrables sur des entreprises d'Etat – elles-mêmes en très mauvaise situation financière – et ne peuvent donc financer les restructurations industrielles. La prise en charge par l'Etat de ces « mauvaises » dettes alourdirait encore le déficit budgétaire *qui atteignait déjà 12 % du produit intérieur brut du* pays en 1993.

L'*année* 1994 a *été* aussi marquée par le lancement de travaux préparatoires en vue de l'accession des pays d'Europe de l'Est à l'Union européenne (UE). Cette démarche est dans la logique de l'expansion rapide de leur commerce avec l'Europe occidentale et de leur intégration croissante dans les réseaux de production des firmes occidentales. Les opérations *de délocalisation et d'investissements directs des entreprises occidentales* dans la *région* contribuent aux restructurations industrielles et commerciales en cours. Les statistiques commerciales de l'UE montrent que les entreprises européennes ont développé activement leurs opérations de sous-traitance en Europe de l'Est, exportant des produits pour les réimporter après transformation ou assemblage.

Actuellement, un cinquième des exportations des pays d'Europe de l'Est vers UE se réalise dans le cadre de telles opérations, en particulier pour les textiles : la sous-traitance représente les quatre cinquièmes des ventes de vêtements de la Pologne et de la Hongrie, et s'étend à de nouveaux secteurs comme le matériel électrique (30 % des ventes de la Hongrie et de l'ex-Tchécoslovaquie vers l'UE). Le poids des investissements directs est *surtout* notable en Hongrie où les *sociétés* à capital mixte *réalisent actuellement* 30 % des *exportations totales du pays, et 45 % de ses exportations de machines et de biens de consommation industriels*.

Françoise Lemoine
CEPII



PAYS ● La République tchèque

Equilibres

EN Europe centrale, l'économie tchèque se singularise par ses équilibres macroéconomiques, plus que par sa croissance. L'augmentation du produit intérieur brut sera d'environ 2 % cette année, soutenue par le bâtiment et les services ; en effet, la croissance industrielle était encore faible (moins de 1 %) au premier semestre, en dehors de certains secteurs : chimie, pharmacie, *appareils électriques*.

L'*augmentation des salaires* réels (+ 5 %) et des ventes au détail (+ 7 %) indiquent que la consommation intérieure a soutenu la demande ; l'investissement a aussi progressé (+ 6,6 %), surtout en machines et équipements. Malgré un ralentissement par rapport à 1993, les exportations (hors les ventes à la Slovaquie) ont aussi augmenté (+ 7 %).

Depuis la partition de la Fédération, le 1er janvier 1993, les liens commerciaux avec la Slovaquie ne cessent de se distendre : au premier semestre de cette année, les importations tchèques ont baissé de 8 % et les exportations, de 28 % ; le commerce avec la Slovaquie représente actuellement 15 % des échanges extérieurs tchèques contre 20 % *en 1993*.

Au premier semestre 1994, l'accélération des importations (+ 11,2 %, hors Slovaquie) a entraîné un léger déficit de la balance commerciale tchèque. Mais la balance des paiements courants reste excédentaire grâce aux revenus du tourisme, qui ont dépassé sur cette période 900 millions de dollars et représentent 5,5 % du PIB. En outre, le pays bénéficie d'un afflux de capitaux étrangers sous forme de prêts aux entreprises, pour un montant de près de 1 milliard de dollars. Si les investissements directs demeurent relativement limités (300 millions de dollars), les investissements de portefeuille prennent de l'ampleur (525 millions). L'excédent de la balance des paiements exerce une pression à la réévaluation de la couronne, mais le gouvernement *maintient sa politique de stabilité* du taux de change afin de ne pas nuire aux exportations. L'excédent du budget de l'Etat, en hausse, atteignait plus de 5 % du PIB au premier semestre.

Si les équilibres macroéconomiques sont largement acquis, les restructurations d'entreprises ont, semble-t-il, pris du retard. La loi sur les faillites est en vigueur depuis 1993, mais le gouvernement est soucieux d'éviter des vagues de faillites en chaîne dans le secteur d'État. Au terme de la deuxième vague de la privatisation par coupons, qui s'achève à la fin de cette année, 80 % du capital productif du pays seront passés aux mains de *propriétaires privés. La majorité des six millions de petits actionnaires ont confié* la gestion de leurs titres à des fonds d'investisse*ments, dont une dizaine ont un rôle de premier plan. Il y a* encore beaucoup d'incertitudes sur la manière dont ces fonds d'investissement interviendront dans la gestion et dans la restructuration des entreprises qu'ils contrôlent.

F. Le.

SECTEUR ● Le poids lourd

Retournement de tendance

EN Europe, le secteur des poids lourds, parmi les premiers touchés par la crise conjoncturelle, en émerge aussi avec un peu d'avance sur d'autres industries. Dès la fin de 1993, les immatriculations de véhicules de plus de 5 tonnes, qui n'avaient cessé de décliner depuis 1991, ont amorcé un redressement. Après un point bas de 205 000 véhicules atteint en *1993*, les ventes reprennent. Les constructeurs, notamment Renault Véhicules industriels, s'attendent, pour l'ensemble de *1994*, à une hausse de *5 % du nombre de camions* vendus.

Certes on sera encore loin du niveau de 1989 (309 000 véhicules immatriculés), mais la tendance est nette. L'accroissement concernant particulièrement les véhicules de fort tonnage (plus de 15 tonnes), la hausse des chiffres d'affaires devrait être plus forte, bien que la guerre des prix sévisse toujours, en raison de la concurrence des producteurs de pays à monnaie faible (Scania et Volvo en Suède) et du bradage effectué par les constructeurs allemands sur un marché encore en crise.

Les situations varient en effet d'un pays à un autre. La remontée reste forte en Grande-Bretagne, deuxième marché européen, après l'Allemagne : les immatriculations pourraient y progresser de 14 % sur l'année. Le marché français (le troisième en Europe) est aussi *sur la bonne voie. Les ventes pourraient* y *augmenter de près de 20 %, et atteindre les 34 000 unités* – ce qui reste, néanmoins, loin des 52 000 véhicules vendus en 1989.

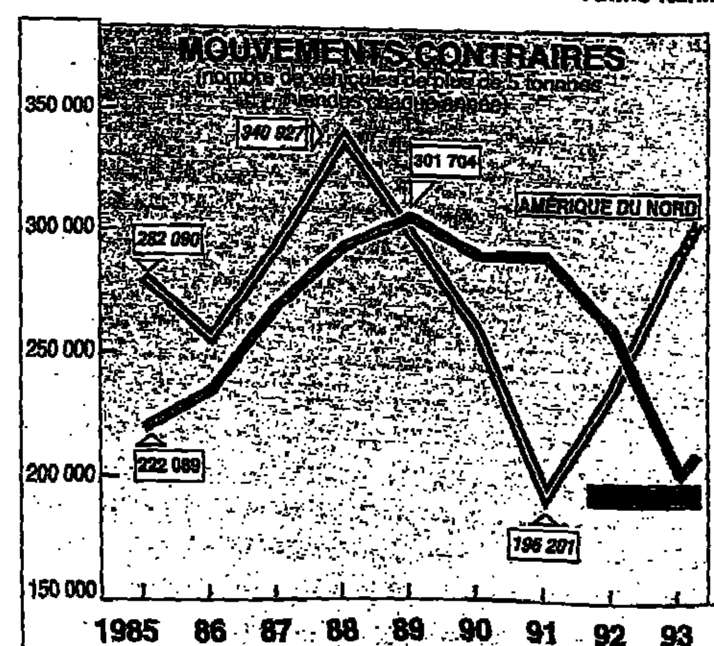
En revanche, la déprime sévit toujours en Allemagne, premier marché européen, où se font environ le tiers des ventes. Les immatriculations devraient y baisser de 11 % en 1994. Une baisse qui est en particulier le contrecoup des fortes ventes de camions intervenues dans l'euphorie économique générale de la réunification. Sur l'ensemble du continent, les *constructeurs disposent* encore d'*importantes réserves* de *capacité de production*. Le *chômage* partiel ne se *résorbe* que lentement : les usines y ont encore largement recouru en 1994.

Aux Etats-Unis, on s'attend aussi à un retournement de tendance. Mais en sens opposé. En 1994, les ventes atteindront encore des records : 220 000 véhicules devraient être immatriculés en 1994, soit 18 % de plus qu'en 1993. Outre-Atlantique, les usines tournent à pleine capacité. *Les* délais de livraison peuvent souvent *atteindre quatre ou cinq* mois. *Les prix, qui s'étaient* effondrés, *s'améliorent lentement*. Mais les *courbes pourraient s'inverser* en 1995, *« qui restera encore une bonne année »*, estime-t-on chez Renault VI (*présent* aux Etats-Unis *via* sa filiale Mack). Les marchés américain et européen des poids lourds varient donc désormais à l'opposé l'un de l'autre, contrairement à ce qui s'était passé au cours des décennies précédentes.

Cet état de fait réjouit la firme au losange, implantée sur les deux continents : environ un an après l'échec de la fusion avec Volvo, le constructeur français a entrepris de multiplier les coopérations et de développer des synergies entre ses deux marques. En 1994, Renaul VI devrait retrouver une exploitation bénéficiaire : le groupe est revenu à l'équilibre au second semestre en Europe et sera bénéficiaire sur l'ensemble de l'année aux Etats-*Unis*, comme son président-directeur général Shemaya Lévy l'avait annoncé en mars, lorsqu'il avait présenté les résultats de 1993.

Hors Europe et *Etats-Unis*, qui *représentent ensemble* quelque 60 % *du marché mondial des* poids lourds – évalué à 880 000 unités en 1993 –, les *situations* sont contrastées. Au *Japon, troisième* marché mondial, les ventes continuent de décroître après avoir diminué de 18 % en 1993, revenant à moins de 122 000 unités. En Amérique latine, marché beaucoup moins important, en revanche, elles continuent de progresser, lentement, après avoir atteint 88 000 unités en 1993, soit 14 % de plus qu'en 1992.

Annie Kahn



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du Monde.